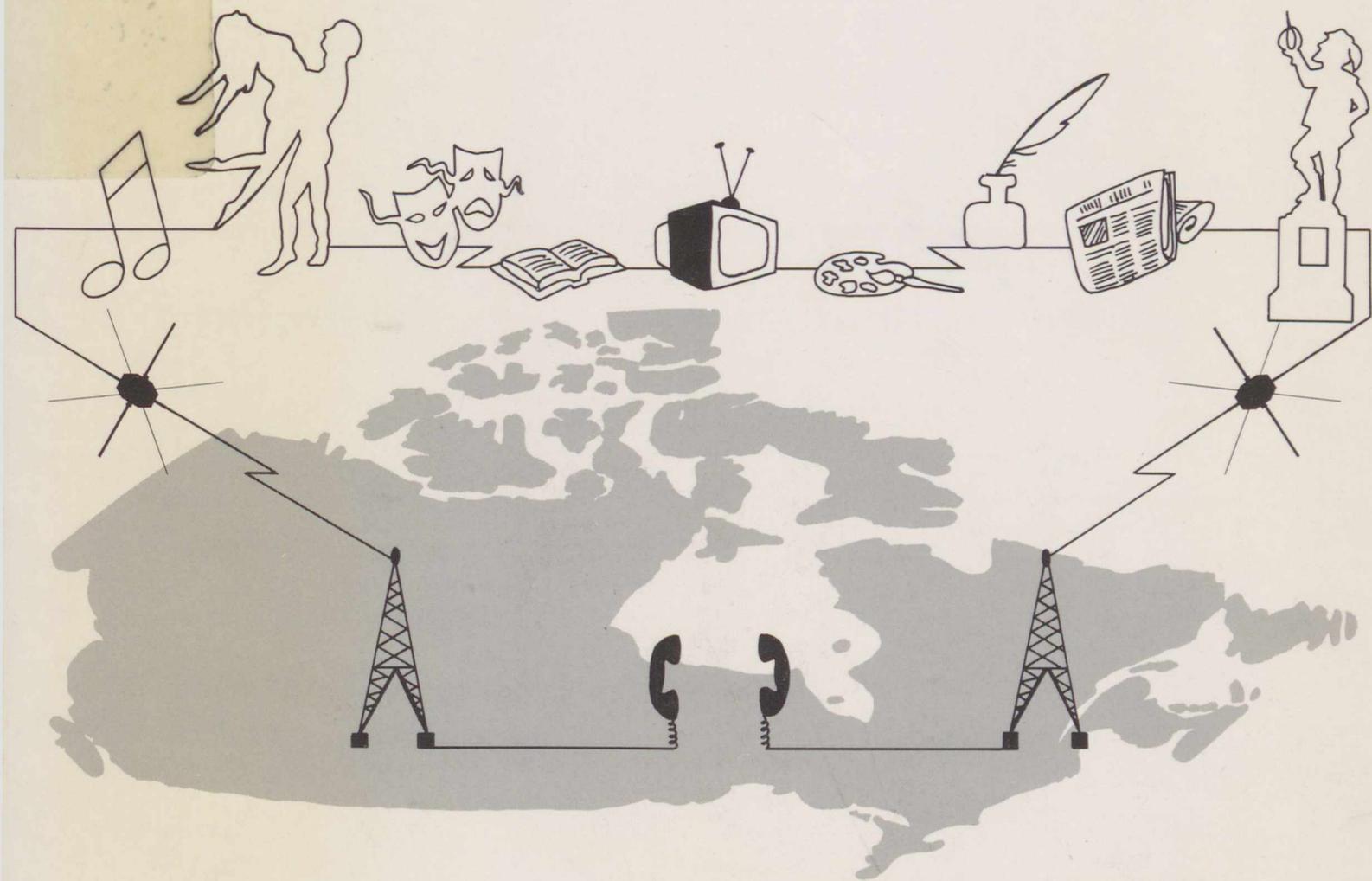




CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA

CULTURE ET COMMUNICATIONS: LES LIENS QUI NOUS UNISSENT



Rapport du Comité permanent
des communications et de la culture

Avril 1992

Bud Bird, député
Président

Jean-Pierre Hogue, député
Vice-président

Sheila Finestone, députée
Vice-présidente

CHAMBRE DES COMMUNES

HOUSE OF COMMONS

Fascicule n° 34

Issue No. 34

Le lundi 27 janvier 1992
Le mardi 28 janvier 1992
Le mardi 4 février 1992
Le mercredi 5 février 1992
Le mardi 11 février 1992
Le mercredi 12 février 1992
Le jeudi 13 février 1992
Le mardi 18 février 1992
Le mardi 25 février 1992
Le mardi 10 mars 1992
Le mercredi 11 mars 1992
Le mercredi 18 mars 1992
Le jeudi 26 mars 1992

Monday, January 27, 1992
Tuesday, January 28, 1992
Tuesday, February 4, 1992
Wednesday, February 5, 1992
Tuesday, February 11, 1992
Wednesday, February 12, 1992
Thursday, February 13, 1992
Tuesday, February 18, 1992
Tuesday, February 25, 1992
Tuesday, March 10, 1992
Wednesday, March 11, 1992
Wednesday, March 18, 1992
Thursday, March 26, 1992

Président: Bud Bird

Chairman: Bud Bird

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications et de la Culture

Communications and Culture

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étude de l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne

Y COMPRIS:

Le premier rapport à la Chambre

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of the implications of communications and culture for Canadian unity

INCLUDING:

The First Report to the House

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92

Membres du Comité permanent des Communications et de la Culture

Président

Bud Bird, député
(Fredericton—York—Sunbury)

Vice-présidents

Sheila Finestone, députée
(Mont-Royal)

Jean-Pierre Hogue, député
(Outremont)

Mary Clancy, députée
(Halifax)

Chuck Cook, député
(North Vancouver)

Geoff Scott, député
(Hamilton—Wentworth)

Lyle MacWilliam, député
(Okanagan—Shuswap)

Nicole Roy-Arcelin, députée
(Ahuntsic)
Secrétaire parlementaire au
ministre des Communications

Simon de Jong, député
(Regina—Qu'Appelle)
(suppléant régulier de
Lyle MacWilliam)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

Attachés de recherche

René Lemieux
John Thera

AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DU COMITÉ

Mark Assad, député
(Gatineau—La Lièvre)

David Bjornson, député
(Selkirk—Red River)

Marlene Catterall, députée
(Ottawa-Ouest)

Clément Couture, député
(Saint-Jean)

Gilles Duceppe, député
(Laurier—Sainte-Marie)

Jim Edwards, député
(Edmonton-Sud-Ouest)

Darryl Gray, député
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)

Mac Harb, député
(Ottawa-Centre)

John Harvard, député
(Winnipeg St. James)

Jean-Luc Joncas, député
(Matapédia—Matane)

Shirley Maheu, députée
(Saint-Laurent—Cartierville)

Howard McCurdy, député
(Windsor—Sainte-Claire)

Brian O'Kurley, député
(Elk Island)

Louis Plamondon, député
(Richelieu)

Robert Porter, député
(Medicine Hat)

Denis Pronovost, député
(Saint-Maurice)

Larry Schneider, député
(Regina—Wascana)

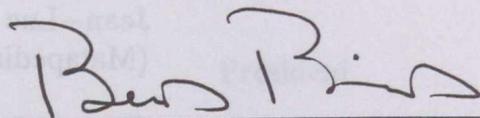
Joseph Volpe, député
(Eglinton—Lawrence)

Dave Worthy, député
(Cariboo—Chilcoltin)

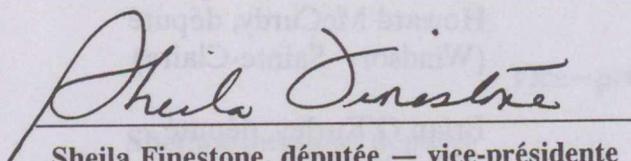
CULTURE ET COMMUNICATIONS: LES LIENS QUI NOUS UNISSENT

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS

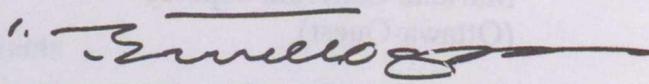
ET DE LA CULTURE



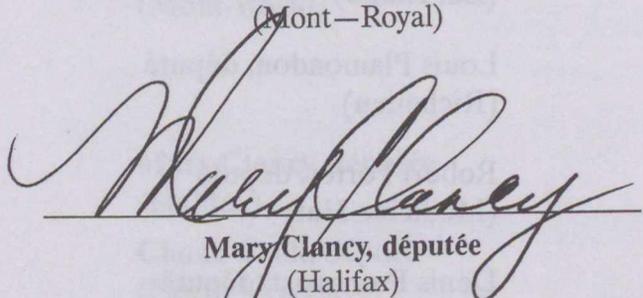
Bud Bird, député — président
(Fredericton—York—Sunbury)



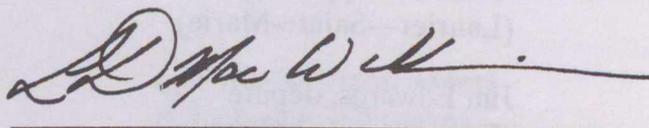
Sheila Finestone, députée — vice-présidente
(Mont—Royal)



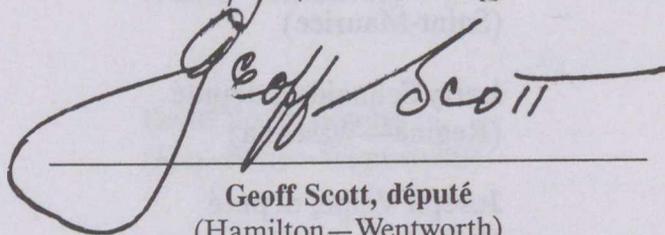
Jean-Pierre Hogue, député — vice-président
(Outremont)



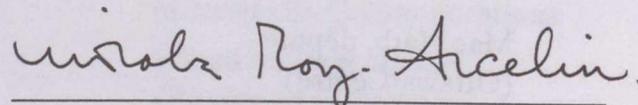
Mary Clancy, députée
(Halifax)



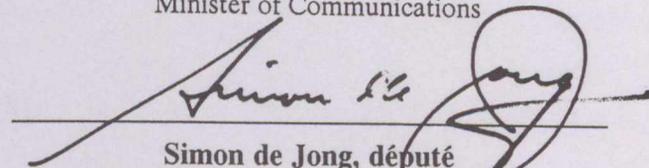
Lyle MacWilliam, député
(Okanagan—Shuswap)



Geoff Scott, député
(Hamilton—Wentworth)



Nicole Roy-Arcelin, députée
(Ahuntsic)
Parliamentary Secretary to the
Minister of Communications



Simon de Jong, député
(Regina—Qu'Appelle)
(suppléant régulier de
Lyle MacWilliam)

(Quorum 5)

Greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

Attachés de recherche — Bibliothèque du Parlement

René Lemieux

John Thera

RAPPORT À LA CHAMBRE le des matières

RÉSUMÉ

INTRODUCTION: LES RÉPERCUSSIONS SUR L'UNITÉ CANADIENNE x
LE MOI AU COMITÉ PERMANENT SPÉCIAL SUR LE

Le Comité permanent des communications et de la culture a l'honneur de présenter son

CHAPITRE PREMIER: IDENTITÉ, DIVERSITÉ ET UNITÉ i

CHAPITRE DEUX: LE RÔLE DES GOUVERNEMENTS xiii

CHAPITRE TROIS: TENIR LA PROMESSE CONSTITUTIONNELLE xv

CONCLUSION: LES LIENS QUI NOUS UNISSENT xviii

PREMIER RAPPORT

RECOMMANDATIONS

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité a étudié l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne et a convenu de faire rapport comme suit :

1A. RÉALISER L'UNITÉ SANS SACRIFIER L'IDENTITÉ 1

1B. LA CULTURE: ÂME DE LA SOCIÉTÉ 4

1C. LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DU CANADA 5

1D. LES COMMUNICATIONS, LIEN CULTUREL 11

La Société Radio-Canada 13

La radiodiffusion privée 17

La presse 18

Les télécommunications — le lien électronique national des années 1990 19

1E. LA DIVERSITÉ: LE TERRAIN COMMUN 20

— Conclusion 24

CHAPITRE DEUX: LE RÔLE DES POUVOIRS PUBLICS 25

2A. LE CONTEXTE CONSTITUTIONNEL 25

2B. LE MANDAT FÉDÉRAL 30

2C. LES PARTENARIATS: FÉDÉRAL, PROVINCES ET MUNICIPALITÉS 36

2D. LES PARTENARIATS: SECTEURS PRIVÉ ET PUBLIC 42

CHAPITRE TROIS: TENIR LA PROMESSE CONSTITUTIONNELLE 47

3A. CULTURE ET COMMUNICATIONS: L'ÉQUILIBRE DES RÔLES 47

3B. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 48

3C. PRINCIPES DIRECTEURS 50

3D. ACCORD SUR LA CULTURE AU CANADA 53

3E. LES INVESTISSEMENTS CULTURELS 54

Gouvernement 56

Secteur privé 58

Table des matières

RÉSUMÉ

INTRODUCTION: LES RÉPERCUSSIONS SUR L'UNITÉ CANADIENNE	ix
MÉMOIRE AU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA	x
CHAPITRE PREMIER : IDENTITÉ, DIVERSITÉ ET UNITÉ	xi
CHAPITRE DEUX : LE RÔLE DES GOUVERNEMENTS	xiii
CHAPITRE TROIS : TENIR LA PROMESSE CONSTITUTIONNELLE	xv
CONCLUSION : LES LIENS QUI NOUS UNISSENT	xviii

RECOMMANDATIONS xix

CHAPITRE PREMIER : IDENTITÉ, DIVERSITÉ ET UNITÉ 1

INTRODUCTION	1
1A. RÉALISER L'UNITÉ SANS SACRIFIER L'IDENTITÉ	1
1B. LA CULTURE : ÂME DE LA SOCIÉTÉ	4
1C. LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DU CANADA	5
1D. LES COMMUNICATIONS, LIEN CULTUREL	11
La Société Radio-Canada	13
La radiodiffusion privée	17
La presse	18
Les télécommunications — le lien électronique national des années 1990	19
1E. LA DIVERSITÉ : LE TERRAIN COMMUN	20
Conclusion	24

CHAPITRE DEUX : LE RÔLE DES POUVOIRS PUBLICS 25

2A. LE CONTEXTE CONSTITUTIONNEL	25
2B. LE MANDAT FÉDÉRAL	30
2C. LES PARTENARIATS : FÉDÉRAL, PROVINCES ET MUNICIPALITÉS	35
2D. LES PARTENARIATS : SECTEURS PRIVÉ ET PUBLIC	42

CHAPITRE TROIS : TENIR LA PROMESSE CONSTITUTIONNELLE 47

3A. CULTURE ET COMMUNICATIONS : L'ÉQUILIBRE DES RÔLES	47
3B. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	48
3C. PRINCIPES DIRECTEURS	50
3D. ACCORD SUR LA CULTURE AU CANADA	53
3E. LES INVESTISSEMENTS CULTURELS	54
Gouvernement	54
Secteur privé	55

Particuliers	56
Quelques comparaisons	56
Retombées économiques	57
Investissements culturels futurs : le gouvernement fédéral	58
3F. SENSIBILISATION ET ACCÈS	62
3G. LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA	64
3H. LES ARTISTES ET LES ARTS	66
3I. DROITS À L'INDEMNISATION, DROITS D'AUTEUR	69
3J. LES INDUSTRIES CULTURELLES	71
Programmation d'émissions, film et vidéo	72
Enregistrement sonore	77
Édition de livres et de périodiques	78
3K. HISTOIRE ET PATRIMOINE	81
Musées et galeries	82
Sites historiques nationaux	83
Biens à valeur patrimoniale	83
Archives et bibliothèques	85
Conseil national du patrimoine	87
3L. LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA (SRC)	88
Radio Canada International	89
3M. CONVERGENCES DES TECHNOLOGIES	90
3N. TÉLÉCOMMUNICATIONS	92
3O. LES LIENS QUI NOUS UNISSENT	95
ANNEXE A: LETTRE D'APPEL DE SOUMISSIONS ET CADRE DE RÉFÉRENCE	97
ANNEXE B: MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA	101
ANNEXE C: LISTE DES TÉMOINS	183
ANNEXE D: LISTE DES MÉMOIRES REÇUS	191
DEMANDE DE RÉPONSE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT	197

INTRODUCTION : LES RÉPERCUSSIONS SUR L'UNITÉ CANADIENNE

En juin 1991, notre Comité a décidé d'effectuer une étude sur «*les répercussions de la culture et des communications sur l'unité canadienne*», et ses audiences ont débuté au début d'octobre. Les témoins, au nombre de 46, comptaient des organismes de premier plan du milieu de la culture et des communications au Canada, ainsi que des ministres et des fonctionnaires intéressés. Un certain nombre de personnes ont présenté des mémoires écrits, et certaines ont comparu devant le Comité. Dans l'ensemble, à la mi-décembre, le Comité avait tenu de nombreuses séances et reçu un éventail complet d'opinions éclairées. Le Comité a pu ainsi se faire une idée générale des principales questions de principe qui touchent la culture et les communications au Canada, en particulier en ce qui a trait au rôle et aux responsabilités du gouvernement fédéral.

Le Comité a entrepris son étude parce que ses membres croyaient que la culture et les communications occupent une place unique et incontournable dans le projet de renouvellement constitutionnel du Canada. En fait, comme devait le déclarer l'un des témoins, la question constitutionnelle est pour nous autant *culturelle* que *politique*. En outre, nous avons appris qu'un nombre important de personnes et d'organismes des domaines de la culture et des communications n'avaient pas eu la possibilité d'exposer leurs points de vue sur l'avenir du pays. Notre Comité permanent semblait être la tribune tout indiquée pour le faire. Tout en prenant soin de souligner que le travail du Comité venait compléter et non pas supplanter ou contester les travaux du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada, nous avons lancé une invitation à tous les secteurs de la culture et des communications, accompagnée de quatre questions servant d'indicatif quant à l'objet de notre étude. Ce questionnaire, qui résume notre mandat, figure à l'annexe A au présent rapport.

Le Comité a tenu 50 séances sur la question de l'unité, soit plus de 118 heures de discussions et d'examen.

Ayant eu la chance de recevoir les témoignages on ne peut plus convaincants d'un vaste échantillonnage de représentants de la culture et des communications au Canada, et en raison de la nature complexe et délicate des questions constitutionnelles sur lesquelles nous nous sommes penchés, nous avons choisi de citer textuellement les témoins dans notre rapport chaque fois que c'était possible. La lecture attentive du rapport montre bien que les citations que nous avons choisies sont pertinentes et instructives. Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à tous les groupes et personnes qui ont comparu devant le Comité, souvent sur une invitation de dernière minute, et nous les remercions pour la qualité, tant du point de vue du fond que du style, des exposés qu'ils nous ont présentés. Nous espérons que le contenu du rapport leur paraîtra fidèle aux idées qu'ils ont exposées.

Notre Comité a également eu la chance d'être servi par des employés compétents et dévoués, notamment M. Timothy R. Wilson, notre greffier, et deux attachés de recherche, M. René Lemieux, de la Bibliothèque du Parlement, et M. John Thera, qui a été prêté à la Bibliothèque du Parlement par le ministère des Communications qu'il quitte maintenant pour prendre sa retraite après y avoir poursuivi une distinguée carrière en qualité de cadre supérieur. Nous désirons leur exprimer notre gratitude pour les longues heures de travail et les judicieux conseils qu'ils ont si aimablement donnés durant les audiences et la préparation du rapport.

MÉMOIRE AU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

Au départ, nous avions l'intention de traiter des propositions constitutionnelles déposées par le gouvernement fédéral en septembre 1991 et de faire un rapport au Parlement à leur sujet. Très tôt cependant, nous nous sommes aperçus qu'il importait davantage de faire part de nos vues au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada, lequel avait pour mandat d'examiner l'ensemble des problèmes constitutionnels nationaux, avant de déposer son rapport au Parlement le 28 février 1992. Le 6 février 1992, nous mettions un point final à notre mission en comparaisant devant le Comité mixte spécial pour lui présenter notre mémoire.

Puisque le Comité mixte spécial a maintenant terminé ses travaux et que dans l'ensemble du Canada, on étudie attentivement son rapport, nous incluons à l'annexe B un exemplaire du mémoire que nous lui avons présenté. La majorité des membres du Comité avaient approuvé ce mémoire. Nous tenons à préciser que nous ne voulons nullement par là contester ou débattre les conclusions et recommandations du Comité. Au contraire, nous sommes bien conscients que ses délibérations s'inscrivaient dans le contexte nécessairement plus étendu et spécial de son mandat et de ses attributions particulières, et nous ne doutons pas que notre mémoire a reçu l'attention voulue du Comité mixte spécial. Nous avons pour but de contribuer à l'essence des travaux du Comité mixte spécial et, si possible, à l'établissement d'un consensus, en l'informant des points de vue et recommandations particulières que nous avaient communiqués des représentants du monde de la culture et des communications.

Dans ce mémoire, nous affirmons que nous appuyons la reconnaissance du statut de société distincte du Québec et l'importante contribution de la culture francophone à l'ensemble de la société canadienne. Nous présentons ensuite 17 recommandations précises relatives aux propositions constitutionnelles que le premier ministre a présentées à la Chambre des communes le 24 septembre 1991 dans le document intitulé *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*.

Dans le cadre de ces recommandations, nous proposons une série de 15 principes ou lignes directrices qui, sur le plan de la culture et des communications, devraient servir à l'examen et à la mise en délibération des propositions constitutionnelles ainsi qu'à la définition du rôle du gouvernement dans ces secteurs. Ensuite, sachant à quel point il est difficile de définir la culture dans son ensemble, nous proposons une définition fonctionnelle

aux fins du débat constitutionnel. Après avoir ajouté au départ ces deux recommandations générales, nous examinons chacune des propositions constitutionnelles pouvant toucher la culture et les communications. Nous nous penchons particulièrement sur les propositions 2 (reconnaissance du caractère distinct du Québec), 4 (l'autonomie gouvernementale des autochtones), 7 (la clause Canada), 9 et 11 (la réforme du Sénat), 14 (la clause du marché commun), 18 (la formation), 20 (la culture) et 21 (la radiodiffusion).

Étant donné le mandat général de notre Comité permanent, les deux dernières recommandations nous ont semblé très pertinentes. Dans le premier cas, nous recommandons la mise en application d'une politique culturelle nationale au moyen d'un *Accord sur la culture au Canada* qui servirait à *institutionnaliser* plutôt qu'à *constitutionnaliser* les relations fédérales-provinciales dans le domaine. Dans le deuxième cas, nous recommandons que la radiodiffusion et les télécommunications continuent de relever d'une *seule autorité, le gouvernement fédéral*, agissant en *consultation avec les provinces et les régions* pour ce qui est de l'application nationale d'une politique globale en matière de communications.

Ainsi, les principales recommandations du rapport (indépendamment de l'annexe B) concernent l'*avenir* de la culture et des communications au Canada, ce que nous appelons «*tenir la promesse constitutionnelle*». Ces recommandations s'inspirent des connaissances et des renseignements d'ensemble que nos audiences nous ont permis de recueillir au sujet de ces deux secteurs d'activité. Nous croyons qu'elles comportent des éléments d'information importants qui pourront contribuer à façonner la politique que le gouvernement du Canada adoptera pour ces secteurs essentiels que sont la culture et les communications, au moment même où le Canada se prépare à relever les défis du nouveau constitutionnel.

CHAPITRE PREMIER : IDENTITÉ, DIVERSITÉ ET UNITÉ

Tout au long du rapport, nous mettons l'accent sur la place prioritaire qu'occupe la culture au sein de la société canadienne. La culture, c'est l'âme de notre société, puisqu'elle incarne nos croyances et convictions, notre mode de vie et notre perception du monde lui-même. Par nos activités culturelles, nous exprimons les valeurs individuelles et collectives qui sont les nôtres.

Le rapport met aussi l'accent sur l'importance déterminante des systèmes de communications pour le Canada. Dans un pays aussi vaste que le nôtre, il est absolument essentiel de créer et d'utiliser les techniques de communications les plus modernes qui soient, pour que tous les citoyens puissent participer le plus possible à la diversité culturelle de notre pays. La culture et les communications sont une expression de la réalité canadienne.

Nous relevons au début du rapport trois caractéristiques propres à la société canadienne, qui jouent un rôle important dans notre quête du renouvellement constitutionnel : (i) le désir naturel d'établir et de conserver notre *identité*, à la fois comme personnes et comme collectivités; (ii) les réalités de la *diversité* profonde du Canada, aux plans culturel, linguistique et géographique; (iii) la recherche de l'*unité* politique, dans une confédération composée de dix provinces et de deux territoires occupant un vaste territoire et constituant une seule nation.

Nous posons comme principe de base que l'identité culturelle de chaque Canadien ne doit pas être menacée par la diversité de la société canadienne; cette identité ne doit pas non plus être menacée par le renouvellement de l'unité canadienne ni lui être sacrifiée. Il en va de même des identités collectives, qu'il s'agisse des familles, des collectivités, des provinces ou des régions. La diversité culturelle du Canada doit au contraire renforcer et enrichir les possibilités d'épanouissement et d'affirmation de nos identités culturelles, tant individuelles que collectives. Aucun autre pays n'offre de meilleures possibilités d'épanouissement culturel que le Canada.

L'unité canadienne ne doit pas être synonyme d'entité monolithique dans laquelle se fondrait la diversité culturelle canadienne. L'unité culturelle ne suppose pas non plus la subordination d'une identité culturelle à une autre. Au contraire, s'ils sont capables d'accepter leurs différences respectives sans y voir une menace; de défendre leurs valeurs respectives; d'accepter des rôles qui leur permettent d'exprimer leur identité propre; de développer un sens du partage et de la communauté d'objectifs; de faire preuve de tolérance et de compréhension à l'égard des croyances et des identités de chacun, les Canadiens *peuvent* atteindre, nous en sommes convaincus, l'objectif du renouvellement constitutionnel et de l'unité nationale, *tout en préservant la diversité de leur identité culturelle.*

Par ailleurs, le chapitre premier passe brièvement en revue l'histoire de l'évolution culturelle du Canada depuis le début, à l'époque des peuples autochtones, puis au temps des premières collectivités françaises établies en Acadie et au Québec, à l'époque des grandes vagues de colons anglais qui ont fui la révolution américaine, et enfin, à l'arrivée des Européens, au début du XX^e siècle, et à celle, plus récente, des néo-Canadiens, venus de tous les coins du globe. Le rapport nous rappelle que le Canada constituait déjà un pays multiculturel et multilingue longtemps avant que les Européens ne viennent s'établir, puisque les peuples autochtones étaient aussi divers quant à la langue, aux traditions et à l'histoire que l'étaient les immigrants qui se sont établis à leurs côtés.

Dans ce contexte historique, on pense en général que l'adoption de l'*Acte du Québec* par la Grande-Bretagne, en 1774, est à l'origine de la notion des deux groupes linguistiques fondateurs du Canada.

C'est pourquoi, dans n'importe quel pays, mais tout particulièrement dans un pays aussi riche et diversifié que le Canada, notre développement futur commande inévitablement une vision dynamique de notre patrimoine et de nos ressources culturelles. Nous croyons que nos artistes, nos industries culturelles et les institutions de notre patrimoine constituent les intermédiaires privilégiés pour concevoir et exprimer cette vision culturelle. Et que l'ensemble de nos réseaux de communications constitue le meilleur moyen de faire partager cette vision aux Canadiens.

L'exemple le plus frappant de notre réseau de communications est la Société Radio-Canada, dont nous décrivons l'importance pour le Canada en tant qu'institution nationale publique. Mais nous reconnaissons aussi la contribution vitale des télédiffuseurs privés comme CTV, des câblodistributeurs et de l'industrie de l'édition, notamment les

journaux, les revues et les livres. Les services de communications sont à tous égards essentiels au développement culturel du Canada ainsi qu'à la fierté et à l'appréciation des Canadiens pour leur pays.

À la fin du premier chapitre, nous rappelons que la diversité constitue le terrain commun à tous les Canadiens. *Être Canadien* c'est avant tout participer à la diversité du Canada, sa géographie, son peuple, ses institutions et ses riches et nombreuses possibilités de croissance. Il n'est pas nécessaire ni souhaitable et certainement pas possible de construire une vision nationale basée uniquement sur nos *ressemblances*. Au contraire, nous ne survivrons en tant que nation que si nous savons reconnaître, apprécier et partager nos *différences*. Notre capacité de *nous identifier à notre diversité* est la clé de l'unité canadienne.

CHAPITRE DEUX : LE RÔLE DES GOUVERNEMENTS

Au chapitre deux, nous affirmons qu'en dépit du fait que les Pères de la Confédération n'aient pas fait état de la culture et des communications dans la *Loi constitutionnelle* de 1867, ces sujets constituent des domaines de responsabilité légitimes et essentiels pour tous les paliers de gouvernement. En fait, nous croyons que dans le débat constitutionnel actuel, il a été démontré de manière probante que la culture et les communications constituent des champs d'intervention incontournables pour les gouvernements au même titre que les secteurs plus traditionnels comme le développement économique, la politique sociale, l'éducation et la protection de l'environnement.

Nous croyons que tous les gouvernements, municipaux, provinciaux et fédéral, ont un rôle essentiel à jouer dans le développement de la culture et la préservation du patrimoine. Par ailleurs, il incombe en particulier au gouvernement fédéral de perpétuer le développement et la réglementation des systèmes de communications nationaux, afin que les Canadiens puissent vraiment se connaître et se comprendre eux-mêmes et le monde qui les entoure.

Les mandats moral et politique en matière de culture et de communications semblent évidents, mais il en va autrement des champs de compétence, dont la définition demeure complexe, sinon obscure. Ainsi, le domaine de la *culture* relève avant tout de la *compétence législative des provinces*, même si le *pouvoir fédéral de dépenser* a constitué un facteur de premier plan dans le développement culturel au Canada. Dans le domaine des *communications*, la législation et les récentes décisions des tribunaux relativement à la radiodiffusion et aux télécommunications, ont clairement établi la *compétence fédérale*.

Le Comité estime que le rôle du gouvernement fédéral dans les domaines de la culture et des communications doit non seulement être maintenu, mais renforcé. Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire des institutions nationales comme le Conseil des Arts du Canada et la Société Radio-Canada, pour n'en nommer que deux, apporte une contribution irremplaçable à la vie culturelle au Canada. Le pouvoir de taxer et de dépenser du gouvernement fédéral lui permet d'aider à bâtir nos industries culturelles et à préserver notre patrimoine. Sa prépondérance dans le domaine des communications lui a permis de constituer un réseau national et dynamique grâce à un seul système de réglementation efficace.

Le rapport dresse l'histoire de la participation fédérale dès la fin du XIX^e siècle, et souligne la création de la Société Radio-Canada en 1936 et du Conseil des Arts du Canada en 1957. On pourrait difficilement s'imaginer ce que seraient la culture et les communications au Canada aujourd'hui sans ces deux institutions.

L'importance de la participation actuelle du gouvernement fédéral à la culture et aux communications peut aussi se mesurer à l'ampleur de sa contribution financière annuelle dans ces secteurs d'activité, qui se chiffre à près de 3 milliards de dollars. De toute évidence, et en particulier en cette période d'incertitude constitutionnelle, le gouvernement fédéral doit continuer, par l'exercice de son mandat dans les domaines de la culture et des communications, de mener la marche vers le renouvellement et l'unification du Canada.

Les provinces et les municipalités jouent depuis longtemps un rôle actif dans la préservation du patrimoine et la multiplication des bibliothèques au Canada. Plus récemment, surtout depuis les années 60, un nombre croissant de provinces se dotent de ministères de la culture et veillent à appuyer les arts et les industries culturelles. De nos jours, les engagements financiers combinés des provinces et des municipalités canadiennes dans le domaine de la culture et des communications se comparent à peu près à ceux du gouvernement fédéral.

On s'oppose vigoureusement dans l'ensemble de la communauté culturelle à toute réduction de l'appui fédéral ou provincial, et la plupart des témoins soulignent qu'il est essentiel que les fonds proviennent de diverses sources afin de garantir la variété, la spontanéité et la liberté de l'expression culturelle créative.

Nous considérons que l'établissement de partenariats culturels entre les trois paliers de gouvernement constitue la méthode la plus pratique et la plus efficace pour poursuivre le développement culturel du Canada. Manifestement, ces partenariats s'exprimeraient essentiellement au moyen d'accords fédéraux-provinciaux qui, pensons-nous, varieraient d'une province à l'autre. Nous estimons toutefois que ces accords devraient s'inscrire dans un contexte national en sorte qu'ils soient reliés entre eux. Nous suggérons que ces accords de partenariat ne soient *pas inscrits dans la Constitution* mais plutôt *institutionnalisés* dans un document cadre innovateur et étayé auquel nous proposons de donner le nom d'*Accord sur la culture au Canada*.

Le processus menant à l'élaboration de cet accord aiderait à définir les optiques culturelles de notre pays, et ce pour chaque collectivité, pour chaque province et pour le Canada dans son ensemble. Le processus permettrait de fixer les objectifs culturels que nous voulons atteindre dans chaque domaine — par exemple, la nature et l'ampleur de la formation artistique offerte, les niveaux viables de production de films ou les normes à atteindre en matière de services de bibliothèque. En vertu de ce processus, la consultation et le consensus constitueraient les éléments clés du développement, et les accords culturels le mode de mise à exécution. Cet *Accord sur la culture au Canada* refléterait les engagements respectifs, et nous sommes d'avis qu'il devrait être orienté et administré par un *Conseil des ministres des Affaires culturelles* du Canada.

À la fin du chapitre deux, nous affirmons que le seul appui du gouvernement ne pourra assurer la survie de la culture et des communications au Canada. Au contraire, à moins que les Canadiens ne se sentent appelés et poussés à investir temps et argent afin de réaliser et d'appuyer les activités artistiques, la conservation du patrimoine et les entreprises des secteurs des communications et de la culture, l'aide du gouvernement, quelle qu'elle soit, ne suffirait pas à la création d'une culture canadienne dynamique.

Nous reconnaissons l'impressionnante contribution faite de tout temps par un si grand nombre d'entreprises pour appuyer les activités de la culture et des communications au Canada et nous soulignons que les artistes canadiens eux-mêmes comptent parmi les principaux mécènes du pays. En effet, les artistes ne touchent bien souvent qu'un faible cachet ou rien du tout pour le travail qu'ils effectuent, de sorte que les sacrifices auxquels ils consentent dans l'exercice de leur carrière financent en grande partie le développement culturel du Canada. Il existe une autre source vitale d'appui provenant du secteur privé, soit les millions de citoyens qui participent bénévolement aux activités culturelles. Ils composent le public des arts du spectacle, public dont les rangs se sont gonflés au cours des dernières années pour atteindre presque 14 millions de spectateurs par année.

Nous soulignons que le gouvernement a un rôle particulier à jouer lorsqu'il s'agit d'encourager le secteur privé à investir dans le développement culturel du Canada et à accorder son appui à ce domaine. Nous avons constaté qu'au cours des dix dernières années par exemple, la part totale que verse le gouvernement aux arts d'interprétation a diminué, passant d'environ 38 p. 100 à 32 p. 100, alors que l'appui de la part du secteur privé est passé de 12 p. 100 à 14 p. 100. Nous avons remarqué un autre fait significatif qui donne à réfléchir : dans la conjoncture actuelle de récession, toutes les sources de fonds destinés à la culture ont été réduites et *ne suivent pas le taux d'inflation*.

Alors que l'incidence de la culture sur l'esprit de notre nation n'a jamais été aussi importante, le secteur culturel canadien voit baisser gravement l'appui qu'il reçoit de la plupart de ses alliés. Les gouvernements se doivent donc d'intervenir, non seulement pour promouvoir et appuyer directement la culture et les communications, mais aussi parce qu'il faut absolument inciter le secteur privé à participer davantage à ces domaines et à accroître son parrainage.

CHAPITRE TROIS : TENIR LA PROMESSE CONSTITUTIONNELLE

Dans cette dernière partie du rapport, nous examinons les mesures que nous devons prendre dans les domaines de la culture et des communications pour tenir la promesse constitutionnelle et, plus particulièrement, le rôle que devra jouer le gouvernement fédéral à cet égard. Nous commençons par souligner l'essence culturelle des affaires de notre pays, sans oublier les exigences techniques de nos systèmes de communications, et nous recommandons de faire une plus grande place à l'aspect *culture* dans le mandat du ministère fédéral concerné, qui deviendrait alors *le ministère de la Culture et des Communications*. Nous estimons qu'un tel

changement, bien qu'il puisse sembler minime, contribuerait à faire reconnaître la prééminence de la culture dans notre société et exprimerait de manière symbolique le rôle du gouvernement fédéral en matière de promotion du développement culturel.

Nous formulons une série de 16 recommandations, pour la plupart de portée générale, mais qui visent à donner un aperçu des grandes orientations que devrait suivre la future politique du gouvernement du Canada concernant le développement de la culture et des communications.

Tout au long de nos audiences, il nous est apparu évident que les témoins attachaient une grande importance à l'élaboration par le gouvernement fédéral d'une politique aussi bien en matière de culture que de communications. Nous avons donc recommandé l'adoption d'une *politique-cadre exhaustive comportant deux grands volets : une politique canadienne de la culture*, incluant des mesures pour les arts et les artistes, des mesures pour les industries culturelles et des mesures pour la préservation du patrimoine culturel; et *une politique canadienne des communications*, régissant notamment les domaines de la radiodiffusion et des télécommunications. À notre avis, l'adoption de cette politique-cadre aiderait le gouvernement fédéral à établir ses priorités et à rationaliser ses décisions. De plus, elle permettrait aux gouvernements provinciaux et aux organismes non gouvernementaux de mieux comprendre les buts et objectifs de la politique fédérale.

Nous recommandons en outre que, dans l'orientation de sa politique, le gouvernement s'inspire de principes qui tiennent compte du rôle créateur de l'artiste et de la priorité à donner à l'adoption de normes d'excellence en matière de programmation et de réalisation. Nous incitons de plus le gouvernement à se fixer des objectifs en vue de favoriser une sensibilisation et une facilité d'accès accrues, l'équité en matière de participation à l'emploi, l'harmonisation de la politique avec celles des autres ministères fédéraux, un plus grand engagement à l'échelle internationale et des possibilités de partenariat avec les autres ordres de gouvernement et le secteur privé.

Nous recommandons spécialement au gouvernement fédéral de prendre l'initiative dans l'élaboration d'un *Accord sur la culture au Canada* afin d'institutionnaliser la collaboration intergouvernementale dans les efforts déployés pour promouvoir les aspirations culturelles de tous les Canadiens.

Notre Comité estime que la culture et les communications sont de véritables industries d'avenir. Nous avons été ébranlés en constatant à quel point les investissements dans le domaine culturel avaient diminué en chiffres absolus au Canada ces dernières années. Compte tenu du malaise qui semble être à l'origine de bon nombre de nos conflits constitutionnels, nous croyons qu'il faudrait bientôt songer sérieusement à hausser substantiellement les investissements du budget fédéral dans la culture et les communications.

Tout en tenant compte des importantes mesures d'austérité financière auxquelles le gouvernement fédéral doit actuellement s'astreindre, nous croyons devoir, en tant que parlementaires responsables, insister sur la nécessité d'accroître au cours des années qui

viennent l'investissement dans la culture et les communications. Comme il nous a été difficile d'établir avec précision et de justifier l'ampleur de cette augmentation, nous nous sommes entendus pour recommander au gouvernement de *viser une hausse de 5 p. 100 par an* pendant cinq ans.

Dans l'esprit du Comité, cette augmentation engloberait tous les instruments de soutien de la culture et des communications, notamment des stimulants fiscaux, des crédits et des déductions d'impôt, d'une augmentation des subventions et contributions des ministères et d'autres mesures d'ordre financier. Plusieurs de nos autres recommandations proposent aussi des moyens d'accroître ce financement.

Nous insistons sur l'importance de susciter et de nourrir un important mouvement de philanthropie et de bénévolat au sein du secteur privé et sur la nécessité de créer un mouvement national de sensibilisation aux valeurs culturelles. À cette fin, le gouvernement pourrait, par exemple, mettre sur pied un programme analogue à celui de la *campagne ParticipAction* qui a eu tant de succès dans le domaine de l'activité physique.

Dans d'autres recommandations, nous soulignons l'importance de quelques grandes institutions nationales, comme le Conseil des Arts du Canada, Téléfilm, la Bibliothèque nationale et la Société Radio-Canada. Au moment où l'on s'apprête à élargir substantiellement le mandat du Conseil des Arts du Canada, qui englobera bientôt le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ainsi que les programmes culturels internationaux gérés par le ministère des Affaires extérieures un peu partout dans le monde, nous croyons que le moment est venu de revoir aussi l'ensemble de son mandat, en songeant à renforcer son rôle et à accroître son financement de manière à ce qu'ils concordent davantage avec sa nouvelle mission.

Dans le cas de Radio-Canada, nous estimons qu'il est plus que temps de lui assurer un financement stable et prévisible étalé sur cinq ans, renouvelable annuellement, et de lui reconnaître un pouvoir d'emprunt limité qui lui laisserait une certaine latitude dans la gestion financière de ses affaires. Nous proposons en outre que la SRC continue de gérer la production et la diffusion des émissions de Radio Canada International, mais que le ministère des Affaires extérieures continue d'en assurer le financement. Nous partageons l'opinion de certains témoins selon laquelle les services de Radio Canada International devraient être examinés et évalués en fonction des activités diplomatiques prévues par le Canada et de ses projets en matière de commerce international.

Nous reconnaissons que les dispositions législatives présentées récemment, soit le projet de loi C-7, *Loi sur le statut de l'artiste* et le projet de loi C-62, *Loi sur les télécommunications*, sont d'importantes mesures se rapportant à deux éléments de la politique-cadre que nous recommandons. Nous comptons les examiner et les débattre en comité et au Parlement.

Il serait urgent également que le gouvernement fédéral intervienne à l'égard d'autres questions, notamment pour mieux reconnaître le droit des artistes à recevoir une juste rétribution pour leur production créatrice; à cet égard, nous recommandons que des

modifications soient apportées à la *Loi sur le droit d'auteur*. Nous recommandons en outre l'adoption d'une stratégie industrielle axée sur l'excellence de la production dans les secteurs du film et de la vidéo, ainsi que de mesures pour améliorer la mise en marché et la distribution des produits culturels canadiens au Canada et à l'étranger. Nous croyons qu'il serait souhaitable d'intensifier la planification stratégique pour renforcer l'industrie canadienne de l'édition et donner un appui concret aux mesures annoncées par le ministre des Communications pour aider ce secteur.

Enfin, nous soulignons la nécessité d'élaborer une stratégie globale fédérale sur le patrimoine, pour promouvoir et protéger les deux dénominateurs communs que sont l'histoire et le patrimoine et qui, en soi, peuvent tellement contribuer à réunir les Canadiens. En matière de préservation du patrimoine, nous proposons un mécanisme faisant davantage appel aux principes de l'*autonomie* et de la *surveillance exercée par les pairs*; cette activité pourrait peut-être s'inscrire dans le mandat du Conseil des Arts du Canada. Nous suggérons également de créer un programme permettant au gouvernement de conserver un échantillon de bandes magnétoscopiques et de films, représentatif de l'héritage culturel canadien dans le domaine des arts audio-visuels et du spectacle. On nous a rappelé le piètre état dans lequel se trouvent actuellement nos archives et proposons la production et l'utilisation de papiers alcalins stables pour éviter qu'elles ne se détériorent davantage. Nous soulignons l'importance de protéger nos immeubles à caractère patrimonial et de prendre des mesures pour encourager leur préservation et leur restauration.

CONCLUSION : LES LIENS QUI NOUS UNISSENT

Tout au long de notre rapport, nous avons abondamment cité les propos de nos témoins. Dans le choix de ces extraits, dans le corps du rapport et dans nos recommandations, nous nous sommes efforcés de bien refléter le message et le sens profond du titre que nous avons donné à notre rapport. La culture et les communications représentent des investissements fondamentaux qui contribueront au renouvellement de notre sentiment de fierté et de notre cohésion en tant que nation. Nous croyons sincèrement qu'aussi bien comme moyen de solutionner la crise constitutionnelle dans laquelle nous sommes plongés que comme instrument nous permettant de tenir notre promesse constitutionnelle, *la culture et les communications se révéleront être les liens qui nous unissent*.

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION N° 1 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada présente des modifications à la *Loi sur le ministère des Communications* visant à renommer celui-ci ministère de la Culture et des Communications de manière à reconnaître et à appuyer les impératifs culturels du Canada; il recommande en outre que ces modifications reflètent pleinement le mandat et les responsabilités de ce ministère au chapitre de la culture.

RECOMMANDATION N° 2 — Le Comité recommande que l'élaboration des politiques du gouvernement du Canada en matière de culture et de communications soit menée dans le cadre d'une structure globale qui comprend :

A) une politique canadienne sur la culture comportant :

- (i) un volet sur les arts et les artistes, y compris les arts du spectacle, les arts visuels, les arts littéraires et l'artisanat;
- (ii) un volet sur les industries culturelles, y compris la programmation d'émissions radiodiffusées, la production cinématographique et vidéo, l'enregistrement sonore, et l'édition;
- (iii) un volet sur la préservation du patrimoine, y compris les galeries d'art, les musées, les sites et les édifices historiques, les bibliothèques et les archives;

B) une politique canadienne sur les communications comportant :

- (i) un volet relatif à la radiodiffusion, y compris la radio, la télévision, la radiodiffusion par câble et par satellites;
- (ii) un volet relatif aux télécommunications, y compris le téléphone, la télécopie, la téléconférence, la transmission directe de données et les communications par satellite.

RECOMMANDATION N° 3 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada oriente la politique sur la culture et les communications de manière à :

- (i) tenir compte du rôle créateur de l'artiste;
- (ii) tenir compte de la priorité à donner à l'excellence dans la programmation et la réalisation;

- (iii) sensibiliser davantage les citoyens aux produits et services de la culture et des communications au Canada et en favoriser l'accès;
- (iv) encourager une participation et une présence équitables des peuples autochtones, des minorités culturelles et des femmes au chapitre de la programmation et de l'emploi dans les secteurs de la culture et des communications;
- (v) encourager la planification intégrée de cette politique chez tous les ministères fédéraux afin de s'assurer que ces derniers sont au courant de leurs responsabilités en matière de culture et de communications;
- (vi) encourager la promotion de la culture et des communications canadiennes à l'échelle internationale;
- (vii) favoriser le partenariat avec les autres paliers de gouvernement, le secteur privé et les milieux canadiens de la culture et des communications.

RECOMMANDATION N° 4 — Dans le but de favoriser la collaboration intergouvernementale à l'ensemble des efforts déployés pour répondre aux aspirations culturelles de tous les Canadiens, le Comité recommande que le gouvernement du Canada prenne l'initiative, de concert avec les ministres de la Culture et des Communications, de définir un cadre à l'intérieur duquel pourraient s'inscrire des plans d'action détaillés susceptibles d'être mis en oeuvre par tous les paliers de gouvernement, cadre qui pourrait être institutionnalisé sous la forme d'un accord désigné Accord sur la culture au Canada.

RECOMMANDATION N° 5 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada vise à augmenter de cinq pour cent par année, pendant les cinq prochaines années, le budget qu'il consacre actuellement à la culture et aux communications, à titre d'investissement dans l'avenir de notre société canadienne et dans la poursuite de la croissance des industries culturelles du Canada à l'échelon national et international.

RECOMMANDATION N° 6 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada mette sur pied un programme complet de mesures incitatives propres à susciter et à nourrir un important mouvement de philanthropie et de bénévolat à l'appui des activités culturelles menées au Canada.

RECOMMANDATION N° 7 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada lance et coparraine, avec les autres paliers de gouvernement et le secteur privé, une campagne nationale visant à sensibiliser les Canadiens à la diversité des valeurs culturelles de leur pays, à encourager leur participation à la vaste gamme de nos activités culturelles et à les inciter à en tirer fierté.

RECOMMANDATION N° 8 — Le Comité recommande au gouvernement du Canada de revoir le mandat du Conseil des Arts du Canada pour consolider le rôle de celui-ci en ce qui a trait à la poursuite des objectifs culturels du Canada, et de lui octroyer des fonds en conséquence.

RECOMMANDATION N° 9 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada présente des mesures, notamment des modifications à la *Loi sur le droit d'auteur*, établissant un juste équilibre entre les intérêts des artistes et ceux des utilisateurs de leurs oeuvres, afin que soit reconnu le droit des artistes à être convenablement rétribués pour l'utilisation de leurs oeuvres de création.

RECOMMANDATION N° 10 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada donne la priorité à l'excellence dans les domaines de la programmation et de la production et qu'il reconnaisse la nécessité d'innover au chapitre de la commercialisation des produits et services culturels du Canada en présentant une stratégie industrielle destinée à attirer les investisseurs vers les industries culturelles du Canada et en envisageant d'offrir à cette fin un crédit d'impôt à l'investissement comme le propose l'Association canadienne de production de film et télévision.

RECOMMANDATION N° 11 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada présente une loi visant à améliorer la distribution des films canadiens et à en faciliter l'accès sur le marché canadien.

RECOMMANDATION N° 12 — Le Comité prend acte des récentes initiatives annoncées par le ministre des Communications à l'appui de l'industrie de l'édition du livre; par ailleurs, il recommande qu'au nombre de ces mesures figure la formulation d'une stratégie globale visant à renforcer les industries de l'édition, y compris une révision des tarifs postaux et de la taxe sur les produits et services appliqués aux imprimés utilisés à des fins pédagogiques et scolaires.

RECOMMANDATION N° 13 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada élabore immédiatement une stratégie globale concernant le patrimoine, stratégie qui comprendrait :

- (i) des dispositions en vue de confier la gestion de l'aide fédérale à la préservation du patrimoine au Conseil des Arts du Canada ou à un conseil national du patrimoine;
- (ii) un programme axé sur la préservation du patrimoine canadien dans les domaines du spectacle et de l'audio-visuel;

- (iii) des mesures destinées à promouvoir la production et l'utilisation de papiers alcalins stables aux fins de conservation du patrimoine canadien;
- (iv) des mesures d'encouragement à la préservation et à la restauration des biens immeubles à caractère patrimonial.

RECOMMANDATION N° 14 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada revoie le mandat confié par la loi à la Bibliothèque nationale pour que cette dernière puisse jouer un rôle accru dans la poursuite des objectifs nationaux en matière d'information; il recommande en outre que les dispositions de la *Loi sur la Bibliothèque nationale* concernant le dépôt légal soient modifiées de toute urgence afin de réduire le coût des nouvelles acquisitions.

RECOMMANDATION N° 15 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada offre à la Société Radio-Canada un financement stable et prévisible étalé sur cinq ans et renouvelable annuellement; il recommande en outre que le mandat confié par la loi à cette société soit modifié de manière à lui reconnaître un pouvoir d'emprunt limité qui lui laisserait une certaine latitude dans la gestion financière de ses affaires.

RECOMMANDATION N° 16 — Compte tenu des objectifs internationaux en matière de commerce et de culture, le Comité recommande que le gouvernement du Canada revoie le mandat de Radio Canada International afin de préciser et de renforcer son rôle dans la représentation du Canada et de ses intérêts sur les ondes internationales; il recommande en outre que le ministère des Affaires extérieures continue d'en assurer le financement et que la Société Radio-Canada assure la programmation, la réalisation et la production.

CHAPITRE PREMIER

CULTURE ET COMMUNICATIONS :
LES LIENS QUI NOUS UNISSENT

Identité, diversité et unité

INTRODUCTION

Dans le présent chapitre, nous tentons de définir la relation qui existe entre l'*identité culturelle*, la *diversité culturelle* et l'*unité politique*, et le rôle que jouent les *réseaux de communication* sur ces plans. Il existe de nombreuses définitions de la culture, mais nous en avons adopté une de grande portée selon laquelle la culture est une façon collective de penser, de ressentir et de faire, une façon collective d'être. La somme des valeurs culturelles ou des identités culturelles des *individus* qui forment une collectivité, une société ou un pays peut être considérée comme la *culture* de cette collectivité, de cette société ou de ce pays. Les valeurs et les identités des *individus* revêtent un caractère dynamique, en constante évolution. Cette caractéristique s'applique également à la *collectivité*, à la société ou au pays.

Les réseaux de communication, qui englobent d'une façon générale les télécommunications, la radiodiffusion, les médias imprimés, le film et l'enregistrement sonore, permettent aux personnes de *partager* leurs valeurs et leurs identités avec les autres membres de la collectivité, de la société ou du pays. Pour utiliser l'analogie de McLuhan, les réseaux de communication (le médium) facilitent l'échange (le message). C'est grâce à ce mécanisme d'échange que nous apprenons à connaître les diverses valeurs et identités culturelles de la collectivité, de la société ou du pays. Tout compte fait, l'unité politique a plus de chances de se réaliser si un tel échange peut se dérouler sans obstacle, dans des conditions favorables et dans un esprit de respect mutuel et de tolérance.

1A. RÉALISER L'UNITÉ SANS SACRIFIER L'IDENTITÉ

L'identité nationale, comme l'identité individuelle, se compose de nombreux éléments qui se chevauchent et s'imbriquent : les liens avec la famille, le quartier et la communauté; les intérêts locaux, régionaux et nationaux; le personnel et le politique, le public et le privé. Ces éléments ne sont pas mutuellement exclusifs. Ils tendent plutôt à se manifester et à se renforcer les uns les autres. Ils peuvent varier et changer, mais les résonances se combinent pour créer, ensemble, des cercles d'images et d'histoires communes dont émerge l'identité. — Writers' Union of Canada, mémoire, le 31 octobre 1991, p. 4.

La culture d'un pays reflète ses valeurs, elles-mêmes nourries et véhiculées par ses activités culturelles. Nous nous proposons d'envisager les grands paramètres de la culture au Canada sous ses nombreuses formes distinctives, tout en examinant les manifestations

multiples de notre culture dans la vie de tous les jours partout dans la société canadienne. Nous voulons examiner la culture sous toutes ses facettes, car ce qu'elle suppose illustre et façonne à la fois le caractère distinct de notre nation. La culture est une façon d'être, de penser et de ressentir. Elle est l'un des moteurs de la société et, à ce titre, elle unit tous ses membres par la langue, les coutumes, les habitudes et les expériences partagées. La culture est aussi un mode de vie reposant sur de nombreux éléments qui influencent nos pensées, nos sentiments et notre créativité. Chaque culture enrichit les autres cultures avec lesquelles elle entre en contact.

Les activités culturelles sont, pour notre propos, les éléments créateurs de notre existence, les manifestations de notre personnalité, de nos origines et de nos aspirations. En nous y livrant, nous posons et renforçons les bases de notre identité, à titre tant individuel que collectif. En cherchant à nous exprimer par ce biais, nous contribuons effectivement à créer et à renforcer nos assises culturelles.

En tant que personnes, nous cherchons à nous connaître nous-mêmes. En tant que familles, nous essayons de partager avec les autres. Comme membres d'un quartier, d'une collectivité, d'une province, d'une région ou d'un pays, nous nous unissons dans une cause commune, tout en veillant à ce que personne ne perde son sentiment d'identité en cours de route.

Pour les Canadiens, l'expression de l'identité est un acte culturel. Par nos intérêts, nos goûts et nos aversions, nos convictions et nos talents, chacun de nous manifeste et partage son identité culturelle. Cet acte de partage mène à notre identité collective, notre culture nationale. C'est ainsi que nous façonnons des quartiers, des collectivités, des provinces et un pays. En fait, une société civilisée se mesure à la capacité qu'ont ses membres d'acquérir un sens profond d'identité culturelle nationale, tout en préservant et en nourrissant les valeurs culturelles individuelles.

... la majorité des individus peuvent vivre et concilier plusieurs identités en même temps, tout comme ils peuvent concilier plusieurs appartenances, ce qui est la même chose. On a aussi fait le constat que cette notion d'identité n'est pas statique, mais que, au contraire, elle est profondément dynamique. Finalement, en plus d'être profondément dynamique, elle est en constant devenir. Elle répond, il semble bien, aux besoins humains... Il est utile de se demander si cette même problématique existe pour un peuple et, par le fait même — la question est posée —, si on peut atteindre une unité nationale lorsque plusieurs identités régionales existent. — Jean-Pierre Hogue, député, membre du Comité permanent des communications et de la culture (fascicule 28:7).

Au Canada, nos gouvernements ont adopté des politiques et des principes distinctifs par rapport aux autres pays, et nous avons reconnu que la diversité est l'essence même de notre existence; nous avons décidé de chérir notre diversité, au lieu de chercher à l'atténuer. Bien que le Canada soit un pays relativement jeune, sa culture est riche et variée. Le défi que les législateurs actuels doivent relever est de projeter une perception collective du pays qui tienne compte de toutes ses composantes, tout en étant *plus vaste que la somme de ses parties*.

L'unité nationale ne suppose pas que la diversité soit noyée dans une entité homogène, ni qu'un groupe culturel soit dominé par un autre. Se convaincre que les particularités de notre voisin ne nous menacent pas, souscrire à des principes, accepter de nous intégrer à un quartier où notre identité propre pourra s'exprimer librement, faire naître un sentiment de partage et de communauté d'intérêt, faire preuve de tolérance à l'égard des croyances et des identités de ceux et celles qui nous entourent, voilà autant de manifestations de l'*unité nationale* et de voies qui mènent à la compréhension mutuelle. Force qui poussera tous les groupes culturels à se rallier autour d'un objectif national, l'unité nationale donne à chaque composante une dimension qu'elle n'aurait pas autrement, créant ainsi une entité harmonieuse qui est plus grande que la somme de ses parties.

Lorsque nous parlons d'unité canadienne ou d'unité nationale, il s'agit de l'union politique du Canada en vertu d'une même constitution. Il est donc important de préciser qu'identité et unité ne sont pas synonymes. Il serait effectivement difficile d'imaginer une identité canadienne qui soit homogène. La réalité canadienne est telle que le seul élément d'identité commun est la riche diversité partagée!

Le partage de nos valeurs et de nos identités est lié à la nature dynamique de la culture, une culture en constante évolution. Nous finissons tous par bénéficier du partage des valeurs et des identités culturelles.

...la seule unité qui vaille, c'est l'unité des esprits, et non pas tellement celle des structures. Les structures suivent les esprits. Il faut commencer par le respect mutuel, le désir de s'écouter, la volonté de s'accepter, peut-être l'exploration commune de valeurs communes, et si accidentellement, accessoirement, on décide d'organiser les structures pour épanouir ces valeurs, tant mieux...l'unité des esprits accepte volontiers l'existence de différentes identités, de différentes personnalités au sein d'une même communauté. — Keith Spicer, président, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (fascicule 15:18).

La promotion de notre diversité nous permettrait en tant que nation d'atteindre un niveau optimal de créativité culturelle et de maintenir notre intégrité à titre de pays uni, distinct des autres pays du monde.

Selon les données de récents sondages, 88,5 p. 100 des Canadiens interrogés sont d'accord avec l'énoncé suivant : «les artistes apportent une contribution majeure à notre société». De même, 77,3 p. 100 des Canadiens interrogés conviennent que «les arts sont importants au Canada parce qu'ils sont l'une des choses qui contribuent à nous rendre uniques et différents des autres pays». Le plus important peut-être, c'est que 91 p. 100 des Canadiens interrogés conviennent aussi qu'«il est important d'exposer les enfants aux arts». Les Canadiens apprécient également d'être exposés à leur patrimoine, puisque 84,5 p. 100 d'entre eux estiment que «les musées et galeries ajoutent à la qualité de vie qu'offre une communauté». (Source : ministère des Communications, Profil des Canadiens consommateurs d'art, 1991, données préliminaires)

1B. LA CULTURE : ÂME DE LA SOCIÉTÉ

La culture canadienne est un miroir des multiples facettes de la sensibilité du peuple canadien, de sa structure sociale, de sa vie quotidienne, de ses moeurs et de son évolution... (elle) est aussi le reflet des principaux défis que le peuple canadien se donne comme société. — Pierre DesRoches, directeur général, Téléfilm Canada (fascicule 20:5).

La définition que donne l'UNESCO de la culture englobe l'architecture, les arts, l'artisanat, le design, le patrimoine, le multiculturalisme, la culture autochtone, les parcs et loisirs, la religion, les sports et l'urbanisme.

En 1979, la Commission de l'unité canadienne a proposé deux définitions distinctes de la culture :

dans la vie quotidienne, le mot culture sert souvent à désigner le côté intellectuel et artistique de la vie en communauté ou en société

...et une acception plus large, liée au caractère d'une collectivité dans son ensemble :

Dans ce contexte la culture est la somme des traits distinctifs qu'une communauté acquiert par l'éducation, la formation technique et l'expérience sociale. Elle comprend alors la langue, des connaissances dans tous les domaines du savoir, des traditions, des valeurs de toutes sortes, etc. Elle devient une façon collective de penser, de sentir et d'agir, une manière d'être. — Commission de l'unité canadienne, Définir pour choisir : Le vocabulaire du débat, Ottawa, 1979, p. 4.

Un témoin a rapporté une définition de la culture tirée de l'oeuvre du regretté Northrop Frye :

La culture est d'abord un mode de vie, ce dont témoignent les habitudes gastronomiques, la façon de se vêtir, et les rites sociaux. ... Elle est ensuite le patrimoine commun des souvenirs historiques et des coutumes, liés surtout par une langue commune. C'est, enfin, ce qu'une société crée véritablement, dans les domaines de la littérature, la musique, l'architecture, les sciences, les connaissances et les arts appliqués. — Northrop Frye, cité par Shirley Thomson, directrice, Musée des beaux-arts du Canada (fascicule 5:7).

Il importe de relever, dans cette définition, l'allusion à une langue commune, qui rappelle la politique distinctive des deux langues officielles du Canada. Il ne fait aucun doute que notre dualité linguistique rend notre développement culturel national plus complexe, mais le défi n'en est que plus intéressant, plus stimulant et plus satisfaisant. Toute discussion sur la culture et la Constitution englobera inévitablement la distinction que nos deux langues officielles apportent à notre nation. C'est là par conséquent un sujet qu'il faudra aborder avec beaucoup de doigté. Les Canadiens ne pourront régler et concilier leurs différences et favoriser l'édification de leur nation que s'ils entretiennent un esprit de respect, de tolérance et de compréhension mutuelle.

Une autre façon d'envisager la culture serait de faire une distinction entre la *culture traditionnelle* et la *culture populaire*. Voici ce qu'en dit un témoin :

...la culture populaire est justement le ciment qui lie les gens entre eux à l'intérieur des frontières nationales. Les anciennes formes de la culture officielle viennent renforcer les traditions et l'histoire, mais la véritable force unificatrice, c'est la culture populaire. — George MacDonald, directeur, Musée canadien des civilisations (fascicule 7:14).

Une autre façon encore de voir la culture est de considérer les principes de nos ancêtres francophones et anglophones en la matière. La tradition française voulait que l'État ait un rôle légitime à jouer dans le soutien des arts et de la culture mais ce principe n'avait pas tellement cours dans la tradition anglaise. Cependant, il est généralement reconnu qu'au Canada, c'est le gouvernement fédéral (modelé dans une grande mesure par la tradition parlementaire britannique) qui a tracé la voie en matière de soutien culturel.

Les politiques culturelles du Canada se doivent d'englober tant la culture traditionnelle que la culture populaire. Au sens traditionnel, par exemple, nos musées préservent notre patrimoine, notre mémoire collective, un des liens les plus forts de tous ceux qui unissent la société canadienne contemporaine. Dans notre monde moderne, par contraste, la culture s'exprime sous des formes plus populaires, par la musique, les livres et les magazines, le théâtre, le cinéma et les émissions de télévision, et bien sûr par des événements sportifs de toutes sortes, comme le hockey et le baseball ou les Jeux olympiques.

1C. LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DU CANADA

Le Comité estime qu'au Canada, quatre grandes communautés culturelles contribuent à l'expression de notre identité nationale. Ce sont les Canadiens d'origine anglophone, les Canadiens d'origine francophone, les autochtones et, enfin, les Canadiens de diverses autres origines ethniques. Ces distinctions, il y a lieu de le rappeler, loin d'être une source d'inquiétude, devraient plutôt nous réjouir.

Cette opinion est reprise sous un angle quelque peu différent par certains groupes, dont la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, qui englobe les groupes ethnoculturels dans les trois premiers :

Les (trois) communautés nationales sont la communauté francophone, la communauté anglophone et la communauté autochtone. À l'intérieur de ces communautés, on parle de la question du multiculturalisme. Les trois communautés bénéficient d'un pluralisme parce que ce sont des gens de partout qui ont fait en sorte que le Canada est ce qu'il est en ce moment.

Comme synthèse de mes propos, j'emploierai le mot «symbiose». C'est une symbiose de ces trois grandes communautés qui va faire que le Canada va se distinguer et devenir unique au monde, comme il l'était auparavant et comme

on souhaite qu'il le demeure pour l'avenir. — Marc Godbout, directeur général, Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (fascicule 33:44).

Les Canadiens d'origine anglophone ne forment pas un ensemble homogène; ses membres sont arrivés au Canada en trois grandes vagues de colonisation. Une première vague de colonisation anglo-écossaise, par des militaires et commerçants, est venue après la prise de Québec en 1763. Vingt ans plus tard, les Loyalistes, des Américains de descendance anglaise, écossaise et irlandaise pour qui la révolution était inacceptable, sont venus au Canada pour demeurer fidèles à la Couronne. Des Irlandais fuyant la grande famine dans leur pays sont enfin venus s'y établir dans les années 1840 et 1850. Un petit nombre de colons d'origine galloise se mêlait à chacune de ces vagues. Malgré le lien commun de la langue, ces colons irlandais, anglais, écossais et gallois présentaient des différences culturelles prononcées. Aujourd'hui, leurs identités culturelles se reflètent de nombreuses façons dans tout le Canada.

Ces groupes de colons avaient peut-être des raisons différentes de quitter leur pays d'origine, mais ils avaient en commun le désir de conserver leur langue, leurs cultures et leur allégeance à la Couronne. Aujourd'hui, les Canadiens anglais partagent la même langue que nos voisins du Sud, ce qui simplifie entre eux l'échange des valeurs et des identités culturelles. Un tel échange est encore facilité par la proximité des deux pays ainsi que par la présence de signaux radio et de télévision desservant à la fois l'un et l'autre.

Sur de nombreux plans de notre vie culturelle, le courant prédominant des produits et des spectacles du sud vers le nord constitue une menace au maintien des valeurs et des identités des Canadiens anglais. Des sondages ont montré qu'il existe encore des divergences de valeurs considérables entre Américains et Canadiens, mais nombre de ces derniers jugent que l'influence américaine menace notre souveraineté culturelle.

Le défi est alors d'investir nos ressources sagement et à bon escient afin de favoriser l'épanouissement de talents locaux, la production d'émissions canadiennes et la distribution de produits culturels au plus grand nombre de Canadiens possible. S'il est une chose qui faisait l'unanimité chez les témoins que nous avons entendus, c'est qu'il faut viser en priorité l'*excellence de la programmation canadienne*, et non, même si cela était faisable sur le plan technique, tenter de nous prémunir contre l'intrusion de la culture américaine.

Même si leurs origines ne sont pas aussi diverses, les Canadiens d'expression française tirent leurs racines des colonies établies en Acadie et au Québec en 1604 et 1608 respectivement. L'héritage culturel de 400 ans d'histoire et de points de colonisation qui s'étendaient, au sud, jusqu'à la Louisiane tire sa force et son unité d'un objectif unique : *la survie*. Dispersée dans des lieux très éloignés, la communauté francophone a dû, pour survivre, nourrir un éveil culturel qui s'est concentré avant tout au Québec, seule province où la majorité des citoyens parlent le français. On pense en général que l'adoption de l'*Acte de Québec* par la Grande-Bretagne, en 1774, faisait du Québec une société distincte puisque cette loi contenait trois mesures importantes : (i) elle autorisait l'usage du français, (ii) elle garantissait la liberté

religieuse et culturelle et (iii) elle permettait l'application du code civil. On peut donc avancer que la réalité moderne des deux communautés linguistiques fondatrices du Canada remonte en fait à cette époque.

L'un des traits distinctifs de la réalité canadienne est sans contredit la présence d'une culture d'expression française forte et dynamique. À notre avis, trop peu de Canadiens reconnaissent ou apprécient encore l'enrichissement profond que cette culture ajoute à notre identité nationale. Il ne fait pas de doute que si, pris globalement, le Canada forme une société distincte par rapport aux États-Unis, c'est en partie du fait de sa culture française distincte. De l'avis du Comité, dans le contexte culturel en tout cas, la présence d'une société distincte au Québec devrait aller de soi; c'est une réalité et nous devrions tous en tirer orgueil.

S'il est vrai que le Québec est le principal foyer de la culture d'expression française au Canada, ce n'est pas le seul, et cela nous amène à faire des observations capitales. La présence française s'étend à tous les coins du Canada, de l'Acadie, au Nouveau-Brunswick, aux collectivités de toutes les autres provinces, qui regroupent plus d'un million de citoyens d'expression française d'un bout à l'autre du pays. Du seul point de vue de sa culture, notre société francophone mérite d'être reconnue et célébrée pour sa contribution unique et caractéristique au vécu canadien. Elle en a d'ailleurs besoin. Le Québec en est certes le point de convergence, mais cette contribution rayonne dans l'ensemble du pays.

À l'intérieur du Québec — et cela importe tout autant — le développement culturel et industriel et son expression doivent aussi, à l'inverse, englober les citoyens de langue anglaise, les autochtones et les communautés multiculturelles. Les droits linguistiques et culturels de la minorité doivent être respectés dans tous les coins du Canada.

La préservation, voire l'essor, de la culture française au Canada devrait continuer d'être prioritaire pour le gouvernement central. Notre culture canadienne-française apporte un élément distinctif à tous les Canadiens, et il faut reconnaître que, dans le contexte plus vaste de l'Amérique du Nord anglophone, elle risque d'être assimilée et de disparaître sous la masse des courants culturels qui lui font concurrence. Le Comité juge donc impératif et tout à fait conforme aux intérêts de l'unité nationale que l'intégrité culturelle du Canada d'expression française soit nourrie et mise en valeur dans son intérêt propre, mais aussi à cause de sa contribution fondamentale à la vie canadienne.

Le Canada était un pays multiculturel et multilingue bien avant l'arrivée des Européens. Les peuples autochtones présentent effectivement, sur le plan de la langue, des traditions et de l'histoire, une diversité aussi grande que les vagues d'immigrants actuelles. La richesse et la variété de leur vie culturelle témoignent de leurs migrations, des échanges entre les collectivités et de la lutte pour survivre face à la fureur des éléments.

La survie des Premières Nations en tant que peuples uniques et distincts de ce territoire forme une partie intime de notre patrimoine. Malgré d'innombrables agressions contre nos cultures, nous survivons dans le Canada d'aujourd'hui. Nous survivons parce que, contrairement aux sociétés d'origine européenne,

notre peuple tire son identité d'un collectif culturel... Même si nos communautés sont dispersées dans tout le pays et nos cultures variées, les autochtones ont des croyances et des valeurs spirituelles communes. C'est ce qui nous a soutenus. — Association nationale des centres culturels et éducatifs, mémoire, p. 2.

Si certains Canadiens peuvent, sur le plan culturel, trouver réconfortant de connaître leurs origines et même retourner aux sources en quête d'inspiration, les autochtones ne peuvent compter que sur leur propre patrimoine autochtone.

Les cultures autochtones du Canada n'ont pas d'autres patries. Si elles ne survivent pas dans ce pays, elles ne peuvent se ressourcer ailleurs. — Ibid., p. 6.

Les valeurs culturelles ont toujours joué un rôle essentiel pour la survie des autochtones. C'est également ce qui définit les premiers habitants du Canada :

En tant que producteurs voués à la réalisation d'émissions de télévision en langue inuktitut, nous nous considérons à la fois comme des Inuit et des Canadiens; en tant qu'autochtones, nous sommes les premiers Canadiens. Les valeurs inuit du partage, de l'égalité, de la coopération et du respect étaient, traditionnellement, essentielles à la survie du groupe. De nos jours, nous reconnaissons que ces valeurs jouent un rôle central dans notre survie à long terme. Les Canadiens de tout le pays reconnaissent que ce sont ces mêmes valeurs qui nous définissent comme Canadiens et nous distinguent des autres pays. — Inuit Broadcasting Corporation, mémoire, p. 2.

Les valeurs culturelles de nos peuples autochtones demeurent axées sur l'importance de vivre en harmonie avec la nature, les avantages de liens communautaires étroits, et le sens fondamental de l'interdépendance, la compréhension et la confiance. Le Comité estime que, quelle que soit leur origine, les Canadiens ont beaucoup à tirer de ces valeurs culturelles, notamment sur le plan des traditions et des relations durables avec autrui ainsi qu'avec l'environnement.

À mesure que le concept de l'autonomie gouvernementale des autochtones se précisera, il faudra s'assurer que la promotion de l'expression culturelle demeure prioritaire. Les autochtones ont le droit de forger leur propre identité, de contribuer à l'intégrer à la vision plus vaste du Canada pris globalement, de se servir de leur créativité et de la développer, de mieux se connaître, de partager leurs valeurs avec tous les Canadiens et de tirer fierté de leur apport à notre grande nation.

Lorsque de jeunes autochtones reçoivent un prix, ils en sont extrêmement fiers, tout comme leurs parents et l'ensemble de la collectivité. Les arts font beaucoup pour rétablir la dignité et la fierté, pour promouvoir l'identité de manière pacifique et positive, pour permettre aux gens de gagner leur vie. Les activités artistiques sont l'une des rares choses qui permettent encore aux autochtones de gagner leur vie sans quitter leur territoire. — John Kim Bell, directeur national, Fondation canadienne des arts autochtones (fascicule 15:37).

Même si la définition et le mode d'application précis du concept de droit inhérent à l'autonomie gouvernementale à l'intérieur du Canada restent encore à définir, il est essentiel que les gouvernements et les dirigeants qui en détermineront l'orientation soient conscients de la composante culturelle de la vie autochtone au Canada. Autrement, les clauses de la Constitution resteront lettre morte, et le concept d'une société et d'une culture autochtones séparées au sein d'un Canada unifié demeurera sans vie, ni réalité.

Au fil des ans, la société canadienne est devenue davantage pluraliste, ses citoyens venant de tous les coins du monde. Pour intégrer cette nouvelle réalité à la société canadienne, le gouvernement a adopté la *Loi sur le multiculturalisme canadien* et mis en oeuvre une politique du multiculturalisme qui encourage la population à préserver et même à promouvoir son patrimoine ethnoculturel. Cette pluralité de mouvements culturels distincts vient compléter et faire pendant aux trois autres grandes communautés de la culture canadienne — la culture anglaise, la culture française et la culture autochtone.

La culture canadienne, unique en son genre, est le produit de notre histoire. Les cultures, riches et fières, des peuples autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis), l'influence prépondérante des langues et cultures anglo-saxonnes et françaises, s'y mêlent à l'apport important de nombreux autres groupes culturels qui ont émigré ici depuis l'arrivée des premiers colons européens.

De par sa nature même, la culture canadienne n'a jamais cessé d'évoluer... On peut parler d'un «courant principal en mutation». — Conseil ethnoculturel du Canada, mémoire, p. 3.

À l'analyse, la formule multiculturelle adoptée par le Canada peut être vue comme le prolongement éclairé de la liberté d'expression culturelle qui caractérise depuis longtemps notre pays. Les Canadiens ont en commun une vision dynamique de leur pays fondée sur la compréhension et le respect des cultures, des groupes ethniques et des origines ethniques marqués par la différence et la diversité.

Le multiculturalisme canadien inspire des sentiments profonds et de vives divergences. Dans l'ensemble, le Comité se rallie à l'opinion exprimée par ces témoins :

*Le Canada est perçu comme le prototype même des nations multiculturelles...
Le monde entier nous surveille dans cette optique...*

Le Canada s'est penché, dans le passé, sur le modèle du melting-pot américain. Le hic c'est qu'en fondant ensemble diverses identités culturelles traditionnelles, on fait très souvent disparaître la notion même de société coopérative. — George MacDonald, directeur, Musée canadien des civilisations (fascicule 7:7, 18).

...78 p. 100 des Canadiens pensent que le multiculturalisme est un enrichissement pour la culture canadienne. En dépit des critiques dont fait l'objet la politique du multiculturalisme, cet idéal profondément canadien continue de recevoir un appui solide. Une forte majorité de gens estiment que le

multiculturalisme apporte une dimension enrichissante à notre société. Ils y voient une politique et un idéal de respect et de tolérance, de partage et d'échange, d'intégration et d'étoffement de notre identité canadienne. — Conseil ethnoculturel du Canada, mémoire, p. 2.

D'autres opinions, même si elles étaient avancées avec les meilleures intentions et une parfaite intégrité intellectuelle, n'en étaient pas moins tout à fait divergentes. Aux yeux de leurs tenants, le multiculturalisme est pour le développement culturel canadien, au mieux, une tare, et au pire, une entrave :

...il est parfaitement possible à notre époque, comme immigrants au Canada, de rester complètement à l'écart de la vie canadienne. ... Point n'est besoin de s'intégrer à la culture canadienne. Vous pouvez vivre ici pendant des années sans le faire. — Christopher Marston, directeur exécutif, Association canadienne des artistes de la scène (fascicule 4:30).

... on encourage, à coup de millions de dollars, un nombre incalculable de néo-Canadiens à se retremper dans l'histoire et les traditions de leur pays d'origine, les traditions d'un pays qu'ils ont quitté pour entreprendre une nouvelle vie au Canada. À mon avis, c'est une politique qui les pousse à tourner le dos à l'idée d'une identité canadienne commune, une politique qui pousse à revivre le passé, et non pas à se tourner vers le présent ou l'avenir. ... Je suis enclin à dire que le multiculturalisme est une relique du passé qui devrait laisser la place au principe d'une vision unique et d'un Canada unique. — Brian Robertson, président, Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement (fascicule 4:5).

Le Comité souscrit manifestement à une façon plus éclairée d'aboutir à une société libre. Bon nombre de groupes culturels du Canada tiennent vivement, en conservant leur patrimoine culturel et linguistique propre, à garder un sens aigu de leur identité. Ils le font sans compromettre aucunement l'unité nationale. S'il est vrai que le Canada n'a pas toujours manifesté un très grand respect envers ses groupes ethnoculturels (comme en témoigne l'internement des Canadiens d'origine japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale), nous pensons que notre pays a appris à faire preuve d'une plus grande compassion et espérons que pareilles tragédies ne se répéteront jamais. À notre avis, la diversité dans l'unité, l'hospitalité, l'ouverture d'esprit, le respect et la tolérance, et la promotion d'un sentiment d'appartenance sont les fondements mêmes d'un Canada moderne.

Le multiculturalisme n'est pas la célébration de nos différences, mais plutôt la reconnaissance du fait que nous pouvons accepter ces différences et vivre ensemble en harmonie. — Conseil ethnoculturel du Canada, mémoire, p. 6.

Étant donné les distinctions culturelles profondes qui existent au Canada, il convient de rappeler l'un des principes sur lesquels reposent les propositions constitutionnelles actuelles :

Il n'est pas nécessaire pourtant que les Canadiens soient tous coulés dans le même moule. Liée à des valeurs communes, la citoyenneté n'exclut pas le respect des diversités qui nous enrichissent. — Bâtir ensemble l'avenir du Canada : Propositions, p. 1, 1991.

1D. LES COMMUNICATIONS : LIEN CULTUREL

Nous sommes un véhicule qui permet aux Canadiens de s'exprimer, de célébrer et de communiquer leurs espoirs, leurs aspirations et leurs réalisations en tant que Canadiens à d'autres Canadiens. Nous favorisons, au meilleur sens du terme, le partage de l'identité canadienne. Il y a plus d'un siècle, les différentes régions de ce pays étaient raccordées entre elles par un chemin d'acier, mais avec les progrès techniques, ce sont aujourd'hui les émissions transmises par câbles, par fibres et par satellites qui unissent entre eux les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. — Ken Stein, président-directeur général, Association canadienne de télévision par câble (fascicule 20:34).

En matière de communication, le Comité sait qu'on doit faire une distinction entre le *message* (c'est-à-dire le contenu des émissions de télévision, de radio et de télévision par câble, et des livres, magazines, journaux, films, vidéos, enregistrements sonores, musées, archives et bibliothèques) et son *mode de transmission*. Dans tout pays, mais particulièrement dans un pays aussi vaste que le Canada, la façon de transmettre le message culturel est tout aussi importante que sa création même.

En fait, dans bien des cas, *le message culturel est à la fois créé et transmis* par les réseaux canadiens de communication. C'est dans la recherche de l'*excellence en matière de programmation*, par exemple, que des institutions nationales comme la Société Radio-Canada, le Centre national des Arts et l'Office national du film servent les intérêts du Canada, par la création et la diffusion du contenu culturel.

... nous avons démontré que la qualité est là... chez les artistes canadiens... tous ces talents existent en grande partie grâce au travail extraordinaire réalisé au fil des années par la SRC... il n'y aurait sans doute pas beaucoup d'orchestres symphoniques [dans ce pays], par exemple... sans le soutien apporté par Radio-Canada à la musique au fil des ans. — Patrick Watson, président du conseil d'administration, Société Radio-Canada (fascicule 12:18).

C'est dans ce contexte, du côté des organisations tant privées que publiques, qu'il faut faire des investissements concrets pour encourager l'excellence culturelle au Canada. Des politiques gouvernementales et le maintien d'une présence nationale forte dans les domaines de la radiodiffusion et des télécommunications s'imposent, ici encore, pour assurer la diffusion d'un message canadien aux Canadiens.

Pour relever le défi d'aider une population relativement peu nombreuse à garder le contact sur un territoire vaste et accidenté, les Canadiens ont toujours accordé une grande priorité aux communications. En conséquence, nos réseaux de câblodistribution, de téléphone et de communication par micro-ondes, nos réseaux de radiodiffusion, nos satellites et les autres services de communication de l'ère informatique ont fait de notre pays l'un des leaders mondiaux dans ces secteurs de la technologie avancée. En dépit des progrès fantastiques déjà réalisés, la révolution technologique des communications continue d'avancer à pas de géant partout dans le monde, et fait du «village global» de McLuhan une réalité. Nos réseaux de communication continueront de subir des transformations radicales dans les années à venir. Voici un extrait d'un rapport de recherche rédigé pour le Comité :

La transmission publique fait traditionnellement appel à la radiodiffusion (émission sur les ondes à partir d'un émetteur vers plusieurs récepteurs) ou aux télécommunications (communications de poste à poste)...

Les progrès techniques des dernières décennies rendent toutefois de plus en plus difficile ce genre de distinction entre les moyens de transmission. Les entreprises de télécommunication ont fait appel aux faisceaux de micro-ondes et aux satellites pour améliorer les communications de poste à poste, tandis que les entreprises de radio et de télédiffusion ont élargi leur auditoire grâce aux réseaux de câblodistribution.

*Il s'ensuit que la distinction entre la «radiodiffusion» et les «télécommunications» repose moins sur les techniques utilisées que sur le but visé. — Mollie Dunsmuir, *Culture et Communications : le contexte constitutionnel*, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement, le 10 septembre 1991, p. 3.*

Avec une pointe d'humour, mais également beaucoup de sérieux, M. Keith Spicer, président du CRTC, a apporté en contrepoint, un commentaire sur la technologie avancée, qui est en même temps une analogie de la relation étroite entre les communications et la culture :

J'ai connu une province, dont je tairai le nom, qui ne voulait pas que l'on ait un téléphone dans chaque maison parce que, disait-elle, la ligne téléphonique partagée faisait partie de sa culture. — Keith Spicer, président, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (fascicule 15:21).

Les principaux médias de communication au Canada sont bien connus. On peut se demander lequel assume le leadership en matière culturelle. La télévision est certainement très puissante (les réseaux Société Radio-Canada, TVA et CTV, les chaînes privées, la télévision par câble et les canaux spécialisés); pratiquement tous les Canadiens — 97 p. 100 — regardent la télévision au moins une fois par semaine; 95 p. 100 écoutent la radio; 98 p. 100 des foyers canadiens ont le téléphone; plus de 60 p. 100 sont abonnés à la télévision par câble; les quotidiens canadiens exercent une influence considérable, tout comme les hebdomadaires; les maisons d'édition de livres et de magazines rejoignent un vaste auditoire; et les films canadiens sont primés dans les festivals internationaux. Chefs de file dans l'industrie mondiale des télécommunications, les entreprises canadiennes de renom continuent de mettre au point des compétences plus étendues et perfectionnées. Il est permis de penser aussi que le processus des communications englobe l'industrie de l'enregistrement, et même le réseau des musées et galeries d'art du Canada.

C'est par le contact des télécommunications... que la plupart des Canadiens suivent les événements qui se passent dans l'ensemble du pays et dans le monde entier. Ils ont ainsi la possibilité d'être au courant des réalisations de leur pays et de leurs compatriotes et d'en être fiers. — Eldon Thompson, président et chef de la direction, Télésat Canada (fascicule 10:31).

Il faut comprendre... que, d'une manière générale, la grande majorité de nos jeunes ne lisent pas le Globe and Mail, ne regardent pas The Journal et n'écoutent pas les nouvelles de Radio-Canada. Ils écoutent de la musique. La musique est un grand moyen de communication. — Brian Robertson, président, Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement (fascicule 4:5).

Pour asseoir l'avenir sur des fondations solides, il est essentiel de se rappeler et de tirer des leçons du passé et du présent. Les musées sont une des principales banques de données du patrimoine culturel. Cependant, la mémoire seule n'est pas suffisante pour créer la conscience culturelle. Il faut aussi être capable de communiquer cette connaissance à tous les Canadiens. — George MacDonald, directeur, Musée canadien des civilisations (fascicule 7:6).

La Société Radio-Canada

Parmi tous nos modes de communication, il ne fait aucun doute que c'est la SRC qui a contribué le plus au développement des arts, par l'intermédiaire tant de la radio que de la télévision. La SRC, en maintenant un réseau de communication qui s'étend d'un bout à l'autre de notre pays, nous aide à exprimer et à approfondir notre individualité artistique et, par conséquent, à mieux nous connaître. Radio Canada International a également projeté l'image du Canada partout dans le monde. Selon les résultats d'un sondage indépendant fournis par la SRC :

Les Canadiens considèrent que Radio-Canada a assumé un rôle de premier plan dans le renforcement de l'identité canadienne; à ce titre, il devance, dans l'ordre, les journaux, les maisons d'édition et les télédiffuseurs privés.

La SRC est considérée comme l'un des grands symboles canadiens d'unité — plus que le bilinguisme, le hockey ou la Reine aux yeux de la plupart des Canadiens. — Lettre de Joan Gordon, directrice, Services parlementaires et relations communautaires nationales, Société Radio-Canada, le 21 novembre 1991.

Aux yeux du Comité, l'importance d'une institution nationale de radiodiffusion financée à même les deniers publics ne fait aucun doute, et sa présence est indubitablement justifiée.

En fournissant au Comité certaines statistiques qui lui avaient été demandées, le ministre des Communications a souligné l'importance de la culture dans le tissu de la société canadienne et le rôle de la SRC.

D'après ces chiffres, j'estime que les Canadiens considèrent que la culture est un élément important de la trame de la société canadienne. Cependant, comme le soulignaient M. Spicer et les autres commissaires dans leur rapport de juillet dernier, les Canadiens ne souscrivent pas consciemment à un grand nombre des symboles de la citoyenneté canadienne. L'un des rares symboles unificateurs auxquels ils s'identifient est la SRC, mais comme l'indiquent nos

chiffres, même la SRC commence à perdre de son influence en tant que force unificatrice, par suite des pressions de la mondialisation et de la fragmentation des auditoires. Dans un monde où non seulement la radiodiffusion, mais aussi toutes les industries culturelles, subiront ces pressions dans une large mesure, il sera important pour le devenir du Canada de préserver et de renforcer ces voix culturelles distinctives en adoptant diverses mesures. Je suis fermement convaincu que le rôle du gouvernement fédéral continuera d'être crucial à cet égard, puisque nous avons l'obligation claire et nette de veiller à ce que les Canadiens de n'importe quelle région de ce vaste pays puissent communiquer les uns avec les autres et partager leurs expériences réciproques. — Lettre de l'honorable Perrin Beatty, ministre des Communications, à Bud Bird, député et président du Comité, le 24 janvier 1992, p. 1, 2.

Un rapport sommaire joint à la lettre du Ministre fournit des données détaillées sur l'opinion que le public se fait du rôle de la SRC. (Environics a gracieusement autorisé le ministère des Communications à communiquer les résultats de ses sondages au Comité, qui l'en remercie.)

La SRC a toujours joué un rôle important lorsqu'il s'agissait d'affirmer et de véhiculer le sentiment de l'identité canadienne. Environics, qui a fait un sondage au sujet de la SRC, signale qu'environ la moitié de tous les Canadiens croit que la contribution de la SRC n'est importante que dans deux domaines — les tenir au courant de l'actualité mondiale, et les informer de ce qui se passe au Canada. En ces temps où les Canadiens semblent avoir besoin plus que jamais d'être rassurés au sujet du caractère distinct du Canada, le sondage indique une baisse du nombre de répondants qui pensent que la SRC fait du bon travail à ce chapitre. À peine 31 p. 100 des répondants (une diminution de huit points de pourcentage) estiment que la SRC apporte une grande contribution à la préservation d'une culture canadienne distinctive, tandis que 44 p. 100 pensent qu'elle y contribue «quelque peu» et 14 p. 100 (hausse de neuf points), qu'elle n'y contribue «pas du tout». — Rapport sommaire, lettre de l'honorable Perrin Beatty, p. 5, 6.

Tableau 1.1 — Le mandat de la SRC, 1985-1991

	Beaucoup		Quelque peu		Pas du tout		Ne savent pas/ n'ont pas répondu	
	1985	1991	1985	1991	1985	1991	1985	1991
Présenter l'actualité mondiale	66	52	27	37	2	4	5	6
Présenter l'actualité canadienne	52	48	38	40	3	5	7	7
Préserver une culture canadienne distincte	39	31	47	44	5	14	8	11
Préserver l'unité canadienne	32	31	48	44	10	16	10	10
Préserver les identités régionales du Canada	31	29	48	48	11	13	11	11
Promouvoir le bilinguisme chez les Canadiens	30	25	46	40	12	20	12	15

Source : Environics 1991-1

Des cadres supérieurs de la SRC ont décrit toute la gamme des mesures prises récemment pour accroître l'efficacité et l'efficacité de l'organisme, compte tenu de ses ressources budgétaires limitées. En outre, ils ont placé le rôle de la SRC dans le débat de l'unité canadienne dans une perspective très claire :

Ce n'est pas à la SRC de dicter aux Canadiens quelle doit être leur position constitutionnelle, mais elle a la responsabilité de leur donner des sons et des images, de leur faire connaître leurs concitoyens de façon qu'ils puissent ensuite prendre une décision saine, avisée, prudente et positive.

— Patrick Watson, président du conseil d'administration, Société Radio-Canada (fascicule 12:14).

Ce n'est pas le rôle de Radio-Canada que de prôner une vision particulière de l'unité nationale... notre travail est d'informer les gens de ce qui se passe au pays, de le faire le plus objectivement possible, et de faire partager les expériences culturelles et de création.

— Gérard Veilleux, président, Société Radio-Canada (fascicule 12:22).

Certains se plaignent de parti pris dans les nouvelles et les émissions d'affaires publiques de SRC, et de déséquilibres dans les reportages, les mauvaises nouvelles et les catastrophes étant privilégiées au détriment des bonnes nouvelles et des réalisations. Les critiques concernant le parti pris ou le déséquilibre dans les reportages et la programmation ont été fermement réfutées :

... compte tenu du débat constitutionnel qui perdure... certains ont craint, et d'autres ont espéré, que nous prenions position, que nous demandions à nos journalistes d'être partiels dans leurs reportages. Or, nous avons voulu qu'il soit absolument clair que les normes de la Société, énoncées dans ses politiques, devaient être respectées. — Patrick Watson, président du conseil d'administration, Société Radio-Canada (fascicule 12:32).

... notre manuel de politique journalistique enjoint clairement aux journalistes à présenter les deux aspects d'un sujet, ce que vous appelleriez les bonnes et les mauvaises nouvelles. — Trina McQueen, vice-présidente à la programmation, Nouvelles, Actualités et Newsworld, Société Radio-Canada (fascicule 12:38).

En 1990, *The Journal* a pris l'initiative de réunir des Canadiens pour une fin de semaine de discussions sur l'unité nationale. La SRC diffuse fréquemment de semblables émissions d'actualité, dans lesquelles tous les points de vue ont une chance égale de s'exprimer. Même si nous respectons les choix d'intégrité journalistique et d'équité et d'équilibre dans la présentation des nouvelles et des émissions d'affaires publiques, certains membres du Comité préféreraient voir une institution nationale de premier plan comme la SRC prendre un engagement explicite envers l'unité du pays. Après tout, comme va le Canada, ainsi va la Société Radio-Canada. Si le pays disparaît, on voit difficilement comment cette institution pourrait continuer d'exister.

Dans son intervention devant le Comité, le président de Radio-Canada, M. Gérard Veilleux, a décrit la position financière difficile de la Société. Il a souligné qu'en termes réels les crédits gouvernementaux n'ont pratiquement pas augmenté depuis 10 ans, qu'ils n'ont pas été majorés pour tenir compte de l'inflation pendant cette période, et que la Société n'est pas autorisée à emprunter ni à accumuler un déficit. Il a ajouté que des recommandations visant un financement plus stable et plus prévisible avaient déjà été présentées au gouvernement fédéral, et que la direction de la Société attendait avec beaucoup d'appréhension les décisions à cet égard. Notre Comité est également d'avis que des changements aux mécanismes de financement de la SRC aideraient celle-ci à assurer une gestion plus efficace de ses activités dans le cadre des ressources disponibles, et nous verrions d'un bon oeil certaines améliorations, notamment un budget quinquennal renouvelable par anticipation et certains pouvoirs d'emprunt pour équilibrer le mouvement des fonds d'exploitation et des dépenses de capital avec mesure, à la façon d'une entreprise. On a peine à s'imaginer comment une société dotée d'un budget d'un milliard de dollars peut être exploitée efficacement autrement.

La radiodiffusion privée

Les télédiffuseurs privés tels que le réseau CTV et l'Association canadienne de télévision par câble ont exprimé un engagement ferme envers l'unité canadienne. À l'été de 1991, par exemple, CTV a parrainé, en collaboration avec le magazine *Maclean's*, un colloque spécial sur l'unité canadienne qui a montré très clairement la nature du mécanisme dont on a besoin au Canada pour établir un consensus; il s'agissait presque d'un prototype ou d'un modèle d'assemblée constituante. En outre, CTV a participé, avec d'autres intervenants, à l'enregistrement d'une nouvelle version de l'hymne national du Canada, conçue pour inspirer de nouveaux sentiments de patriotisme au pays. Les dirigeants de CTV qui ont comparu devant le Comité ne se sont pas excusés de l'une ou l'autre de ces initiatives prises dans l'intérêt de l'unité canadienne, pas plus qu'ils n'ont voulu reconnaître que cela compromettrait l'intégrité du journalisme. En fait, ils ont paru disposés à affirmer que leurs entreprises éprouvaient envers le Canada un sentiment de responsabilité qu'elles étaient prêtes à manifester concrètement; ils estimaient de surcroît que cela pouvait se faire sans compromettre une programmation objective ou équilibrée.

L'Association canadienne de télévision par câble (ACTC) a démontré de façon encore plus concrète son engagement envers la mission de l'unité canadienne. Invitée à comparer son attitude à celle de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (qui avait invité ses membres à participer au débat de l'unité nationale) et à la position de Radio-Canada, l'ACTC a donné la réponse suivante :

Je vais vous répondre sans détours. M. Spicer s'est adressé il n'y a pas très longtemps à un certain nombre de sociétés de câblodistribution pour les remercier et les féliciter de l'appui qu'elles avaient donné à la Commission Spicer en lui permettant d'organiser ses télétribunes qui se sont tenues dans tout le pays. L'industrie de la câblodistribution s'est chargée des relais par satellite et des interconnexions. Nous avons aussi préparé des brochures pour chaque localité. Nous avons activement encouragé la participation des gens aux discussions sur les chaînes communautaires et nous avons financé ces émissions pour que ces chaînes parlent de sujets importants. À notre congrès, qui a eu lieu à Ottawa en juin, beaucoup de dirigeants et aussi de participants ont tenu des discours allant tous dans le même sens, à savoir qu'à titre personnel et aussi comme entreprise, et certainement comme association, nous devons faire tout notre possible pour faire face à la crise. ... pour nous, le plus important, c'est de sauver le Canada. — Ken Stein, président-directeur général, Association canadienne de télévision par câble (fascicule 20:72).

Les peuples autochtones, que de vastes distances séparent, ont des besoins pressants en matière de communications. Le réseau Television Northern Canada, dont la mise sur pied a été annoncée récemment, est l'aboutissement de plusieurs années d'efforts; il résulte de la collaboration des gouvernements territoriaux, des radiodiffuseurs autochtones et du Service du Nord de Radio-Canada. Il faudrait également une presse autochtone indépendante pour

répondre aux besoins. De concert, la télévision et la presse permettraient aux peuples autochtones de célébrer leur culture diversifiée, de mieux se comprendre les uns les autres, et de promouvoir la tolérance et le respect de leurs différences et de leurs similitudes.

En notre qualité d'autochtones, nous devons réfléchir aux éléments qui contrôlent nos vies. Nul peuple n'a jamais évolué sans débat ni discussion. Il faut que nos membres commencent à présenter leurs idées au sujet de l'orientation que nous devrions suivre en tant que peuples autochtones. Nous avons besoin d'aide, nous avons besoin que les initiatives en matière de langues autochtones, de revitalisation culturelle et de communications autochtones soient appuyées. Nous avons besoin de commencer à comprendre le monde qui nous entoure. En tant que communicateurs autochtones, nous devons, bien simplement, interpréter pour les autochtones les événements qui se déroulent autour d'eux, et leur donner ainsi l'occasion de prendre leurs propres décisions sur des questions qui touchent ou qui toucheront leur vie. — National Aboriginal Communications Society, mémoire, p. 2.

La presse

Parmi les principaux modes de communication du Canada, les journaux quotidiens et hebdomadaires exercent une très grande influence sur l'opinion publique. De surcroît, par opposition aux subtilités et aux réserves qui se manifestent dans l'industrie de la radiodiffusion lorsqu'il s'agit de prendre position, les journaux du Canada n'hésitent pas à exprimer leurs opinions dans leurs éditoriaux, et en fait, les politiques éditoriales sont la marque distinctive de cette industrie. Il est vrai que chaque éditeur et chaque rédaction a pris des engagements fermes envers la liberté et l'intégrité journalistiques dans les reportages, et la plupart affirmeraient qu'ils atteignent un bon équilibre à ce chapitre. Ce qui fait la distinction des journaux, cependant, c'est qu'ils sont fermement convaincus d'avoir la liberté et la responsabilité d'exprimer leurs vues et leurs opinions subjectives dans les pages éditoriales.

Pour ce qui est des éditoriaux, le conseil éditorial des divers journaux du Canada, et c'est certainement vrai du Citizen, essaie d'adopter des positions cohérentes, pour ou contre. Certains journaux, toutefois, tapent parfois des deux côtés.

Je pense pouvoir dire que le Citizen s'est montré fortement fédéraliste, fermement en faveur de l'Accord du lac Meech. J'ajouterai que nous n'avons connaissance d'aucun séparatiste actif dans notre rédaction. — Clark Davey, éditeur, Ottawa Citizen (fascicule 30:6).

Le Comité a été impressionné par l'initiative du magazine *Maclean's*, à savoir de créer une tribune nationale constituée de 12 Canadiens et Canadiennes afin de voir s'ils pouvaient s'entendre sur une vision commune d'un Canada uni. Un schéma directeur détaillé des amendements constitutionnels susceptibles d'unifier solidement le pays en a résulté. Les résultats fort intrigants de cet exercice ont été publiés dans le numéro du 6 janvier 1992 de *Maclean's*.

L'importance majeure de tous les moyens de communication — radiodiffusion, câblodistribution, journaux, magazines et livres — pour l'unité nationale, et la façon dont la création du message culturel et son mode de diffusion s'interpénètrent, ont été bien exprimées par ce témoin, parmi d'autres :

En d'autres termes, ce qui constitue un pays, c'est le dialogue, la communication, et la mise en commun d'images, d'idées et d'informations.

Comment pouvons-nous amener le Canada à se réconcilier? Comment apaiser les esprits et essayer d'inspirer à la population un sentiment d'appartenance, sentiment qui semble faire défaut? Comment se réconcilier avec les Québécois et les autochtones? Cela n'est possible que si nous comprenons que la première et plus importante étape, c'est d'apprendre à nous connaître les uns les autres. Il faut dialoguer. Il faut s'aimer les uns les autres. Il faut apprendre à aimer et à apprécier nos différences.

... Nous devons reconnaître le fait que nous n'avons jamais réussi au Canada à mettre en place un réseau national de communication culturelle. — Susan Crean, présidente, Writers' Union of Canada (fascicule 13:6, 7).

Les télécommunications — le lien électronique national des années 1990

Le Comité reconnaît le rôle essentiel et sans cesse plus important que joue notre réseau de télécommunication, qui est un lien social et économique essentiel entre les Canadiens de toutes les régions. Les télécommunications leur donnent la possibilité de partager l'idée — et l'idéal — d'une patrie canadienne commune qui s'étend d'un océan à l'autre. En réduisant les distances qui nous séparent, notre réseau de télécommunication joue un rôle important : il contribue à sensibiliser tous les Canadiens aux valeurs que nous partageons en tant que nation et aux idées que nous avons en commun. La chose est vraie, peu importe la fonction qu'il remplit : transmission de données, de voix ou d'images par câble, fibre optique, micro-ondes, satellite ou radio. Ensemble, ces moyens de communication constituent un réseau ininterrompu qui relie non seulement les Canadiens entre eux, mais également au reste du monde.

Les représentants de l'industrie des télécommunications n'ont pas hésité non plus à exprimer leur engagement public envers l'unité nationale :

Les télécommunications constituent, dans un sens bien concret, le lien qui unit les Canadiens les uns aux autres; elles sont peut-être le moyen le plus important dont nous disposons pour partager ce qui forme notre identité. — AGT Limited, mémoire, p. 2.

À ce moment critique de l'histoire du Canada, la technologie de l'information pourrait également renforcer notre identité nationale, en rapprochant les Canadiens séparés par de vastes distances et en permettant une large participation au processus de renouvellement. — Jocelyne Côté-O'Hara, vice-présidente, Relations gouvernementales, British Columbia Telephone Company (fascicule 28:50).

L'identité canadienne repose sur les communications. En un sens, l'unité nationale est impossible sans les communications. Les télécommunications, c'est le médium qui permet la transmission des messages et, comme le disait Marshall McLuhan, le médium est devenu le message. — George Horhota, président, Alliance canadienne des télécommunications de l'entreprise (fascicule 23:6).

... notre société est tout à fait prête... à mettre la télévision au service de l'unité canadienne. — Eldon Thompson, président et chef de la direction, Télésat Canada (fascicule 10:31).

1E. LA DIVERSITÉ : LE TERRAIN COMMUN

Le point commun, c'est la diversité. C'est aussi vrai pour notre géographie que pour notre culture. Dès le premier vrai coup de pinceau sur la toile blanche, où va apparaître le défi de la fragile nature humaine devant l'immensité de notre hiver nordique, la cacophonie polymorphe des formes et des couleurs, et les broussailles sensuelles de notre jungle urbaine, nos différences se manifestent. Nous ne sommes pas fondus dans un creuset. Nous ne formons et ne formerons jamais un bloc monolithe. Nous sommes tous différents... et il est temps d'avoir la maturité de le reconnaître. — Greg Graham, directeur national, Front des artistes canadiens (fascicule 20:74).

Ce n'est pas un thème nouveau, mais il faut constamment le répéter et le renforcer pour chaque nouvelle génération de Canadiens. Il peut paraître banal, mais il n'en est pas moins vrai, de dire que notre diversité est l'un des principaux liens qui unissent le pays; non seulement notre diversité régionale, ethnique et linguistique, mais également la magnifique diversité de nos paysages, de l'impressionnant milieu naturel qui fait partie de notre patrimoine commun. Tous les Canadiens ont le sentiment d'être propriétaire de chaque coin, d'une variété incroyable, de notre pays. Même si nous n'y avons jamais vécu, ou que nous ne l'avons jamais visitée, nous partageons effectivement la propriété de chaque région du pays; nous nous identifions de fait avec elle, comme un élément commun de notre beau pays et du patrimoine que nous laisserons en héritage à nos enfants.

C'est là l'essence même de l'appartenance au Canada : être en mesure d'en partager la diversité — sa géographie, son peuple, ses expressions culturelles et ses institutions politiques. Il n'est tout simplement pas nécessaire, ni souhaitable, ni même possible de bâtir pour le Canada un modèle national fondé uniquement sur nos similitudes; la clé de notre entité nationale est plutôt la reconnaissance et l'appréciation, voire le partage, de nos différences. Cette introspection à laquelle se livrent périodiquement les Canadiens est à la fois unique et positive. C'est un exercice démocratique de dialogue qui nous sensibilise et qui renforce notre patriotisme. Chaque individu, chaque collectivité, chaque province apporte son identité propre au tout, et nous acquérons le sentiment d'appartenance à la nation en nous identifiant véritablement à cette diversité, comme si elle nous appartenait — ce qui est le cas, en vérité.

Lorsque nous pensons aux nombreux traits géographiques pittoresques du Canada, nous le faisons dans un esprit d'appartenance et de partage, avec le sentiment d'en être à toutes fins utiles les propriétaires. C'est de cette façon que nous devons aussi percevoir nos concitoyens et leurs distinctions culturelles; chacun influence les autres et en est partie. De ces sentiments et de ces émotions naissent un sentiment de citoyenneté commune, d'appartenance, d'identité et d'unité nationale.

Les témoins ont exprimé de diverses façons la dichotomie apparente entre la diversité et l'identité :

Le façonnement de l'identité... suppose à la fois l'identification et la différenciation, deux forces qui s'exercent en sens opposés. Mais en fait, l'une ne saurait exister sans l'autre. La perception de la différence mène à l'appréciation de la similarité, et vice versa. — Writers' Union of Canada, mémoire, le 31 octobre 1991, p. 3, 4.

Selon notre interprétation, cette identité commune diffère de l'identification au sens restreint avec un groupe particulier, qu'il soit ethnique, régional ou politique. L'incroyable variété de l'expérience canadienne s'y trouve englobée tout entière. En un mot, il s'agit de la culture canadienne dans son sens le plus large. — Roy MacSkimming, directeur, Association of Canadian Publishers (fascicule 11:4).

S'ils veulent créer une Constitution qui contribuera véritablement à unifier notre pays, il ne suffit pas que les politiciens s'entendent sur des principes, ni que les experts juridiques les incorporent à des textes législatifs. Si l'on veut imprimer un sens profond à toute vision unifiée du Canada, il faudra nous assurer que les Canadiens comprennent et acceptent la vaste gamme des valeurs culturelles distinctes et différentes qui caractérisent notre nation. C'est grâce à nos artistes et à nos institutions patrimoniales que ces valeurs peuvent le mieux s'exprimer et être préservées. Et surtout, c'est par nos modes de communication — nos réseaux de télévision, de radio et de télécommunication, nos journaux, nos livres et nos magazines, notre musique, nos musées et nos archives — que la richesse et la diversité de notre patrimoine canadien peuvent pénétrer le cœur et l'esprit de tous les Canadiens.

Nous travaillons, dans le secteur culturel, à aider les gens à mieux se comprendre. En définissant, en modelant et en remodelant notre identité culturelle, nous parvenons à savoir quel peuple nous sommes. La psychologie et l'expérience de la vie nous enseignent que la peur repose sur l'ignorance. Si nous ignorons qui nous sommes, comment pouvons-nous nous apprécier les uns les autres, accepter les différences de chacun d'entre nous ou s'y adapter et favoriser les aspirations de chacun? Si nous ignorons qui nous sommes, nous ne pouvons même pas commencer à nous apprécier les uns les autres. — Yvon Desrochers, directeur général, Centre national des Arts (fascicule 3:29).

Même si beaucoup d'entre nous ne considèrent pas les activités sportives comme des manifestations de notre culture, on trouve difficilement meilleur exemple d'un lien commun qui unit le Canada que les traditions de notre passe-temps national, le *hockey*. Les passions

fébriles qu'évoquent chez les Canadiens les rivalités traditionnelles entre équipes sont légendaires mais le hockey sur glace est une institution nationale dont les Canadiens peuvent être fiers, une institution qui leur permet de surmonter leurs différences et de trouver un point d'identification commun.

Il faut faire en sorte que les gens vibrent à l'unisson... lorsque Paul Henderson... a marqué le but vainqueur à Moscou, tous les Canadiens ont partagé une expérience culturelle. Les gens ont vécu cette expérience ensemble. C'est le seul moyen de réaliser cet objectif. Il n'est pas nécessaire de faire partager l'homogénéité de certaines régions du pays; il faut que les gens vivent ensemble une expérience extraordinaire. Si nous ne le faisons pas, nous n'aurons jamais un pays commun. — Pierre DesRoches, directeur général, Téléfilm Canada (fascicule 20:24, 25).

Le sport est une forme d'expression culturelle; il illustre bien la façon dont la diversité du Canada peut devenir source d'identité partagée, de fierté et de citoyenneté commune, parfois dans les circonstances les plus extrêmes.

En dernière analyse, le Comité, à l'instar de la majorité des témoins qu'il a entendus, appuie fermement un Canada unifié, respectueux de sa diversité. Il en reconnaît les importantes répercussions sur le plan de la culture et des communications. En fait, à de nombreux égards, si l'unité devient difficile à faire, c'est parce que les minorités craignent que leur caractère distinctif ne disparaisse en se fondant dans une identité commune. Il y a dans notre pays des tensions culturelles et un sentiment de conflit culturel. À notre avis, c'est la raison pour laquelle il est si difficile d'en arriver à un consensus constitutionnel.

La crise qui confronte le Canada aujourd'hui est de nature autant culturelle que politique. Les propositions comportent au moins trois éléments essentiels dont on peut dire qu'ils rejoignent les questions culturelles : la société distincte, les peuples autochtones et le sort de la culture elle-même en tant que responsabilité du gouvernement fédéral et des provinces. Jamais auparavant dans la vie du Canada une discussion d'une si grande importance n'a été centrée autant sur la dimension culturelle de notre expérience nationale... il est grand temps de se concentrer ainsi sur les questions culturelles, c'est même critique dans le contexte actuel.

... nous faisons face à une crise qu'une solution constitutionnelle ne peut régler qu'en partie. — Conférence canadienne des arts, mémoire, le 1^{er} octobre 1991, p. 1, 2.

Le Comité est fermement convaincu qu'il ne faut pas laisser le contexte culturel canadien ajouter au sentiment de conflit culturel. Il faut au contraire concilier nos différences dans une union politique qui permet l'existence de cultures diversifiées et qui suscite un sentiment commun d'appartenance au même pays. Nous reconnaissons les hésitations de certains groupes, notamment au Québec, lorsqu'il s'agit de s'engager dans cette mission culturelle axée sur un Canada unifié. Voici ce qu'en dit l'Union des artistes :

Or, selon nous, l'avenir sera plus heureux, tant pour le Québec que pour le Canada, si nous pouvons accepter... de nous reconnaître comme ce que nous sommes dans le fond des choses, comme deux peuples, deux nations distinctes qui, après toute la crise émotive que nous traversons... devraient se retrouver comme deux nations distinctes qui devront réapprendre à se côtoyer et, malgré tout, à s'estimer... [la vie] aujourd'hui, à bien des égards, est devenue carrément intenable, tant pour les uns que pour les autres. — Serge Turgeon, président, Union des artistes (fascicule 19:5).

La plupart des témoins qui sont venus proclamer devant nous la liberté artistique, l'autonomie complète, l'évaluation par leurs pairs et l'accès à tous les paliers de gouvernement *ne partagent pas* ce point de vue. Nous sommes fermement convaincus que le meilleur moyen de renforcer notre culture et de la pousser vers l'excellence est de la partager sur la scène tant canadienne qu'internationale.

En fait, comme nous avons tenté de le prouver, les liens qui peuvent unir le Canada tirent principalement leur source de nos réalités culturelles, et dépendent de notre aptitude à communiquer ces réalités et à les partager avec les autres. L'esprit dans lequel est mené le débat constitutionnel actuel doit donc refléter les dimensions culturelles du Canada, aussi bien que ses dimensions politiques. Les extraits suivants en sont des témoignages particulièrement appropriés :

... le Canada est en état de crise... parce que nous n'avons pas appris à écouter et à grandir ensemble... Il s'agit d'un échec culturel... C'est le peuple et son désir collectif de vivre ensemble, de préparer l'avenir, qui forgent une nation... il est impossible d'avoir une nation sans culture et... sans culture nationale, l'unité nationale est impossible... ce qui constitue un pays, c'est le dialogue, la communication, et la mise en commun d'images, d'idées et d'informations. — Susan Crean, présidente, Writers' Union of Canada (fascicule 13:5, 6).

Nous estimons que le Canada possède les éléments d'une culture nationale robuste... Toutefois, la capacité de cette culture de remplir cette fonction unificatrice... s'est vu sérieusement menacée au cours des dernières années par un manque de compréhension dans la politique gouvernementale. L'échec consiste à considérer ledit secteur culturel comme étant une entité quelconque, distincte, au lieu de réfléchir au genre de politique gouvernementale qui, inévitablement, a des retombées et des conséquences néfastes sur la vie culturelle du pays. — Christopher Marston, directeur exécutif, Association canadienne des artistes de la scène (fascicule 4:28).

Les artistes figurent parmi nos plus talentueux communicateurs. Ils «sentent» ce que nous sommes et, dans bien des cas, ce que nous devenons. Ils expriment de manière irrésistible ce que nous sommes : ce que nous sommes en tant que collectivité, autrement dit en tant que nation. Bien souvent, ils expriment ce que nous souhaiterions tous exprimer. — Yvon Desrochers, directeur général, Centre national des Arts (fascicule 3:29).

CONCLUSION

Le Comité en est donc venu à une conclusion très nette : la réalisation de l'unité nationale pour le Canada doit passer par la résolution autant des questions culturelles que des questions politiques. On ne saurait en arriver à un accord constitutionnel sans conclure également un accord culturel. C'est dans ce contexte que nous avons préparé notre présentation au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada, laquelle figure à l'annexe B du présent rapport.

La définition étroite de la culture touche aux aspects artistiques et créatifs et au patrimoine; mais, prise dans un sens plus large, la culture est aussi l'expression collective des peuples dans leurs façons de penser, de ressentir, d'agir et d'être. Un lien critique existe entre ces deux perceptions de la culture : l'une renforce l'autre. Il est essentiel que les pouvoirs publics reconnaissent et comprennent ces distinctions, d'abord parce qu'elles sont fondamentales à la nature de notre société et ensuite parce que tous les paliers de gouvernement, en encourageant et en favorisant les activités et expressions culturelles, contribuent à déterminer la nature de notre réalité nationale.

Les Canadiens ont la ferme conviction que les arts et le patrimoine sont importants pour l'épanouissement de la société canadienne, comme le démontrent de récents sondages visant à dresser le profil du consommateur d'arts. Même si la culture est perçue par bon nombre comme étant l'âme de notre société, paradoxalement elle n'est pas souvent bien reconnue ni appréciée à juste titre par les différents paliers de gouvernement et elle n'occupe pas souvent une place élevée dans les priorités gouvernementales en matière de dépenses. Le Comité est d'avis que, particulièrement au Canada, pays relativement jeune qui cherche à bâtir une nation sur deux langues officielles et sur une diversité de cultures, *tous les gouvernements doivent faire de la culture une priorité majeure!*

CHAPITRE DEUX

CULTURE ET COMMUNICATIONS :
LES LIENS QUI NOUS UNISSENT

Le rôle des pouvoirs publics

2A. LE CONTEXTE CONSTITUTIONNEL

*Dans une grande mesure, l'urgence du débat constitutionnel actuel tient à notre combat pour définir qui sont les Canadiens, et quelles sont leurs valeurs. Ce combat pourrait aboutir à la faillite du pays, à moins que les impératifs culturels — non seulement ceux du Québec, mais ceux de toutes les régions du Canada — se voient accorder l'attention qu'ils méritent dans le règlement constitutionnel final. On semble enfin comprendre que ce sont nos différences et notre caractère distinct sur le plan culturel qui sont à la base de notre réalité politique, beaucoup plus que le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces. [Traduction] — Roy MacSkimming, directeur, Association of Canadian Publishers (*Signature*, bulletin de nouvelles de l'Association, p. 1).*

Les Pères de la Confédération ont passé la culture et les communications sous silence lorsqu'ils ont rédigé la Constitution canadienne originale de 1867, qui ne mentionne ni la culture (à l'exception du *droit d'auteur*) ni les communications (à l'exception du *télégraphe*) dans les sphères de compétence législative. Et pourtant, les valeurs culturelles primordiales dans toute une société, et les capacités de communication d'un pays jouent un rôle essentiel dans l'expression et le développement de son plein potentiel culturel. Comme les récentes propositions constitutionnelles fédérales concernent de près divers aspects de la culture et des communications, on peut en déduire que le gouvernement du Canada reconnaît et admet *de facto* qu'il a d'importantes obligations et responsabilités dans ces domaines.

Nous avons conclu au chapitre premier que le débat constitutionnel s'inscrivait dans un contexte autant culturel que politique, ce que semble clairement confirmer les déclarations faites par les chefs des trois principaux partis politiques du Canada lorsque le premier ministre a déposé les propositions constitutionnelles à la Chambre des communes le 24 septembre 1991 :

*C'est bien là ce que veulent les Canadiens de toutes les régions, le renouveau... Le renouveau de nos valeurs, de nos institutions, de nos modes de fonctionnement... Le renouveau, enfin, de notre adhésion au Canada et au bien-être de nos concitoyens. — Le très honorable Brian Mulroney, premier ministre, *Débats*, Chambre des communes, le mardi 24 septembre 1991, p. 2585.*

Une constitution, monsieur le Président, c'est à la fois une déclaration politique et un document juridique. Elle incarne et reflète les valeurs que partagent les Canadiens et elle énonce la structure juridique de notre société. — L'honorable Jean Chrétien, chef de l'Opposition, Débats, Chambre des communes, le mardi 24 septembre 1991, p. 2591.

... il exigera de tous une ouverture d'esprit, une tolérance au sujet de la diversité canadienne et un engagement à consolider un Canada uni qui reconnaît cette diversité ... — L'honorable Audrey McLaughlin, chef du Nouveau parti démocratique, Débats, Chambre des communes, le mardi 24 septembre 1991, p. 2598.

Un témoin représentant l'une de nos institutions culturelles nationales de premier plan nous a également rappelé le contexte constitutionnel de la culture et des communications :

En cette période où la population canadienne est engagée dans un processus de révision et de renouvellement constitutionnels, il faut jeter un regard sur ses aspirations en matière de culture, de société et de communications. — Joan Pennefather, commissaire du gouvernement à la cinématographie et présidente de l'Office national du film du Canada (fascicule 10:4).

Tout au long de ses audiences, le Comité a entendu des témoins affirmer de façon très persuasive que tous les ordres de gouvernement possèdent, de façon inhérente, des mandats et des responsabilités en matière de culture et de communications. Laissons la parole aux témoins eux-mêmes :

Nous recommandons... dans un premier temps que le Parlement reconnaisse que notre pays est plus qu'une entité économique, qu'il est d'abord l'expression de son peuple.

... les intentions pieuses ne suffiront pas pour assurer la survie de nos institutions culturelles canadiennes, et c'est pourquoi nous recommandons que le gouvernement et le Parlement s'engagent à appuyer les arts. — Susan Crean, présidente, Writers' Union of Canada (fascicule 13:6, 7).

Si le Canada devait tourner le dos aux arts, il le ferait à ses risques et périls. McLuhan a décrit les artistes comme étant les vigies de la civilisation. — Greg Graham, directeur national, Front des artistes canadiens (fascicule 20:75).

... le gouvernement et le secteur culturel ont une excellente occasion de coopérer de façon productive de façon à consolider non seulement l'identité culturelle du Canada, mais les liens qui unissent les Canadiens. Nous croyons important de régler par la voie constitutionnelle la question de la responsabilité vis-à-vis de la culture. — Keith Kelly, directeur national, Conférence canadienne des arts (fascicule 3:10).

Ces témoignages sont étayés par les résultats de récents sondages sur les attitudes du public canadien face à la culture canadienne. Les statistiques suivantes ont été fournies au Comité par le ministre des Communications, avec l'autorisation spéciale des entreprises Goldfarb Consultants et Environics.

Selon un sondage réalisé par Environics en 1991, sur dix Canadiens interrogés, sept estiment que le Canada a une culture distincte qui le démarque des autres pays, et six sur dix, soit la proportion la plus élevée depuis 1985, pensent qu'il faudrait faire davantage pour se donner une identité séparée de celle des Américains.

Selon un rapport publié par Goldfarb en 1991, les Canadiens veulent protéger la culture canadienne. La propriété canadienne des industries culturelles continue d'être importante pour les Canadiens (81 p. 100 des personnes interrogées répondent qu'elle est «très importante» ou «quelque peu importante»); cette proportion a même augmenté légèrement au cours des cinq dernières années.

Sauf au Québec, où les deux éléments sont d'égale importance, il semble que la préservation du patrimoine canadien soit plus importante (70 p. 100 des adultes canadiens interrogés) que la préservation de l'héritage ethnique individuel (52 p. 100 des adultes canadiens interrogés). Même si les Canadiens reconnaissent l'importance de préserver leur héritage ethnique, le rapport Goldfarb montre que l'identité culturelle du Canada devrait avoir la primauté.

Les trois quarts des Canadiens interrogés pensent que le gouvernement canadien devrait obliger les stations de radio et de télévision à diffuser un certain nombre d'émissions réalisées au Canada (sondage Environics 1991).

Goldfarb signale une proportion qui s'accroît doucement de Canadiens (60 p. 100 des répondants) pour qui il est important que les activités, installations et produits culturels soient facilement accessibles. — Adaptation du rapport sommaire, lettre de l'honorable Perrin Beatty.

Les investissements publics dans les activités culturelles se justifient évidemment par des raisons purement culturelles, mais comment ne pas reconnaître également leur importance économique? Les gouvernements de tous les pays du monde reconnaissent de plus en plus le rôle de l'innovation créatrice et du design dans la mise au point de services et de produits culturels en mesure de soutenir la concurrence mondiale. Comme le soulignait la Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada en 1985 :

La qualité, au chapitre des produits, des technologies, des usines, des maisons, des cités ou des collectivités, dépend de différents artistes doués d'un grand sens de la créativité. Pour accroître nos bassins d'artistes à long terme, ... les pouvoirs publics doivent appuyer... les arts. Le rendement à long terme de tels investissements sera concret et substantiel. Si les gouvernements n'appuient pas fermement ce secteur, le Canada n'en retirera pas les avantages. Les pouvoirs publics à tous les paliers devraient accroître leur contribution à leur conseil des arts respectif. — Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, Rapport, Vol. 2, Ottawa, 1985, p. 116.

Les investissements publics dans le domaine de la culture ont également d'autres retombées économiques directes. Si l'on considère la main-d'oeuvre dans le secteur culturel dans son ensemble, on constate que le domaine de la culture, contrairement à celui des sciences, est axé à la fois sur l'information et sur la main-d'oeuvre. C'est là une combinaison intéressante dans une économie d'information axée sur le capital menacée par un chômage croissant. Entre 1971 et 1991, la population active dans le domaine des arts s'est accrue de 122 p. 100 (de 156 000 à 346 000), par rapport à une hausse de 58 p. 100 dans l'économie en général (de 8,627 millions à 13,671 millions de travailleurs) soit un rythme deux fois plus rapide. Pendant cette même période, la population active dans le domaine des arts s'est accrue de 1,81 p. 100 de la population active canadienne à 2,53 p. 100. (Source : Statistique Canada, 9 janvier 1992, lettre de Iain McKellar, directeur adjoint, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme)

De l'avis du Comité, on a démontré de manière probante que dans le contexte constitutionnel actuel, la culture et les communications sont, en matière de responsabilité gouvernementale, des questions de toute première importance, au même titre que les sphères traditionnelles de compétence que sont le développement économique, la politique sociale, l'éducation ou la protection de l'environnement. Nous sommes convaincus que les gouvernements à tous les niveaux ont un rôle vital à jouer lorsqu'il s'agit de favoriser le développement culturel et la préservation de notre patrimoine. Le gouvernement fédéral a de plus la responsabilité d'assurer la mise en place de réseaux complets de communication pour permettre aux citoyens canadiens de mieux se connaître et se comprendre. La valeur intrinsèque d'une nation naît de ses efforts pour encourager ses talents créateurs, honorer un passé dont elle peut s'enorgueillir et promouvoir l'appréciation de ces valeurs sur son territoire et à l'étranger. La culture et le patrimoine sont, comme nous l'avons déjà affirmé, l'essence de notre entité nationale, et ils véhiculent l'identité de notre pays.

Du point de vue social, économique et politique, le mandat des gouvernements en matière de culture et de communications semble évident. Cependant, sur le plan des compétences, il demeure complexe, et parfois même obscur.

Ni la culture ni les communications ne sont mentionnées dans la première Constitution, mais il était entendu que de façon générale, les questions provinciales et locales relèveraient de la compétence des provinces, tandis que le gouvernement fédéral serait chargé des questions de portée interprovinciale, nationale et internationale. Plus concrètement, si nous envisageons le pouvoir constitutionnel de légiférer dans des *domaines culturels* comme la danse, la musique, le théâtre, l'enregistrement sonore, le cinéma ou l'édition, il appert que le gouvernement fédéral *n'a pas* de tels *pouvoirs législatifs*. Toutefois, il a le *pouvoir de dépenser* et celui de *créer des institutions nationales* dans les domaines culturels.

Ceci étant dit, il faut reconnaître qu'en Occident les gouvernements ne recourent normalement pas à leurs pouvoirs législatifs pour réglementer l'expression artistique. L'un des principes fondamentaux de la société occidentale est que l'expression artistique ne doit pas

être assujettie à la réglementation gouvernementale. L'honorable Perrin Beatty, ministre des Communications, a confirmé cette tradition du Canada dans une lettre qu'il a adressée au Comité :

L'une de nos traditions est en effet de placer l'expression culturelle au-delà de la portée de la réglementation publique. Ainsi, les rares règlements qui touchent la production cinématographique, par exemple, porteront en général sur les relations de travail, ou les conditions de travail, ou encore les normes sanitaires pour la préparation des repas, mais non sur les décisions de nature artistique touchant le scénario, les mouvements de caméra ou le jeu des comédiens. Cette affirmation générale ne soulève pratiquement aucune controverse; elle est au coeur même de la liberté artistique et de la liberté d'expression.

Au Canada, cette liberté est enchâssée dans la Charte canadienne des droits et libertés et dans divers textes législatifs provinciaux, y compris la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. [Traduction] — Lettre du 24 janvier 1992 au président du Comité en réponse à certaines questions soulevées lors du témoignage du Ministre le 12 décembre 1991.

En conséquence, les initiatives du gouvernement fédéral dans le domaine de la culture se fondent généralement sur des pouvoirs constitutionnels à caractère non législatif : pouvoir d'imposer (ou de dépenser) et pouvoir d'établir des organismes nationaux (comme la SRC ou le Conseil des Arts du Canada).

Les communications sont également un domaine complexe sur le plan constitutionnel, comportant souvent à la fois le contenu culturel et la transmission du message par radiodiffusion. Un rapport de recherche que nous a soumis la Bibliothèque du Parlement contenait les observations suivantes à cet égard :

Par communications, on peut entendre le contenu d'un message, le moyen de transmission du message, ou les deux. À l'intérieur d'une province, le contenu du message relève souvent de la propriété et des droits civils (compétence provinciale), tandis que les moyens de transmission sont de plus en plus assurés par une entreprise interprovinciale ou même internationale (compétence fédérale).

*... Dans les premiers temps de la réglementation des communications, la radio était le mode typique de diffusion et le téléphone, le mode typique de télécommunication. La radio semblait relever tout naturellement de la compétence fédérale, puisqu'il ne serait pas toujours possible de contenir les ondes à l'intérieur des limites provinciales, tandis que, comme il est possible de restreindre l'étendue géographique des «réseaux» téléphoniques, le téléphone semblait se prêter davantage à la réglementation provinciale. — Mollie Dunsmuir, *Culture et Communications : le contexte constitutionnel*, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement, le 10 septembre 1991, p. 3, 4.*

En dépit des difficultés de définition et d'interprétation que cela laisse entrevoir, la jurisprudence en la matière a néanmoins attribué très clairement au gouvernement fédéral la compétence en matière de radiodiffusion et de télécommunications. En 1932, le Comité judiciaire

du Conseil privé britannique décidait que le pouvoir de légiférer en matière de radiodiffusion relevait exclusivement de la compétence fédérale. Par la suite, en 1978, la Cour suprême du Canada élargissait la compétence fédérale à la réglementation de la télévision par câble. Et en 1989, la Cour suprême du Canada jugeait également que le réseau national des télécommunications était un réseau intégral de compétence exclusivement fédérale.

En résumé, il nous faut conclure que, même si la Constitution n'indique pas de quelle compétence relève la culture, le rôle législatif des autorités provinciales dans ce domaine est généralement admis. Cependant, comme nous allons le décrire, le gouvernement fédéral, par l'entremise de ses organismes nationaux et des pouvoirs que lui confère la Constitution en matière d'imposition et de dépense, a assumé un leadership sans cesse plus important à l'appui du développement culturel du Canada. Nous croyons que cette contribution fédérale doit être soutenue et même renforcée. Nous croyons de plus qu'exception faite des questions de télécommunications de portée exclusivement provinciale *la primauté fédérale dans le domaine de la radiodiffusion et des télécommunications* devrait être résolument maintenue.

2B. LE MANDAT FÉDÉRAL

Dans un pays d'une aussi vaste superficie, il est crucial que nous ne devenions pas simplement de petits groupes d'individus se battant sans cesse pour protéger leurs propres intérêts. À cet égard, nous sommes loin devant les pays de la Communauté européenne, qui ont pris des mesures pour resserrer leurs liens économiques, mais qui n'ont guère l'intention de former une famille plus unie. Les autres liens, ce sont les liens culturels.

... Au Canada, nous formons déjà une nation. Le gouvernement fédéral a pour rôle de nous communiquer les points de vue nationaux qui transcendent les inévitables préoccupations régionales. Nous avons besoin d'organisations fédérales fortes pour jouer ce rôle et présenter cette vision. — Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada (fascicule 23A:16).

Un survol historique des activités de soutien et de réglementation du gouvernement fédéral dans les secteurs de la culture et des communications démontre l'important rôle de leadership qu'il a joué.

Peu après la Confédération, des taux postaux préférentiels pour les journaux et les périodiques ont été appliqués en vertu de la *Postal Act*, en 1875. Nos musées nationaux ont vu le jour à la fin du 19^e siècle, au sein de la Commission géologique du Canada; les Archives nationales remontent à 1872; la première Galerie nationale du Canada date de 1880. Le premier des parcs nationaux du Canada a été ouvert à Banff en 1885, mais le premier parc historique, celui de Fort Anne à Annapolis Royal (Nouvelle-Écosse), n'a été acquis qu'en 1917.

Dans le domaine des communications, pendant qu'Alexander Graham Bell inventait le téléphone à Brantford (Ontario) en 1884 et que Guglielmo Marconi captait le premier signal radio transatlantique à St. John's (Terre-Neuve) en 1901, les activités fédérales se limitaient à

la réglementation du réseau de télégraphe. À la création, en 1936, de la SRC, ce réseau public a été chargé de la réglementation des diffuseurs privés jusqu'à l'établissement du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, en 1958.

En créant l'Office national du film en 1939, le gouvernement fédéral s'aventurait dans le monde de la production cinématographique. En 1945, Radio-Canada International permettait au Canada de se faire entendre dans le monde entier, sur ondes courtes.

Le soutien fédéral à la culture et aux communications est donc demeuré relativement stable jusqu'à la publication, en 1951, du rapport de la Commission Massey-Lévesque, gros de conséquences, qui s'est traduit par la création de la Bibliothèque nationale en 1953 et du Conseil des Arts du Canada en 1957. Dans ce dernier cas, il s'agissait de la première fois que le gouvernement fédéral appuyait la production artistique par l'intermédiaire d'un organisme subventionnaire fondé sur l'important principe du fonctionnement *sans lien de dépendance* avec le gouvernement et qui confiait à des *comités de pairs* le soin de juger du bien-fondé des demandes de subventions. Le Conseil des Arts ainsi que les principes clés qui ont présidé à sa création sont toujours fermement établis.

Mais le gouvernement du Canada a commencé à encourager très activement et de façon plus exhaustive des initiatives dans le domaine de la culture et des communications qu'à la fin des années 60 et dans les années 70. Par exemple, le Centre national des Arts a ouvert ses portes en 1969. Peu de temps après, en 1972, le gouvernement fédéral adoptait sa Politique nationale des musées, qui posait les bases du Programme d'appui aux musées, de l'Institut canadien de conservation et du Réseau canadien d'information sur le patrimoine. Le Programme de statistiques de la culture a également été lancé en 1972.

Le soutien fédéral direct aux industries culturelles (qui s'était auparavant limité à une aide indirecte sous forme de subventions postales) fut amorcé par le Conseil des Arts et a connu un nouvel essor en 1968 avec la création de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, qui deviendrait plus tard Téléfilm Canada. La *Loi de l'impôt sur le revenu* fut modifiée en 1974 et à nouveau en 1976, et prévoyait dorénavant des déductions pour amortissement des investissements dans l'industrie cinématographique. L'année 1976 voyait l'introduction du projet de loi C-58 qui appuyait les magazines et les radiodiffuseurs canadiens; le projet de loi n'admettait pas, aux fins de l'impôt sur le revenu au Canada, les dépenses pour la publicité dans les revues et stations de télévision étrangères. Le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition, mis sur pied à l'origine au Secrétariat d'État en 1979, fut ensuite transféré au ministère des Communications. En 1985, la *politique de Baie-Comeau* fut adoptée afin de limiter les placements étrangers dans l'industrie canadienne de l'édition. En 1986, le ministère des Communications lançait un programme de soutien à l'industrie de l'enregistrement sonore. Plus récemment, le gouvernement a créé un fonds de développement des industries culturelles administré par la Banque fédérale de développement.

Dans les années 80, la tendance était de faire participer d'autres ministères à la mise en oeuvre de la politique culturelle fédérale. Emploi et Immigration Canada, entre autres, commença à accorder une plus grande priorité à la formation dans le domaine culturel, étant

donné son incidence considérable sur l'emploi; des ententes de développement culturel, économique et régional ont été négociées avec plusieurs provinces; le ministère des Affaires extérieures s'est mis à appuyer plus activement l'exportation des produits culturels canadiens, notamment avec la mise sur pied de la Direction générale des relations culturelles internationales; et Tourisme Canada a commencé à reconnaître, et à soutenir, l'étroite relation entre le tourisme et la culture.

Voici quelques autres initiatives fédérales importantes dans le domaine de la culture : l'adoption de la Politique de multiculturalisme en 1971, l'adoption de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* en 1977, la création, également en 1977, du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (dont les responsabilités relevaient auparavant du Conseil des Arts du Canada), la mise à jour de la *Loi sur le droit d'auteur* en 1989, l'adoption de la *Loi sur la radiocommunication* en 1989 et une nouvelle *Loi sur la radiodiffusion* en 1991.

Dans le domaine des télécommunications, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a été créé en 1968 pour remplacer le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion par suite de l'adoption de la *Loi sur la radiodiffusion*, et ce fut un événement marquant. Le gouvernement fédéral a commencé à s'intéresser au monde des satellites avec la création de Télésat Canada en 1969; la Société canadienne des télécommunications transmarines, créée en 1949, devint par la suite Téléglobe Canada. Depuis lors, Téléglobe a été privatisé et Télésat s'oriente dans la même direction.

L'importance de l'action fédérale dans les domaines de la culture et des communications est illustrée par le fait que le gouvernement fédéral dépense maintenant près de trois milliards de dollars par année au titre de la culture. En retour, l'incidence économique directe du secteur arts et culture a été, d'après les estimations de Statistique Canada, de 11,3 milliards de dollars en 1989, c'est-à-dire 1,97 p. 100 du produit intérieur brut. La même année, le secteur a rapporté plus de 7,8 milliards en salaires et revenus supplémentaires pour la main-d'oeuvre, tandis que l'emploi direct atteignait le total approximatif de 310 000 postes.

Les données suivantes de Statistique Canada sur les dépenses fédérales pour l'exercice 1989-1990 donnent une idée de leur ventilation :

Tableau 2.1 — Dépenses fédérales au chapitre de la culture, 1989-1990

Activité culturelle	Sommes dépensées (1989-1990)
Radiodiffusion (dont 1,31 milliard de dollars à la SRC)	1 429 014 000 \$
Patrimoine (musées, archives, bibliothèques, parcs naturels, parcs et sites historiques)	694 084 000
Arts littéraires (surtout l'édition de livres et de périodiques)	274 267 000
Cinéma et vidéo	254 041 000
Enregistrement sonore	6 210 000
Arts de la scène	122 157 000
Arts visuels et artisanat	14 071 000
Multiculturalisme	10 427 000
Autres	93 865 000
	2 898 136 000 \$

Source : Statistique Canada, données préliminaires 1989-1990

Comme nous le montrerons plus loin, ce total est supérieur à l'ensemble des dépenses au titre de la culture de toutes les administrations provinciales et municipales au Canada. Le gouvernement fédéral consacre presque 2 p. 100 du total de ses dépenses à la culture alors que les provinces y consacrent en moyenne 1 p. 100 seulement.

Il ne fait donc aucun doute que le gouvernement fédéral se charge d'une importante responsabilité au regard du développement culturel au Canada, et des réseaux de communication qui contribuent à créer et à véhiculer les valeurs et produits de la culture. Pour s'acquitter de ce mandat, le gouvernement fédéral doit veiller à ce que notre culture nationale et notre dualité linguistique s'expriment et se communiquent de façon équilibrée et efficace dans tout le pays, et à ce qu'on s'occupe de nos objectifs nationaux en la matière au profit de tous les Canadiens.

Nos témoins nous ont remis en mémoire l'Étude de la politique culturelle fédérale de 1982, qui décrivait cinq moyens concrets par lesquels le gouvernement du Canada usait de son influence et de ses ressources à l'appui des arts et de la culture au Canada. Presque 10 ans plus tard, ces rôles semblent encore d'actualité; le gouvernement fédéral est à la fois *propriétaire* (par exemple de la SRC, de l'Office national du film, du Centre national des Arts, du Musée des beaux-arts du Canada); *gardien ou dépositaire* (de parcs, de sites, immeubles et monuments historiques, de musées, d'archives, de collections et de bibliothèques); *mécène* (par l'entremise du Conseil des Arts du Canada et l'octroi de subventions, prêts, services, prix et

distinctions); *catalyseur* (encourageant le soutien de la part des autorités provinciales et locales et du secteur privé sous forme de dons de charité, d'incitations fiscales et de subventions de contrepartie); et enfin, *organisme de réglementation* (par l'intermédiaire du CRTC, des règles quant à la teneur en éléments canadiens et des lois sur le droit d'auteur, pour n'en donner que quelques exemples).

Dans le contexte constitutionnel actuel, le gouvernement fédéral doit continuer à assumer son rôle de leader et de concepteur de politiques dans les domaines de la culture et des communications parce que, comme nous l'avons vu, la culture influe sur toute la société et qu'elle a une incidence considérable sur l'avenir même de notre pays. Plus que jamais, en nous efforçant d'affirmer nos identités diverses, nous devons reconnaître la culture comme une question fédérale de première importance qui nécessite le renforcement de nos politiques et l'accroissement de nos investissements. L'affirmation plus forte de nos caractéristiques linguistiques et de nos diverses identités culturelles devrait contribuer à la réalisation de l'unité nationale et, à plus long terme, permettre au Canada de concrétiser son potentiel distinctif parmi les nations du monde.

Toutefois, nous serions malavisés de nous limiter à une perspective d'envergure nationale. Lorsqu'il est question de culture, et de soutien de la culture, il est important de reconnaître que la culture se manifeste dans tous les coins du pays. L'action culturelle et sa promotion devraient être encouragées à tous les niveaux. Même les programmes fédéraux, tout en abordant leurs objectifs dans une optique de développement à l'échelle nationale, offrent dorénavant des subventions et d'autres formes d'appui financier et de services à des personnes et des groupes qui s'occupent peut-être de projets culturels sur une base strictement provinciale. Ainsi, les subventions que consent le Conseil des Arts du Canada aux artistes et celles que le Programme d'appui verse aux musées provinciaux, municipaux et autres musées publics sont des exemples manifestes de l'application *locale* des programmes *nationaux*.

En matière de communications, même si la nouvelle *Loi sur la radiodiffusion* manifeste une certaine volonté de reconnaître une représentation régionale accrue dans le processus de réglementation, presque tous les témoins s'entendent pour affirmer que les communications à l'échelon interprovincial, national et international devraient demeurer un secteur de compétence exclusivement fédérale :

L'AGT salue ... les propositions gouvernementales qui visent à intégrer plus complètement une représentation régionale appropriée au sein d'un environnement régi par la réglementation actuelle. L'AGT pense que nous devrions disposer d'un système de réglementation cohérent qui permettrait la mise en oeuvre des politiques à l'échelle du pays, tout en répondant aux besoins des diverses régions. L'AGT pense que tout mouvement vers un système de réglementation à deux paliers, où les gouvernements provinciaux et fédéral se partageraient les responsabilités en matière de réglementation des divers aspects des opérations des compagnies de téléphone, comme c'est le cas aux

États-Unis, entraînerait une grave augmentation du fardeau régulateur [sic] et réduirait éventuellement la capacité de l'industrie à satisfaire aux exigences de sa clientèle. — AGT Limited, mémoire, p. 6.

L'ACTE s'oppose fermement à toute tentative de revenir en arrière en déléguant les pouvoirs de réglementation en matière d'équipement et des services de télécommunication à quelque gouvernement provincial que ce soit. La réglementation cohérente des télécommunications dans tout le pays diminue les barrières à la mobilité des entreprises d'une province à l'autre. — Mairi MacDonald, avocate générale, Alliance canadienne des télécommunications de l'entreprise (fascicule 23:9).

... il faut éviter la balkanisation de la réglementation qui affaiblirait notre compétitivité à l'échelle nationale et internationale. Le réseau CTV n'a tout simplement pas les ressources voulues pour se conformer au règlement de plusieurs paliers de gouvernements. — John Cassaday, président, CTV Television Network Ltd. (fascicule 33:57).

Le système de radiodiffusion du Canada n'est pas divisible entre de multiples paliers de compétence. Il doit être supervisé et réglementé par un organisme national dont les structures, les politiques et les activités témoignent à la fois d'une uniformité évidente qui garantit l'équité des décisions, et des moyens adéquats de respecter les besoins différents de chaque région du Canada. [Traduction] — Keith Spicer, président, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (lettre au président du Comité, le 23 janvier 1992).

Pour résumer, il est clair que pratiquement depuis la Confédération, le gouvernement fédéral a assumé des responsabilités sans cesse plus vastes en matière de développement de la culture et des communications au Canada et sur la scène internationale. Et si on fait abstraction pour l'instant de la question complexe des sphères de compétence, on peut affirmer sans équivoque que le gouvernement fédéral doit non seulement continuer d'assumer ce mandat, mais également se placer en tête de file à l'aube d'une nouvelle ère de développement culturel au Canada, ère qui marquera également, du moins l'espérons-nous, le renouvellement d'un Canada unifié!

2C. LES PARTENARIATS : FÉDÉRAL, PROVINCES, MUNICIPALITÉS

Tout au long de notre rapport, nous nous sommes attachés surtout aux activités fédérales en la matière, mais nous savons l'importance considérable des activités provinciales et municipales de soutien à la culture.

À l'exception des subventions du Saskatchewan Arts Board, créé en 1948, la plus grande partie du soutien provincial à l'égard des industries artistiques et culturelles découlait d'initiatives prises d'abord par le gouvernement fédéral. Des organismes indépendants (du gouvernement), sur le modèle du Conseil des Arts du Canada, étaient la norme dans les 60.

Mais dans les années 70, et à peu près en même temps que l'arrivée des recettes tirées des loteries, diverses provinces ont créé des ministères de la Culture pour pouvoir jouer dans ce domaine des rôles provinciaux et municipaux plus directs. Certaines provinces ont commencé à appuyer le développement des industries de la culture dans les années 70 et 80.

Par contraste, dans le domaine du patrimoine, les autorités provinciales sont présentes depuis beaucoup plus longtemps, et dans nombre de secteurs, ont une longueur d'avance sur le gouvernement fédéral en ce qui concerne les lois et les programmes. De nombreux musées provinciaux ont été créés au 19^e siècle, et la plupart des provinces ont des lois, des politiques et des programmes relativement solides en matière de préservation du patrimoine. Les municipalités s'en sont remises principalement (mais non exclusivement) aux services de bibliothèque, dans le contexte culturel.

Les dépenses combinées des autorités provinciales et des autorités municipales en matière de culture s'approchent de celles du gouvernement fédéral. Voici les dernières données comparatives de Statistique Canada :

Tableau 2.2 — Dépenses des pouvoirs publics en matière de culture 1989-1990
(en millions de dollars)

Domaine	Gouvernement fédéral	Provinces	Municipalités
Radiodiffusion	1 429	195	—
Industries culturelles	534	85	—
Patrimoine	656	412	33
Bibliothèques	39	633	830
Arts de la scène	122	107	23
Arts visuels et artisanat	14	30	—
Multiculturalisme	10	32	—
Autres (multidisciplinaire ou global)	94	213	196
	2 898	1 707	1 082

Source : Statistique Canada, données préliminaires 1989-1990

À l'analyse cependant, on relève des différences considérables dans la ventilation des dépenses de chaque palier de gouvernement. Par exemple, en 1989-1990, le gouvernement fédéral a consacré 1,96 milliard de dollars, soit près des deux tiers de son budget culturel, aux industries de la culture (radiodiffusion, cinéma et vidéo, enregistrement sonore et édition). De cette somme, 1,43 milliard a été consacré à la radiodiffusion (dont 1,3 milliard de dollars est

allé à la SRC). Par ailleurs, 86 p. 100 des fonds fédéraux servent à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'immobilisation des ministères et organismes fédéraux à vocation culturelle (notamment la SRC, les musées nationaux et le Service canadien des parcs), et 14 p. 100 seulement vont aux subventions et contributions aux industries, institutions et organisations culturelles et aux artistes.

Les autorités provinciales, quant à elles, versent près des deux tiers de leurs budgets culturels aux bibliothèques et aux activités patrimoniales; environ 60 p. 100 sont consacrés à des subventions et contributions, 40 p. 100 seulement allant aux dépenses de fonctionnement et d'immobilisation de leurs propres ministères et organismes. Au palier municipal, 80 p. 100 des dépenses culturelles vont aux bibliothèques.

Cette analyse sommaire des dépenses culturelles des trois paliers de gouvernement montre que chaque palier a sa propre approche et ses propres priorités. Cependant, lorsqu'il y a chevauchement entre le financement fédéral et le financement provincial (par exemple, dans le domaine des subventions aux musées et aux organisations s'intéressant aux arts, il y a en général des consultations raisonnablement étroites.

Nous nous devons en outre de souligner à quel point les représentants des milieux culturels qui ont comparu devant nous sont convaincus qu'un financement de multiples sources est souhaitable pour garantir la liberté de l'expression artistique. Dans la même veine, tout en demandant des engagements plus fermes envers la culture de la part des autorités provinciales, ils réagissent très négativement chaque fois que quelqu'un laisse entendre que le gouvernement fédéral pourrait retirer son aide à l'un ou l'autre de ses programmes en faveur des provinces. Vu l'importance de ces considérations, nous citerons longuement les témoins :

Le Conseil des Arts a toujours été un ferme partisan de l'aide aux arts provinciale, municipale et privée, et c'est encore ce qu'il croit. Mais il s'impose toutefois qu'on ait également un organisme national d'aide financière fort et en bonne santé... la diversité des sources de financement favorise l'épanouissement des arts et assure la diversité accrue de l'expression artistique. L'un des avantages sûrs qu'en tirent les artistes est une plus grande liberté artistique... Enfin, même si chaque région et chaque groupe possède son propre riche patrimoine et ses traditions culturelles, un assemblage de parties séparées ne constitue pas une nation. Le tout doit être plus grand que la somme de ses parties. — Allan Gotlieb, président, Conseil des Arts du Canada (fascicule 31:12).

L'identité et l'expression culturelles canadiennes ont beaucoup profité de l'esprit de partenariat qui existe actuellement à tous les niveaux de gouvernement. C'est une attitude qui a permis une croissance sans précédent du secteur culturel, comme on peut le constater dans les milieux de la musique, du théâtre, de la danse, des arts visuels et de l'artisanat, et cela, dans toutes les régions du pays. Les propositions actuelles semblent indiquer que le gouvernement fédéral souhaite continuer à montrer l'exemple, et cette offre de négociations avec les gouvernements provinciaux, si elle était interprétée d'une

certaine façon, pourrait affaiblir les divisions de responsabilités actuelles et également nous empêcher de nous constituer une identité culturelle véritablement nationale. — Keith Kelly, directeur national, Conférence canadienne des arts (fascicule 3:11).

... nous estimons... que le partage des responsabilités entre divers niveaux de gouvernement a été profitable pour notre culture. — Susan Crean, présidente, Writers' Union of Canada (fascicule 13:18).

Nous ne connaissons pas d'entrave qui empêche actuellement les provinces de jouer un rôle étendu dans l'épanouissement de leurs artistes. Néanmoins, les programmes, les structures et les budgets culturels varient beaucoup d'une province à l'autre. Certaines provinces ne fournissent qu'un soutien limité. Quelques-unes ont accepté le principe des relations sans lien de dépendance, mais d'autres tiennent à centraliser les budgets et à garder le contrôle dans les ministères. — Catherine Smalley, directrice générale, Association professionnelle des théâtres canadiens (fascicule 16:12).

Nous croyons que l'aide aux activités culturelles ne peut facilement et convenablement être divisée. Pour nous, tous les paliers de gouvernement ont leur rôle à jouer pour promouvoir et soutenir la culture. La culture est universelle, et la meilleure façon d'en appuyer la diversité est de le faire de diverses manières. — Association des musées canadiens, mémoire, p. 8.

Les provinces devraient participer à l'élaboration d'une politique culturelle complémentaire des objectifs fédéraux et vice versa. Un grand nombre des groupes culturels et collectivités autochtones canadiennes chevauchent les frontières provinciales. Leurs intérêts doivent être représentés. Des politiques compartimentées pourraient ignorer ces intérêts par inadvertance. [Traduction] — Canadian Book Publishers' Council, mémoire, p. 8.

La délégation des responsabilités aux provinces leur imposerait un fardeau intolérable. Qui plus est, pareils changements seraient catastrophiques pour les milieux artistiques dans les petites provinces dont les ressources culturelles sont plus limitées, et qui profitent actuellement des ressources des autres régions du pays. — Roy MacSkimming, Common Agenda Alliance for the Arts (fascicule 30:50).

Pour conclure, je vous engage vivement à tenir toujours présente à l'esprit, à l'issue de ces trois mois d'audiences menées auprès de la communauté culturelle du pays, la question de savoir si nos efforts contribueront vraiment aux communications et à la culture au Canada, car c'est là la pierre de touche de tous nos travaux. — L'honorable Perrin Beatty, ministre des Communications (fascicule 33:10).

Nous ne devrions pas, sous couvert de défendre la parité, exiger que toutes les provinces soient égales et qu'avec chacune soient négociées les questions culturelles. La seule raison pour laquelle cette possibilité devrait être envisagée,

ce serait pour prendre en compte les besoins et aspirations parfaitement légitimes de la société du Québec. — Christopher Marston, directeur exécutif, Association canadienne des artistes de la scène (fascicule 4:31).

Comme le montre la dernière citation, on peut difficilement discuter de la participation des autorités provinciales et municipales aux affaires culturelles du Canada sans reconnaître la contribution unique de la province de Québec. En matière culturelle, le Québec prend depuis longtemps de sérieux engagements, particulièrement en ce qui concerne ses citoyens d'expression française mais également envers ses anglophones et ses autres groupes culturels. Nous comprenons parfaitement le désir du Québec de participer à son propre développement culturel, et le Comité reconnaît volontiers le caractère distinct de la société québécoise sur le plan de la culture. Nous estimons, en fait, que ces distinctions transcendent les limites du territoire du Québec et englobent de façon générale tous les aspects de la culture d'expression française au Canada. Nous pensons qu'en matière culturelle, le principe de la *société distincte* ne concerne pas seulement le Québec, mais aussi les Canadiens francophones en général, partout au pays. Nous estimons donc que la préservation et la promotion de notre culture distincte d'expression française au sein de la société canadienne n'incombent pas seulement au Québec, mais au gouvernement fédéral et à toutes les autres provinces, parce qu'*il y a dans chaque province et territoire du Canada un contexte culturel français distinct.*

... la FCFA du Canada recommande que le gouvernement fédéral maintienne son pouvoir d'intervention pour toute question relative au développement culturel des communautés francophones et acadiennes du pays. — Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (fascicule 33:32).

Non seulement le gouvernement fédéral doit-il continuer de protéger et de promouvoir le caractère distinct du Québec, mais encore doit-il promouvoir et sauvegarder les minorités linguistiques (francophones hors-Québec) aux niveaux national et provincial. — Conseil culturel acadien de la Nouvelle-Écosse, mémoire, p. 4.

Il convient que nous rendions un hommage particulier au caractère distinct du Québec, et que nous soulignons la générosité dont le Québec a fait preuve envers ses minorités. Bien que de récentes questions de principe aient eu tendance à perturber ou à obscurcir des relations traditionnelles, il demeure un fait historique que le traitement réservé par le Québec à sa minorité anglophone est un exemple positif du respect des droits des minorités au Canada. Nous estimons donc que ce fait historique doit être reconnu comme élément fondamental dans la définition d'une société distincte, et nous avons transmis une recommandation à cet effet au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada.

La plupart des témoins se sont dits prêts à reconnaître le Québec comme société distincte. Cependant, leurs opinions divergeaient sur la façon de tenir compte des conditions particulières du Québec, au plan constitutionnel :

Le fond de ma pensée est que les artistes canadiens ne se préoccupent pas de savoir quels sont les hommes politiques qui pensent contrôler la culture, parce que ce sont les artistes qui la contrôlent. Ce sont eux qui écrivent les livres et

composent la musique et en fin de compte les politiciens ont peu d'importance dans ce contexte. C'est ce que disent depuis quelques semaines les artistes québécois qui ont rejeté le rapport Arpin. — Keith Spicer, président, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (fascicule 15:21).

Au Québec même, un nombre important d'organismes culturels comparaisant devant la Commission parlementaire chargée d'étudier le rôle des autorités fédérales et provinciales en matière de culture se sont prononcés en faveur du maintien du rôle fédéral et ont appuyé le travail des diverses institutions culturelles nationales... — L'honorable Perrin Beatty, ministre des Communications (fascicule 33:9).

... quand Ottawa entre au Québec avec ses priorités à lui, à ce moment-là, ses visées ne sont pas toujours conformes aux politiques du gouvernement du Québec. C'est là qu'il y a non seulement chevauchement, mais choc. C'est cela qui paralyse les choses... Tout ce que réclame le Québec, c'est une pleine maîtrise d'oeuvre, à tout le moins dans ce domaine. — Serge Turgeon, président, Union des artistes (fascicule 19:14).

Notre organisation s'est déclarée publiquement partisane de la notion de société distincte pour le Québec. — Susan Crean, présidente, Writers' Union of Canada (fascicule 13:18).

Alors qu'il est certainement souhaitable de s'engager à négocier une entente spécifique avec le Québec, nous ne voyons aucune nécessité de prendre un tel engagement envers les autres provinces et ceci pour deux raisons : premièrement, elles peuvent, comme elles le font déjà, traiter des questions culturelles quand elles estiment que le besoin s'en fait sentir; et, deuxièmement, on ne rencontre plus le mur que constitue une langue entièrement différente. — Christopher Marston, directeur exécutif, Association canadienne des artistes de la scène (fascicule 4:28).

Compte tenu de ces observations, il semble que les partenariats culturels entre les trois paliers de gouvernement — fédéral, provincial et municipal — soient non seulement le moyen le plus pratique d'aborder le développement culturel du Canada, mais aussi la formule la plus appropriée en ce qui a trait aux champs de compétence. Nous estimons que les ententes de partenariat qui peuvent être conclues *ne devraient pas être inscrites dans la Constitution*; il serait préférable de leur conserver la souplesse et l'ouverture qui permettront aux parties de collaborer et de coopérer pour faire face à tout changement futur découlant de l'évolution des circonstances. Nous sommes intéressés non seulement par la perspective d'accords plus exhaustifs entre le gouvernement fédéral et chaque province à titre individuel — et qui pourraient reconnaître la situation et les besoins propres de chaque province — mais également par la possibilité d'un accord national sur nos buts et objectifs culturels. Cet accord, qui ne serait pas régi par la Constitution, serait un document de travail auquel le gouvernement fédéral et tous les gouvernements provinciaux et territoriaux auraient collectivement souscrit et envers lequel ils se seraient collectivement engagés. Il s'agirait d'un

Accord sur la culture au Canada qui pourrait être élaboré et énoncé progressivement, par l'intermédiaire d'un *Conseil des ministres fédéraux et provinciaux* doté d'un mandat approprié, et qui *consulterait* tous les grands organismes et groupes qui s'intéressent à la culture au pays.

Nous proposons un processus institutionnel qui contribuera à établir *une vision culturelle* pour chaque collectivité, pour chaque province et pour le pays entier, et à déterminer, par exemple, l'importance de la formation artistique offerte, des niveaux réalistes de production cinématographique ou des normes souhaitables relativement aux services offerts par les bibliothèques. Ce processus établirait les objectifs sectoriels que nous essayerions d'atteindre par consensus. Les gouvernements dirigeraient ce processus, mais ne seraient pas les seuls à en assumer la direction ou le contrôle; la consultation et le consensus en seraient la clé et les accords culturels les moyens. Le cadre national serait défini dans un *Accord sur la culture au Canada* de façon à refléter les engagements consensuels respectifs et serait administré par un *Conseil des ministres des Affaires culturelles du Canada*.

Au cours de ce processus d'élaboration d'objectifs culturels pour le Canada, les avantages économiques et industriels stratégiques, de même que la répartition des ressources seraient aussi spécifiées dans l'*Accord sur la culture au Canada*. L'accord stipulerait la façon dont ces ressources seraient distribuées par l'entremise des organismes nationaux, de nouvelles ententes fédérales-provinciales de financement et au moyen d'une politique nationale de la culture.

Nous estimons que la formule des partenariats est le moyen le plus approprié de permettre aux pouvoirs publics à tous les paliers au Canada de coopérer et de collaborer à la réalisation du plein potentiel culturel de la nation. En outre, les activités culturelles sont fréquemment spontanées, et il faut les encourager à le demeurer. Même s'il y a risque de chevauchement ou de double emploi parmi les initiatives gouvernementales, c'est là un risque beaucoup plus acceptable que celui d'étouffer ou de déformer la libre expression de la culture, à quel qu'endroit qu'elle se manifeste.

Il en va de même du soutien financier. Même si nous devrions faire tout en notre pouvoir pour nous assurer que les ressources sont utilisées de la façon la plus efficace possible, il est néanmoins essentiel d'offrir une gamme variée et appropriée de mécanismes de financement, pour préserver la spontanéité et la diversité de l'expression de notre culture.

Il semblait tout à fait clair, dans les mémoires qui nous ont été soumis, que les milieux de la culture et des communications au Canada sont généralement satisfaits du partage actuel des pouvoirs entre les divers paliers de gouvernement dans les domaines de la culture et des communications, chacun étant en mesure d'appuyer à sa façon des activités culturelles et d'y participer tout en reconnaissant la primauté du fédéral en matière de réglementation des communications.

Nous devons évidemment admettre qu'il y a des conditions et des besoins particuliers rattachés au rôle du gouvernement du Québec, et à ses responsabilités spécifiques en matière de langue et de culture françaises. Mais, en ce qui concerne le *Rapport Arpin* publié au Québec,

il faut aussi reconnaître qu'un nombre important d'artistes et de groupes culturels du Québec s'opposent à ce que les pouvoirs culturels du fédéral soient transmis au gouvernement du Québec, comme le recommande ce rapport. Nous estimons qu'en principe, la formule des partenariats devrait être maintenue entre *tous* les paliers de gouvernement dans les domaines de la culture et des communications. En fait, le modèle du fédéralisme souple — primauté fédérale dans les domaines de portée nationale, avec la souplesse nécessaire pour collaborer avec chaque province selon les mécanismes qui lui conviennent le mieux — est celui que le Comité propose pour le secteur des affaires culturelles.

Nous sommes d'avis que, loin d'affaiblir les fondements du régime fédéraliste, le fédéralisme tel qu'il se pratique actuellement en matière culturelle démontre clairement à la fois la force et la flexibilité de notre cadre constitutionnel. Nous n'appuyons *pas* le principe d'ententes fédérales-provinciales *régies par la Constitution*, mais plutôt une approche institutionnelle par l'établissement d'un consensus au moyen, par exemple, d'un *Accord sur la culture au Canada*. Un tel outil encouragerait l'établissement de normes et d'objectifs d'envergure nationale, tout en préservant la souplesse, les priorités et les diversités locales et régionales.

2D. LES PARTENARIATS : SECTEURS PRIVÉ ET PUBLIC

Le soutien des pouvoirs publics ne saurait à lui seul assurer la survie des secteurs de la culture et des communications au Canada. Au contraire, à moins que les citoyens de notre pays n'en ressentent eux-mêmes le besoin et n'éprouvent la motivation d'investir temps et argent, à titre d'artistes ou de mécènes, dans les arts, la préservation du patrimoine, les entreprises de communication et les industries culturelles — nulle aide gouvernementale, si importante soit-elle, ne réussira à elle seule à créer une culture nationale empreinte de vitalité.

Il est donc important d'examiner les façons dont le gouvernement peut encourager les investissements et le soutien du secteur privé à l'égard des secteurs de la culture et des communications au Canada. Nous ne voulons pas dire par là que le secteur privé n'appuie pas déjà ces secteurs, bien au contraire. Il y a des centaines d'exemples de mécénat privé partout au Canada, certains de grande envergure, d'autres de portée plus limitée, mais qui témoignent tous à l'évidence des engagements que le secteur privé et les Canadiens à titre individuel ont toujours été disposés à prendre à l'appui des activités culturelles.

... le pourcentage des dons accordés aux organisations artistiques a augmenté considérablement parmi les sociétés membres du CMAAC, passant d'un peu plus de 10 p. 100 en 1984 à 15,5 p. 100 aujourd'hui... le montant moyen d'argent versé sous forme de dons par une société membre du CMAAC à des artistes... est passé de 122 000 \$ en 1982 à 246 000 \$ en 1990. — Blair Mascall, président-directeur général, Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada (fascicule 23:31).

On peut en dire autant de l'effort des entreprises canadiennes dans le domaine des communications. Plusieurs dizaines de milliers de Canadiens ordinaires participent, en tant qu'actionnaires d'entreprises canadiennes, à la tradition du secteur privé d'investir dans la culture et les communications.

De toute évidence, les artistes du Canada comptent eux-mêmes parmi les plus grands bienfaiteurs des milieux culturels. Dans la grande majorité des cas, les écrivains et écrivaines, musiciens et musiciennes, comédiens et comédiennes, peintres et même les athlètes, tirent de leur profession des revenus inférieurs au seuil de la pauvreté, et rares sont ceux qui atteignent la renommée et reçoivent les récompenses pécuniaires qui l'accompagnent. De récentes statistiques montrent que les danseurs et danseuses tirent de leur art un revenu annuel net de 13 000 \$ à peine; les écrivains et écrivaines, 11 079 \$; les auteurs d'oeuvres visuelles, 11 444 \$; les comédiens et comédiennes, 15 210 \$; et les musiciens et musiciennes, 18 248 \$. Ces moyennes proviennent d'un sondage auprès des artistes, dont on a tiré d'autres données : au moment de l'enquête, les personnes interrogées avaient autour de 44 ans, travaillaient pour la plupart à leur compte, avaient des niveaux de scolarité de beaucoup supérieurs à la moyenne, avaient en moyenne 17 ans d'expérience et consacraient de 35 à 45 heures par semaine à leur art, et de 10 à 15 autres heures à un emploi dans un autre domaine. (EKOS Research Associates, *Rethinking the Status of the Artist: Toward a Balance of Equity and Excellence*, mars 1989, p. 20.) De toute évidence, le développement culturel de notre pays profite beaucoup des sacrifices que nos artistes doivent consentir pour exercer leur profession.

Il est très difficile de vivre de son art. Dans la vaste majorité des cas, ce sont les artistes eux-mêmes qui financent indirectement les arts au Canada en y investissant leur temps et leurs efforts et en se nourrissant grâce à d'autres activités. — Greg Graham, directeur national, Front des artistes canadiens (fascicule 20:95).

Notre orchestre [Orchestre symphonique de Vancouver], et bien d'autres aussi au Canada, a comme grande priorité de trouver le moyen de permettre à nos musiciens de mieux gagner leur vie. Les salaires offerts par les orchestres régionaux sont plutôt bas; la moyenne nationale est de 15 000 \$. — P. Diane Hoar, membre du Conseil, Association des orchestres canadiens (fascicule 24:76).

Les millions de Canadiens qui accordent leur appui financier chaque année à des centaines de campagnes spéciales de financement, et surtout, qui achètent des billets pour assister à des expositions, des pièces de théâtre, des concerts, etc., constituent évidemment une autre source essentielle de soutien pour le développement de la culture au Canada. Ils représentent les auditoires de la culture au Canada, et le fait qu'ils apprécient et qu'ils appuient les réalisations culturelles est d'une importance vitale pour la concrétisation de normes nationales d'excellence pour la culture canadienne. Statistique Canada signale qu'en 1989-1990, 40 555 spectacles ont été donnés en direct devant 13,9 millions de spectateurs.

L'aspect du financement qui croît le plus rapidement à l'intérieur des budgets culturels, soit dit en passant, n'est pas l'aspect gouvernemental. Les revenus qui augmentent le plus rapidement sont les revenus provenant de la caisse, les

revenus gagnés et les dons de charité. C'est un élément qui a beaucoup augmenté avec les années, tandis que l'appui gouvernemental aux organismes et aux activités culturels est resté à peu près au même niveau. — Keith Kelly, directeur national, Conférence canadienne des arts (fascicule 3:25).

Le gouvernement a bien sûr contribué à encourager cette participation du secteur privé en appuyant nos milieux culturels au moyen de mesures comme les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui prévoient un crédit d'impôt au titre des dons des particuliers et une déduction d'impôt au titre des dons des sociétés. Ces facteurs sont extrêmement importants si l'on veut maintenir et élargir l'appui du secteur privé au titre des activités culturelles, et certains témoins nous ont instamment recommandé de nouvelles dispositions fiscales qui favoriseraient les dons d'édifices et de sites à valeur patrimoniale.

Il faudrait alléger le régime fiscal afin a) de simplifier le traitement fiscal des dons de biens; b) de veiller à ce que les Canadiens qui font de tels dons ne soient pas pénalisés; et c) de créer un climat favorable à la philanthropie. [Traduction] — Marc Denhez, mémoire, p. 13.

Le Comité a été favorablement impressionné par l'appui des entreprises canadiennes au domaine des arts.

Notre but consiste aujourd'hui à encourager les entreprises à financer les arts et à aider la communauté artistique à se trouver des mécènes. Nous travaillons donc avec les uns et les autres. Nous défendons la cause des arts et nous encourageons toutes les entreprises à considérer les organisations artistiques comme de dignes récipiendaires de leurs dons. Nous avons aussi un petit rôle à jouer en tant que porte-parole des gens d'affaires lorsqu'ils souhaitent exposer leurs vues sur des questions ayant une incidence sur les arts. — John P. Fisher, président, Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada (fascicule 23:29).

On nous a fourni des statistiques comparatives intéressantes sur les sources de financement des arts professionnels de la scène. Ces chiffres ne comprennent pas les organisations d'amateurs et ne touchent pas le secteur de l'art commercial. Ils indiquent que, pour la saison 1980-1981, 49,3 p. 100 du financement provenait des ventes de billets et des revenus gagnés, 38,3 p. 100 des subventions gouvernementales et 12,4 p. 100 de dons et de parrainages du secteur privé; par comparaison, en 1989-1990, la ventilation était de 53,7 p. 100 pour les ventes de billets et les revenus gagnés, 32,3 p. 100 pour les subventions gouvernementales et 14 p. 100 pour les dons et parrainages du secteur privé.

Même si les contributions des entreprises aux activités culturelles du Canada sont déjà importantes, il y a encore place pour un accroissement des activités philanthropiques et du parrainage. Le montant moyen des dons annuels au secteur des arts de la part des membres du Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada (CMAAC) a doublé, passant de 122 000 \$ en 1982 à 246 000 \$ en 1990, mais selon les dernières recherches de cet organisme, l'aide actuelle ne représente que 0,6 p. 100 du bénéfice avant impôts. Par rapport à bon

nombre d'autres pays, les dons des entreprises canadiennes aux milieux culturels sont encore relativement peu élevés. À remarquer cependant que le CMAAC ne regroupe qu'une centaine d'entreprises, de sorte qu'il y a un vaste potentiel de financement privé qu'il faut exploiter par tous les moyens possibles.

Ce qui est important, et nous ramène à la dure réalité, c'est que dans le contexte de la récession actuelle, même si toutes les sources de financement de la culture semblent crouler sous d'énormes pressions, il n'en demeure pas moins qu'en chiffres absolus, la proportion de l'appui gouvernemental a diminué de beaucoup au cours des dix dernières années. Même si le soutien consenti par les entreprises a connu une hausse importante pendant cette même période, il a ralenti considérablement ces dernières années. Les ventes de billets ont augmenté tout au long des années 80, mais un grand nombre d'organisations artistiques subissent maintenant les conséquences de l'effritement des auditoires. Au moment où la culture et son influence sur le moral de notre nation n'ont jamais été si importantes, nous sommes aux prises avec la diminution du financement. Étant donné que la plupart des sources actuelles ont cessé de croître, le Canada se doit de toute évidence de favoriser à des niveaux optimaux l'appui des secteurs privé et public à l'égard du développement culturel au Canada, en même temps que nous travaillons à *réaliser la promesse d'un renouveau constitutionnel*.

CHAPITRE TROIS

CULTURE ET COMMUNICATIONS :
LES LIENS QUI NOUS UNISSENT

Tenir la promesse
constitutionnelle

3A. CULTURE ET COMMUNICATIONS : L'ÉQUILIBRE DES RÔLES

Nous nous sommes penchés, plus haut, ainsi que dans notre présentation au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada (annexe B), sur l'effet de la culture et des communications dans la résolution de la crise constitutionnelle que traverse actuellement le Canada. Nous espérons avoir réussi à montrer à quel point nous croyons qu'il faut se pencher sur cette question essentielle et incontournable si l'on veut refaire l'unité canadienne. Certes, il faudra toujours renouveler l'unité nationale, elle ne sera pas acquise à jamais sur simple signature d'un nouveau texte constitutionnel. L'unité canadienne continuera d'être un concept en évolution, de présenter un défi qui obligera les gouvernements à revoir et à améliorer sans cesse leurs politiques afin que cette expression ne soit pas vide de sens mais représente *un état d'esprit présent chez tous les Canadiens*.

Dans ce dernier chapitre, nous voulons nous tourner vers l'avenir; nous voulons traiter dans une perspective plus vaste des orientations et des stratégies qui, d'après nos travaux, doivent plus que toutes autres être prises en considération par le gouvernement fédéral du fait que la culture et les communications deviennent pour lui des instruments de plus en plus essentiels s'il veut *tenir la promesse constitutionnelle*. Les Canadiens doivent agir *maintenant* pour saisir le riche avenir qui s'offre à eux. Le Comité croit fermement que la culture et les communications sont deux secteurs clés où le gouvernement doit intensifier l'élaboration des politiques et accroître ses investissements.

Lorsque nous avons lancé notre invitation à d'éventuels témoins, nous posions quatre questions dont l'une était formulée à peu près en ces termes : «*Comment peut-on modifier ou restructurer les activités, politiques, initiatives et programmes gouvernementaux de façon à mettre en valeur votre contribution au développement d'une identité canadienne commune et d'un sentiment de fierté à l'égard de la citoyenneté canadienne?*» Les réponses à cette question et les discussions qu'elles ont suscitées sont à l'origine d'une bonne partie des témoignages, des renseignements et des nombreuses citations dont s'inspirent les pages qui suivent ainsi que nos recommandations.

Le Comité en est arrivé très tôt à une conclusion fondamentale au cours de ses délibérations, à savoir que *la culture est le contenu* et qu'elle mérite de jouer son rôle propre. Le médium n'est plus le seul message, si jamais il le fut. Et même si la technologie des

communications (câble, fibre optique, digitalisation, transmission par micro-ondes, satellites, etc.) est essentielle à la transmission du message culturel, elle n'en est pas plus importante que la substance et le contenu qu'elle sert à véhiculer. Par conséquent, le Comité croit que la *politique culturelle* doit jouer un rôle égal à celui de la *politique des communications*.

Les deux doivent évidemment aller de pair mais il est nécessaire d'établir cette importante distinction : *la culture, c'est-à-dire le contenu, est indépendante des communications, c'est-à-dire de la technologie*. C'est pourquoi nous traitons, par exemple, de la programmation et de la production dans le contexte de la politique culturelle, tandis que nous situons la radiodiffusion dans celui des communications. Ces considérations nous amènent à formuler notre première recommandation :

RECOMMANDATION N° 1 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada présente des modifications à la *Loi sur le ministère des Communications* visant à renommer celui-ci ministère de la Culture et des Communications de manière à reconnaître et à appuyer les impératifs culturels du Canada; il recommande en outre que ces modifications reflètent pleinement le mandat et les responsabilités de ce ministère au chapitre de la culture.

3B. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les politiques ne doivent pas être concoctées en vase clos; en outre, les mesures improvisées sont rarement satisfaisantes. D'ailleurs, un thème commun est ressorti des audiences que nous avons tenues : le gouvernement du Canada se doit d'adopter une approche exhaustive, intégrée et stratégique au développement de la culture et des communications :

Apparemment, tant que le gouvernement fédéral n'aura pas adopté une politique culturelle claire et complète, la communauté culturelle devra constamment s'engager dans ce genre de discussion pour essayer de déterminer qui est responsable de la culture et dans quelle mesure. — Susan Annis, directrice associée, Conférence canadienne des arts (fascicule 3:11).

Notre première recommandation est que le Parlement reconnaisse que notre pays n'est pas simplement une unité économique, mais plutôt l'expression de son peuple. Si nous entendons survivre en tant que nation, il nous faut une politique fédérale des arts qui soit solidement articulée et financièrement viable. [Traduction] — Writers' Union of Canada, mémoire, p. 6.

Le gouvernement du Canada doit mettre sur pied un cadre culturel et patrimonial. Ce besoin se fait partout sentir. — Association des musées canadiens, mémoire, p. 5.

...il n'existe pas à l'heure actuelle de politiques gouvernementales bien précises en matière de télécommunications. — Eldon D. Thompson, président-directeur général, Télésat Canada (fascicule 10:32).

Il est tout simplement impossible de prendre de bonnes décisions de façon isolée, sans tenir compte des différents secteurs d'un domaine donné. Les gouvernements n'ont pas les moyens de fragmenter indûment leurs efforts. La révolution technologique que nous vivons actuellement, la mondialisation des marchés, l'estompage des lignes de démarcation entre les télécommunications et la radiodiffusion, l'interdépendance des arts et des industries culturelles, et les répercussions socio-économiques de la culture et des communications, voilà autant de facteurs qui montrent la nécessité d'une structure claire permettant l'élaboration d'une politique fédérale dans ces secteurs-clés.

Par exemple, la convergence des télécommunications et de la radiodiffusion par suite des progrès de la technologie numérique nous oblige à adopter une approche intégrée à la réglementation et au développement de ces industries. Pareillement, il faut adopter des politiques culturelles nationales dans le contexte plus vaste d'un marché mondial des produits et services de la culture. Les scénarios sont nombreux : notre secteur des communications nécessite un système de réglementation coordonné qui tienne compte des préoccupations des régions et des provinces; les stratégies applicables aux industries culturelles peuvent avoir d'importantes répercussions sur les arts de la scène et les arts littéraires; le simple fait que plus de 40 ministères et organismes fédéraux s'intéressent au patrimoine doit donner lieu à une intense coordination; l'élaboration d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur aura des répercussions sur tous les aspects des communications et de la culture; et ainsi de suite.

Nous proposons donc la structure suivante pour l'élaboration des politiques :

RECOMMANDATION N° 2 — Le Comité recommande que l'élaboration des politiques du gouvernement du Canada en matière de culture et de communications soit menée dans le cadre d'une structure globale qui comprend :

A) une politique canadienne sur la culture comportant :

- (i) un volet sur les arts et les artistes, y compris les arts du spectacle, les arts visuels, les arts littéraires et l'artisanat;
- (ii) un volet sur les industries culturelles, y compris la programmation d'émissions radiodiffusées, la production cinématographique et vidéo, l'enregistrement sonore, et l'édition;
- (iii) un volet sur la préservation du patrimoine, y compris les galeries d'art, les musées, les sites et les édifices historiques, les bibliothèques et les archives;

B) une politique canadienne sur les communications comportant :

- (i) un volet relatif à la radiodiffusion, y compris la radio, la télévision, la radiodiffusion par câble et par satellites;
- (ii) un volet relatif aux télécommunications, y compris le téléphone, la télécopie, la téléconférence, la transmission directe de données et les communications par satellite.

3C. PRINCIPES DIRECTEURS

L'élaboration de la politique fédérale devrait de toute évidence se fonder sur des objectifs et des principes directeurs. C'est ce qui assure la coordination des efforts; les milieux de la culture et des communications seront de ce fait en mesure d'analyser et d'évaluer les orientations proposées à leur intention. Tout au long de notre examen, nous avons relevé *sept thèmes* dont nous voulons faire des lignes directrices pour toute réflexion future :

Le bien-fondé de toute politique culturelle repose sur la reconnaissance de *l'importance centrale de l'artiste et du processus créateur*. En effet, les industries culturelles et les réseaux de communications ont peu de valeur culturelle pour le Canada à moins qu'elles n'utilisent et ne reflètent nos talents canadiens. Pour avoir accès à ces derniers, nous devons adopter des politiques nationales qui établissent un contexte économique favorable à l'épanouissement d'activités artistiques. Ces politiques doivent se fonder sur une approche nationale et coordonnée en matière de formation professionnelle et de perfectionnement dans les secteurs de la culture et des communications.

La survie du contenu canadien dans la programmation doit reposer sur la qualité de ce contenu. Par conséquent, nous devons reconnaître que, pour attirer les auditoires à l'échelle nationale et internationale, il nous faudra *mériter la cote d'excellence en programmation et en réalisation*. Il faut certes appuyer aussi les arts amateurs et les arts appliqués, mais le gouvernement fédéral devrait continuer d'axer ses priorités sur les activités culturelles professionnelles de calibre mondial. Des ventes accrues sur les marchés culturels extérieurs renforceront la santé financière de nos industries culturelles internes et l'accent mis sur la qualité renforcera également le marché canadien. En vérité, la recherche de l'excellence est la meilleure façon de défendre notre souveraineté culturelle.

Étant donné l'importance de la culture et des communications pour notre identité individuelle et notre sentiment d'appartenance à une nation, il est impératif que les Canadiens aient facilement accès à leurs propres produits et services dans les domaines de la culture et des communications. Qu'il s'agisse de livres, de films, de câblodistribution, de transmission par satellite, de services téléphoniques, de représentations théâtrales ou d'objets et d'édifices à valeur patrimoniale, il faut que le grand public y ait facilement accès s'ils doivent atteindre leurs objectifs. Le Comité estime que les pouvoirs publics se sont attachés davantage à la réalisation de produits culturels qu'à leur disponibilité, ou à la sensibilisation du public à leur importance et à leur présence. Il est essentiel d'organiser davantage d'expositions itinérantes, de tournées de spectacles, d'échanges culturels, de visionnements et de distribution de films, de lancements de livres, d'enregistrements sonores et de vidéos. Il faut mettre l'accent sur l'utilisation accrue des produits culturels canadiens au Canada en accordant une plus grande priorité à des *programmes de sensibilisation et d'accès*.

Actuellement, les peuples autochtones et les minorités visibles du Canada ne sont pas traités avec *équité au chapitre de l'emploi* dans nombre de nos industries culturelles. Les émissions culturelles n'en donnent pas toujours non plus une image juste. On peut également constater que les perspectives d'emploi ne sont pas aussi bonnes pour les femmes dans les

organismes culturels et dans les médias, qui font également d'elles un portrait infidèle. Il faut donc prendre des mesures positives pour corriger la situation. Aux termes du sous-alinéa 3(1)d)(iii) de la nouvelle *Loi sur la radiodiffusion*, le système canadien de radiodiffusion devrait

par sa programmation et par les chances que son fonctionnement offre en matière d'emploi, répondre aux besoins et aux intérêts, et refléter la condition et les aspirations, des hommes, des femmes et des enfants canadiens, notamment l'égalité sur le plan des droits, la dualité linguistique et le caractère multiculturel et multiracial de la société canadienne ainsi que la place particulière qu'y occupent les peuples autochtones.

Ces objectifs devraient s'appliquer à tous les aspects de la culture et des communications qu'appuie le gouvernement fédéral. Dans ce contexte, il faut mettre sur pied des programmes de formation et de perfectionnement pour aider ces groupes à satisfaire aux exigences des postes visés. Voilà des mesures nécessaires si l'on veut assurer la participation équitable et la représentation fidèle des peuples autochtones, des minorités visibles et des femmes dans les programmes axés sur la culture et les communications ainsi que des pratiques équitables en matière d'emploi.

Nous avons indiqué plus haut que les politiques de la culture et des communications ne devraient pas être élaborées en vase clos, ou indépendamment des intérêts connexes. Tout comme on analyse très soigneusement les répercussions environnementales de presque tous nos programmes économiques et sociaux, de la même façon les pouvoirs publics doivent reconnaître le rôle critique de la culture et des communications, dont s'imprègnent aussi notre identité globale et notre évolution en tant que pays. De sérieux efforts doivent être entrepris pour assurer l'*intégration des orientations* entre les différents ministères fédéraux au chapitre de la culture et des communications.

On ne peut pas placer la culture dans un compartiment et l'économie dans un autre. Pour nous, ces éléments ne sont pas distincts. — Susan Crean, présidente, Writers' Union of Canada (fascicule 13:6).

De la même façon, par exemple, il faut intégrer nos objectifs en matière de politique extérieure à nos objectifs internationaux en matière de culture et de communications; nos politiques fiscales et autres mesures fiscales doivent refléter une perspective de la culture et des communications.

Le Canada fonctionne de plus en plus dans un contexte économique mondial. En conséquence, par suite de l'élaboration de nouvelles technologies et de l'élimination des obstacles internationaux au commerce, il doit adopter une *approche globale* à l'élaboration et à la commercialisation des produits et services culturels. Nous devons pouvoir nous mesurer à l'aune des normes internationales. Si l'on peut trouver des marchés extérieurs pour nos livres, nos enregistrements sonores, nos films et vidéos et nos services de communications, ces ventes pourront aider les entreprises canadiennes à faire des profits, ce qui contribuera à rendre viables nos marchés internes de petite envergure.

L'image internationale d'un pays dépend souvent de la façon dont il est perçu du point de vue scientifique ou culturel. Le Japon, par exemple, est connu pour ses technologies complexes et ses produits de qualité; les États-Unis, pour leurs émissions de télévision, leur musique, leurs films et leurs vidéos; la Suède et l'Italie, pour la qualité de leur design, etc. Le Canada peut profiter des tournées d'artistes et de troupes de spectacle canadiens à l'étranger, des expositions de produits canadiens et de la distribution de films, de livres et d'enregistrements sonores dans d'autres pays pour promouvoir son image. L'annonce récente selon laquelle le programme culturel du ministère des Affaires extérieures relèvera dorénavant du Conseil des Arts du Canada au lieu du ministère des Affaires extérieures constitue un pas dans la bonne direction.

Enfin, comme nous le répétons sans cesse, *tous les paliers de gouvernement et le secteur privé* ont des rôles importants à jouer dans le développement de la culture et des communications au Canada. Si toutes les parties intéressées travaillent et planifient *en partenariat* nous serons plus en mesure d'utiliser efficacement les ressources limitées dont nous disposons. Le gouvernement fédéral doit ouvrir la voie en concevant ses politiques et ses programmes en étroite collaboration avec les provinces et en consultation avec les milieux de la culture et des communications.

RECOMMANDATION N° 3 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada oriente la politique sur la culture et les communications de manière à :

- (i) tenir compte du rôle créateur de l'artiste;
- (ii) tenir compte de la priorité à donner à l'excellence dans la programmation et la réalisation;
- (iii) sensibiliser davantage les citoyens aux produits et services de la culture et des communications au Canada et en favoriser l'accès;
- (iv) encourager une participation et une présence équitables des peuples autochtones, des minorités culturelles et des femmes au chapitre de la programmation et de l'emploi dans les secteurs de la culture et des communications;
- (v) encourager la planification intégrée de cette politique chez tous les ministères fédéraux afin de s'assurer que ces derniers sont au courant de leurs responsabilités en matière de culture et de communications;
- (vi) encourager la promotion de la culture et des communications canadiennes à l'échelle internationale;
- (vii) favoriser le partenariat avec les autres paliers de gouvernement, le secteur privé et les milieux canadiens de la culture et des communications.

3D. ACCORD SUR LA CULTURE AU CANADA

L'une des principales conclusions que nous tirons de nos audiences s'inspire du fait que le gouvernement fédéral et les provinces ont des responsabilités partagées en matière de culture et de communications, mais surtout de culture; nous en concluons qu'il faut envisager ces questions dans une perspective novatrice qui servira à la fois les intérêts culturels nationaux et les objectifs provinciaux et locaux en matière de culture. Nous en sommes venus à croire que ce contexte d'interdépendance et d'interaction permettant la pleine expression de la vision culturelle composite du Canada ne pourrait être créé par des accords rigides inscrits dans la constitution. En fait, ceux-ci pourraient au contraire fragmenter et saper une bonne partie du potentiel global de nos ressources culturelles. Nous croyons plutôt, comme nous l'avons indiqué au chapitre deux et à l'annexe B, que le gouvernement fédéral aurait grandement avantage à prendre l'initiative d'établir un cadre intergouvernemental national de coordination et de collaboration — *un Accord sur la culture au Canada* — en vue de l'élaboration et de l'application d'une politique culturelle.

Il serait utile de reprendre un extrait du mémoire qu'a présenté le Saskatchewan Arts Board au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada. On y trouve une bonne partie de la justification que nous prendrions en considération à l'égard d'un *Accord sur la culture au Canada* :

1) Les négociations bilatérales en matière de culture devraient être éclairées. 2) Il faudrait une meilleure collaboration et une meilleure consultation intergouvernementales relativement aux programmes et initiatives touchant le secteur culturel. 3) Le gouvernement fédéral devrait envisager l'établissement d'un cadre national applicable à l'élaboration des politiques culturelles et délimitant ses principes fondamentaux dans ce secteur. 4) Un tel document devrait articuler certaines initiatives mieux définies en vue d'assurer au Canada une place parmi les industries artistiques et culturelles de la communauté internationale. — Saskatchewan Arts Board, mémoire, p. 6, 7.

Un accord de cette nature aurait son fondement dans chaque province et chaque territoire, et dans chacune des collectivités qui les composent. Un processus organisé de consultation permettrait de cerner de plus en plus près les aspirations culturelles des Canadiens, où qu'ils habitent. La synthèse de ces différentes visions, faisant écho à la consultation de tous les milieux culturels, serait reprise dans les accords fédéraux-provinciaux de manière à tenir compte des besoins de chaque province et des priorités culturelles de l'ensemble du Canada, y compris les peuples autochtones. À mesure que des accords séparés seraient conclus, ils seraient orchestrés pour refléter la vision culturelle composite de tout le pays, ce qui serait en quelque sorte l'énoncé de l'identité culturelle du Canada.

RECOMMANDATION N° 4 — Dans le but de favoriser la collaboration intergouvernementale à l'ensemble des efforts déployés pour répondre aux aspirations culturelles de tous les Canadiens, le Comité recommande que le gouvernement du Canada prenne l'initiative, de concert avec les ministres de la

Culture et des Communications, de définir un cadre à l'intérieur duquel pourraient s'inscrire des plans d'action détaillés susceptibles d'être mis en oeuvre par tous les paliers de gouvernement, cadre qui pourrait être institutionnalisé sous la forme d'un accord désigné Accord sur la culture au Canada.

3E. LES INVESTISSEMENTS CULTURELS

Gouvernement

Le Comité sait pertinemment que beaucoup de ses recommandations nécessiteront de nouveaux engagements financiers de la part du gouvernement fédéral en faveur de la culture, et qu'elles auront des conséquences financières pour d'autres paliers de gouvernement et le secteur privé. Nous pensons cependant que pareils investissements sont essentiels au développement culturel et économique du Canada, sinon à sa survie en tant que pays unitaire.

Nous croyons également que la formule du partenariat fédéral-provincial que nous recommandons, et qui se fonderait sur des accords et des ententes de partage des coûts négociés entre le gouvernement fédéral et les provinces, contribuerait à éliminer les chevauchements inutiles, à accroître les dépenses provinciales et municipales au titre de la culture et à permettre une utilisation plus efficace des fonds publics.

Certaines de nos recommandations entraîneraient des modifications au traitement fiscal des biens culturels et des investissements en la matière. Cela supposerait des dépenses indirectes ou des recettes moindres pour le gouvernement fédéral. Cependant, la principale recommandation au sujet du traitement fiscal des biens patrimoniaux concerne avant tout des incitations à investir dans la rénovation des immeubles, ce qui stimulerait l'activité économique et l'emploi dans ce secteur. Quant aux crédits d'impôt qui sont proposés pour les industries de la culture, s'ils sont adéquatement structurés, ils devraient renforcer à long terme la situation financière des industries, qui dépendront moins des fonds publics. Si ces industries sont en mesure de se tailler une bonne place sur les marchés internationaux, cela aura des retombées économiques au Canada, y compris un accroissement des recettes fiscales découlant de l'impôt sur les sociétés et des taxes de vente.

Nous croyons en outre que les initiatives stratégiques prises pour stimuler la demande de produits culturels canadiens par des efforts accrus du côté de la *commercialisation de créneaux*, par la recherche de *l'excellence dans la programmation* et par un accès et une sensibilisation accrus se traduiront par un regain d'activité économique; avec le temps, cela rendra l'aide gouvernementale moins nécessaire.

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral conçoive une formule créative et exhaustive, axée sur des facteurs économiques, aux fins du financement de la culture et des communications. Nous croyons qu'en mettant l'accent sur les volets «recherche et développement», en particulier sur les possibilités de commercialisation de créneaux pour les produits liés à la culture et aux communications, nous pourrions retirer des avantages

économiques substantiels étant donné l'élargissement de nos marchés intérieurs et internationaux. Ces avantages viendraient s'ajouter à la contribution grandissante des secteurs culturels à notre sens de l'identité, à notre fierté et à notre sentiment d'accomplissement en tant que nation.

Secteur privé

Le secteur privé a fait, et devra continuer à faire, d'énormes investissements dans les télécommunications, la radiodiffusion et les autres industries de la culture. Étant donné le caractère concurrentiel de ces secteurs, il existe peu de chiffres précis mais Télécom Canada nous a dit ce qui suit :

Chaque année, le total des investissements de nos compagnies membres atteint environ 4 milliards de dollars en construction. — J.H. Farrell, président, Télécom Canada (fascicule 24:8).

Télécom nous a ensuite fait part de la ferme intention de ses membres de faire les vastes investissements qui s'imposent pour que l'industrie canadienne demeure à la fine pointe de la technologie :

Nous avons pris l'engagement de maintenir le Canada à la fine pointe des télécommunications. Actuellement, nos budgets de recherche et développement sont dispensés pour les téléconférences intégrées de la voix, texte et image... — (Ibid., fascicule 24:9).

En dépit de ces dépenses importantes et des engagements pris en matière de recherche et développement des comparaisons à l'échelle internationale montrent constamment que le Canada a un piètre classement au chapitre des dépenses par habitant dans les technologies de communications et d'information. De surcroît, ces investissements dans le développement futur sont demandés aux industries au moment où elles sont aux prises avec nombre de défis économiques :

Au plan financier, notre industrie est dans le même marasme, et sa situation ne s'améliore pas — même après la récession que nous connaissons présentement — à moins qu'on institue des mesures législatives et des règlements propres à lui permettre de redevenir rentable.

En déclin depuis cinq ans, la télévision privée a déclaré l'an dernier le bénéfice après impôt le plus bas qu'elle ait jamais connu, soit 900 000 \$ [en 1990] seulement ou 0,1 p. 100 de ses recettes d'exploitation.

La radio privée a, quant à elle, accusé [en 1990] une perte de 26 millions de dollars, équivalent à -3 p. 100 de ses recettes globales... — Michel Tremblay, vice-président exécutif, Association canadienne des radiodiffuseurs (fascicule 27:5).

Son financement [de l'industrie de la production canadienne] est déséquilibré. La production est extrêmement dépendante du financement public et des deniers publics par l'entremise de Téléfilm Canada. On ne peut presque plus,

aujourd'hui, attirer d'investissements privés, comme par le passé. — Peter Mortimer, directeur, Politique et planification, Association canadienne de production de film et télévision (fascicule 9:22).

Il est impératif que le gouvernement fédéral examine de près ses politiques économiques, fiscales et réglementaires lorsqu'il s'agit d'encourager (ou du moins de ne pas décourager) des investissements privés accrus dans les secteurs culturels essentiels.

En ce qui concerne les initiatives philanthropiques des entreprises à l'appui des arts et de la culture, tout porte à croire que le secteur privé devient un partenaire de plus en plus important dans le développement culturel du Canada.

En 1990, les radiodiffuseurs de toutes les régions du pays ont consacré plus de 17 millions de dollars à la mise en valeur de nouveaux talents canadiens. — Michel Tremblay, vice-président exécutif, Association canadienne des radiodiffuseurs (fascicule 27:6).

Chaque année, les stations de radio et de télévision privées de toutes les régions du Canada font don de plus de 150 millions de dollars, sous forme de temps d'antenne, et recueillent en outre 110 millions de dollars pour de bonnes oeuvres. — Emmanuelle Gattuso, vice-présidente principale, Association canadienne des radiodiffuseurs (fascicule 27:7).

Les entreprises représentées par le CMAAC... subventionnent les arts dans leur propre milieu. L'an dernier, le secteur privé a versé plus de 90 millions de dollars pour les arts. C'est certainement là le signe qu'il y attachait de la valeur. — Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada, mémoire (fascicule 23A:12, 13).

Particuliers

Les sondages ont montré que les Canadiens appuient fortement la culture. Ils démontrent leur volonté à soutenir directement la culture canadienne de nombreuses façons tangibles : en assistant à des spectacles et à des manifestations et en visitant des institutions et sites patrimoniaux; en achetant des produits culturels canadiens; en faisant des dons à des organismes s'occupant d'art et de patrimoine; et surtout, en se montrant disposés à donner bénévolement de leur temps et de leurs talents pour aider les organismes culturels à atteindre leurs objectifs. En fait, le Comité estime que le bassin énorme et dévoué de Canadiens de tous les âges qui donnent bénévolement de leur temps, sans compter, sans autre récompense que la satisfaction d'avoir contribué à une cause importante, est une autre importante source de financement des arts et du patrimoine au Canada.

Quelques comparaisons

En 1986, le *Groupe de travail sur le financement des arts* faisait soixante recommandations distinctes ayant trait au financement des arts de la scène et des arts visuels au Canada (Rapport Bovey). Jusqu'à maintenant, une grande partie de l'accroissement du fardeau du financement

des arts est retombée sur les milieux des arts eux-mêmes. Le financement du secteur privé a augmenté légèrement et quelques initiatives fédérales visant le statut des artistes, les aspects gestion et commercialisation et le financement des musées ont été mises en oeuvre. Toutefois, selon les chiffres du Conseil pour le monde des affaires et des arts, entre 1980-1981 et 1989-1990, la proportion des revenus représentant les subventions gouvernementales est tombée de 38 p. 100 à 32 p. 100. Pendant la même période, les revenus tirés des arts sont passés de 49 p. 100 à 54 p. 100 et la proportion représentée par les dons privés a augmenté de 12,4 p. 100 à 14 p. 100.

Au lieu de s'accroître à un rythme supérieur à celui de l'inflation, comme le recommandait le Rapport Bovey, *le financement gouvernemental de la culture n'a pas réussi à suivre l'inflation!* Cette conclusion est confirmée par les chiffres fournis au Comité par le ministère des Communications en juin 1991, lesquels représentaient une sélection comparable des dépenses fédérales dans la culture et les communications, et montraient qu'il faut comparer 1,708 milliard de dollars dépensés en 1984-1985 au 1,627 milliard du budget de 1991-1992 en dollars constants de 1991-1992. Par conséquent, les dépenses *réelles* effectuées dans ce secteur au cours de la dernière année sont *moins élevées* qu'il y a sept ans. Entre parenthèses, le montant comparable du budget de 1992-1993 est de 1,713 milliard de dollars, les budgets supplémentaires alloués à la SRC au cours des derniers mois étant les principaux responsables de l'augmentation des dépenses.

Le principal souci du conseil ces dernières années a été d'avoir des fonds suffisants pour pouvoir remplir son mandat. L'affectation parlementaire de l'année en cours du conseil pour ses programmes permanents d'aide aux artistes et aux organismes artistiques est gelée, comme elle l'est depuis 1986-1987. Nos crédits réels diminuent depuis de nombreuses années. Dans l'ensemble, la valeur réelle moyenne des subventions du conseil aux organismes artistiques a diminué de 30 p. 100 depuis 1978-1979. — Allan Gotlieb, président, Conseil des Arts du Canada (fascicule 31:9).

Retombées économiques

Comme le montraient les données de Statistique Canada au chapitre deux, le gouvernement du Canada consacre actuellement près de 3 milliards de dollars par an à la culture. Il s'agit là de dépenses brutes, dont 650 millions constituent des *recouvrements renouvelables directs*. En 1989-1990, ces dépenses ont produit des *retombées économiques directes* de 11,3 milliards de dollars (soit près de 8 milliards en traitements et salaires) et plus de 300 000 emplois. Cette somme représentait 1,97 p. 100 du Produit intérieur brut (PIB). Statistique Canada a également évalué les *retombées économiques indirectes* du secteur des arts et de la culture à 5,8 milliards de dollars en 1989-1990, soit une contribution *totale* (directe et indirecte) de 17,2 milliards de dollars ou 2,99 p. 100 du PIB. Le nombre correspondant d'emplois directs et indirects s'élevait à plus de 450 000. Les ventes à l'exportation des industries culturelles sont passées de 924 millions de dollars en 1984 à 1,3 milliard en 1989, soit une progression de 44 p. 100 en cinq ans.

En 1990, l'industrie de la distribution représentait à elle seule 2,7 p. 100 du PIB, l'industrie des communications étant de ce fait plus importante que toute autre industrie clé de ressources du Canada.

Agriculture et services connexes	2,3 p. 100
Coupe de bois et forêts	0,6 p. 100
Mines	1,2 p. 100

Source : Feuilles de données du ministère des Communications, document accompagnant le projet de loi C-62 (*Loi sur les télécommunications*) qui vient d'être déposé

Si l'on observe la culture et les communications sous un autre angle — *la part qu'elles occupent dans le budget des familles canadiennes* — nous avons une fois de plus la preuve que ces secteurs sont importants pour les Canadiens. Selon une enquête menée par Statistique Canada sur les dépenses des ménages canadiens, le montant des dépenses consacré aux *loisirs et à la culture* ainsi qu'aux *services de communications* ont enregistré une croissance annuelle de 9,78 p. 100 et de 9,75 p. 100 respectivement entre 1969 et 1990. En 1990, les dépenses pour les loisirs et la culture représentaient 9,20 p. 100 de l'ensemble des dépenses des familles pour l'achat de biens et services, tandis que celles se rapportant aux services des communications représentaient 1,87 p. 100. La culture et les loisirs arrivaient donc au quatrième rang parmi les principales catégories de dépenses — après le logement, la nourriture et les transports.

Investissements culturels futurs : le gouvernement fédéral

Le Comité estime non seulement que la culture et les communications sont des éléments clés du renouvellement de l'esprit d'unité au Canada, mais aussi qu'elles constituent des industries d'avenir offrant aux gouvernements un potentiel élevé de produits de placements. Nous laissons là les données de Statistique Canada pour examiner le Budget des dépenses principal 1992-1993 afin de faire des projections quant aux dépenses fédérales en matière de culture et de communications. Nous nous en sommes tenus aux dépenses du ministère des Communications et des organismes dont le ministre doit (ou devra bientôt) répondre au Parlement; nous avons également inclus dans notre analyse le programme des parcs du ministère de l'Environnement et la Commission des champs de bataille nationaux (tableau 3.1).

Tableau 3.1 — Budget des dépenses principal 1992-1993, portefeuille de la culture et des communications

	(millions de dollars)
Communications Canada	424,7
Programmes des expositions universelles	0,6
Conseil des Arts du Canada	108,4
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	102,1
Office des relations culturelles internationales	31,6
Société Radio-Canada	1 112,4
Radio Canada International	14,7
Musée canadien des civilisations	40,7
Musée canadien de la nature	19,5
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	37,8
Archives nationales du Canada	62,4
Centre national des Arts	22,5
Office national du film	81,7
Musée des beaux-arts du Canada	29,9
Bibliothèque nationale du Canada	45,5
Musée national des sciences et de la technologie	16,5
Téléfilm Canada	145,1
Programme des parcs	413,6
Commission des champs de bataille nationaux	6,8
TOTAL	2 716,5

Source : Gov. du Canada, Budget des dépenses principal 1992-1993

Notre Comité estime que, pour des motifs qu'il a décrits et qu'il reprendra plus loin, le gouvernement fédéral doit augmenter ses dépenses en matière de culture et de communications au cours des prochaines années. Ces placements peuvent se présenter sous diverses formes, et nous présentons à cet effet des exemples en nous servant du budget traditionnel.

Afin de pouvoir comparer l'incidence de divers scénarios d'augmentation, nous avons élaboré pour les quatre prochaines années, en prenant comme point de départ les 2,716 millions de dollars de dépenses prévues à cette fin au budget 1992-1993, les cinq hypothèses suivantes (établies en dollars courants, sans redressement pour tenir compte de l'inflation) : (i) hausse de un milliard de dollars répartie uniformément sur quatre ans; (ii) hausse à 3 p. 100 des dépenses de programmes totales; (iii) hausse à 2 p. 100 des dépenses budgétaires totales; (iv) maintien à 0,38 p. 100 du PIB; et (v) hausse à 0,4 p. 100 du PIB.

Tableau 3.2 — Incidence de divers scénarios de dépenses

1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	Pourcentage d'augmentation du seuil sur quatre ans	Coût cumulatif sur quatre ans
(en millions de dollars)						
Hypothèse 1 : Hausse de 1 milliard de dollars sur quatre ans (répartie uniformément)						
Nouveaux crédits totaux affectés :						
2 716,5	2 966,5	3 216,5	3 466,5	3 716,5	(36,8 %)	2 500,0
Hypothèse 2 : Hausse à 3 p. 100 des dépenses de programmes totales						
Dépenses de programmes totales estimatives :						
119 400	119 850	124 100	128 050	131 900		
Culture et communications						
en pourcentage des Dépenses de programmes totales :						
2,28	2,45	2,65	2,85	3,00		
Nouveaux crédits totaux affectés :						
2 716,5	2 936,3	3 288,7	3 649,4	3 957,0	(45,7 %)	2 965,4
Hypothèse 3 : Hausse à 2 p. 100 des dépenses budgétaires totales						
Dépenses budgétaires totales estimatives :						
159 600	161 300	165 700	169 800	173 300		
Culture et communications						
en pourcentage des Dépenses budgétaires totales :						
1,70	1,80	1,85	1,90	2,00		
Nouveaux crédits totaux affectés :						
2 716,5	2 903,4	3 065,5	3 226,2	3 466,0	(27,6 %)	1 795,1
Hypothèse 4 : Maintien à 0,38 p. 100 du produit intérieur brut						
Produit intérieur brut (PIB) estimatif :						
713 600	769 200	828 300	887 200	945 600		
Culture et communications en pourcentage du PIB :						
0,38	0,38	0,38	0,38	0,38		
Nouveaux crédits totaux affectés :						
2 716,5	2 923,0	3 147,5	3 371,4	3 593,3	(32,3 %)	2 169,1
Hypothèse 5 : Hausse à 0,4 p. 100 du produit intérieur brut						
Produit intérieur brut (PIB) estimatif :						
713 600	769 200	828 300	887 200	945 600		
Culture et communications en pourcentage du PIB :						
0,38	0,385	0,39	0,395	0,40		
Nouveaux crédits totaux affectés :						
2 716,5	2 923,0	3 230,4	3 460,1	3 782,4	(39,2 %)	2 529,8

Ces calculs expriment des augmentations possibles du budget de la culture et des communications variant de 27,6 p. 100 (ce qui l'amènerait à 3,47 milliards de dollars) à 45,7 p. 100 (ce qui porterait le total des crédits à 3,96 milliards de dollars) sur quatre ans. De toute évidence, les hausses correspondant au taux d'augmentation le plus élevé débordent le cadre du raisonnable ou du responsable, mais nous estimons sincèrement que les augmentations les plus faibles proposées ci-dessus méritent un examen attentif. En fait, nous avons convenu d'un taux d'accroissement possible du seuil des dépenses budgétaires fédérales de la culture et des communications pour le moyen terme *de l'ordre de 5 p. 100 par année échelonné sur cinq ans.*

Notre Comité partage le sentiment actuel de détermination à pratiquer le contrôle financier, mais il croit que le domaine en question revêt une importance cruciale pour le Canada. Aussi a-t-il tenu compte des effets économiques des investissements en matière de culture et de communications sur le PIB. Par ailleurs, nous prenons acte des réalités qui ont inspiré au gouvernement fédéral l'engagement qu'il a pris dans le projet de loi C-56, *Loi limitant les dépenses publiques*, de limiter l'augmentation annuelle globale de ses dépenses à 3 p. 100. Nous reconnaissons donc d'emblée que la recommandation que nous faisons sera dans une grande mesure inapplicable à court terme à moins que le gouvernement ne réaménage certaines de ses priorités ou ne soustrait la culture et les communications à l'application du projet de loi C-56 dans le corps même du projet de loi.

Il nous apparaît néanmoins important de témoigner de notre appui sincère à une augmentation considérable des crédits affectés au développement de la culture et des communications, ne serait-ce que pour exprimer officiellement ce point de vue, sinon pour le soumettre à un examen ultérieur plus approfondi. Il est évident, fait alarmant, que les sommes consacrées par le Canada aux affaires culturelles ont connu ces dernières années un *recul en termes réels*, et qu'on n'a tenu aucun compte des effets de l'inflation dans maints secteurs. Le besoin de combler ces lacunes est incontestable. Nous sommes également persuadés que bon nombre des conflits constitutionnels affligeant le Canada prennent racine dans le malaise culturel et que cela démontre de façon éclatante la nécessité d'investir davantage dans le renouveau culturel du pays. Nous avons l'intime conviction que l'avenir constitutionnel du Canada qu'on nous promet est en jeu, et étant donné l'urgence d'agir, les recommandations suivantes nous apparaissent fort pertinentes. Dans notre esprit, l'augmentation globale recommandée, en dollars, bien que décrite ici sous forme de budgets directs, engloberait de façon générale tous les instruments de soutien de la culture et des communications, y compris les mesures indirectes, comme les incitatifs fiscaux. Étant donné le niveau d'inflation peu élevé prévu au cours des quelques prochaines années, ces augmentations entraîneraient une croissance substantielle du financement réel.

RECOMMANDATION N° 5 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada vise à augmenter de cinq pour cent par année, pendant les cinq prochaines années, le budget qu'il consacre actuellement à la culture et aux communications, à titre d'investissement dans l'avenir de notre société canadienne et dans la poursuite de la croissance des industries culturelles du Canada à l'échelon national et international.

RECOMMANDATION N° 6 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada mette sur pied un programme complet de mesures incitatives propres à susciter et à nourrir un important mouvement de philanthropie et de bénévolat à l'appui des activités culturelles menées au Canada.

3F. SENSIBILISATION ET ACCÈS

La participation et la sensibilisation aux activités culturelles rehaussent le sentiment d'identité et d'appartenance à une société. Il est important que les activités culturelles soient perçues comme étant faciles d'accès et qu'elles ne soient pas considérées comme intellectuelles ou restreintes aux riches et aux élites de la société :

On ne semble guère avoir pensé à la responsabilité d'une société de s'assurer, par nécessité, que ses citoyens ont la possibilité de se familiariser, dans les faits, avec leur culture en y ayant accès. — Christopher Marston, directeur exécutif, Association canadienne des artistes de la scène (fascicule 4:29).

... d'une façon générale, les spectacles deviennent de plus en plus coûteux, et par là, hors de portée de beaucoup de gens. — (Ibid., fascicule 4:30).

Nous devrions éviter à tout prix que ceux qui ne vivent pas dans les grandes métropoles soient condamnés à un désert culturel parce que dans ce domaine il n'y a rien qui se fasse... l'une des pierres d'achoppement, dans ce pays, c'est sa géographie, c'est son immensité. — (Ibid., fascicule 4:30).

Les tournées des troupes de spectacle et les expositions itinérantes constituent un moyen de faciliter l'accès aux richesses infinies de notre culture et de notre patrimoine et d'y sensibiliser le public. Cependant, ces mesures coûtent cher et demandent des fonds que nos compagnies et nos organisations patrimoniales, qui ont de la peine à boucler leur budget, n'ont pas :

Partir en tournée coûte extrêmement cher pour une troupe de ballet ou un orchestre symphonique, en raison du nombre de personnes qui doivent se déplacer. L'hébergement dans les hôtels, les repas et les billets d'avion coûtent très cher. — P. Diane Hoar, membre du Conseil, Association des orchestres canadiens (fascicule 24:97).

Selon l'Association professionnelle des théâtres canadiens (APTC), «comme les subventions pour les tournées se sont tarées», les compagnies de théâtre ont dû compter de plus en plus sur les festivals comme sources de financement pour monter des spectacles à l'extérieur de leur communauté (fascicule 16:14).

Les membres du Comité se font l'écho des milieux culturels, qui sont fermement convaincus que le gouvernement fédéral doit faciliter l'accès du public canadien aux arts du spectacle s'il veut favoriser davantage l'existence d'un esprit culturel pancanadien :

La capacité des gens des différentes régions du pays de voir ce qui se passe sur le plan culturel dans une autre région du pays laisse sérieusement à désirer. — Greg Graham, directeur national, Front des artistes canadiens (fascicule 20:84).

... dans les discussions constitutionnelles actuelles, dans ce climat de renouveau, nous pensons que les Canadiens ont de bonnes chances de mieux comprendre leurs ressources et leur héritage culturels et de réagir avec imagination et générosité. — Keith Kelly, directeur national, Conférence canadienne des arts (fascicule 3:13).

... il n'y a eu presque aucun contact entre les deux groupes linguistiques de notre pays jusqu'au début des années 70... mais en 1991, des pièces du Canada français sont traduites et jouées dans tout le pays. L'inverse a mis plus de temps à se produire... mais cela commence. — Mallory Gilbert, présidente, Association professionnelle des théâtres canadiens (fascicule 16:14).

... si l'on compare l'engagement actuel du Conseil des Arts du Canada à l'égard des tournées nationales à celui des Affaires extérieures à l'égard des tournées internationales de nos grands orchestres, il est très limité. L'aide du Conseil des Arts du Canada ne permet à aucun orchestre d'entreprendre une tournée importante dans les autres régions du pays. — P. Diane Hoar, membre du Conseil, Association des orchestres canadiens (fascicule 24:97, 98).

Un autre témoin nous a parlé du rêve de son organisation d'offrir un plus grand nombre de programmes de voyages et d'échanges à l'intention des enfants :

Nous rêvons au jour où chaque enfant canadien pourra, en cours de scolarité, visiter non seulement d'autres régions du pays que la sienne, mais aussi la capitale. — Elizabeth Bayer, présidente du conseil d'administration, Fondation canadienne pour la protection du patrimoine (fascicule 21:36).

Les membres du Comité partagent cette vision. Nous pensons que des programmes fédéraux de voyages et d'échanges à l'intention des jeunes sont des moyens importants de renforcer «les liens qui nous unissent». En fait, si cela ne débordait pas le cadre de notre mandat, nous recommanderions des programmes spéciaux de familiarisation avec le Canada pour tous les citoyens canadiens. Le programme *Voyageur Canada 92* annoncé récemment par le Secrétariat d'État et Air Canada constitue un pas dans la bonne direction.

Le Comité est d'avis qu'un *programme national global de sensibilisation à la culture* serait un volet extrêmement important d'une stratégie gouvernementale pour renforcer les secteurs des arts, du patrimoine et des industries de la culture. Si de tels programmes étaient exécutés adéquatement, tout indique qu'il inciterait le Canadien moyen à s'intéresser davantage à la culture et au patrimoine, ce qui se traduirait peut-être par l'accroissement des ventes d'œuvres d'art canadiennes et par une augmentation du nombre de visiteurs dans les musées et les sites historiques et des auditoires des spectacles, et une hausse du soutien privé aux arts et au patrimoine sous forme de dons, d'activités bénévoles et de parrainages. En outre, il y aurait une demande accrue à l'égard d'émissions de télévision et de films, de livres, de revues et d'enregistrements sonores bien canadiens. Il suffit de songer à l'effet du programme fédéral *ParticipAction* et aux industries qui ont vu le jour pour répondre à la demande croissante d'activités liées à la santé et au conditionnement physique pour imaginer les éventuelles répercussions économiques d'une campagne similaire dans le domaine culturel — un

accroissement de la demande de produits se traduisant par une hausse des revenus et de l'emploi, et de ce fait, une présence accrue des arts dans la vie canadienne. Une connaissance plus approfondie et une sensibilisation accrue des Canadiens envers la culture et le patrimoine ne pourront que renforcer les identités locales, régionales et nationales de tous.

Diverses associations culturelles nationales, et au premier plan la Conférence canadienne des arts, ont envisagé la mise sur pied d'un tel programme de sensibilisation du public et seraient maintenant prêts à aller de l'avant :

La communauté culturelle souhaite depuis longtemps lancer un programme de sensibilisation publique pour mieux faire connaître notre richesse culturelle au peuple canadien... En utilisant les médias de masse avec imagination, nous pensons qu'il est possible d'en arriver aux mêmes résultats que la campagne «ParticipAction» qui a connu tant de succès dans le domaine du conditionnement physique et du sport amateur. Nous espérons que pareille initiative aboutira en 1992. [Traduction] — Conférence canadienne des arts, mémoire, p. 10.

Nous aimerions pouvoir susciter un plus grand intérêt du public envers les musées. En sa qualité d'association nationale, l'Association des musées canadiens est très bien placée pour encourager le public à apprécier encore plus la culture et le patrimoine du Canada par l'entremise d'un programme de sensibilisation selon le modèle de la campagne «ParticipAction». [Traduction] — Association des musées canadiens, mémoire, p. 3.

Cependant, nous voulons faire deux mises en garde à l'égard d'un programme de sensibilisation : en premier lieu, il serait préférable de tabler sur les connaissances et l'expérience de programmes tels *ParticipAction* et *Imagine* plutôt que de partir à zéro avec une nouvelle infrastructure unique aux milieux culturels; en deuxième lieu, nous avançons qu'il y aurait lieu de lancer une campagne unique englobant tout le domaine de la culture, c'est-à-dire les arts, les industries culturelles et le patrimoine.

RECOMMANDATION N° 7 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada lance et coparraine, avec les autres paliers de gouvernement et le secteur privé, une campagne nationale visant à sensibiliser les Canadiens à la diversité des valeurs culturelles de leur pays, à encourager leur participation à la vaste gamme de nos activités culturelles et à les inciter à en tirer fierté.

3G. LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Avant de discuter des arts de la scène et des arts visuels au Canada, il faut commencer par reconnaître la contribution inouïe qu'a apportée le Conseil des Arts du Canada au développement de la culture au Canada. Voici ce qu'en ont dit deux témoins :

Pour seulement 4 \$ d'impôt par Canadien, [le Conseil des Arts du Canada] accomplit chaque année un travail que je qualifierais de miraculeux. — Duncan McIntosh, directeur artistique, Association professionnelle des théâtres canadiens (fascicule 16:10).

Le Conseil des Arts du Canada et sa banque d'oeuvres d'art font des envieux dans le monde entier. Tandis que les gouvernements des pays européens et des pays côtiers du Pacifique étudient cette réussite pour savoir comment bien faire les choses, le Conseil est incapable, du fait de l'inflation, de maintenir la valeur de ses subventions aux arts du spectacle, qui accaparent presque tout son budget, et donc encore moins d'assurer le financement adéquat de la créativité nouvelle. — Greg Graham, directeur national, Front des artistes canadiens (fascicule 20:76).

Lorsque je suis revenue au Canada après 16 ans pour travailler avec l'OSV et que j'ai eu l'occasion de me familiariser avec le travail des autres orchestres symphoniques, de notre grande compagnie d'opéra de Toronto et de nos merveilleuses troupes de ballet, j'ai été renversée par les progrès réalisés pendant mon absence.

Ces grandes institutions sont arrivées par leur performance à se tailler une place sur la scène internationale et au Canada également. Je pense qu'il faut en remercier le Conseil des Arts du Canada, qui a su pendant des années investir de façon intelligente. — P. Diane Hoar, membre du Conseil, Association des orchestres canadiens (fascicule 24:81).

Dans les 35 années qui se sont écoulées depuis la création du Conseil des Arts en 1957, on a assisté à une véritable explosion de l'activité artistique au Canada. Même s'il n'y a pas de sources fiables de données pertinentes pour toute la période visée, nous pouvons confirmer le taux rapide de croissance de ces dernières années. La Conférence canadienne des arts nous a dit que la culture est l'un des secteurs de l'économie qui connaît la croissance la plus rapide, à des taux d'environ 100 p. 100 au cours des cinq dernières années (fascicule 3:6). Les données de Statistique Canada viennent confirmer cette croissance des arts du spectacle. Son enquête sur les troupes de spectacle montre l'évolution du domaine entre 1984-1985 et 1989-1990, soit une période de quatre ans : le nombre de troupes répondant au sondage s'est accru de 41,8 p. 100 (249 à 353); les salaires, traitements et cachets ont augmenté de 41 p. 100 (de près de 127 millions de dollars à plus de 179 millions); les dépenses d'exploitation totales ont connu une hausse de 51,2 p. 100 (de 212 millions de dollars à près de 321 millions); et le nombre de spectateurs s'est accru de 38,4 p. 100 (de 10 883 080 à 15 059 261). (Statistique Canada, Enquête sur les arts d'interprétation au Canada)

Cependant, le Comité s'est retrouvé devant une anomalie évidente : d'un côté, une croissance rapide de l'activité artistique; de l'autre, des demandes instantes d'aide gouvernementale pour régler de graves problèmes. Nos témoins ont parlé de cette question :

La position du secteur culturel n'a jamais été aussi forte... Néanmoins, les changements persistants et profonds qui modifient le contexte dans lequel l'expression culturelle canadienne doit survivre et prospérer ont sérieusement compromis les possibilités de croissance continue. — Susan Annis, directrice associée, Conférence canadienne des arts (fascicule 3:6).

Nos artistes aujourd'hui jouissent d'une réputation internationale qui a toujours échappé aux générations précédentes. Pourtant, c'est vrai que nul n'est prophète en son pays. — Greg Graham, directeur national, Front des artistes canadiens (fascicule 20:75).

Ces contradictions nous amènent à penser que même si le Conseil des Arts du Canada a connu un succès énorme dans la réalisation de son objectif de stimuler la croissance artistique au Canada, il est peut-être temps qu'il revoit son orientation au besoin pour relever les nouveaux défis d'un secteur artistique en expansion qui arrive à maturité. Cet exercice suscitera évidemment des besoins financiers correspondant à l'accroissement de la tâche.

Depuis des années, le Conseil demande poliment, mais en vain, à ce que son financement soit indexé sur l'inflation. La situation est maintenant critique pour tous les clients du Conseil. Si l'on veut que le miracle se poursuive, il faudra lui donner suffisamment de ressources. — Duncan McIntosh, Association professionnelle des théâtres canadiens (fascicule 16:10).

Nous en sommes malheureusement au point où le Conseil a besoin d'une importante augmentation budgétaire à la seule fin de maintenir ses niveaux actuels de financement. — Greg Graham, directeur national, Front des artistes canadiens (fascicule 20:76).

... nous allons exercer énormément de pressions sur le Conseil des Arts pour qu'il consente des subventions supplémentaires. — P. Diane Hoar, membre du Conseil, Association des orchestres canadiens (fascicule 24:77).

Le Comité note avec intérêt les changements proposés et annoncés récemment dans le budget fédéral de 1992 en vue de la fusion, avec le Conseil des Arts du Canada, du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et du Programme des affaires culturelles internationales du ministère des Affaires extérieures. Bien que nous ne soyons pas en mesure d'évaluer les conséquences de tels changements pour le développement culturel du Canada, nous croyons néanmoins qu'ils nous apportent un certain appui lorsque nous recommandons l'examen du mandat et du financement du Conseil des Arts du Canada.

RECOMMANDATION N° 8 — Le Comité recommande au gouvernement du Canada de revoir le mandat du Conseil des Arts du Canada pour consolider le rôle de celui-ci en ce qui a trait à la poursuite des objectifs culturels du Canada, et de lui octroyer des fonds en conséquence.

3H. LES ARTISTES ET LES ARTS

Les artistes et les arts doivent être au centre de l'élaboration de toute politique culturelle, comme l'ont souligné de façon convaincante de nombreux témoins :

Si le gouvernement veut vraiment une forte identité nationale, il doit appuyer clairement et uniformément les efforts des artistes canadiens qui veulent parler aux Canadiens et des Canadiens. Il doit inclure les arts dans la liste de ses

priorités et il doit reconnaître que les arts jouent un rôle vital dans l'acquisition et le maintien du sentiment d'être Canadien. — Katherine Smalley, directrice générale, Association professionnelle des théâtres canadiens (fascicule 16:13).

... développer l'art de la performance orchestrale a perdu de l'importance au profit de la survie. La survie est maintenant la priorité des priorités; tout le reste est secondaire. Jamais auparavant l'avenir n'a été si sombre, ni le développement de notre talent musical moins prometteur, car jamais la vie culturelle de notre pays n'a été placée si loin dans la liste des priorités de nos politiciens. La politique culturelle est devenue l'agneau que l'on immole sur l'autel des budgets équilibrés. [Traduction] — Association des orchestres canadiens, mémoire, p. 5.

Un principe important à nos yeux est celui de la liberté. L'artiste doit être libre de créer, l'auditoire doit avoir librement accès à l'artiste, etc. Il faut donc que le financement accordé aux artistes et aux industries dans lesquelles ils travaillent ne limite pas leur liberté de création. — Garry Neil, secrétaire général, Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio (fascicule 25:14).

Le gouvernement fédéral se doit de montrer qu'il saisit bien toute la portée de la contribution sociale des artistes au Canada, la complexité de notre patrimoine culturel et la nature évolutive de l'identité canadienne. Le meilleur moyen consiste à renforcer la structure actuelle axée sur le financement sans lien de dépendance, à favoriser le développement d'autres organismes du même genre au Canada, à multiplier les programmes permanent de financement — par exemple consacrer un pour cent des dépenses aux arts et établir un revenu annuel minimum — à élaborer un cadre législatif complet pour appuyer les artistes et à établir des mécanismes permettant aux artistes de participer plus pleinement à la prise des décisions qui les touchent. [Traduction] — Regroupement des artistes des centres alternatifs, mémoire, p. 10, 11.

L'augmentation des coûts et la diminution des spectateurs, surtout par suite de la récession actuelle mais aussi de nouveaux frais comme la taxe sur les produits et services (TPS), viennent en tête de liste des préoccupations et des défis auxquels font face les organismes artistiques.

Il est évidemment difficile de mesurer avec précision les conséquences respectives de la récession et de la TPS, mais nous avons tout de même constaté, depuis un an, une diminution du nombre de billets vendus par tous les orchestres. Comme les recettes représentent en moyenne 50 p. 100 du budget d'un orchestre, vous comprendrez que c'est grave. — P. Diane Hoar, membre du Conseil, Association des orchestres canadiens (fascicule 24:78).

La récession actuelle et l'imposition de la taxe sur les biens et services ont acculé les auditoires au pied du mur en ce qui concerne le prix des billets. — L. Peter Feldman, directeur général, Association canadienne des organismes artistiques (fascicule 29:32).

Sur le plan individuel, les artistes s'inquiètent surtout de la diminution des débouchés, des faibles niveaux de rémunération, de l'iniquité du traitement fiscal, du peu d'avantages sociaux et de la nécessité d'élargir les activités de formation et de perfectionnement. Dans la réponse qu'il a donnée en mai 1990 au rapport sur le statut de l'artiste, déposé par le Comité des communications et de la culture en janvier 1990, le gouvernement reconnaît «que l'un des problèmes les plus aigus pour tout artiste a été la fluctuation de ses revenus d'une année à l'autre.» Le gouvernement dresse aussi la liste des modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui ont pour effet de réduire les effets néfastes des fluctuations de revenus et renvoie à la réforme des pensions qui permet aux artistes d'étaler leurs revenus en vue de la retraite de manière à réduire le fardeau fiscal qui leur serait imposé dans les années où leur revenu est plus élevé. Le gouvernement affirme également dans sa réponse que «le ministère des Communications et celui des Finances reverront les incidences bénéfiques des réformes fiscales et du Régime de pension sur la situation fiscale des artistes et détermineront les besoins particuliers des artistes en matière d'étalement de revenu.» (*Réponse du gouvernement au Rapport du Comité permanent des communications et de la culture sur le statut de l'artiste*, mai 1990, p. 13.) Or, le Comité estime que le traitement fiscal des artistes continue d'être inéquitable à cause des fluctuations de leur revenu d'une année à l'autre; il exhorte donc le gouvernement à poursuivre ses efforts pour prendre à l'égard des artistes des mesures précises d'étalement du revenu.

En fait, on nous a fréquemment rappelé que les artistes eux-mêmes sont sans doute les plus grands subventionnaires des arts au Canada :

Comme on l'a fait remarquer dans le Rapport Applebaum-Hébert en 1982, ce sont les artistes eux-mêmes qui sont les plus grands mécènes. En effet, ils subventionnent largement certains domaines des arts en étant sous-payés ou mal payés. Toute une génération d'artistes exceptionnels vivent de très maigres revenus. Très souvent, leur travail n'est pas rémunéré ou l'est très peu. — Susan Crean, présidente, Writers' Union of Canada (fascicule 13:7).

Le Comité appuie ceux qui demandent l'amélioration des débouchés et des conditions offertes aux artistes professionnels. Nous estimons que, pour s'attaquer à ces questions, le gouvernement fédéral peut adopter des mesures plus vastes, par exemple la loi proposée sur le statut de l'artiste (projet de loi C-7), plutôt que de simplement accroître les subventions individuelles aux artistes. Un système de relations de travail et de négociation collective plus global et plus constructif pourrait peut-être contribuer à améliorer la situation financière des artistes. Voici ce qu'en disent les milieux des arts :

... la Loi sur le statut de l'artiste... fera beaucoup pour créer un environnement favorable aux créateurs. — Susan Annis, directrice associée, Conférence canadienne des arts (fascicule 3:19).

Pour nous, la priorité des priorités est actuellement le texte de loi sur le statut de l'artiste. Cela ne fait aucun doute. Ce texte de loi porte reconnaissance de l'apport de chaque artiste, de sa contribution à notre société, et enchâsse dans la loi les conditions dans lesquelles les artistes exercent leur métier. Ces

dispositions ne vont rien coûter au gouvernement mais vont tout de même améliorer le sort des artistes. — Garry Neil, secrétaire général, Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio (fascicule 25:41).

Même si les groupes d'artistes appuient unanimement la prise de mesures législatives dans ce domaine, certains se sont dits inquiets de la façon dont le projet de loi sur le statut de l'artiste (projet de loi C-7) est actuellement libellé :

Nous sommes préoccupés de la question des ateliers fermés parce que les associations d'artistes sont des collectifs...

...nous ne pourrions plus avoir la haute main sur nos membres puisque la loi prévoit que quiconque peut se prévaloir de la convention collective, pour ainsi dire, que cette personne soit membre ou non. Mais dans notre domaine, il faut absolument garantir que nos membres donneront une prestation professionnelle. — Christopher Marston, directeur exécutif, Association canadienne des artistes de la scène (fascicule 4:41).

On les marginalise même dans le projet de loi sur le statut de l'artiste. Ce n'est pas un projet de loi pour les artistes. C'est un projet de loi pour les organismes d'artistes. — Greg Graham, directeur national, Front des artistes canadiens (fascicule 20:78).

Notre Comité doit maintenant revoir les dispositions du projet de loi C-7 sur le statut de l'artiste. Nous procédons à cet examen en priorité et ferons rapport au Parlement dès que possible.

3I. DROITS À L'INDEMNISATION, DROITS D'AUTEUR

La rétribution équitable des artistes dont on utilise les oeuvres de création doit absolument être l'un des principes de base de la politique culturelle d'un pays. Dans le projet de loi C-7, *Loi sur le statut de l'artiste*, le gouvernement du Canada reconnaît l'importance pour les artistes de recevoir une indemnisation pour le prêt public de leurs oeuvres. Cependant, aucune mesure précise permettant d'appliquer ce principe n'est prévue. La *Loi sur le droit d'auteur* est donc le principal moyen — mais non le seul — dont dispose un pays pour que ses artistes soient rémunérés équitablement. De nombreux témoins ont insisté sur la nécessité de revoir l'actuelle législation canadienne sur le droit d'auteur.

Pour que l'industrie canadienne de la musique soit rentable, il est essentiel qu'elle s'appuie sur une bonne protection des droits d'auteur... [La législation du Canada] en matière de droits d'auteur est absolument lamentable. — Brian Chater, directeur exécutif, Canadian Independent Record Production Association (fascicule 17:5).

Le droit d'auteur est un droit sur la propriété intellectuelle qui offre la possibilité de demander une compensation quelconque lorsqu'il y a exploitation de cette propriété intellectuelle.

... Au Canada, nous reconnaissons déjà le droit d'auteur. Mais il convient également de prévoir une compensation équitable lorsqu'il y a exploitation de ces droits d'auteur. Et la Loi canadienne doit justement prévoir une compensation juste. — Michael Rock, chef des opérations, Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (fascicule 30:73).

En 1988, on a modifié la Loi sur le droit d'auteur... Rien ne s'est matérialisé à cet égard depuis 1988... Nous pressons donc le gouvernement de présenter ce second projet de loi devant modifier la Loi sur le droit d'auteur. — Karen Adams, directrice générale, Association canadienne des bibliothèques (fascicule 9:6).

En 1988, lorsque la Chambre des communes a adopté des amendements à la *Loi sur le droit d'auteur*, le gouvernement avait indiqué que ces amendements représentaient simplement la *phase I* et que la *phase II* suivrait peu de temps après. Jusqu'à maintenant, les amendements de *phase II* n'ont pas encore été présentés. Ils devaient traiter, entre autres, de questions complexes comme les *droits d'exécution*, les *droits éphémères*, les *droits connexes* et les *droits de distribution*. En outre, les questions de la copie du matériel à des fins d'éducation, de la redevance proposée sur la vente des cassettes vierges et de l'indemnisation des auteurs d'oeuvres visuelles qui sont exposées, devaient être réglées. Les observations formulées par les témoins au sujet du droit d'auteur et des questions connexes sont frappantes :

Par exemple, de nombreux autres pays ont instauré une redevance sur les bandes magnétiques vierges à cause du problème que posent les enregistrements faits à domicile. Les recettes de cette redevance sont versées aux producteurs, aux artistes et à la communauté culturelle. Cela allégerait en partie les pressions financières qu'exerce le gouvernement. — Keith Kelly, directeur national, Conférence canadienne des arts (fascicule 3:10).

... le plus grave problème au Canada pour le monde de la musique, ce sont les enregistrements personnels... Nous estimons que nous perdons autant que nous vendons... Les ventes unitaires d'enregistrements sonores au Canada ont décliné de 94 millions en 1979 à 52 millions l'année dernière... La musique est le produit le plus facilement volé au monde. — Brian Robertson, président, Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement (fascicule 4:15).

Cela [les vidéos musicaux diffusés par satellite par des canaux musicaux] peut être réglementé au moyen d'un droit de représentation... Avec un droit de représentation, nous pouvons être indemnisés et contrôler le produit qui arrive... On prendrait des échantillons comme le fait SOCAN pour toutes les stations de radio et de télévision au Canada. (Ibid., fascicule 4:21, 22).

On dit souvent que les droits d'auteur sont un sujet très complexe, ce qui est loin d'être le cas. En fait, on peut le ramener à deux expressions toutes simples, que n'importe qui peut comprendre : 1) Si on veut utiliser un bien, il faut payer. 2) Il est interdit de voler le bien d'autrui. — Brian Chater, directeur exécutif, Canadian Independent Record Production Association (fascicule 17:5).

Ce qui nous préoccupe le plus, ce sont les droits connexes, les droits de location des disques, qui visent en fait à bloquer la location de disques compacts, et les droits de reproduction chez soi. — (Ibid., fascicule 17:8).

Les responsables du milieu scolaire à qui j'en ai parlé... disent la plupart du temps qu'ils ne s'opposent pas à payer des droits d'auteur raisonnables. Leur problème... c'est qu'ils craignent de ne pas bénéficier d'un accès instantané et légitime aux documents éducatifs, c'est-à-dire qu'ils ne veulent pas courir le risque d'enfreindre la loi. — (Ibid., fascicule 17:11).

La Loi sur le droit d'auteur aux États-Unis englobe un «droit de distribution» qui assure l'exclusivité des ententes des éditeurs américains avec les entreprises étrangères qu'ils représentent sur le marché américain (article 106). La Loi sur le droit d'auteur du Royaume-Uni prévoit également un «droit de distribution». Les peines sont graves pour ceux qui tentent de contourner le canal autorisé éditeur national-agent. Au Canada, les maisons d'édition ont besoin de la même chose — une modification à notre Loi sur le droit d'auteur qui nous offre au moins une protection équivalente. — Canadian Book Publishers' Council, mémoire, p. 6.

Je résume mon intervention. Évidemment, il faut que le législateur canadien prenne sa place et fasse lui aussi ses devoirs. On a besoin de la copie privée de façon très urgente et on n'a pas besoin des exemptions. On a besoin de la définition pour la SOCAN et on peut avoir besoin des droits voisins. — François Cousineau, vice-président, Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (fascicule 30:80).

Comme l'indique cet échantillonnage de témoignages, en raison des enjeux qui les concernent directement les milieux culturels ont intérêt à voir le gouvernement fédéral s'occuper de la *phase II* des amendements à la Loi sur le droit d'auteur. Le Comité partage leurs préoccupations et leur impatience à cet égard.

RECOMMANDATION N° 9 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada présente des mesures, notamment des modifications à la *Loi sur le droit d'auteur*, établissant un juste équilibre entre les intérêts des artistes et ceux des utilisateurs de leurs oeuvres, afin que soit reconnu le droit des artistes à être convenablement rétribués pour l'utilisation de leurs oeuvres de création.

3J. LES INDUSTRIES CULTURELLES

Des représentants des industries culturelles canadiennes — programmation et production d'émissions, film et vidéo, enregistrement sonore et édition de livres, périodiques et journaux — ont vigoureusement souligné l'importance de leurs rôles pour l'identité et l'esprit culturel, canadiens. Voici quelques citations représentatives :

... [les radiodiffuseurs privés]... aident à définir l'identité canadienne commune et à promouvoir un sentiment d'appartenance des Canadiens à leur pays.

Ils le font par le biais de leur programmation, en aidant à faire de leur localité un lieu où il fait mieux vivre et en contribuant à l'édifice social du pays en encourageant leurs concitoyens au dialogue. — Michel Tremblay, vice-président exécutif, Association canadienne des radiodiffuseurs (fascicule 27:5).

Le cinéma et plus encore la télévision touchent de nombreux aspects de la vie de la majorité des Canadiens et des Canadiennes de toutes les générations. D'après les conclusions de nombreuses enquêtes menées ici et ailleurs, il est généralement admis que ces médias sont ceux dont l'influence se fait aujourd'hui le plus sentir dans le monde quand il s'agit de former les opinions, de communiquer des valeurs, tout en divertissant et en informant. — Association canadienne de production de film et télévision (fascicule 9A:15).

Le caractère d'une nation est à de nombreux égards défini par sa culture et l'image qu'elle présente au monde. Les idoles sont souvent le produit de leur propre culture, avec ses chanteurs, ses compositeurs et ses musiciens jouant un rôle prédominant sur le marché international. — Brian Robertson, président, Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement (fascicule 4:5).

*Si, comme c'est depuis longtemps le cas dans ce pays, on ne donne au lecteur qu'un miroir qui ne lui renvoie pas son reflet, mais lui renvoie celui de quelqu'un d'autre, il aura une idée tout à fait faussée de ce qu'il est vraiment. Pour nous connaître, il faut connaître notre littérature. — Roy MacSkimming, directeur, Association of Canadian Publishers, citant *Survival* de Margaret Atwood (fascicule 11:5).*

... si l'on peut dire qu'un journal est le miroir de sa localité, je suppose que nous sommes le miroir des régions, le miroir du pays à bien des égards, puisque nous essayons de faire connaître aux Canadiens les activités des autres Canadiens. — Keith Kincaid, président, La Presse canadienne (fascicule 30:6).

Programmation d'émissions, film et vidéo

Nous avons relevé quatre grandes questions qui ont dominé les discussions que les membres du Comité ont eues au sujet des industries canadiennes du film, de la vidéo et de la radiodiffusion : (i) l'arrivée des satellites multi-canaux de radiodiffusion directe; (ii) la nécessité d'axer les investissements sur une programmation de qualité supérieure; (iii) l'importance de développer des marchés à créneaux spéciaux pour les produits culturels; (iv) la nécessité d'adopter des incitatifs innovateurs afin d'encourager le financement des productions.

Tous les intervenants dans le domaine de la culture et des communications reconnaissent la menace que représente pour l'industrie canadienne de la radiodiffusion et les industries connexes l'arrivée imminente sur la scène canadienne des satellites de radiodiffusion directe offrant 100 canaux et plus, par exemple SkyPix et Hughes/Huffard, qui sont censés commencer à diffuser sur les ondes d'Amérique du Nord, d'ici 1994 :

L'introduction ici même de ce genre de service... met en péril la viabilité du câble...; elle menace la survie des radiodiffuseurs canadiens établis, qui sont déjà en bien mauvaise posture économique...; et elle entame ce faisant la capacité des artistes et des producteurs indépendants au Canada de continuer à réaliser des émissions canadiennes destinées à la diffusion aux heures de grande écoute. — Association canadienne de production de film et télévision, mémoire (fascicule 9A:19).

Les témoins reconnaissent de façon presque unanime qu'il serait impossible sur le plan technologique d'empêcher les émissions étrangères diffusées par satellite d'atteindre le marché résidentiel du Canada et que la réglementation ne serait pas un moyen efficace de bloquer cette diffusion :

Je ne pense pas que vous puissiez bloquer les satellites américains de diffusion directe à domicile. Ces satellites couvrent toutes les régions peuplées du Canada.

... Ces émissions pourront donc être captées. Nous pouvons les déclarer illégales et exiger une licence, mais les Canadiens continueront à les acheter. — Eldon D. Thompson, président-directeur général, Télésat Canada (fascicule 10:39).

Nous sommes en train d'examiner de très près le service SkyPix afin de déterminer quelle démarche réglementaire sera la meilleure et la plus efficace pour permettre au système canadien de radiodiffusion de faire face aux dangers que peut représenter ce service. Empêcher les signaux électroniques de franchir nos frontières est une option que nous ne pouvons absolument pas envisager. En effet, cette option est impossible des points de vue technique et de l'opinion publique. — Keith Spicer, président, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (fascicule 15:7).

Les témoins et les membres du Comité ont convenu que devant cette menace technologique, la seule façon de maintenir la présence des émissions canadiennes et l'intérêt des consommateurs sur les marchés intérieurs serait de s'attacher vigoureusement à mettre l'accent sur la commercialisation de créneaux, en offrant des productions canadiennes de grande qualité.

... notre système canadien se doit d'offrir davantage de choix typiquement canadiens et non pas moins. Dans ce marché où la niche que l'on se taille est la clé du succès, offrir des émissions canadiennes uniques et de qualité n'est pas un fardeau; c'est un avantage... sur le plan du marketing. — Keith Spicer, président, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (fascicule 15:7).

On a défendu de maintes façons l'importance de faire des investissements culturels de grande envergure au titre d'une programmation canadienne de qualité supérieure, en donnant comme analogie le monde de l'éducation :

... nous dépensons chaque année des dizaines de milliards de dollars pour l'éducation de nos enfants... [investissons] quelques dollars seulement dans le temps que passent nos enfants hors des murs de l'école, pour leur permettre de regarder des émissions qui leur présentent nos valeurs.

... Ne nous leurrons pas, si nous perdons aujourd'hui notre auditoire d'enfants et d'adolescents, dans 10 ans ou dans 15 ans, nous aurons perdu notre auditoire adulte qui regardera une télévision étrangère... — Pierre DesRoches, directeur général, Téléfilm Canada (fascicule 20:19).

L'industrie du film et de la télévision a souligné dans un mémoire l'importance d'une «stratégie de collaboration propre à assurer [leur] survie et [leur] réussite» :

Tant l'ACR [Association canadienne des radiodiffuseurs] et que l'ACTC [Association canadienne de la télévision par câble] reconnaissent déjà que la programmation doit constituer l'élément central de toute stratégie industrielle... dans le monde entier, ce sont des émissions, et non des modes de distribution, que les gens regardent. — Association canadienne de production de film et télévision, mémoire (fascicule 9A:25).

Plusieurs témoins ont parlé de la câblodiffusion communautaire et de l'opportunité de trouver une formule innovatrice de financement d'une télévision d'affaires publiques élargie. L'association de l'industrie de la câblodistribution a parlé de l'importance des canaux communautaires lorsqu'il s'agit de faire la concurrence aux émissions étrangères diffusées par satellite :

... les consommateurs continuent à vouloir des émissions locales. On peut très bien avoir une antenne parabolique dans sa cour qui permet de recevoir 100 canaux de télévision par satellite, mais les satellites ne donnent pas d'émissions locales. Les canaux communautaires et les émissions locales, l'intégration des gens au sein d'une collectivité, c'est quelque chose qui à mon avis restera très important. — Ken Stein, président-directeur général, Association canadienne de télévision par câble (fascicule 20:37).

MacLean Hunter... trouve intéressant qu'au Canada, [le canal communautaire] soit devenu une obligation alors qu'aux États-Unis, cela représente un atout compétitif. — (Ibid., fascicule 20:52).

Ces témoins voient également dans la technologie la clé d'une programmation plus étendue et, partant, d'un choix beaucoup plus grand pour les téléspectateurs :

... nous entrevoyons tout d'abord un changement fondamental de la façon dont les gens vont regarder la télévision.

... Nous avons en face de nous un consommateur qui sait ce qu'il veut regarder et qui va prendre les moyens pour le faire.

... toute la technologie va dans le sens de la spécialisation, avec des techniques comme la compression vidéo numérique, l'optique de fibres ou l'informatisation... Tous ces facteurs, les consommateurs, la publicité et la technique, vont dans le sens de l'environnement plus spécialisé dans lequel le consommateur aura davantage de choix et exigera davantage de choix. — (Ibid., fascicule 20:36, 37).

De telles réalités sur le plan de la technologie et de la commercialisation ont porté certains témoins à conclure qu'une production de qualité supérieure à caractère canadien était la meilleure façon pour les producteurs canadiens de rejoindre et d'augmenter les auditoires au Canada et à l'étranger :

Tout le Canada est notre créneau. Les Américains peuvent nous transmettre 200 ou 300 canaux supplémentaires, mais ils ne pourront jamais diffuser des canaux identiques aux nôtres... nous tous qui sommes concernés devons complètement repenser le problème. — Keith Spicer, président, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (fascicule 15:10).

Les émissions de qualité ayant un contenu canadien, qui font le poids face aux autres émissions, sont maintenant considérées comme représentant le meilleur outil dont disposent les radiodiffuseurs canadiens pour offrir un service original, différent de ceux de leurs concurrents américains de plus en plus nombreux. Pour conserver leur part de l'auditoire, voire l'élargir, les radiodiffuseurs doivent être capables de favoriser une forme «d'identification» en offrant des émissions canadiennes de qualité constante. — Association canadienne de production de film et télévision, mémoire (fascicule 9A:18).

Plus nous serons Canadiens, plus nous aurons du succès ici et à l'étranger, parce que c'est la solution que les Américains ont trouvée. — Pierre DesRoches, directeur général, Téléfilm Canada (fascicule 20:9).

Je pense que nous serons en mesure d'affronter la concurrence si nous nous servons de cet atout [une vaste gamme de produits] en nous appuyant sur la force de la télévision communautaire et sur la qualité des émissions d'origine canadienne. — Ken Stein, président-directeur général, Association canadienne de télévision par câble (fascicule 20:70).

La nouvelle technologie liée aux satellites peut servir le Canada; le témoin suivant a d'ailleurs souligné qu'il est important de veiller à ce que la programmation canadienne soit accessible sur les satellites étrangers :

Nous en avons besoin [d'aide] rapidement pour mettre davantage d'oeuvres canadiennes à la disposition du public.

Cela n'empêchera pas les satellites de diffuser dans nos foyers non seulement davantage d'émissions américaines, mais également des produits du monde entier. L'important est de protéger l'accès au contenu canadien. — Joan Pennefather, présidente, Office national du film (fascicule 10:16).

Les principaux représentants de l'industrie canadienne de la production d'émissions ont exposé en termes très clairs les problèmes financiers auxquels ils font face :

Nous en sommes à un point tel que notre survie en tant que producteurs indépendants dépend entièrement de mécanismes de soutien tels que Téléfilm et non pas de dispositifs qui fassent appel aux capitaux et qui soient axés sur l'investissement. — Charles Falzon, président, Association canadienne de production de film et télévision (fascicule 9:28).

Le marché canadien ne pourra jamais soutenir de lui-même une forte industrie de production. Cependant, les producteurs canadiens qui s'attaquent actuellement au marché international disposent d'un marché canadien représentant une proportion minuscule, environ 20 p. 100 du budget de production, alors que nos concurrents français, italiens et surtout américains sur le marché mondial disposent de plus de la moitié. Nous ne sommes pas compétitifs. Nous ne pouvons pas combler la différence en ayant recours à la capitalisation ou au financement par le déficit, car nous n'avons pas de grandes sociétés américaines comme la Warner Brothers et la MCA. — (Ibid., fascicule 9:34).

Ils ont également avancé avec sérieux des propositions constructives et concrètes pour régler la question du financement de la production :

Nous pensons que notre proposition en faveur d'un crédit d'impôt, qui a été présentée au gouvernement en 1988 comme solution de rechange à la déduction pour amortissement, serait bien meilleure, car le point faible de la déduction pour amortissement était qu'elle bénéficiait aux tiers, qui étaient des investisseurs passifs... Nous avons l'argent pour fabriquer les produits et nos membres obtenaient leurs honoraires pour faire le produit, mais cela ne finançait pas les compagnies de production. — Peter Mortimer, directeur, Politique et planification, Association canadienne de production de film et télévision (fascicule 9:35).

Nous avons proposé un crédit d'impôt qui permettrait à la compagnie de production d'obtenir une compensation de sa dette fiscale ou, si elle n'en avait pas, de recevoir un chèque du gouvernement directement proportionnel à ses dépenses canadiennes [admissibles] pour la production. — (Ibid., fascicule 9:36).

Nombre de témoins se sont dits inquiets, que les productions cinématographiques canadiennes ne comptent que pour 3 p. 100 des films diffusés dans les cinémas canadiens. L'association représentant l'industrie résume la situation ainsi :

Jusqu'à présent, les longs métrages canadiens ont eu énormément de difficulté à conserver plus de 3 p. 100 du temps de projection dans les salles de cinéma au Canada, notre marché étant dominé massivement par les «grands» de l'industrie américaine (sur les deux chaînes de salles, une est la propriété exclusive d'intérêts américains et l'autre leur appartient dans une proportion de

30 p. 100). Ces conglomérats de production et de distribution imposent leurs produits sur le marché canadien et sur celui de bon nombre d'autres pays. Abstraction faite de la proximité géographique, ce qui distingue essentiellement la situation au Canada de celle qui existe ailleurs, c'est le fait que sur pratiquement tous les autres marchés nationaux, l'industrie cinématographique locale a bénéficié et bénéficie toujours d'une certaine protection législative contre les pressions que l'industrie américaine exerce sans relâche pour s'imposer.

... Il y a maintenant plus de 40 ans que la population canadienne est courtisée et séduite par des images, des valeurs et des idées appartenant à une autre culture qui, une fois la première impression dissipée, est fondamentalement différente de la sienne. — Association canadienne de production de film et télévision, mémoire (fascicule 9A:16, 17).

Les producteurs expliquent ensuite que le gouvernement se doit de prendre fermement position à ce sujet pour permettre aux producteurs et aux distributeurs canadiens de capter une part beaucoup plus importante du marché interne du cinéma :

Une industrie nationale forte devrait pouvoir compter sur l'appui d'un gouvernement suffisamment convaincu de l'importance, sur les plans social et spirituel, de posséder et de cultiver une mythologie cinématographique et télévisuelle originale pour résister aux pressions plus ou moins diplomatiques que les États-Unis ne manqueraient pas d'exercer sans répit. La question ne devrait même pas se poser dans un pays qui en est à se demander s'il a une raison d'être... — (Ibid., fascicule 9A:21).

Enregistrement sonore

Précédemment dans le présent chapitre, nous avons parlé de la question des droits d'auteur — qui constitue peut-être pour l'industrie de l'enregistrement sonore le problème le plus grave à l'heure actuelle. Mais l'industrie a également d'autres préoccupations :

Il y a de nombreux programmes gouvernementaux pour les films et l'édition qui s'élèvent à des centaines de millions de dollars. Pour l'industrie du disque, il existe un programme qui représente environ 5 millions de dollars par année. — Brian Robertson, président, Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement (fascicule 4:25).

Nous nous inquiétons... sérieusement de voir que les technocrates d'Ottawa et d'autres responsables ailleurs au pays n'ont toujours pas compris la nature interdépendante des créateurs et des distributeurs... — Brian Chater, directeur exécutif, Canadian Independent Record Production Association (fascicule 17:6).

Ce n'est donc pas le talent qui manque à nos artistes... Le problème est de faire en sorte que ce talent puisse être enregistré, publié, commercialisé et vendu... C'est plus un problème de structure de marketing... — (Ibid., fascicule 17:23).

... il faut de plus en plus d'argent... dans [les secteurs] où on fait de la recherche et du développement. Autrement dit, il va être de plus en plus difficile de savoir si on a des chances de réussir, alors que nous pouvions autrefois enregistrer directement un 45 tours et, si celui-ci se vendait, en enregistrer un autre, puis ensuite faire un album. Aujourd'hui, si on n'a pas dès le départ un album et deux ou trois vidéos, on n'a aucune chance. Voilà la réalité. Et on constate ainsi, d'un seul coup, que, «pour savoir», le droit «d'entrée» sur le marché est passé en 20 ans de 5 000 \$ à 250 000 \$. — (Ibid., fascicule 17:24).

Édition de livres et de périodiques

Précédemment dans le présent rapport, nous avons parlé de l'importance des auteurs et des écrits. Cependant, il ne suffit pas de reconnaître leur importance. Les écrits de nos auteurs, qu'ils soient publiés dans des livres, des magazines ou des journaux, ne peuvent rejoindre le public canadien que par l'intermédiaire d'un processus compliqué d'édition et de distribution. La taille relativement limitée de nos marchés internes, le partage de ces marchés entre deux langues officielles, les problèmes ayant trait à la propriété étrangère et à une concurrence hostile et au maintien et à l'accessibilité des réseaux nationaux de distribution — voilà autant de problèmes auxquels le gouvernement ne doit cesser de songer pour ce qui est de l'orientation de sa politique. De même, les répercussions des taxes imposées par les gouvernements, les réductions des budgets et les politiques en matière de droit d'auteur et de subventions postales pèsent lourdement et influent directement sur le secteur de l'édition canadienne. Les témoins ont formulé de multiples observations qui étaient claires :

Le secteur de l'édition a d'énormes problèmes avec ses réseaux de distribution... — Susan Crean, présidente, Writers' Union of Canada (fascicule 13:28).

Les livres étaient exemptés de l'ancienne taxe fédérale de vente, mais maintenant, pour la première fois, ils sont frappés d'une taxe à la consommation, la TPS, la manifestation de l'abandon de l'appui du gouvernement fédéral à notre industrie.

...le gouvernement a coupé environ 50 millions d'aide à notre industrie. — Roy MacSkimming, directeur, Association of Canadian Publishers (fascicule 11:6).

... [le] budget des programmes actuels... n'est pas indexé pour tenir compte de l'inflation... — (Ibid., fascicule 11:8).

... les initiatives du gouvernement du Canada pour... relever le défi d'adopter des normes nationales en matière d'éducation qui n'empiètent pas sur les mécanismes provinciaux nécessaires pour répondre à ces normes permettraient, à tout le moins, à la fois de financer et de stabiliser une industrie culturelle importante et son marché. [Traduction] — Canadian Book Publishers' Council, mémoire, p. 7.

Dans le climat de recession que nous connaissons actuellement, le nombre de magazines qui étaient jadis rentables et qui fonctionnent maintenant à perte, a augmenté considérablement.

...la TPS a eu un effet catastrophique sur notre industrie et sur notre capacité d'assumer notre rôle de communicateurs de la tradition nationale canadienne. Nos bénéfices sont en diminution de même que notre tirage, et la publicité a chuté de quelque 30 p. 100 en deux ans. Dans les quatre premiers mois de 1991, plus de 50 magazines — je dis bien 50! — ont cessé d'être publiés.

... On nous a invités à songer aux moyens de modifier ou de restructurer les initiatives ou les programmes gouvernementaux, pour nous permettre de mieux contribuer à l'unité canadienne. Les éléments de réponse, au nombre de trois, sont fort simples mais déterminants. Tout d'abord, il faut supprimer la TPS sur les périodiques et les livres; deuxièmement, il faut nous permettre d'envoyer nos produits à nos abonnés, partout au pays, de façon rapide et à un prix abordable; troisièmement, il ne faut pas que la culture soit abordée dans le cadre des négociations sur le libre-échange nord-américain. — Jeff Shearer, président, Affaires politiques, Association canadienne des éditeurs de périodiques (fascicule 24:39, 40).

L'intention du gouvernement fédéral d'adopter un programme pour remplacer l'actuel programme des tarifs postaux préférentiels est une nouvelle très importante à nos yeux... Il nous faut absolument le programme de remplacement promis. — (Ibid., fascicule 24:42).

Les textes réglementaires qui nous préoccupent le plus sont le projet de loi C-58 et le numéro tarifaire 9958, soit les deux textes protectionnistes qui encouragent les annonceurs canadiens à faire passer des annonces dans des publications canadiennes. — Lynn Cunningham, présidente, Association canadienne des éditeurs de périodiques (fascicule 24:44).

... je crois que les journaux doivent être mis sur un pied d'égalité avec les confrères électroniques, pas tant la télévision et la radio, que toutes les entreprises telles que Bell et Unitel. — Clark Davey, rédacteur en chef, The Ottawa Citizen (fascicule 30:44).

... il faut une stratégie nationale afin de stabiliser l'industrie et de mettre fin à ses difficultés chroniques... — Roy MacSkimming, directeur, Association of Canadian Publishers (fascicule 11:7).

Dans le mémoire très complet qu'elle a présenté au Comité, l'Association of Canadian Publishers propose les principes directeurs suivants pour une stratégie fédérale de l'édition : employer des moyens industriels pour atteindre des buts culturels; chercher à mettre sur un pied d'égalité les éditeurs canadiens et étrangers; faciliter l'accès des lecteurs canadiens aux livres canadiens; et appuyer les efforts de commercialisation à l'étranger des éditeurs canadiens. (Association of Canadian Publishers, mémoire (fascicule 11A:38)).

Les éditeurs que représentent l'Association proposent également (fascicule 11A:39, 40) un certain nombre de mesures fiscales et structurelles notamment un crédit d'impôt à l'investissement ou une méthode de subventions directes équivalente, à l'appui des coûts de recherche et de développement; un meilleur financement et des critères plus appropriés et plus souples pour le Fonds de développement des industries culturelles; l'exonération des imprimés de la TPS; le renforcement du réseau canadien de distribution du livre; la canadianisation de l'édition scolaire; et l'adoption d'une «politique de l'investissement étranger pratique et applicable».

Sans un examen plus intensif, notre Comité n'est pas en mesure de juger du mérite des recommandations avancées par les représentants de l'industrie de l'édition. Cependant, les problèmes auxquels fait face cette industrie sont clairs, comme l'est l'importance d'une action gouvernementale concertée pour les régler dans le cadre d'une politique globale.

À cet égard, le Comité prend bonne note de l'annonce faite le 28 janvier 1992 par le ministre des Communications et selon laquelle une somme supplémentaire de 102 millions de dollars serait versée à l'industrie canadienne de l'édition du livre au cours des cinq prochaines années pour l'aider à prendre de l'expansion. Le ministre des Communications a en outre annoncé que le gouvernement modifiera les dispositions relatives aux droits de distribution de la *Loi sur le droit d'auteur* ainsi que la *Loi sur Investissement Canada* afin d'augmenter le contrôle canadien de l'industrie.

Le Comité estime que ces mesures aideront à régler bon nombre de problèmes mis en lumière par cette industrie (mais pas tous); toutefois, il n'a jamais été aussi important de planifier et d'élaborer une politique globale permettant de mieux servir toutes les industries culturelles du Canada :

RECOMMANDATION N° 10 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada donne la priorité à l'excellence dans les domaines de la programmation et de la production et qu'il reconnaisse la nécessité d'innover au chapitre de la commercialisation des produits et services culturels du Canada en présentant une stratégie industrielle destinée à attirer les investisseurs vers les industries culturelles du Canada et en envisageant d'offrir à cette fin un crédit d'impôt à l'investissement comme le propose l'Association canadienne de production de film et télévision.

RECOMMANDATION N° 11 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada présente une loi visant à améliorer la distribution des films canadiens et à en faciliter l'accès sur le marché canadien.

RECOMMANDATION N° 12 — Le Comité prend acte des récentes initiatives annoncées par le ministre des Communications à l'appui de l'industrie de l'édition du livre; par ailleurs, il recommande qu'au nombre de ces mesures figure la

formulation d'une stratégie globale visant à renforcer les industries de l'édition, y compris une révision des tarifs postaux et de la taxe sur les produits et services appliqués aux imprimés utilisés à des fins pédagogiques et scolaires.

3K. HISTOIRE ET PATRIMOINE

On a déjà dit qu'on ne préserve que ce qu'on aime et qu'on n'aime que ce qu'on comprend. — Mary Elizabeth Bayer, présidente du conseil, Fondation canadienne pour la protection du patrimoine (fascicule 21:39).

Le patrimoine est ce qui unit vraiment le pays. — (Ibid., fascicule 21:32).

On estime qu'il est essentiel pour les gens de développer une identité individuelle, une identité locale, une identité régionale, provinciale, nationale et même mondiale pour se respecter entre eux. C'est sur cette base de respect qu'on peut atteindre l'unité. — Jacques Dalibard, directeur général, Fondation canadienne pour la protection du patrimoine (fascicule 21:53).

Il est ressorti clairement des mémoires et des témoignages que le gouvernement du Canada n'a pas encore d'approche intégrée et coordonnée lorsqu'il exerce son rôle au titre de la préservation, de la restauration et de la promotion du patrimoine. La plupart des représentants du secteur du patrimoine ont demandé au gouvernement de prendre des mesures immédiates pour mettre en place la stratégie globale du patrimoine qui avait été promise lors de la conférence sur le patrimoine tenue à Edmonton en 1990 :

... toutefois, alors qu'on nous avait promis un suivi des recommandations, aucun progrès visible n'a été réalisé au cours des 7 ou 8 derniers mois. — Mary Elizabeth Bayer, présidente du conseil, Fondation canadienne pour la protection du patrimoine (fascicule 21:35).

Nous avons constaté un certain manque de cohésion, une mauvaise compréhension de ce que chaque ministère fait, et pour qui, et de la responsabilité de chacun envers qui et pour faire quoi. — (Ibid., fascicule 21:40).

Le gouvernement du Canada doit mettre sur pied un cadre culturel et patrimonial. — Association des musées canadiens, mémoire, p. 5.

L'approche du gouvernement en matière de patrimoine semble tout à fait contraire à celle qu'il a adoptée dans d'autres secteurs de la culture. Plutôt que d'encourager des intervenants non gouvernementaux à entreprendre des activités dans le domaine du patrimoine, le gouvernement met l'accent avant tout sur la préservation et la présentation des ressources patrimoniales *dont il a la propriété et le contrôle* — les parcs nationaux et les canaux, les sites historiques nationaux et les collections qui appartiennent aux musées nationaux, aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale. Près de 97 p. 100 des dépenses fédérales dans ce domaine se retrouvent dans cette catégorie, alors que dans le secteur des arts, plus de 70 p. 100 des dépenses fédérales se font sous forme de subventions et de contributions versées à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux. Une autre différence importante dans l'appui que le gouvernement fédéral consent aux activités patrimoniales par rapport à celui qu'il verse aux arts de la scène, c'est que dans ce dernier secteur, *le gouvernement fédéral fournit aux organismes un soutien financier direct à l'exploitation, sur une base annuelle, tandis que dans le domaine du patrimoine, le financement limité disponible est versé sous forme de subventions ponctuelles seulement.*

Nous croyons que, dans le cadre de politique stratégique exhaustif en matière culturelle que nous avons proposé, le gouvernement du Canada devrait élaborer et publier un *document de travail sur une politique fédérale du patrimoine* qui constituerait une étape importante dans l'adoption d'une stratégie fédérale-provinciale du patrimoine applicable à l'échelle du pays. Les différences historiques dans l'approche du gouvernement face au secteur du patrimoine, ainsi que toutes les autres questions se rapportant au glorieux patrimoine et à l'histoire du Canada, devraient être réglée dans l'exposé de principe.

La Fondation canadienne pour la protection du patrimoine parle depuis longtemps de l'importance de sensibiliser davantage le public et fait depuis quelques années la promotion d'un Jour national du patrimoine en février :

Nous travaillons avec les enseignants et nous avons essayé de leur fournir du matériel qu'ils puissent utiliser en classe... c'est que le Jour du Patrimoine [est], pour nous, surtout une journée de réflexion, plutôt qu'une journée de célébration. — Jacques Dalibard, directeur général, Fondation canadienne pour la protection du patrimoine (fascicule 21:45).

Musées et galeries

Les musées sont des institutions à but non lucratif vouées à l'intérêt du public et enracinées dans le coeur et l'âme de notre société. Pratiquement tous les musées sont le résultat d'un travail d'amour réalisé par de généreux particuliers, dévoués et attentifs. Des citoyens fiers de leurs collectivités ont offert collections, temps et argent, et encouragé les autres à agir de même. — Association des musées canadiens, mémoire, p. 1.

Les musées représentent un secteur du patrimoine pour lequel le gouvernement fédéral a adopté des mesures exhaustives qui comprennent la gestion des institutions nationales, un programme de financement pour les musées non fédéraux et la fourniture de services de

muséologie à l'échelle nationale, tout cela après avoir défini les grands problèmes auxquels font face les musées au Canada. En conséquence, les questions soulevées devant le Comité par l'Association des musées canadiens concernaient principalement le maintien des budgets et services actuellement offerts ainsi que l'amélioration et l'administration du programme de subventions, plutôt que de nouveaux programmes ou un financement additionnel. Les mémoires d'autres groupes représentant des musées étaient dans la même veine :

Il est important que les initiatives et ressources exposées dans la (Politique pour les musées du Canada — 1990) soient maintenues au niveau envisagé par le Ministre. [Traduction] — Association des musées de l'Ontario, mémoire, p. 3.

...toute décentralisation plus poussée aurait des effets négatifs... Le soutien fédéral fait du patrimoine et de l'histoire des domaines de portée nationale. Il démontre à tous les Canadiens qu'ils peuvent voir des exemples d'art artisanal canadien-français dans un musée de l'Alberta ou des objets de vannerie des Indiens de la côte Nord-Ouest exposés à côté d'objets de vannerie des MicMac en Nouvelle-Écosse. Il donne aux Canadiens la possibilité, lorsqu'ils voyagent dans leur province et dans leur pays, d'être graduellement exposés à toute la richesse et la diversité de l'histoire du Canada. La décentralisation mène à l'esprit de clocher et à l'isolationnisme. [Traduction] — Surrey Museum, mémoire, p. 1.

Sites historiques nationaux

Les intervenants dans le domaine du patrimoine se préoccupaient de ce que le mandat de la Commission des lieux et monuments historiques n'englobe pas le pouvoir de protéger les sites historiques nationaux qu'elle commémore :

... que le mandat de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada soit réétudié en vue d'accorder à celui-ci le pouvoir non seulement de désigner les lieux et monuments historiques et d'ériger des plaques à cette fin, mais aussi de les protéger. — Mary Elizabeth Bayer, présidente du conseil, Fondation canadienne pour la protection du patrimoine (fascicule 21:49).

Nous ne pensons pas que cela soit faisable, d'un point de vue constitutionnel, puisque cette décision supposerait le contrôle fédéral sur des biens non fédéraux. Nous pensons plutôt que l'élargissement du programme de partage des frais du ministère de l'Environnement serait un moyen plus approprié d'encourager la protection des sites désignés.

Biens à valeur patrimoniale

... l'architecture est au coeur de notre vie quotidienne en tant que citoyens, c'est le cadre indispensable de nos actions. Toute le monde est né dans un immeuble, tout le monde vit dans un immeuble, et tout le monde meurt dans un immeuble. Et cependant, on ne comprend pas véritablement le rôle de l'architecture au

Canada. Je ne parle pas ici de l'architecture commerciale, mais de la culture architecturale et de l'architecture en tant que partie intégrante de notre culture. Comprendre l'art de l'architecture c'est, au sens le plus large, comprendre la civilisation; cela suppose une vaste maîtrise des humanités. [Traduction] — Centre canadien d'architecture, mémoire, p. 2.

Les immeubles du Canada et les villes qu'ils constituent sont une partie intégrante de notre culture et de notre vision de nous-mêmes, tout comme une expression de qui nous sommes. [Traduction] — (Ibid., mémoire, p. 13).

Trois grandes questions liées à la préservation des édifices à valeur historique et architecturale ont été soulevées par les témoins ayant comparu devant le Comité : (i) l'importance de traiter plus équitablement les biens à valeur patrimoniale d'un point de vue fiscal; (ii) la nécessité de réviser le Code national du bâtiment en ce qui a trait aux rénovations; (iii) la nécessité de renforcer la politique fédérale en matière d'édifices à valeur patrimoniale appartenant au gouvernement.

Au sujet de la façon dont le fisc traite actuellement les biens à valeur patrimoniale, nous avons entendu un témoignage qui donnait à réfléchir :

Il y a beaucoup à faire dans ce domaine. Les pays européens et les États-Unis sont beaucoup plus avancés que nous à ce chapitre.

... En fait, nous aurions plutôt régressé. Les lois [fiscales actuelles] encouragent en réalité la démolition, alors que nous devrions plutôt inciter les gens à rénover... — Jacques Dalibard, directeur général, Fondation canadienne pour la protection du patrimoine (fascicule 21:41).

Le même témoin ajoute que «la rénovation est une activité à beaucoup plus forte intensité de main-d'oeuvre que la construction neuve» (Ibid., Fascicule 21:46) et que les changements apportés à la législation fiscale aux États-Unis en 1982 ont eu des répercussions économiques importantes, y compris un nombre élevé de nouveaux emplois.

Nous avons appris avec intérêt que le Conseil national de recherches est chargé de l'élaboration du *Code national du bâtiment* dont les autorités provinciales s'inspirent pour leur code respectif. Des témoins ont souligné les répercussions de cette formule sur la rénovation d'édifices anciens et la nécessité de réviser le Code :

Tout important projet de rénovation doit généralement respecter les normes applicables du code municipal ou du code provincial du bâtiment, qui s'inspire habituellement du CNB (Code national du bâtiment). Le CNB considère les rénovations sur le même pied que les nouvelles constructions, et les deux doivent répondre aux mêmes normes. [Traduction] — Marc Denhez, mémoire, p. 5.

Nous croyons que d'importantes modifications s'imposent au Code national du bâtiment, notamment en matière de protection contre les séismes... — Mary Elizabeth Bayer, présidente du conseil, Fondation canadienne pour la protection du patrimoine (fascicule 21:34).

Mark Denhez a ajouté que les édifices à valeur patrimoniale qui appartiennent à des sociétés d'État ne sont pas visés par la politique sur les édifices fédéraux à valeur patrimoniale (mémoire, p. 4). En outre, comme il s'agit de sociétés d'État, elles ne sont pas assujetties à la législation provinciale en matière de patrimoine. Par ailleurs, la politique fédérale s'applique uniquement aux immeubles, et non aux ouvrages de génie civil, par exemple les ponts. Manifestement, il faut s'empresse d'élargir le champ d'application de la politique fédérale.

Archives et bibliothèques

Il ne suffit pas d'avoir des racines. Il faut aussi les connaître...

La connaissance de soi-même, ce n'est pas comme un évier. On ne peut pas continuellement ouvrir le robinet, fermer le robinet, ouvrir le robinet et fermer le robinet. C'est une attitude. D'ailleurs, regardez aux États-Unis, en France, dans les pays qui ont un sentiment national bien ancré. On nourrit continuellement ce sentiment national. Par des monuments, par des archives, par l'enseignement dans les écoles, etc., on réussit à développer et à maintenir un sens du patriotisme très développé et un attachement à la nation, même quand il y a des divergences profondes. — Jean-Pierre Wallot, archiviste national, Archives nationales du Canada (fascicule 21:26, 27).

Lorsque nous rassemblons livres, magazines, revues spécialisées, enregistrements sonores, vidéos et publications électroniques dans une bibliothèque, et que nous invitons le public à venir lire, écouter et goûter, nous créons un environnement propre au partage d'expériences, d'opinions et d'aspirations, qui est essentiel à la création d'un sentiment d'identité commune. — Marianne Scott, directrice générale, Bibliothèque nationale du Canada (fascicule 6:5).

Jusqu'à très récemment, le gouvernement fédéral octroyait très peu de fonds aux archives non fédérales et aucun budget aux bibliothèques non fédérales, contrairement à ce qu'il fait dans les domaines des arts de la scène et des musées. Dans le cadre de l'examen actuel des propositions constitutionnelles, il est intéressant de noter qu'un groupe important d'institutions culturelles, nos bibliothèques, ont survécu et fonctionnent depuis la Confédération avec un soutien financier venant presque exclusivement des provinces et des municipalités.

Le Comité incite le gouvernement à poursuivre ses efforts pour trouver des locaux adéquats pour les Archives nationales. Il appuie également les projets de cet organisme visant à mettre son fonds archivistique davantage à la disposition des autres régions du pays :

... les Archives nationales souhaitent ainsi donner rapidement un accès pancanadien à l'information contenue dans leurs documents d'archives, par l'établissement d'un système informatisé d'accès au fonds d'archives et par l'installation de points de consultation dans quelques régions du pays... — Jean-Pierre Wallot, archiviste national, Archives nationales du Canada (fascicule 21:6).

Des mesures urgentes s'imposent pour assurer la préservation de deux aspects bien particuliers de notre patrimoine : notre patrimoine en matière d'arts de la scène et notre patrimoine audio-visuel. La préservation du patrimoine audio-visuel du Canada est en pleine crise aujourd'hui, par suite de l'évolution technologique rapide et de l'instabilité de supports comme les bandes magnétiques.

La prolifération des documents audio-visuels, ainsi que le manque de critères fixes et les changements de technologie dans la création de supports très fragiles, menacent tragiquement la mémoire documentaire audio-visuelle... Dans 50 ou 100 ans, nous ne posséderons plus que très peu de choses sur ce qui s'est passé au cours des 20 ou 30 dernières années au Canada, sur les délibérations à la Chambre des communes, parce que les enregistrements sont faits sur des bandes magnétiques qui se détériorent avec le temps. — (Ibid., fascicule 21:9).

Année après année, jour après jour, malgré le travail de quelques personnes et les bonnes intentions de nombreuses autres, les documents audio-visuels produits par les Canadiens, films et bandes vidéos, sont laissés à l'abandon. Ils sont produits, parfois diffusés, rarement montrés, puis mis sur les tablettes. Dans une large mesure, on accorde le plus d'intérêt à leur préservation et à leur utilisation en tant que ressources culturelles.

...nos productions artistiques et des pièces de théâtre canadiennes présentées sur scène... sont également perdues, non seulement pour les générations à venir, mais également pour la nôtre. — Yvon Desrochers, directeur général, Centre national des Arts (fascicule 3:31, 32).

Comme le souligne les témoignages ci-dessus, les spectacles de musique, d'opéra, de danse et de théâtre ne survivent que dans nos mémoires, à moins qu'ils n'aient été enregistrés, d'une façon ou d'une autre, et que ces enregistrements soient préservés convenablement. En plus d'enregistrements sur film et sur vidéo de ces spectacles, il nous faudrait recueillir, préserver et exposer des scénarios, des costumes, des accessoires et des programmes importants.

De même, nous nous alarmons de la désintégration du matériel, dilemme important devant lequel sont placées les bibliothèques du Canada :

Ce n'est pas tellement que les livres brûlent qui inquiète les gens qui travaillent dans les bibliothèques au Canada, mais plutôt qu'ils se décomposent. Des ouvrages sont imprimés sur du papier qui se désintègre petit à petit, en raison de l'acide qu'il renferme. — Karen Adams, directrice générale, Association canadienne des bibliothèques (fascicule 9:19).

Les membres du Comité ont été ravis de constater que depuis la fin des audiences en décembre, le gouvernement fédéral a annoncé une politique d'impression de tous les documents gouvernementaux présentant une importance historique sur du papier alcalin stable, pour en assurer la longévité. Il faut par ailleurs prendre d'autres mesures, dorénavant, pour inciter l'industrie papetière à se convertir à la production de papier sans acide et établir des normes nationales à ce titre.

L'Association canadienne des bibliothèques et la directrice générale de la Bibliothèque nationale sont fortement en faveur de l'adoption d'une approche nationale réfléchie et concertée pour ce qui est de toute politique d'information :

Il existe un certain manque d'harmonie entre les différentes politiques qui influencent la vie de notre pays et les différentes activités qui s'y produisent. Il devient de plus en plus difficile d'offrir des produits culturels et de l'information canadienne dans un pays où personne ne s'inquiète du fait que la politique gouvernementale et les activités individuelles ne convergent pas vers un but commun.

C'est à cause de ce manque d'harmonie que nous avons travaillé avec l'ASTED, notre pendant francophone, avec la Bibliothèque nationale, avec l'ICIST, avec l'Association canadienne de la technologie de l'information ainsi qu'avec Communications Canada pour voir s'il était possible de mettre sur pied un sommet national sur les politiques en matière d'information. — (Ibid., fascicule 9:5, 6).

C'est aussi pour le gouvernement un besoin de première importance d'être en tête du développement de stratégies et politiques relatives aux ressources d'information canadiennes... nous devons mettre sur pied une base solide et efficace ainsi qu'une infrastructure technique d'avant-garde afin d'appuyer les communications et l'échange d'information. — Marianne Scott, directrice générale, Bibliothèque nationale du Canada (fascicule 6:7).

Étant donné les transformations rapides de la technologie de l'information et l'évolution du rôle national de la Bibliothèque nationale en ce qui a trait aux milieux de la bibliothéconomie au Canada et à l'étranger, le Comité est d'avis qu'il est temps de passer en revue les politiques et les programmes de la Bibliothèque et, en fait, d'examiner dans le contexte actuel le mandat que la loi confère à cette dernière.

Il faut de toute urgence modifier les dispositions de la *Loi sur la Bibliothèque nationale concernant le dépôt légal*, afin de réduire les coûts que la Bibliothèque doit assumer pour l'achat de nouveau matériel. Il faudrait apporter cette modification immédiatement sans attendre les révisions législatives de plus grande portée que nous proposons.

Conseil national du patrimoine

Les témoins ont convaincu le Comité de l'importance d'une plus grande coordination et d'un meilleur équilibre dans la conception et la réalisation des programmes fédéraux visant le patrimoine. Nous croyons également à la valeur des organismes culturels *autonomes* et aux principes d'examen *par les pairs*. La plupart des témoins du domaine du patrimoine étaient en faveur de l'établissement d'un Conseil national du patrimoine (semblable au Conseil des Arts du Canada) qui serait chargé de coordonner et d'administrer les programmes fédéraux d'appui au patrimoine. Ce Conseil pourrait regrouper les organismes et activités actuels, notamment la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, le Programme de

subventions aux biens culturels meubles, le Programme d'appui aux musées, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, l'Institut canadien de conservation et la Commission des lieux et monuments historiques. Le Comité appuie l'objectif visé par l'idée du conseil; cependant, nous nous demandons s'il ne serait pas possible d'obtenir le même résultat au moyen d'un organisme existant, peut-être le Conseil des Arts du Canada lui-même.

RECOMMANDATION N° 13 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada élabore immédiatement une stratégie globale concernant le patrimoine, stratégie qui comprendrait :

- (i) des dispositions en vue de confier la gestion de l'aide fédérale à la préservation du patrimoine au Conseil des Arts du Canada ou à un conseil national du patrimoine;
- (ii) un programme axé sur la préservation du patrimoine canadien dans les domaines du spectacle et de l'audio-visuel;
- (iii) des mesures destinées à promouvoir la production et l'utilisation de papiers alcalins stables aux fins de conservation du patrimoine canadien;
- (iv) des mesures d'encouragement à la préservation et à la restauration des biens immeubles à caractère patrimonial.

RECOMMANDATION N° 14 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada revoie le mandat confié par la loi à la Bibliothèque nationale pour que cette dernière puisse jouer un rôle accru dans la poursuite des objectifs nationaux en matière d'information; il recommande en outre que les dispositions de la *Loi sur la Bibliothèque nationale* concernant le dépôt légal soient modifiées de toute urgence afin de réduire le coût des nouvelles acquisitions.

3L. LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA (SRC)

Toute discussion sur les communications au Canada doit avoir la SRC comme point de départ. Comme nous l'avons déjà dit, presque tous les intervenants dans les domaines de la culture et des communications et une grande partie de la population considèrent la SRC comme une institution nationale essentielle qui contribue à unifier le pays. Même si cette entreprise dispose d'un budget annuel d'un milliard de dollars, la SRC se voit depuis longtemps imposer des restrictions rigides et même déraisonnables influant sur ses capacités de gestion financière. Par exemple, la SRC ne peut, aux termes de son mandat légal, avoir de déficit — même temporaire — ni contracter d'emprunts. Elle est donc entièrement dépendante des crédits annuels que lui consent le gouvernement et ne peut compter d'une année à l'autre sur des sommes prévisibles.

À la lumière des témoignages des représentants de la SRC et d'autres intervenants, le Comité en est arrivé à la conclusion que le gouvernement du Canada se devait maintenant de modifier le régime financier selon lequel fonctionne la SRC. Outre le CRTC, qui a demandé au

gouvernement de solidifier la base de financement de la SRC (mémoire du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, p. 29), d'autres ont fait des observations qui pourraient se résumer ainsi :

... [le gouvernement devrait assurer] un financement pluriannuel de Radio-Canada établi à l'avance et d'ordre à permettre à la société de s'acquitter convenablement de son mandat, d'avoir une programmation presque exclusivement canadienne et, par voie de conséquence, de s'alimenter largement auprès des producteurs indépendants. — Association canadienne de production de film et télévision, mémoire (fascicule 9A:22).

Certains prétendent que des garanties de financement pluriannuel iraient à l'encontre du processus annuel d'approbation des budgets par le Parlement mais nous estimons pour notre part qu'il y a des précédents en ce sens. Les engagements financiers pris dans le cadre du Plan vert, d'abord conçu pour une période de cinq ans et renouvelable annuellement, pourraient servir de modèle ici.

RECOMMANDATION N° 15 — Le Comité recommande que le gouvernement du Canada offre à la Société Radio-Canada un financement stable et prévisible étalé sur cinq ans et renouvelable annuellement; il recommande en outre que le mandat confié par la loi à cette société soit modifié de manière à lui reconnaître un pouvoir d'emprunt limité qui lui laisserait une certaine latitude dans la gestion financière de ses affaires.

Radio Canada International

Nous sommes d'accord avec l'opinion selon laquelle les coupures budgétaires imposées à Radio Canada International ont beaucoup entravé l'aptitude de ce service à présenter à un auditoire international une image multidimensionnelle du Canada. Il faut examiner et évaluer soigneusement l'incidence de la réduction du service de RCI :

Radio Canada International, la voix du Canada à l'étranger, a été frappée par une réduction débilante de son budget d'exploitation. Comme gouvernement, nous avons donné l'impression de sauver le service ondes courtes, mais je dois maintenant demander à quel prix.

Alors que tous les autres grands pays industrialisés accroissent le financement de leur service de radiodiffusion internationale, pourquoi le Canada le réduit-il? — Lettre adressée au Comité par le sénateur Finlay MacDonald le 6 juin 1991.

Pour bien des gens, RCI a été leur premier contact avec le Canada et pour certains, le seul qu'ils aient jamais eu. Quiconque voyage à l'étranger sait que nous sommes toujours immédiatement bien accueillis en tant que Canadiens. Le sentiment de notre identité est accentué quand nous nous trouvons à

l'étranger et que nous nous voyons à travers les yeux des autres. — Wojtek Gwiazda, membre, Coalition to Restore Full RCI Funding (fascicule 29:6).

Après avoir interrogé les cadres supérieurs de RCI, nous en sommes venus à conclure que l'étendue des activités de RCI et, par conséquent, ses budgets devaient relever du ministère des Affaires extérieures comme c'est le cas depuis 1991. On sera alors mieux placé pour examiner le service de RCI dans le contexte des objectifs du Canada en matière de diplomatie et de commerce international. Par contre, la programmation et la radiodiffusion devraient rester des responsabilités contractuelles de la SRC.

L'Accord de contribution conclu avec le ministère des Affaires extérieures oblige la SRC à diffuser chaque semaine 232 heures de programmation sur ondes courtes, en sept langues, vers des régions de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, des Antilles et de l'Amérique du Sud... Les décisions relatives aux objectifs et aux priorités linguistiques de Radio Canada International sont assujetties à la politique du ministère des Affaires extérieures, mais la SRC est entièrement responsable de la programmation et de la politique éditoriale. — Terry Hargreaves, directeur exécutif, Radio Canada International, Lettre adressée au Comité le 25 février 1992.

RECOMMANDATION N° 16 — Compte tenu des objectifs internationaux en matière de commerce et de culture, le Comité recommande que le gouvernement du Canada revoie le mandat de Radio Canada International afin de préciser et de renforcer son rôle dans la représentation du Canada et de ses intérêts sur les ondes internationales; il recommande en outre que le ministère des Affaires extérieures continue d'en assurer le financement et que la Société Radio-Canada assure la programmation, la réalisation et la production.

3M. CONVERGENCES DES TECHNOLOGIES

L'auteur de la présentation citée ci-dessous a bien résumé les réalités de la convergence des technologies dans les domaines de la radiodiffusion et des communications au Canada, ainsi que ses conséquences sur les plans et les aspirations des deux secteurs :

... [ils] souhaitent se ménager une part du marché des communications téléphoniques locales et interurbaines et estiment être en mesure d'offrir des services audio-visuels d'information et de divertissement par réseau numérique à commutation intégrée et par câble à fibres optiques. Ces systèmes, qui viendront s'ajouter aux chaînes audio-visuelles domestiques gérées par micro-ordinateur et à la nouvelle philosophie du paiement sélectif, entraîneront la disparition des commerces de disques et vidéos que nous connaissons. Dans le même ordre d'idées, dès le lancement de SkyPix en 1991, la radiodiffusion «sur mesure», ou la programmation spécialisée destinée à des auditoires cibles ou à des groupes minoritaires, se répandra rapidement. — Association canadienne de production de film et télévision, mémoire (fascicule 9A:24).

La technologie est en voie de redéfinir complètement ce qu'il était jusqu'ici convenu d'appeler la «radiodiffusion». Le nombre de signaux par transpondeur susceptibles d'être transmis par les satellites actuels et par ceux des générations à venir est bien plus grand qu'on ne l'aurait jamais cru possible. Ce progrès est attribuable à deux changements : l'adoption des signaux numériques plus précis que les signaux analogiques encodés plus communs; et la «compression» des signaux, une technique qui permet pour l'instant d'émettre huit signaux au lieu d'un seul, comme auparavant. — (Ibid., fascicule 9A:18).

Dans le contexte de la technologie des satellites, le futur rôle de Télésat Canada était également quelque peu préoccupant.

Notre compagnie ne peut pas faire grand chose pour offrir un système compétitif au Canada car nous ne produisons pas les émissions et nous n'avons pas de licence de radiodiffusion. (...) Nous pouvons offrir 200 chaînes et acheminer des émissions dès aujourd'hui aux têtes de lignes du câble. — Eldon D. Thompson, président et chef de la direction, Télésat Canada (fascicule 10:41).

D'autres témoins ont également manifesté leur inquiétude à propos du manque de concurrence et des tarifs pratiqués par Télésat.

[Le fait de posséder notre propre satellite] nous permet de compresser les signaux, de les numériser, d'optimiser la capacité du satellite. En outre, il est la porte ouverte sur un univers dont nous connaissons les limites. Un des problèmes que nous éprouvons avec Télésat, c'est que nous ne savons pas quel tarif on exigera de nous au cours des 10 prochaines années... nos paiements à Télésat représentent 60 p. 100 des charges d'exploitation de CANCOM... — Sheelagh D. Whittaker, présidente et chef de la direction, Communications par satellite canadien inc. (fascicule 8:28).

Tous les témoins ont convenu que la radiodiffusion et les télécommunications ne peuvent plus être considérées comme deux secteurs isolés :

Bien que la radiodiffusion et les télécommunications soient des industries distinctes qui fournissent des types très différents de services et, qu'en fait, elles soient réglementées en fonction de préceptes différents et distincts, elles forment un seul système de communications. — Keith Spicer, président, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (fascicule 15:4).

... il existe une différence entre la radiodiffusion et les télécommunications. Nous avons déjà fait savoir au ministre que, selon nous, cette distinction va à l'encontre de l'évolution des choses. Dans dix ans, il sera encore plus difficile qu'aujourd'hui de distinguer entre radiodiffusion et télécommunications et si nous effectuons, aujourd'hui, une pareille distinction, nous risquons de nous lier les mains par rapport à des pays tels que les États-Unis, qui ont adopté une réglementation unique pour l'ensemble du domaine. — Ken Stein, président-directeur général, Association canadienne de télévision par câble (fascicule 20:69).

3N. TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le Comité reconnaît que les systèmes de télécommunications aident beaucoup les Canadiens à envisager de concert la notion — et l'idéal — d'une réalité canadienne commune. Les télécommunications sont l'un des principaux liens qui unissent les Canadiens entre eux et qui les associent à la révolution mondiale de l'information. Qu'il s'agisse de systèmes de transmission de données, de systèmes de transmission de la voix ou de diffusion vidéo, de câbles, de fibre optique, de micro-ondes, de satellites ou d'appareils de transmission, les télécommunications offrent des outils permettant de transmettre de nombreuses formes d'expression dans les domaines social et culturel, mais aussi dans les secteurs de l'éducation et de l'entreprise.

Au 19^e siècle et au début du 20^e siècle, des rubans d'acier liaient notre nation et transportaient gens et marchandises. Maintenant, ce sont des pylônes hertziens, des satellites et des câbles de fibre optique qui sont nos liens.

Aujourd'hui, et demain encore davantage, le mouvement de l'information et la capacité des Canadiens de communiquer entre eux domineront l'économie canadienne et son évolution. — Richard Stursberg, premier vice-président, Unitel Communications Inc. (fascicule 28:25).

Étant donné la faible densité de population de notre pays et les énormes distances qui nous séparent, la grande difficulté du terrain et le climat parfois hostile, le réseau canadien de télécommunications est devenu vital pour la vie économique et sociale de notre pays et de nos concitoyens. — Eldon D. Thompson, président-directeur général, Télésat Canada (fascicule 10:30).

L'industrie canadienne des télécommunications contribue chaque jour à tisser la trame de notre pays du fait qu'elle permet aux Canadiens de demeurer en contact les uns avec les autres. Les progrès technologiques des dix dernières années font de notre système de télécommunications un instrument de plus en plus essentiel à l'édification de notre nation.

Sur le plan social, le fait que 98 p. 100 des foyers canadiens aient le téléphone montre le rôle important que jouent les télécommunications dans l'identification de ce que nous avons en commun et de ce qui nous unit dans notre diversité. Sur le plan économique, les nouvelles technologies et les nouveaux services font jouer un rôle clé aux télécommunications dans les affaires, peu importe la taille de l'entreprise. Le développement économique régional et l'égalité économique entre Canadiens s'en trouvent renforcés, car les télécommunications permettent aux industries centrées sur le savoir de s'implanter ailleurs que dans les principaux centres d'affaires du pays.

Le secteur des télécommunications a sur l'économie canadienne une incidence très importante. La prestation de services et la fabrication d'équipement génèrent ensemble des revenus qui excèdent 21 milliards de dollars (soit 15 et 6 milliards respectivement) et emploient 125 000 personnes. En 1990, 2,7 p. 100 du produit intérieur brut provenait de l'industrie des télécommunications. Le taux de croissance réel (après inflation) de cette

industrie en 1990, à savoir 8,6 p. 100, était de beaucoup supérieur à celui de l'économie canadienne, qui se situait à 0,3 p. 100. En outre, les dépenses de recherche effectuées en 1990 par cette industrie (1,4 milliard de dollars) représentaient environ 24 p. 100 des efforts déployés à ce chapitre par le Canada cette année-là. (Source : ministère des Communications, document accompagnant le projet de loi C-62 (*Loi sur les télécommunications*) qui vient d'être déposé.)

Des témoins ont indiqué au Comité comment l'évolution rapide de la technologie mène vers une intégration encore plus grande des industries des télécommunications et de la culture :

Dans les industries culturelles, les télécommunications sont l'épine dorsale d'une bonne partie des activités de divertissement, de l'expression culturelle et des échanges d'information. Les installations de télécommunications servent à transmettre des signaux de télévision à des points de distribution; les journaux et les magazines acheminent des numéros ou des éditions entières par voie électronique grâce à des satellites de télécommunications; les télécopieurs font partie du centre nerveux de toute entreprise de design; les bases de données intégrées sont des instruments essentiels des bibliothèques, des musées et d'autres institutions du genre. — AGT Limited, mémoire, p. 3.

Le secteur des télécommunications étant fortement réglementé, la force de notre système de télécommunications repose en grande partie sur la politique, les lois et les règlements qui le régissent. Certains témoins ont évoqué la nécessité d'aborder l'élaboration de la politique fédérale et la réglementation de façon intégrée, dynamique et efficace.

Il nous faut une politique et un milieu réglementaire propices à l'innovation et aux investissements. À l'heure actuelle, les démarches réglementaires sont coûteuses et lentes, et elles exigent beaucoup de main-d'oeuvre. — J.H. Farrell, président, Télécom Canada (fascicule 24:10).

... il faut revoir, à mon avis, toute l'orientation que nous voulons donner aux télécommunications. ... on ne s'emploie pas au Canada à l'heure actuelle à édifier un réseau de télécommunications plus efficace, à favoriser l'innovation et la recherche afin d'améliorer et de renforcer la capacité manufacturière du Canada, à mettre les télécommunications au service des consommateurs et à amener les Canadiens à mieux se connaître. Par voie réglementaire, on a assujéti un monopole aux forces de la concurrence de sorte que tous les efforts sont consacrés à répartir le marché des télécommunications entre les divers intervenants actuels et virtuels, ce qui décourage l'innovation et ralentit les progrès. — Eldon D. Thompson, président-directeur général, Télésat Canada (fascicule 10:32).

... la politique actuelle tend à considérer les éléments de, disons, l'industrie de la radiodiffusion plutôt que l'ensemble. Il y a donc des politiques pour le câble... Il y a une autre série de politiques concernant les radiodiffuseurs qui diffusent par voie hertzienne et encore une autre pour ceux qui distribuent les émissions de

télévision par satellite. Les divers éléments de l'industrie se battent pour occuper les meilleures places et on semble s'intéresser plus au découpage de l'industrie qu'à l'industrie elle-même. — (Ibid., fascicule 10:37, 38).

En ce qui concerne les télécommunications, ...il faut modifier la Loi sur les chemins de fer pour confier expressément à la Commission un pouvoir discrétionnaire qui lui permettrait de soustraire les transporteurs à certaines obligations réglementaires gênantes et coûteuses comme l'obligation de déposer des tarifs, lorsque les circonstances rendent ces obligations inutiles, par exemple, lorsque le marché est concurrentiel. — Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, mémoire, p. 26.

Unitel ne propose pas de déréglementer le secteur des télécommunications. C'est une position fondamentale. Ce que nous proposons, c'est de laisser jouer la concurrence...

Unitel propose d'offrir à tous les Canadiens, où qu'ils vivent, des services interurbains et cela dès le premier jour où nous commencerons à concurrencer les compagnies de téléphone. — Richard Stursberg, premier vice-président, Unitel Communications Inc. (fascicule 28:25).

Nous avons dit que tout le monde devrait être autorisé à pénétrer sur le marché à condition d'observer deux grandes conditions : d'une part contribuer proportionnellement au maintien des tarifs locaux et, d'autre part, assurer le service dans tout le pays en respectant le principe de la moyenne kilométrique. — (Ibid., fascicule 28:32).

À notre avis, deux choses sont nécessaires au niveau de la politique pour permettre au secteur des télécommunications de remplir vraiment son rôle face aux diverses entreprises que nous représentons dans toute les régions du pays.

Tout d'abord, il faut que la réglementation soit la plus cohérente possible dans tout le pays. Deuxièmement, il faut pouvoir fonctionner dans un climat où la concurrence peut s'exercer le plus librement possible dans le domaine de l'équipement et des services. — Mairi MacDonald, avocate, Alliance canadienne des télécommunications de l'entreprise (fascicule 23:8).

À notre avis, si l'on confie au marché le soin de réglementer le comportement des monopoles, c'est-à-dire si on lui confie ce rôle de réglementation économique des grands monopoles du téléphone, le CRTC n'aurait pas à intervenir aussi activement qu'il le fait aujourd'hui. — (Ibid., fascicule 23:21).

Le Comité croit qu'il faut adopter une politique et une réglementation nouvelles et actuelles pour avoir accès aux technologies et aux services de pointe et pour assurer leur diffusion dans tout le pays. Comme l'ont dit nos témoins, plus l'infrastructure des télécommunications canadiennes sera développée mieux nous pourrons maîtriser les facteurs sociaux, culturels, éducationnels et industriels et les faire servir au développement d'un système de communication efficace pour les Canadiens. Nous comptons étudier et débattre le projet de loi C-62, la *Loi sur les télécommunications*, tant au Comité qu'au Parlement.

Toutefois, la loi ne constitue qu'un élément dans la mise au point d'une stratégie canadienne globale en matière de télécommunications. Comme nous l'avons d'ailleurs recommandé et décrit dans les pages qui précèdent, le gouvernement fédéral doit travailler de concert avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé et aborder toutes les questions soulevées par la recherche et le développement, la convergence des technologies, la concentration de la propriété et la compétitivité internationale. L'élaboration d'une politique stratégique doit avoir pour objectif ultime de mettre en valeur le rôle des télécommunications et de les présenter comme un élément clé de la croissance économique, du développement régional et du développement de la nation canadienne, et il faut que le gouvernement fédéral en fasse une de ses priorités.

30. LES LIENS QUI NOUS UNISSENT

Au fil du rapport, nous avons beaucoup cité nos témoins. Par le choix des citations et la rédaction du texte et des recommandations, nous nous sommes efforcés de transmettre le message et le thème contenus dans le titre du rapport. La culture et les communications représentent des outils essentiels à la redécouverte du sentiment de fierté et d'unité qui doit nous animer en tant que nation. Nous sommes convaincus que la culture et les communications sauront, en résolvant les difficultés constitutionnelles qui nous assaillent et en remplissant la promesse constitutionnelle distinctive qui se profile, vraiment être *les liens qui nous unissent*.

En outre, la loi ne mentionne pas explicitement les services sociaux, ce qui est regrettable. Les services sociaux ont un rôle à jouer dans le développement régional et doivent être impliqués dans les processus de planification. La loi ne mentionne pas non plus les services sociaux, ce qui est regrettable. Les services sociaux ont un rôle à jouer dans le développement régional et doivent être impliqués dans les processus de planification.

Les services sociaux ont un rôle à jouer dans le développement régional et doivent être impliqués dans les processus de planification.

30. LES LIENS QUI NOUS UNISSENT

La loi ne mentionne pas explicitement les services sociaux, ce qui est regrettable. Les services sociaux ont un rôle à jouer dans le développement régional et doivent être impliqués dans les processus de planification. La loi ne mentionne pas non plus les services sociaux, ce qui est regrettable. Les services sociaux ont un rôle à jouer dans le développement régional et doivent être impliqués dans les processus de planification.

Les services sociaux ont un rôle à jouer dans le développement régional et doivent être impliqués dans les processus de planification.

31. LES LIENS QUI NOUS UNISSENT

La loi ne mentionne pas explicitement les services sociaux, ce qui est regrettable. Les services sociaux ont un rôle à jouer dans le développement régional et doivent être impliqués dans les processus de planification. La loi ne mentionne pas non plus les services sociaux, ce qui est regrettable. Les services sociaux ont un rôle à jouer dans le développement régional et doivent être impliqués dans les processus de planification.

La loi ne mentionne pas explicitement les services sociaux, ce qui est regrettable. Les services sociaux ont un rôle à jouer dans le développement régional et doivent être impliqués dans les processus de planification. La loi ne mentionne pas non plus les services sociaux, ce qui est regrettable. Les services sociaux ont un rôle à jouer dans le développement régional et doivent être impliqués dans les processus de planification.



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA CANADA
K1A 0A6

STANDING COMMITTEE ON
COMMUNICATIONS AND CULTURE

COMITÉ PERMANENT DES
COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Monsieur/Madame,

Objet: **L'influence des communications et de la
culture sur l'unité canadienne**

Notre comité s'apprête à mener une étude des secteurs des communications et de la culture sous l'angle de leur contribution à l'unité canadienne.

Comme nous tenons, dans le cadre de cet examen, à connaître les vues de tous les organismes, agences et individus intéressés, nous vous saurions gré de nous faire parvenir vos réponses aux questions posées dans le cadre de référence ci-joint.

Nous vous prions de nous faire parvenir vos réponses par écrit avant le 15 novembre 1991. Une copie sera transmise à chaque membre du comité afin que nous puissions en tenir compte dans la préparation de notre rapport.

Nous vous remercions de bien vouloir nous aider à établir un dialogue sur les communications et la culture sous l'angle de leur contribution à la création d'une identité canadienne commune et à l'augmentation du sentiment d'appartenance des Canadiens et des Canadiennes à leur pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur/Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bud Bird, député
Président
Comité permanent des communications
et de la culture
(613) 995-9287

P.S.: *Les mémoires devront être adressés au Greffier, Comité permanent des communications et de la culture, 180, rue Wellington, 6^e étage, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6.
Télécopieur: (613) 996-1962*



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA CANADA

STANDING COMMITTEE ON
COMMUNICATIONS AND CULTURE

COMITÉ PERMANENT DES
COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

L'INFLUENCE DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE SUR L'UNITÉ CANADIENNE

Cadre de référence

Le comité a jugé bon de mener son examen par rapport aux thèmes suivants:

1. "Les dimensions sociales des communications"
2. "Les dénominateurs communs du patrimoine"
3. "Les arts et l'identité canadienne"

Sous chacune de ces rubriques, le comité se penchera sur divers facteurs qui ou bien favorisent ou bien entravent peut-être la création d'une identité nationale commune. Par ses observations et ses recommandations, le comité tâchera de repérer les grandes influences fondamentales qui sont à l'oeuvre et de proposer des moyens de les faire servir à augmenter et à approfondir le sentiment d'appartenance des Canadiennes et des Canadiens à leur pays.

Le comité examinera sous chacune des rubriques un certain nombre de secteurs et d'organismes dont certains sont mentionnés ci-dessous.

Questions fondamentales

Étant donné le peu de temps dont il dispose pour mener à bien son étude, le comité compte se limiter strictement aux aspects liés à la création d'une identité nationale commune et à l'augmentation du sentiment d'appartenance des Canadiens et des Canadiennes à leur pays. Nous tâcherons d'obtenir réponse aux quatre grandes questions suivantes:

1. Comment vos activités contribuent-elles actuellement à la création d'une identité canadienne commune et à l'augmentation du sentiment d'appartenance des Canadiennes et des Canadiens à leur pays.
2. Comment pourriez-vous modifier ou améliorer vos activités pour augmenter cette contribution?
3. Quelles modifications pourrait-on apporter aux programmes, aux activités, aux politiques et aux initiatives du gouvernement pour améliorer votre contribution?

4. **Quelles seraient les répercussions des propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral sur votre contribution à ces égards?**

Les réponses à ces questions permettront au comité de faire rapport des vues des secteurs des communications et de la culture et de formuler des recommandations visant à favoriser la création d'une identité canadienne commune et l'augmentation du sentiment d'appartenance. Le dialogue auquel donneront lieu les audiences du comité dégagera aussi une mine de renseignements qu'on pourra mettre à contribution dans le cadre des grandes délibérations que le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada tiendra sur le projet constitutionnel du gouvernement.

Échéancier et rapports

Le comité compte mener son étude dans les mêmes délais que le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada, c'est-à-dire de septembre 1991 à février 1992. Il aimerait déposer son rapport et ses recommandations au Parlement à temps pour que le comité mixte spécial puisse les prendre en considération.

Secteurs et organismes

1. **"Les dimensions sociales des communications"**

- a. Radio-Canada dans les années 90
- b. Le rôle des radiodiffuseurs privés, notamment par rapport au Rapport du Groupe de travail sur la situation économique de la télévision au Canada
- c. Les télécommunications
- d. La câblodistribution
- e. Les autres industries culturelles: l'édition, y compris les journaux locaux, l'enregistrement sonore, la cinématographie et le droit d'auteur
- f. Les programmes du ministère des Communications

2. **Les dénominateurs communs du patrimoine**

- a. L'influence de notre patrimoine culturel, social, industriel, archéologique et naturel

- b. Les programmes du ministère de Communications

3. Les arts et l'identité canadienne

- a. Le rôle des arts du spectacle
- b. Les arts visuels et les arts appliqués
- c. Les arts littéraires
- d. Les programmes du ministère des Communications
- e. La Direction générale des relations culturelles internationales du ministre des Affaires extérieures

CHAMBRE DES COMMUNES

Comité permanent des communications et de la culture

ANNEXE B

CULTURE ET COMMUNICATIONS

- **Mémoire présenté au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada (6 février 1992)**
 - Liste des recommandations
 - Texte du mémoire
 - Signatures
 - Lettre de Nicole Roy-Arcelin, députée

Jean-Pierre Hogue, député
vice-présidentShirley Fleckstone, députée
vice-présidente

CHAMBRE DES COMMUNES

Comité permanent des communications et de la culture

LES LIENS QUI NOUS UNISSENT

A. PRINCIPES -- Le Comité recommande que les principes suivants soient adoptés au nombre des principes sur lesquels reposeront la version finale des propositions

CULTURE ET COMMUNICATIONS :

LES LIENS QUI NOUS UNISSENT

- (i) Les questions à trancher sont, fondamentalement, de nature tout aussi culturelle que politique.

Mémoire au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada

- (ii) La culture relève de la compétence de tous les paliers de gouvernement, mais il incombe tout particulièrement au gouvernement fédéral de veiller à ce que les divers gouvernements du Canada puissent s'exprimer librement.

Bud Bird, député
président

Jean-Pierre Hogue, député
vice-président

Sheila Finestone, députée
vice-présidente

Le 6 février 1992

Ottawa (Ontario)

(révisé le 18 février 1992)

CHAMBRE DES COMMUNES

Comité permanent des communications et de la culture

Le Comité permanent des communications et de la culture a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de son comité d'étude sur le thème de la culture et des communications.

CULTURE ET COMMUNICATIONS :

LES BIENS QUI NOUS UNISSENT

Mémoire au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada

Bud Bird, député
président

Shirley Franklin, députée
vice-présidente

Jean-Pierre Hogue, député
vice-président

Le 6 février 1992

Ottawa (Ontario)

(révisé le 18 février 1992)

LISTE DES RECOMMANDATIONS

CULTURE ET COMMUNICATIONS :

LES LIENS QUI NOUS UNISSENT

A. PRINCIPES -- Le Comité recommande que les principes suivants soient adoptés au nombre des principes sur lesquels reposeront la version finale des propositions constitutionnelles du Canada et le rôle des gouvernements dans les domaines de la culture et des communications :

- (i) Les questions à trancher sont, fondamentalement, de nature tout aussi culturelle que politique.
- (ii) La culture relève de la compétence de tous les paliers de gouvernement, mais il incombe tout particulièrement au gouvernement fédéral de veiller à ce que les diverses identités culturelles du Canada puissent s'exprimer librement.
- (iii) Les communications relèvent avant tout, mais pas uniquement, du gouvernement fédéral, tant sur le plan des politiques que de la réglementation.

(iv) Le but de l'unité canadienne sous-entend une identité culturelle riche et variée à l'échelle du Canada; et l'unité politique canadienne doit respecter, refléter et promouvoir la diversité de notre identité culturelle.

(v) Les dispositions constitutionnelles doivent prévoir l'affectation de ressources afin d'atteindre les objectifs établis en matière de culture et de communications.

(vi) Des institutions nationales solides dans les domaines de la culture et des communications doivent être appuyées et développées pour permettre la réalisation et la promotion de l'unité nationale au Canada.

(vii) Des partenariats culturels entre tous les paliers de gouvernements et le secteur privé sont essentiels à la réalisation de l'unité nationale, au même titre que les partenariats politiques.

(viii) Les dénominateurs communs que sont l'histoire et le patrimoine du Canada doivent se refléter dans ses principes constitutionnels.

(ix) Le Canada doit adopter en priorité des politiques nationales en matière de culture et de communications pour remplir la promesse de la Constitution.

(x) Le Canada est une tapisserie nationale où s'entrelacent sa dualité linguistique et sa diversité culturelle.

(xi) La culture d'expression française, dont la souche se trouve principalement au Québec et que l'on retrouve partout au Canada, est une des caractéristiques particulières de la société canadienne.

(xii) La société canadienne se distingue aussi par ses peuples autochtones et ses origines multiculturelles.

(xiii) Pour conserver la liberté et la souplesse nécessaires, les ententes culturelles ne

(xiv) doivent pas être enchâssées dans la Constitution.

(xiv) Un Accord canadien sur la culture devrait refléter une vision culturelle nationale et coïncider avec l'identité culturelle individuelle de chaque province et territoire.

(xv) Le secteur privé est un partenaire essentiel du gouvernement en matière de développement culturel et les politiques fiscales du gouvernement devraient reconnaître et encourager une telle association.

B. DÉFINITION -- Le Comité recommande qu'aux fins du remaniement de la Constitution du Canada, la définition de la culture englobe les arts de la scène, les arts visuels et littéraires, le cinéma et la vidéo, l'enregistrement sonore, l'édition, les biens patrimoniaux meubles et immeubles, et notamment les galeries d'art, les musées, les lieux historiques, les archives et les bibliothèques.

C. PROPOSITION 1 --LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ -- Le Comité n'est pas parvenu à un consensus au sujet de l'enchâssement

du droit à la propriété. Il recommande toutefois la prudence étant donné les répercussions de pareille mesure sur la propriété intellectuelle, notamment le droit d'auteur, ainsi que sur les biens culturels immeubles, tels que les édifices à valeur patrimoniale.

D. PROPOSITION 2 -- LE QUÉBEC EN TANT QUE SOCIÉTÉ DISTINCTE -- Le Comité approuve et appuie la reconnaissance, dans la Charte, du caractère distinct du Québec au sein du Canada, compte tenu de sa majorité francophone, de sa culture unique et de sa tradition de droit civil; le Comité recommande par ailleurs que la minorité de langue anglaise et les autres identités culturelles du Québec soient reconnues comme faisant partie intégrante de la société distincte du Québec.

E. PROPOSITIONS -- L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES -- Bien que le Comité ne se soit pas penché sur la question de l'autonomie administrative des autochtones dans son ensemble, il recommande que toute définition de l'autonomie gouvernementale prévoie la reconnaissance, la protection, l'interprétation et la célébration des valeurs patrimoniales et culturelles autochtones en tant qu'éléments distincts de l'identité nationale canadienne.

F. PROPOSITION 7 -- LA CLAUSE CANADA -- Le Comité approuve et appuie les principes et les valeurs énoncés dans la clause Canada proposée; il recommande par ailleurs l'ajout de deux énoncés à ladite clause :

(i) Un engagement à promouvoir les diverses valeurs patrimoniales et culturelles qui caractérisent la société canadienne, et à favoriser leur développement au sein d'une culture canadienne commune qui préserve, encourage et mette en valeur l'identité distincte de chacune de ses composantes.

(ii) Un engagement à rendre accessible, partout au Canada, des systèmes de communications, à la fois privés et publics, tant de radiodiffusion que de télécommunications, qui permettent à tous les Canadiens et Canadiennes de connaître, d'apprécier et de respecter leur pays et de se respecter eux-mêmes.

G. PROPOSITION 9 -- LA RÉFORME DU SÉNAT -- RÈGLE DE LA MAJORITÉ DOUBLE POUR LA TENUE DES VOTES AU SÉNAT -- Le Comité ne s'est pas penché sur la question de la réforme du Sénat de façon générale, mais il recommande expressément que les questions liées à la culture soient clairement définies aux

fins de l'application de la règle de la majorité double proposée pour la tenue des votes au Sénat.

H. PROPOSITION 11 -- LA RÉFORME DU SÉNAT -- RATIFICATION DES NOMINATIONS -- Le Comité ne s'est pas penché sur la question de la réforme du Sénat de façon générale; cependant, il approuve et appuie le principe de la ratification, par le Sénat, des nominations à la direction des organismes et conseils nationaux dans les domaines de la culture et des communications. À ce propos, le Comité recommande de désigner clairement tous les organismes, conseils, institutions et commissions visés par l'application de cette règle, et de préciser qui en assume la «direction». Le Comité recommande en outre d'assujettir la ratification des nominations à la règle de la majorité double proposée pour la tenue des votes au Sénat.

I. PROPOSITION 14 -- LA CLAUSE DU MARCHÉ COMMUN -- Le Comité ne s'est pas penché sur la clause du marché commun de façon générale, mais il l'appuie dans la mesure où elle s'applique aux industries des domaines de la culture et des communications, et recommande en outre de la préciser, en ce qui concerne la reconnaissance du caractère distinct du Québec, dans le domaine des affaires culturelles et à l'égard des autres mesures provinciales de développement culturel.

J. PROPOSITION 18 -- LA FORMATION -- Le Comité recommande que le gouvernement fédéral conserve son leadership dans une atmosphère de coopération avec les provinces au sujet de la formation professionnelle dans les affaires culturelles.

K. PROPOSITION 19 -- L'IMMIGRATION -- Le Comité ne s'est pas penché sur la question de l'immigration de façon générale; il recommande cependant que les objectifs d'une politique nationale d'intégration des communautés culturelles soient explicitement inclus dans toute entente fédérale-provinciale en matière d'immigration.

L. PROPOSITION 20 -- LA CULTURE -- Le Comité recommande qu'une politique culturelle nationale fasse l'objet d'un Accord canadien sur la culture qui s'appuierait sur une vision nationale partagée et refléterait toute la gamme des ententes fédérales-provinciales en matière culturelle; que ledit Accord soit revu et corrigé périodiquement; et qu'il ne soit pas inscrit dans la Constitution.

M. PROPOSITION 21 -- LA RADIODIFFUSION -- Le Comité recommande que la radiodiffusion et les télécommunications continuent de relever de la seule compétence fédérale; le Comité approuve et appuie par ailleurs la proposition du gouvernement visant, en matière de radiodiffusion, à consulter

les provinces et les régions aux fins de l'application, à l'échelle nationale, d'une politique de communications globale, étant entendu que le processus d'audiences publiques est maintenu lorsqu'il est question de services nouveaux.

N. PROPOSITION 22 -- LE POUVOIR RÉSIDUEL -- Le Comité ne s'est pas penché sur les dispositions relatives au pouvoir résiduel en général, mais il appuie la proposition du gouvernement fédéral de conserver sa compétence sur les questions de nature nationale qui relèvent de lui par suite du jugement d'un tribunal, plus particulièrement dans les domaines de la radiodiffusion et des télécommunications, sans pour autant exclure de la compétence fédérale les services et les technologies à venir.

O. PROPOSITION 24 -- SPHÈRES DE COMPÉTENCE PROVINCIALE Le Comité recommande que le tourisme et les loisirs soient englobés dans un Accord canadien sur la culture pour refléter les ententes et objectifs fédéraux-provinciaux en vigueur dans ces domaines.

P. PROPOSITION 27 -- LE POUVOIR FÉDÉRAL DE DÉPENSER -- Le Comité ne s'est pas penché sur la question du pouvoir fédéral de dépenser d'une façon générale; cependant, il recommande que tout changement à ce chapitre ne fasse pas entrave à la

capacité des institutions et des programmes culturels de portée nationale de continuer à effectuer des paiements de transfert à des artistes et à des organisations artistiques.

Q. PROPOSITION 28 -- CONSEIL DE LA FÉDÉRATION -- Le Comité ne s'est pas penché sur la question d'un Conseil de la fédération de façon générale; il recommande toutefois l'établissement d'un Conseil officiel des ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux des affaires culturelles qui serait chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre un Accord canadien sur la culture qui refléterait pleinement l'application des ententes et objectifs fédéraux-provinciaux en matière culturelle.

CULTURE ET COMMUNICATIONS :**LES LIENS QUI NOUS UNISSENT****LES VALEURS CULTURELLES -- LA VALEUR DE LA CULTURE**

La culture d'un pays reflète ses valeurs, et celles-ci sont nourries et véhiculées par ses activités culturelles. C'est pourquoi, lorsque nous parlons des valeurs culturelles ou de la valeur de la culture tout au long de notre rapport, nous utilisons ces expressions l'une pour l'autre. Nous désirons aborder tous les aspects de la culture qui contribuent à faire de nous une nation distincte et qui témoignent de sa valeur. La culture est un mode de vie et de pensée, une façon de se sentir. En tant que force motrice d'une société, elle unit des individus par la langue, les coutumes, les habitudes et l'expérience. Elle constitue également un mode de vie composé de nombreux éléments qui influent sur nos idées, nos sentiments et notre créativité. Tous les éléments qui composent nos valeurs culturelles influent aussi sur les valeurs d'autres cultures avec lesquelles ils entrent en contact. Ces éléments ont le potentiel de s'épanouir et de s'enrichir les uns les autres. Ainsi, on peut dire qu'un pays possède une culture nationale, mais elle est en fait le fruit de nombreuses cultures.

Les activités culturelles, pour nous, sont les éléments créateurs de notre existence qui expriment ce que nous sommes, d'où nous venons et où nous désirons aller. En les exerçant, nous

titre individuel et à titre de collectivité. En cherchant à nous exprimer par des activités culturelles, nous contribuons du même coup à créer et à renforcer nos assises culturelles.

LE CONTEXTE CONSTITUTIONNEL

Dans une grande mesure, le débat constitutionnel actuel est une tentative de définir qui sont les Canadiens et les Canadiennes, et quelles sont leurs valeurs. Il pourrait se traduire par la faillite du pays, à moins que les impératifs culturels -- non seulement ceux du Québec, mais aussi ceux de toutes les régions du Canada -- ne se voient accorder l'attention qu'ils méritent dans le règlement constitutionnel final. Enfin, on semble comprendre que ce sont nos différences et notre caractère distinct sur le plan culturel qui sont à la base de notre réalité politique, beaucoup plus que le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces. [Traduction] - Roy MacSkimming, directeur, Association of Canadian Publishers (Signature, bulletin de nouvelles de l'Association, p. 1).

Lorsqu'ils ont rédigé la Constitution canadienne originale de 1867, les Pères de la Confédération n'ont fait mention ni de la culture (exception faite du droit d'auteur) ni des communications (à l'exception du télégraphe). Et pourtant, comme nous l'avons

appris au fil de nos récentes audiences, les valeurs culturelles constituent l'âme d'une société.

Il faut admettre que nous disposons à notre époque d'instruments qui nous aident à exprimer et à développer ces valeurs et à partager notre expérience culturelle collective. Il s'agit des systèmes et réseaux de communication complexes qui permettent aujourd'hui d'unir tout le pays, en appuyant sur un simple bouton.

On ne s'étonne donc pas que les propositions constitutionnelles mises de l'avant par le gouvernement du Canada portent précisément sur plusieurs secteurs reliés à la culture et aux communications. Cela prouve sûrement que l'on reconnaît et accepte l'idée avancée par plusieurs témoins, à savoir que l'actuel débat constitutionnel se situe autant sur le plan culturel que politique. Cette réalité était sans doute présente à l'esprit du premier ministre quand il a déposé les propositions constitutionnelles à la Chambre des communes, le 24 septembre 1991, et a dit :

C'est bien là ce que veulent les Canadiens et Canadiennes de toutes les régions...[l]e renouveau de nos valeurs, de nos institutions, de nos modes de fonctionnement...le renouveau, enfin, de notre adhésion au Canada et au bien-être de nos

concitoyens. -- (Débats de la Chambre des communes, le mardi 24 septembre 1991, p. 2585).

C'est en raison de ce qui précède et d'autres considérations semblables que notre comité a décidé d'examiner l'incidence de la culture et des communications sur l'unité nationale au Canada. Les Canadiens qui consacrent leur vie à ces secteurs -- les artistes, les écrivains, les producteurs, les radiodiffuseurs, les techniciens et les bénévoles dans tous les coins du pays -- voulaient s'exprimer sur les questions constitutionnelles. Pour cela, il leur fallait un véhicule capable de donner une large diffusion à leurs propos et d'attirer sur eux l'attention qu'ils méritent. Notre comité s'est efforcé de remplir ce rôle, et nous sommes fiers et heureux de pouvoir ainsi participer au processus de consultation sur le renouvellement de la Constitution de notre pays.

Tout au long de ses audiences, le Comité a entendu des témoins affirmer de façon très persuasive que non seulement le gouvernement fédéral, mais aussi tous les paliers de gouvernement, ont un mandat et des responsabilités inhérentes en matière de culture et de communications. Laissons la parole aux témoins eux-mêmes :

Notre première recommandation est que le Parlement reconnaisse que notre pays n'est pas simplement une unité économique, mais plutôt l'expression de son peuple... Les intentions pieuses

ne suffiront pas pour assurer la survie de nos institutions culturelles canadiennes, et c'est pourquoi nous recommandons que le gouvernement et le Parlement s'engagent à appuyer les arts. [Traduction] -- Susan Crean, Writers' Union of Canada (Mémoire p. 6).

... le gouvernement et le secteur culturel ont une excellente occasion de coopérer et façon productive de manière à consolider non seulement l'identité culturelle du Canada, mais les liens qui unissent les Canadiens. Nous croyons important de régler par la voie constitutionnelle la question de la responsabilité vis-à-vis de la culture. Keith Kelly, directeur national, Conférence canadienne des arts (Fascicule 3:10).

Ces témoignages sont étayés par les résultats de récents sondages sur les attitudes du public canadien face à la culture canadienne. (Ces statistiques ont été fournies au Comité par le ministre des Communications grâce à une permission spéciale des sociétés de sondage en question). Par exemple, selon l'étude sur les médias de 1991 réalisée par Environics, sept Canadiens sur dix estiment que le Canada a une culture distincte qui le démarque des autres pays, et six sur dix -- soit la proportion la plus élevée depuis 1985 -- pensent qu'il faudrait faire davantage pour se donner une identité distincte de celle des Américains. Le rapport Goldfarb de 1991 dit que les Canadiens désirent protéger la culture

canadienne : la propriété canadienne des industries culturelles revêt encore de l'importance pour les Canadiens puisque 81 p. 100 des répondants déclarent qu'elle est très importante ou relativement importante. Sauf au Québec, où les deux éléments sont également importants, il semble que la préservation du patrimoine canadien soit plus importante (70 p. 100 des adultes canadiens) que la préservation de l'héritage ethnique (52 p. 100 des adultes canadiens).

Les investissements des gouvernements dans le domaine culturel offrent des avantages économiques directs. Envisagée globalement, l'industrie des arts, contrairement à la science, véhicule beaucoup d'information et requiert une forte proportion de main-d'oeuvre. C'est là une combinaison intéressante à un moment où notre économie informatisée à forte proportion de capitaux est menacée par un taux élevé de chômage. De 1971 à 1986, selon une analyse réalisée par Kultural Econometrics International, la main-d'oeuvre canadienne dans le secteur artistique a augmenté de 99 p. 100, soit deux fois plus que la main-d'oeuvre dans son ensemble dont l'augmentation a été de 47 p. 100.

On nous a bien montré que, dans le contexte constitutionnel actuel, la culture et les communications sont des domaines qui relèvent sans contredit des gouvernements et rivalisent avec des domaines de compétence plus traditionnels comme le développement économique, la politique sociale, l'éducation ou la protection de

l'environnement. Nous croyons que tous les niveaux de gouvernement ont un rôle essentiel à jouer dans le développement de la culture et la préservation de notre patrimoine. De plus, il incombe tout particulièrement au gouvernement fédéral de veiller à ce que les systèmes de communication continuent à se développer afin que les Canadiens arrivent à mieux se connaître et à mieux se comprendre. La richesse intrinsèque de toute nation découle des efforts qu'elle fait pour promouvoir ses talents créateurs, honorer les traditions dont elle est fière et faire apprécier ces valeurs sur son sol et à l'étranger. La culture et le patrimoine sont l'essence de notre identité nationale; les communications sont l'instrument qui nous permet de faire part de ces valeurs de notre identité collective.

C'est dans ce contexte constitutionnel que nos recommandations traiteront de certaines des propositions contenues dans le document fédéral intitulé *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, et notamment notre suggestion de faire précisément allusion à la culture et aux communications dans la clause Canada qui est proposée.

BÂTIR L'UNITÉ - PRÉSERVER L'IDENTITÉ

L'identité nationale, comme l'identité culturelle, se compose de nombreux éléments qui se chevauchent et qui s'imbriquent : les liens avec la famille, le voisinage et la communauté; les intérêts locaux, régionaux et nationaux; le personnel et le politique, le public et le privé. Ces éléments ne sont pas

mutuellement exclusifs. Ils contribuent plutôt à s'affirmer et à se renforcer les uns les autres. Les résonnances varient et se meuvent, mais ensemble, elles créent des cercles d'images et d'histoires partagées desquels émerge notre identité. [Traduction] -- Writers' Union of Canada, le 31 octobre 1991 (Mémoire, p.4).

La quête de l'identité fait partie de la nature humaine. L'être humain cherche à se connaître, en tant qu'individu. Il s'unit à d'autres pour former une famille avec laquelle partager ce qu'il est. De la même façon, la communauté épouse des causes communes. Ce qui ne nous empêche pas, tout en faisant rayonner notre identité dans des ensembles de plus en plus grands, de vouloir préserver notre identité individuelle.

Au niveau personnel, l'expression de notre identité est un acte culturel. Par nos intérêts, nos goûts et nos dégoûts, nos convictions et nos talents, nous manifestons notre culture individuelle. À mesure que nous partageons notre identité individuelle les uns avec les autres et que nous l'exprimons en cercles de plus en plus vastes, notre culture collective émerge.

Il en est de même de la construction d'un quartier, d'une collectivité, d'une province ou d'un pays. Par un procédé de synthèse permanente, une culture collective se dégage des cultures individuelles, tout comme une identité collective émane de nos

caractéristiques individuelles. Une société civilisée se mesure à la capacité de sa population de se donner une identité culturelle bien à elle, tout en préservant et même en nourrissant toutes les cultures et identités diverses et distinctives dont elle est issue.

Le Canada est l'une des nations les plus jeunes au monde, et pourtant il a une identité culturelle riche et diverse. La tâche de nos législateurs est de peindre une image collective de notre pays qui tienne compte de toutes ses parties -- mais qui soit à la fois beaucoup plus grande que la somme de ses parties. Quand on parle d'unité canadienne, il ne s'agit pas, selon nous, de fondre la diversité dans un bloc monolithique, ni d'assujettir un groupe culturel à un autre. Au contraire, convaincus que les différences de nos voisins ne sont pas une menace, forts de nos valeurs en tant que collectivité, acceptant un rôle qui permettra à notre propre identité de s'exprimer librement, ayant le sentiment de partage et de but commun, et accueillant avec tolérance les valeurs et les identités de ceux qui nous entourent, nous sommes plus en mesure d'exprimer un principe d'unité nationale qui intègre nos divers éléments d'origine et qui préserve les cultures qui les composent.

Lorsque nous parlons d'unité canadienne, nous faisons évidemment allusion à l'union politique du Canada sous le régime d'une même Constitution. C'est pourquoi il importe tant de répéter que *identité* et *unité* ne sont pas synonymes. En fait, on peut difficilement concevoir une identité canadienne homogène unique.

La réalité du Canada, c'est que notre seule identité commune est notre diversité riche et partagée.

Le point commun, c'est la diversité. C'est aussi vrai pour notre géographie que pour notre culture. Dès le premier vrai coup de pinceau sur la toile blanche, où va apparaître le défi de la fragile nature humaine devant l'immensité de notre hiver nordique, la cacophonie polymorphe des formes et des couleurs et les broussailles sensuelles de notre jungle urbaine, nos différences se manifestent. Nous ne sommes pas fondus dans un creuset. Nous ne formons et ne formerons jamais un bloc monolithe. Nous sommes tous différents... et il est temps d'avoir la maturité de le reconnaître. -- Greg Graham, directeur national, Front des artistes canadiens (Fascicule 20:74).

Ce n'est pas là un thème nouveau, mais il faut constamment le répéter et le réaffirmer à chaque nouvelle génération de Canadiens et de Canadiennes. Il peut paraître banal de dire, mais il n'en est pas moins vrai, que l'un des principaux liens communs qui contribuent à l'unité du pays, c'est notre diversité elle-même; non seulement notre diversité régionale, ethnique et linguistique, mais également la magnifique diversité de notre territoire dont l'environnement naturel impressionnant est un patrimoine que nous avons en commun. La géographie du Canada est peut-être le symbole le plus puissant de ce concept de la diversité au sein d'un pays

unifié. Chaque coin de notre pays, incroyablement unique, offre à tous les Canadiens le sentiment d'en être propriétaire. Même si nous n'y avons jamais vécu, ou ne l'avons jamais visité, nous partageons effectivement la propriété de chaque coin du pays, et nous les considérons de fait comme des éléments communs de notre beau pays et du patrimoine que nous laisserons à nos enfants.

C'est là l'essence même de l'appartenance au Canada : être en mesure d'en partager la diversité -- la diversité de sa géographie, de son peuple, de ses institutions et de ses expressions culturelles. Il n'est tout simplement pas nécessaire, ni souhaitable, ni même, en fait, possible de bâtir pour le Canada un modèle national fondé uniquement sur nos similitudes; la clé de notre essence nationale est plutôt la reconnaissance et l'appréciation, et même le partage, de nos différences. L'auto-examen auquel se livrent périodiquement les Canadiens est unique et positif. Processus démocratique de dialogue et de prise de conscience, il permet de prendre le pouls du pays et de renouveler notre engagement à son égard. Chaque individu, chaque collectivité, chaque province apporte son identité distincte au tout, et nous acquérons le sentiment de former une nation en nous identifiant véritablement à cette diversité, comme si elle nous appartenait - ce qui est le cas, en vérité. C'est dans cette perspective de diversité culturelle dynamique que nous sommes parvenus aux conclusions avancées dans nos recommandations. Ainsi, nous recommandons une approche clairvoyante interreliée et

interdépendante au développement culturel aux quatre coins du pays et pour la nation dans son entier. Comme la culture et les communications imprègnent tous les aspects de la société, comme elles peuvent signifier presque rien ou presque tout, nous sommes d'avis qu'il faut concevoir avec le plus de flexibilité et de liberté d'expression possible un processus de collaboration intergouvernementale. Nous convenons que les ententes fédérales-provinciales peuvent varier d'une province à l'autre, mais elles doivent toutes se rapporter au pays dans son ensemble et ne doivent pas être inscrites dans la Constitution séparément et distinctement les unes des autres.

Nous proposons plutôt un processus qui permettra à chaque collectivité, à chaque province et au pays tout entier de définir une vision culturelle. Ce processus fixerait les objectifs que, d'un commun accord, nous chercherions à atteindre. Il serait instigué par les gouvernements, sans toutefois être dirigé ou contrôlé uniquement par eux; la consultation et le consensus en seraient la clé, et un accord culturel, le moyen. Nous proposons que ce cadre national prenne la forme d'un Accord canadien sur la culture qui refléterait les engagements respectifs convenus et serait administré par un conseil des ministres des affaires culturelles du Canada.

Nous estimons qu'en principe, la formule du partenariat devrait être maintenue entre tous les paliers de gouvernement dans

les domaines de la culture et des communications. En fait, le principe dit du fédéralisme asymétrique -- primauté fédérale dans les domaines de portée nationale, avec la souplesse nécessaire pour collaborer avec chaque province selon les mécanismes qui conviennent le mieux -- est celui que nous proposons pour le secteur des affaires culturelles. Nous sommes d'avis que le fédéralisme asymétrique en matière culturelle, au lieu d'affaiblir les fondements du régime fédéraliste, démontre clairement à la fois la force et la flexibilité de notre cadre constitutionnel. Nous n'appuyons pas le principe d'ententes fédérales-provinciales enchâssées dans la Constitution, mais préférons l'établissement d'un consensus au moyen d'un Accord canadien sur la culture qui favoriserait l'établissement de normes et d'objectifs d'envergure nationale, tout en préservant les priorités locales et régionales.

LA SOCIÉTÉ DISTINCTE DU QUÉBEC

Alors qu'il est certainement souhaitable de s'engager à négocier une entente spécifique avec le Québec, nous ne voyons aucune nécessité de prendre un tel engagement envers les autres provinces et ceci pour deux raisons : premièrement, elles peuvent, comme elles le font déjà, traiter des questions culturelles quand elles estiment que le besoin s'en fait sentir; et, deuxièmement, on ne rencontre plus le mur que constitue une langue entièrement différente. Christopher

Marston, directeur exécutif, Association canadienne des artistes de la scène (Fascicule 4:28).

Dans tout débat sur la participation des provinces et des municipalités aux affaires culturelles au Canada, on doit reconnaître le caractère unique de la contribution de la province de Québec. Cette dernière a pris un engagement dans ce domaine qui se distingue non seulement par la façon dont il s'applique à ses citoyens francophones, mais aussi par le traitement accordé à la minorité anglophone et aux autres minorités culturelles. Nous comprenons que le Québec tiende à jouer un rôle dans l'épanouissement de sa culture et notre Comité n'a aucune difficulté à reconnaître le caractère distinct de la société québécoise dans le domaine culturel. Nous croyons, en fait, que ces distinctions contribuent, au-delà des frontières du Québec, à englober largement tous les aspects de la culture d'expression française au Canada. Nous sommes d'avis que, du point de vue culturel, la société distincte pourrait être perçue comme appartenant non seulement au Québec, mais à l'ensemble des Canadiens de langue française de toutes les régions du pays. Nous estimons donc qu'il ne revient pas seulement au Québec de préserver et de défendre notre culture française distincte dans la société canadienne, mais aussi au gouvernement fédéral ainsi qu'à chaque province, puisque ce contexte culturel distinct se retrouve à divers degrés dans chaque province et territoire du Canada.

Le gouvernement fédéral doit continuer à protéger et à défendre non seulement le caractère distinct du Québec, mais aussi les minorités linguistiques (les francophones hors Québec) aux paliers fédéral et provincial. - Conseil culturel acadien de la Nouvelle-Écosse (Mémoire, p.4).

Nous devons reconnaître que le Québec s'est particulièrement signalé sous un autre rapport, à savoir la générosité dont il a fait preuve envers ses minorités. Bien que certaines décisions politiques récentes aient mis à rude épreuve ou compliqué certaines relations traditionnelles, il demeure un fait historique que la façon dont le Québec a traité sa minorité de langue anglaise est un exemple positif du respect des droits des minorités au Canada. Nous estimons donc que ce fait historique devrait être reconnu comme un élément fondamental de la définition de la société distincte; aussi donnons-nous, dans nos recommandations, une nouvelle dimension à cette définition.

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

Nous qui sommes versés dans la culture, nous travaillons à aider les gens à mieux se comprendre. En définissant, en modelant et en remodelant notre identité culturelle, nous parvenons à savoir quel peuple nous sommes. La psychologie et l'expérience de la vie nous enseignent que la peur repose sur l'ignorance. Si nous ignorons qui nous

sommes, comment pouvons-nous nous apprécier les uns les autres, accepter les différences de chacun d'entre nous ou s'y adapter et favoriser les aspirations de chacun? Si nous ignorons qui nous sommes, nous ne pouvons même pas commencer à nous apprécier les uns les autres. - Yvon Desrochers, directeur général, Centre national des Arts (Fascicule 3:29).

Si l'on veut créer une Constitution qui contribue véritablement à unifier notre pays, il ne suffit pas aux hommes et femmes politiques d'en arriver à un consensus sur les principes, ni aux experts juridiques de formuler ces principes dans des textes législatifs. Pour donner un sens profond à toute vision unifiée du Canada, il faudra que les Canadiens comprennent et acceptent le large éventail des valeurs culturelles distinctes et différentes qui caractérisent notre nation. C'est grâce à nos artistes et à nos institutions patrimoniales que ces valeurs peuvent le mieux s'exprimer et être préservées. Et surtout, c'est par nos modes de communication globaux - nos réseaux de télévision, de radio et de télécommunication, nos journaux, nos livres et nos magazines, nos musées et nos archives - que les valeurs riches et diversifiées de notre patrimoine canadien peuvent pénétrer dans le coeur et l'esprit du peuple canadien.

Le Comité en est donc venu à une conclusion très nette : la réalisation de l'unité nationale au Canada doit passer par la

résolution autant des questions culturelles que des questions politiques. On ne saurait en arriver à un accord constitutionnel sans conclure également un accord culturel. C'est par conséquent dans ce contexte que nous faisons les recommandations suivantes au Comité mixte spécial sur le renouvellement de la Constitution. En outre, nous avons l'intention de creuser davantage la question, de répéter ces recommandations et de proposer ultérieurement un plan général d'énoncés de politique dans un rapport à l'intention du Parlement.

Voici les commentaires, les observations et les recommandations que nous formulons au sujet des propositions constitutionnelles actuelles du gouvernement du Canada qui devraient, selon nous, être envisagées dans la perspective de la culture et des communications. Nous suivrons l'ordre dans lequel les propositions sont présentées par le gouvernement dans son document intitulé *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, et nous omettrons les propositions au sujet desquelles nous n'avons aucun commentaire à formuler. Pour des raisons de concision, nous avons omis intentionnellement de répéter le texte des propositions. Au début, nous proposons une série de principes qui, selon nous, sont pertinents au sujet en général, ainsi qu'une définition de la culture pour les besoins de la Constitution.

A. PRINCIPES

PRINCIPES -- Le Comité recommande que les principes suivants soient adoptés au nombre des principes sur lesquels reposeront la version finale des propositions constitutionnelles du Canada et le rôle des gouvernements dans les domaines de la culture et des communications :

(i) Les questions à trancher sont, fondamentalement, de nature tout aussi culturelle que politique.

(ii) La culture relève de la compétence de tous les paliers de gouvernement, mais il incombe tout particulièrement au gouvernement fédéral de veiller à ce que les diverses identités culturelles du Canada puissent s'exprimer librement.

(iii) Les communications relèvent avant tout, mais pas uniquement, du gouvernement fédéral, tant sur le plan des politiques que de la réglementation.

(iv) Le but de l'unité canadienne sous-entend une identité culturelle riche et variée

à l'échelle du Canada; et l'unité politique canadienne doit respecter, refléter et promouvoir la diversité de notre identité culturelle.

(v) Les dispositions constitutionnelles doivent prévoir l'affectation de ressources afin d'atteindre les objectifs établis en matière de culture et de communications.

(vi) Des institutions nationales solides dans les domaines de la culture et des communications doivent être appuyées et développées pour permettre la réalisation et la promotion de l'unité nationale au Canada.

(vii) Des partenariats culturels entre tous les paliers de gouvernements et le secteur privé sont essentiels à la réalisation de l'unité nationale, au même titre que les partenariats politiques.

(viii) Les dénominateurs communs que sont l'histoire et le patrimoine du Canada

- doivent se refléter dans ses principes constitutionnels.
- (ix) Le Canada doit adopter en priorité des politiques nationales en matière de culture et de communications pour remplir la promesse de la Constitution.
- (x) Le Canada est une tapisserie nationale où s'entrelacent sa dualité linguistique et sa diversité culturelle.
- (xi) La culture d'expression française, dont la souche se trouve principalement au Québec et que l'on retrouve partout au Canada, est une des caractéristiques particulières de la société canadienne.
- (xii) La société canadienne se distingue aussi par ses peuples autochtones et ses origines multiculturelles.
- (xiii) Pour conserver la liberté et la souplesse nécessaires, les ententes culturelles ne doivent pas être enchâssées dans la Constitution.

(xiv) Un Accord canadien sur la culture devrait refléter une vision culturelle nationale et coïncider avec l'identité culturelle individuelle de chaque province et territoire.

(xv) Le secteur privé est un partenaire essentiel du gouvernement en matière de développement culturel et les politiques fiscales du gouvernement devraient reconnaître et encourager une telle association.

B. DÉFINITION

Bien que le Comité éprouve de sérieuses réserves à voir inclure une définition de la culture dans la Constitution, il y aura sans doute des cas où une définition fonctionnelle s'imposera. Par exemple, la proposition n° 9 du gouvernement indique que le Sénat serait assujéti à la règle spéciale de la majorité double pour voter sur les questions de langue et de culture. En outre, la proposition n° 10 conférerait au Sénat le

mandat de ratifier la nomination des dirigeants d'institutions culturelles nationales.

En proposant une définition fonctionnelle de la culture nous visons également à amorcer un débat à ce sujet, car nous croyons que les milieux canadiens de la culture doivent participer activement aux discussions. Une définition fonctionnelle de la culture, plutôt que philosophique ou anthropologique, convient mieux aussi parce qu'elle risque de refléter plus fidèlement les activités et les fonctions que les gouvernements exercent actuellement dans ce secteur. La définition devrait aussi être suffisamment générale, toutefois, afin de ne pas nuire à la prise de mesures futures.

Pour les besoins de la Constitution du Canada, le rôle des gouvernements en matière de culture pourrait englober le pouvoir d'établir et d'exploiter des institutions, des organismes, des ministères, des conseils et des programmes; de légiférer et de réglementer; et enfin, de subventionner des particuliers, des institutions et d'autres gouvernements dans des domaines tels que les arts de la scène, les arts visuels et littéraires, le film et la vidéo, l'enregistrement sonore, l'édition, le patrimoine mobilier et immobilier, y compris les galeries, les musées, les archives et les bibliothèques. D'autres domaines d'activité pourraient bien sûr être inclus dans la définition de la culture, comme les sports, les affaires autochtones, le multiculturalisme,

les loisirs et le tourisme. Cette première liste, toutefois, est nettement fonctionnelle et contient les domaines culturels dont s'occupent déjà la plupart des gouvernements. Cette liste est aussi fonctionnelle du fait qu'elle reflète les mandats traditionnels des ministères fédéraux et provinciaux chargés des affaires culturelles, du patrimoine et des communications.

DÉFINITION -- Le Comité recommande qu'aux fins du remaniement de la Constitution du Canada, la définition de la culture englobe les arts de la scène, les arts visuels et littéraires, le cinéma et la vidéo, l'enregistrement sonore, l'édition, les biens patrimoniaux meubles et immeubles, et notamment les galeries d'art, les musées, les lieux historiques, les archives et les bibliothèques.

C. PROPOSITION 1 -- LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

Plusieurs témoins ont dit craindre que l'insertion proposée, dans la Constitution, du droit à la propriété ne soulève des graves problèmes d'interprétation de la notion de propriété intellectuelle et ne nuise considérablement à l'administration de la propriété patrimoniale.

Si, par exemple quelqu'un organisait une exposition publique et déclarait : «La société qui administre le musée est une corporation privée; il s'agit de biens privés, et nous invitons les gens à venir chez nous regarder nos biens, et nous avons parfaitement le droit de le faire étant donné qu'il s'agit ici d'un droit de propriété», alors le droit d'exposition pourrait très bien ne plus être que de la poudre aux yeux, quelque chose qui pourrait être contourné, comme c'est le cas à l'heure actuelle en France. -- Greg Graham, Front des artistes canadiens (Fascicule 20:83).

...cette proposition pourrait miner ou même détruire les mesures législatives qui ont été mises en place par tous les paliers de gouvernement en vue de protéger la propriété patrimoniale dans l'intérêt de tous.

...pourrait modifier ou éroder le système de planification et de zonage actuellement en vigueur au Canada. [Traduction] -- Héritage Canada (Deuxième mémoire, p. 12).

...je ne suis nullement persuadé que l'enchâssement d'une clause concernant les droits de propriété n'annulerait pas les lois patrimoniales en vigueur dans chaque province canadienne. À mon avis, il est concevable que la Loi sur les biens culturels du Québec, la Loi sur les

biens culturels de l'Ontario et le nouveau projet de loi sur le patrimoine en Colombie-Britannique, etc. puissent se retrouver émasculés par l'enchâssement d'une clause concernant les droits de propriété si cette question se retrouvait devant la Cour suprême du Canada. C'est tout à fait possible.-- Marc Denhez (Fascicule 26:32-33).

En conséquence, notre comité craint que l'insertion du droit à la propriété dans la Constitution - plus particulièrement sans que l'expression soit définie clairement - risque d'avoir des répercussions graves, voire néfastes, sur les secteurs de la culture et des communications. Par exemple, si les tribunaux devaient l'interpréter dans un sens large, comme c'est le cas aux États-Unis, les dispositions actuelles telles qu'elles figurent dans les lois fédérales et provinciales en matière de propriété intellectuelle et de désignation ou de contrôle de la propriété patrimoniale, pourraient être jugées non valides pour des raisons d'incompatibilité avec cette disposition.

LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ -- Le Comité n'est pas parvenu à un consensus au sujet de l'enchâssement du droit à la propriété. Il recommande toutefois la prudence étant donné les répercussions de pareille mesure sur la propriété intellectuelle, notamment le droit d'auteur, ainsi que sur les biens culturels immeubles, tels que les édifices à valeur patrimoniale.

D. PROPOSITION 2 -- LE QUÉBEC EN TANT QUE SOCIÉTÉ DISTINCTE

La presque totalité des représentants des secteurs de la culture et des communications du Canada qui ont comparu devant le Comité, reconnaissent et respectent la nature distincte de la société québécoise sur les plans de la langue française, de la culture et du système de droit civil qu'on y retrouve. L'insertion de cette reconnaissance dans la Charte des droits et libertés reçoit l'appui unanime de notre Comité.

Nombreux sont les témoins qui ont aussi précisé qu'à leur avis ce caractère distinct débordait les frontières du Québec et qu'il s'appliquait à tous les Canadiens français et aux expressions culturelles issues de leur langue et de leurs traditions. Bien qu'ils ne nient pas la reconnaissance légitime du Québec sur les plans de la langue, de la culture et du droit civil, certains membres du Comité se demandent si un énoncé constitutionnel qui restreint sa définition au Québec ne risque pas de diminuer l'importance de la définition plus large du caractère distinct du Canada.

De par son seul code civil le Québec se distingue de toutes les autres provinces du Canada. De surcroît, le Québec est la seule province essentiellement unilingue française au pays. Dans une perspective culturelle, il convient certainement de reconnaître

le Québec comme le berceau d'une culture française remarquable et florissante en Amérique du Nord, laquelle enrichit le Canada tout entier et, de fait, l'ensemble du continent. Par exemple, il n'est pas rare que l'on entende des artistes francophones chanter sur les ondes de stations de radio aussi éloignées que celles de la Californie. Pourtant, notre Comité souhaite que la reconnaissance du Québec en tant que société distincte dans la Charte ne s'arrête pas là, mais plutôt que cette reconnaissance soit le fondement d'une vitalité culturelle francophone qui se prolonge et soit encouragée partout au Canada et, en fait, en Amérique du Nord.

Le défi que doit relever le Québec, selon nous, consiste à tirer parti de son unicité, non seulement pour rechercher l'excellence culturelle à l'intérieur de ses propres frontières, mais également pour influencer de façon positive et constructive sur la mosaïque culturelle du Canada. Dans le domaine de la culture, un peu comme dans celui des sports, peut-être, un esprit d'offensive hardie et soutenue est souvent le moyen de défense le plus efficace contre l'assimilation et l'absorption. De fait, comme l'a montré le Québec au sein du Canada depuis plus de 200 ans, les valeurs de la culture francophone se sont propagées au-delà des frontières de la province et sont devenues des éléments dynamiques et intégraux de l'identité canadienne totale, qui elle-même se distingue des autres nations du monde.

Comme nous l'avons déjà dit, la générosité dont la province a fait preuve à l'égard de ses minorités constitue une autre caractéristique importante du Québec. Il s'agit là d'un modèle de réalisation culturelle et un exemple positif de reconnaissance des droits des minorités dans les domaines de la langue et de la culture. Bien sûr, nous ne pouvons légiférer sur des enclaves culturelles; la culture suivra son propre cours. Nous devons plutôt offrir aux différentes cultures l'occasion de s'épanouir comme elles le souhaitent, et protéger la liberté culturelle en reconnaissant toutes les sources dont elle émane. Par conséquent, en reconnaissant le Québec comme une société distincte, nous encourageons la reconnaissance de sa minorité anglophone et de ses autres identités culturelles.

Tout d'abord, je pense que la notion de société distincte n'est pas et ne devrait pas être limitée aux Canadiens français. Culturellement parlant, cette société distincte appartient à quiconque vit au Québec, y compris les anglophones... Oui, partout au Canada. Dans ce sens là, je n'y vois pas de menace... C'est perçu comme une menace par certains habitants de d'autres régions du pays tout simplement à cause des positions extrêmes adoptées par ceux que j'appellerais les nationalistes radicaux du Québec. -- Clark Davey, éditeur, The Ottawa Citizen (Fascicule 30:38-39).

...il est très facile de comprendre pourquoi on a la responsabilité de protéger une enclave de culture française lorsqu'elle est entièrement soumise aux influences canadienne anglaise et américaine. À mon avis, cela donne naturellement à la question une certaine urgence politique. -- L. Peter Feldman, directeur général, Association canadienne des organismes artistiques (Fascicule 29:44).

Tout d'abord, le réseau CTV reconnaît que les deux nations fondatrices du Canada ont des cultures distinctes. À cet égard, si la Constitution reconnaissait ce caractère distinct, nous ne nous sentirions pas menacés. En pratique, d'ailleurs, CTV a conclu des alliances stratégiques avec des organismes établis au Québec pour lui permettre de rejoindre tous les Canadiens. --John Carraday, président, réseau de télévision CTV (Fascicule 33:57).

Nous reconnaissons que le Québec est une société distincte et qu'il a le droit de promouvoir sa nature distincte, et nous espérons que le Québec reconnaîtra le caractère distinct de chaque communauté culturelle et qu'il accroîtra l'appui financier qu'il accorde au développement culturel de chaque communauté.

[Traduction] -- Congrès hellénique canadien, cité dans le mémoire du Conseil ethnoculturel du Canada (p. 8).

LE QUÉBEC EN TANT QUE SOCIÉTÉ DISTINCTE -- Le Comité approuve et appuie la reconnaissance, dans la Charte, du caractère distinct du Québec au sein du Canada, compte tenu de sa majorité francophone, de sa culture unique et de sa tradition de droit civil; le Comité recommande par ailleurs que la minorité de langue anglaise et les autres identités culturelles du Québec soient reconnues comme faisant partie intégrante de la société distincte du Québec.

E. PROPOSITION 4 -- L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES

Il est indéniable que les cultures fondatrices premières du Canada émanent de la longue histoire des peuples autochtones. Toutefois, depuis l'arrivée des premiers colons européens, les possibilités d'expression et de développement culturels des autochtones du Canada ont sans cesse diminué, tout comme leur contribution aux valeurs contemporaines de la société canadienne. Nos audiences ont fait ressortir que les milieux canadiens de la culture appuient fortement l'inclusion des droits des autochtones dans la Constitution canadienne et l'intégration de leurs valeurs

et de leurs traditions culturelles en tant qu'éléments essentiels de la vaste identité nationale du Canada.

Tout en reconnaissant que des délibérations longues et ardues seront indubitablement nécessaires pour définir le concept de l'autonomie gouvernementale autochtone et lui donner substance, nous avons constaté que les Canadiens sont très en faveur de voir démarrer ce processus. Nous avons également constaté que la plupart des Canadiens reconnaissent que le refus de faire participer les autochtones à la vie de la société canadienne est une erreur du passé que nous devons dès maintenant entreprendre de réparer. Il est essentiel que l'on tienne sérieusement compte des aspects culturels, si l'on veut que l'autonomie gouvernementale autochtone apporte la dimension créatrice et renouvelée de nos peuples autochtones à l'identité culturelle nationale du pays tout entier.

Il faudrait empêcher que les cultures autochtones ne dépérissent et ne meurent, non seulement parce que cela équivaldrait à un génocide intellectuel pour ceux dont c'est la culture, mais parce que ceux qui sont étrangers à ces cultures doivent être à même de les connaître et de les comprendre. -- Chris Marston, directeur exécutif, Association canadienne des artistes de la scène (Fascicule 4:30).

L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES -- Bien que le Comité ne se soit pas penché sur la question de l'autonomie administrative des autochtones dans son ensemble, il recommande que toute définition de l'autonomie gouvernementale prévoie la reconnaissance, la protection, l'interprétation et la célébration des valeurs patrimoniales et culturelles autochtones en tant qu'éléments distincts de l'identité nationale canadienne.

F. PROPOSITION 7 -- LA CLAUSE CANADA

Comme nous l'ont répété nos témoins à maintes reprises, la culture et les communications sont toutes deux des éléments clés de la nation canadienne. Toutefois, sur le plan constitutionnel, ces éléments sont des valeurs qui ont été tenues pour acquises et dont il a été peu question dans les documents constitutionnels précédents. Le débat constitutionnel actuellement en cours au Canada est tout autant un débat culturel que politique. De fait, il est intéressant de constater que les propositions actuelles englobent des questions culturelles fondamentales, telles que celle du Québec en tant que société distincte, celle de l'autonomie gouvernementale autochtone, de la radiodiffusion et du partage des responsabilités culturelles intergouvernementales.

En fait, nous en sommes venus à croire que l'unité nationale, au Canada, ne peut se réaliser qu'à partir de l'unité culturelle; pourtant, il ne faut pas oublier que le terme «unité», dans la perspective canadienne, s'appuie sur la diversité. C'est le regroupement de toutes nos valeurs culturelles, chacune jouant son rôle dans l'harmonie nationale, qui engendre l'unité nationale, que ce soit sur le plan politique ou culturel. Le Canada se décrit le mieux comme une symphonie de cultures en évolution constante, mais uniformément orchestrée et dirigée dans le cadre d'une seule et même Constitution et d'une seule et même confédération. C'est la diversité du Canada qui est unifiée à l'intérieur d'un même pays - où l'impact de ses valeurs et possibilités diverses est plus que la simple somme des divers éléments qui le composent.

La culture et les communications sont essentiellement l'expression et la réalité spontanées d'un peuple au sein de sa société et il incombe d'abord et avant tout aux gouvernements de favoriser et de promouvoir leur existence. Les valeurs patrimoniales, la culture et les communications, et le rôle des gouvernements dans leur préservation n'ont pas été correctement exprimés dans la Constitution. Le Comité est convaincu que le temps est venu de le faire.

L'un des aspects des propositions constitutionnelles avancées par le gouvernement fédéral est encourageant, en ce sens qu'on y trouve l'intention clairement exprimée

d'assumer la responsabilité de certaines institutions nationales. -- Christopher Marston, directeur exécutif, Association des artistes de la scène (Fascicule 4:28).

Nous considérons certainement comme important de définir la «culture» et les «responsabilités culturelles» dans notre Constitution. Nous nous entendons sur ce point...

Nous disons simplement que ces notions devraient se trouver dans la Constitution. Si nous ne voulons pas avoir à discuter constamment de la question, réglons-la de façon définitive. -- Keith Kelly, directeur national, Conférence canadienne des arts (Fascicule 3:26).

...se déclare satisfaite des propositions constitutionnelles, le gouvernement fédéral semblant y reconnaître le caractère prioritaire sur le plan national des questions relatives à la culture et à l'identité canadiennes... -- Association canadienne des producteurs de films et de télévision (Fascicule 9A:27).

Je crois qu'il faut que la Constitution mentionne les droits culturels. -- Susan Crean, présidente, The Writers' Union of Canada (Fascicule 13:15).

D'après ces témoignages, et conformément à nos propres convictions, nous croyons que la clause Canada proposée devrait

mentionner le développement culturel comme moyen principal de définir, de préserver et de promouvoir nos caractéristiques et nos valeurs communes. De plus, cette clause devrait comporter un engagement à l'égard du maintien et du développement de nos systèmes de communications nationaux parce qu'ils sont les instruments qui permettent l'échange de valeurs culturelles entre les Canadiens, et leur transmission au monde entier.

LA CLAUSE CANADA -- Le Comité approuve et appuie les principes et les valeurs énoncés dans la clause Canada proposée; il recommande par ailleurs l'ajout de deux énoncés à ladite clause :

(i) Un engagement à promouvoir les diverses valeurs patrimoniales et culturelles qui caractérisent la société canadienne, et à favoriser leur développement au sein d'une culture canadienne commune qui préserve, encourage et mette en valeur l'identité distincte de chacune de ses composantes.

(ii) Un engagement à rendre accessible, partout au Canada, des systèmes de communications, à la fois privés et publics, tant de radiodiffusion que de télécommunications, qui permettent à tous les Canadiens et Canadiennes de connaître, d'apprécier

et de respecter leur pays et de se respecter eux-mêmes.

G. PROPOSITION 9 -- LA RÉFORME DU SÉNAT -- RÈGLE DE LA MAJORITÉ DOUBLE POUR LA TENUE DES VOTES AU SÉNAT

Bien que la question de la réforme du Sénat ne soit pas, à proprement parler, dans notre sphère de compétence, nous souhaitons faire un commentaire au sujet de la règle de la majorité double pour la tenue des votes sur les questions relatives à la langue et à la culture. Comme la culture est présente dans presque toutes les manifestations de la société, le Comité a déjà recommandé l'adoption d'une définition pratique et fonctionnelle de la culture aux fins de la Constitution. En conséquence, à moins que son application ne soit clairement définie, nous conseillons d'utiliser le terme «culture» avec prudence dans le contexte constitutionnel.

LA RÉFORME DU SÉNAT -- RÈGLE DE LA MAJORITÉ DOUBLE POUR LA TENUE DES VOTES AU SÉNAT -- Le Comité ne s'est pas penché sur la question de la réforme du Sénat de façon générale, mais il recommande expressément que les questions liées à la culture soient clairement définies aux fins de l'application de la règle de la majorité double proposée pour la tenue des votes au Sénat.

H. PROPOSITION 11 -- LA RÉFORME DU SÉNAT -- RATIFICATION DES NOMINATIONS

Il semble qu'on soit généralement en faveur de la ratification par le Sénat de la nomination des dirigeants de tous les organismes culturels nationaux, de même que de ceux des conseils et des commissions de réglementation. Un tel mécanisme, qui permettrait de tenir compte des préoccupations provinciales et régionales dans le processus de nomination, serait constructif et précieux pour le développement de notre identité culturelle nationale et ne diminuerait en rien la multiplicité des identités culturelles spécifiques dont elle est issue. Tout comme dans les commentaires précédents, nous proposons que tous les organismes, institutions, conseils et commissions soient clairement nommés et que l'on précise si la proposition s'appliquerait au chef du conseil, au président, ou aux deux. Nous présumons que la règle de la majorité double pour la tenue des votes du Sénat serait applicable à toutes les ratifications de ce type, quoique cela ne soit pas exprimé clairement dans le texte des propositions.

LA RÉFORME DU SÉNAT -- RATIFICATION DES NOMINATIONS -- Le Comité ne s'est pas penché sur la question de la réforme du Sénat de façon générale; cependant, il approuve et appuie le principe de la ratification, par le Sénat, des nominations à la direction des organismes et conseils nationaux dans les

domaines de la culture et des communications. À ce propos, le Comité recommande de désigner clairement tous les organismes, conseils, institutions et commissions visés par l'application de cette règle, et de préciser qui en assume la «direction». Le Comité recommande en outre d'assujettir la ratification des nominations à la règle de la majorité double proposée pour la tenue des votes au Sénat.

I. PROPOSITION 14 -- LA CLAUSE DU MARCHÉ COMMUN

Le Comité n'est pas parvenu à un consensus sur l'application de cette proposition. Toutefois, s'il existe un domaine, dans la société canadienne, où la libre circulation des personnes, des biens, des services et du capital devrait être encouragée, c'est celui de l'expression culturelle. Ainsi, bien qu'il reconnaisse la nécessité de réglementer certains secteurs de nos industries culturelles, telles que la radiodiffusion, le Comité appuie fortement le principe de la clause du marché commun en ce qui concerne la liberté absolue d'échanges culturels et commerciaux à l'intérieur de notre pays. Ce n'est que de cette façon que l'identité nationale du Canada pourra refléter entièrement la diversité des valeurs et des identités culturelles qui la composent.

À ces égards, toutefois, nous craignons qu'il puisse y avoir conflit entre cette clause et celle qui vise à reconnaître le Québec comme étant une société distincte au sein du Canada à des fins culturelles. Par exemple, la clause de la «société distincte» pourrait-elle anéantir les mesures envisagées pour «accroître la mobilité des personnes, du capital, des services et des biens à l'intérieur du Canada» dans le secteur de la culture? Plus particulièrement, pourrait-on l'invoquer pour entraver la circulation, libre depuis toujours, des artistes et des produits artistiques et culturels d'un bout à l'autre du pays? Ou encore, la clause du «marché commun» prévaudrait-elle sur celle de la société distincte? Par exemple, la règle actuelle voulant que la distribution de tout film au Québec se fasse par l'entremise de distributeurs établis au Québec serait-elle permise aux termes de la clause de la «société distincte», ou serait-elle interdite, aux termes de la clause du «marché commun»?

...les politiques culturelles provinciales seraient-elles considérées comme des barrières au commerce interprovincial? Dans l'affirmative, est-ce que cela n'entrerait pas en contradiction avec l'intérêt apparent du gouvernement pour ce qui est de déléguer davantage de pouvoirs aux provinces -- en dépit de nos réserves à cet égard? [Traduction] -- Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio (Mémoire, p. 12).

(Les dispositions relatives au marché commun) modifieraient les lois sur le patrimoine provincial, l'archéologie ou les biens culturels. -- Association des musées canadiens (Mémoire, p. 8).

B.C. Tel approuve la proposition en faveur d'un marché commun. La force de la technologie est telle qu'elle rend les barrières commerciales anachroniques, contre-productives, et pratiquement inutilisables. -- Jocelyne Côté-O'Hara, vice-présidente, Relations gouvernementales, British Columbia Telephone Company (Fascicule 28:51).

LA CLAUSE DU MARCHÉ COMMUN -- Le Comité ne s'est pas penché sur la clause du marché commun de façon générale, mais il l'appuie dans la mesure où elle s'applique aux industries des domaines de la culture et des communications, et recommande en outre de la préciser, en ce qui concerne la reconnaissance du caractère distinct du Québec, dans le domaine des affaires culturelles et à l'égard des autres mesures provinciales de développement culturel.

J. PROPOSITION 18 -- LA FORMATION

Il est intéressant de noter que la presque totalité des témoins qui se sont présentés devant nous s'opposent à ce que la formation dans les secteurs des arts et de la culture relève exclusivement des provinces. Cette éventualité est incompatible avec l'idée que les arts et la culture sont des activités nationales qui ne connaissent pas de frontières, et elle risque d'entraîner rapidement un déséquilibre entre les programmes de formation d'une province à l'autre. Notre Comité, ainsi que de nombreux témoins, craint également qu'en incorporant la formation artistique et culturelle aux propositions, on mette malheureusement en marche un processus de dévolution des affaires culturelles qui connaissent à l'heure actuelle une situation privilégiée au Canada.

Renoncer au rôle fédéral se solderait à toutes fins utiles par l'absence d'uniformité et par la disparité entre les provinces. Face à cette situation, les artistes graviteraient probablement autour des milieux les plus propices, ce qui centraliserait l'activité artistique dans une seule province ou dans quelques-unes uniquement. -- Catherine Smalley, directrice générale, Association professionnelle des théâtres canadiens (Fascicule 16:11).

En matière de formation dans les arts, le conseil joue un rôle important par l'aide qu'il accorde aux deux écoles nationales (l'École nationale de ballet et l'École nationale de théâtre) et aux autres écoles affiliées aux organismes des arts de la scène, de même que par les bourses attribuées aux artistes. Le conseil estime qu'un rôle fédéral en matière de formation est vital au développement des artistes du pays. -- Allan Gotlieb, président, Conseil des Arts du Canada (Fascicule 31:12).

... il est évident qu'il faut accorder une attention spéciale aux Autochtones dans certains secteurs. Je ne parle pas ici d'attention politique, je parle de formation artistique, car les Autochtones ne pourront l'obtenir autrement. -- John Kim Bell, directeur national, Fondation canadienne des arts autochtones (Fascicule 15:35).

Tout en admettant le raisonnement constitutionnel qui justifierait l'attribution aux provinces des pouvoirs en matière de formation et de perfectionnement professionnels en général, le Comité est toutefois d'avis que cette sphère d'activité doit continuer d'être administrée dans une perspective nationale pour ce qui est des secteurs de la culture et des communications. D'un point de vue national -- et même international, il est inconcevable de fragmenter davantage les ressources et les installations de

formation déjà limitées, entre les différentes compétences provinciales. Dans la même perspective, il ne nous apparaît pas raisonnable de risquer de perdre l'élan donné par le Comité de formation du secteur de la culture nationale, que la collectivité artistique du Canada a convoqué pour contribuer à la mise en oeuvre des stratégies élaborées par le Conseil canadien pour l'avancement de la main-d'oeuvre. Le gouvernement fédéral a déjà engagé la somme de 50 millions de dollars de son budget de formation de la main-d'oeuvre dans le secteur culturel, et cette initiative importante établit un précédent bienvenu pour l'avenir de la formation et du perfectionnement professionnels dans le domaine de la culture au Canada.

Enfin, le Comité appuie fortement le maintien et l'expansion future des deux écoles nationales de ballet et de théâtre, qui sont financées par le Conseil des Arts du Canada. Nous croyons en outre que ces institutions peuvent servir de modèles à d'autres établissements nationaux de formation culturelle.

LA FORMATION -- Le Comité recommande que le gouvernement fédéral conserve son leadership dans une atmosphère de coopération avec les provinces au sujet de la formation professionnelle dans les affaires culturelles.

K. PROPOSITION 19 -- L'IMMIGRATION

Puisque l'immigration influe profondément sur l'identité culturelle de notre pays, nous désirons présenter ici nos commentaires au sujet du multiculturalisme au Canada. Il est alarmant de constater une certaine résistance aux politiques canadiennes en matière de multiculturalisme. Certains témoins ont laissé entendre que ces politiques, conçues pour favoriser l'expression multiculturelle, constituent un obstacle au développement de l'identité culturelle du Canada et du sentiment d'appartenance à notre pays.

Notre Comité appuie cependant le concept de l'expression culturelle libre et variée de tous les Canadiens et Canadiennes, peu importe leur origine, et nous adhérons aussi aux politiques de multiculturalisme qui favorisent une telle expression dans le cadre d'une vision culturelle nationale. Il importe, selon nous, que le gouvernement admette qu'il peut y avoir de la confusion et des conflits lorsque les concepts du multiculturalisme ne sont pas bien expliqués au grand public ou ne sont donc pas bien compris par celui-ci. Le Comité prie donc le gouvernement de veiller à ce que les traits et les objectifs culturels du Canada soient clairement définis et pris en considération lorsque des pouvoirs relatifs à l'immigration seront délégués aux gouvernements provinciaux.

L'immigration et les politiques d'intégration qui en découlent auront chez nous, dans les 20 prochaines années, une incidence déterminante quant à notre survie comme francophones. Dans la ville de Montréal, il y a de 40 à 45 p. 100 d'allophones. D'ici 10 ans, ils seront en majorité. -- Serge Turgeon, président, Union des artistes (Fascicule 19:20).

...les administrateurs veulent créer un musée qui reflète le pluralisme de ce pays, un musée qui confirme l'importance des divers groupes qui constituent ce pays.

...il ne faut jamais oublier les thèmes et les symboles transcendants qui font de nous un pays... [si nous tenons] à conserver un équilibre entre ces deux notions. -- Peter Herrndorf, président du conseil d'administration, Musée canadien des civilisations (Fascicule 7:18).

Un autre facteur que l'on oublie un peu trop, c'est que les tensions raciales sont importées. Les nouveaux arrivants apportent avec eux tout un bagage de racisme...

Une autre (cause), c'est la crise économique...

Malheureusement, lorsqu'on se met en quête d'un bouc émissaire, ou que l'on a besoin d'exprimer son mécontentement, le racisme devient une solution facile.

C'est là l'origine de l'effet en retour contre le

multiculturalisme, et ce genre de chose. -- Keith Kincaid, président, Presse canadienne (Fascicule 30:40).

L'IMMIGRATION -- Le Comité ne s'est pas penché sur la question de l'immigration de façon générale; il recommande cependant que les objectifs d'une politique nationale d'intégration des communautés culturelles soient explicitement inclus dans toute entente fédérale-provinciale en matière d'immigration.

L. PROPOSITION 20 -- LA CULTURE

La culture a une influence profonde sur toute société. De surcroît, les activités culturelles ont lieu d'un bout à l'autre du pays et sont appuyées par tous les paliers de gouvernement. Les activités culturelles ne sont donc pas le domaine exclusif de collectivités locales, de provinces ou de pays donnés. Par exemple, il est clair que notre culture francophone émane principalement du Québec, mais elle est présente d'un bout à l'autre du Canada et a des racines profondément établies au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Manitoba. Dans le même ordre d'idées, de nombreux artistes canadiens sont maintenant connus sur la scène internationale. De tous les domaines d'activité au

Canada, la culture est le plus difficile à définir sinon dans une perspective mondiale.

Au Canada, on a plutôt considéré le développement culturel comme étant surtout une responsabilité fédérale, bien qu'en termes constitutionnels il semble relever davantage des provinces. Nos institutions et nos programmes nationaux axés sur le patrimoine, les arts et les communications ont tous joué un rôle déterminant dans le développement de la dynamique culturelle du Canada, bien qu'elle se soit développée et manifestée de façons très différentes dans toutes les provinces et dans tous les territoires. De plus, les provinces et les territoires, ainsi que leurs municipalités, ont beaucoup contribué à favoriser et à soutenir des entreprises culturelles à l'échelle locale. Il ne fait pas de doute que la culture est un domaine très important qui doit relever de plusieurs paliers de gouvernement, tant en principe et qu'en pratique.

Le Comité est d'accord pour que les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux continuent d'être responsables du développement culturel au Canada, en suivant de grandes lignes de coopération intergouvernementale, et que le gouvernement fédéral conserve son rôle de leader national et assure le maintien et le développement des institutions et des programmes culturels nationaux.

Le Conseil des Arts a toujours été un ferme partisan de l'aide aux arts provinciale, municipale et privée, et c'est encore ce qu'il croit. Mais il s'impose toutefois qu'on ait également un organisme national d'aide financière fort et en bonne santé... En premier lieu, un tel organisme assure l'égalité des droits et des chances partout au pays. En deuxième lieu, la diversité des sources de financement favorise l'épanouissement des arts et assure la diversité accrue de l'expression artistique. L'un des avantages sûrs qu'en tirent les artistes est une plus grande liberté artistique. En troisième lieu, un organisme national tend à faire augmenter le degré de connaissance, d'appréciation et de jugement, puisqu'il met à contribution des jurés et des conseillers des quatre coins du pays, ce qui mène à des décisions équilibrées et bien informées. Enfin, même si chaque région et chaque groupe possède son propre riche patrimoine et ses traditions culturelles, un assemblage de parties séparées ne constitue pas une nation. Le tout doit être plus grand que la somme de ses parties. -- Allan Gotlieb, président, Conseil des Arts du Canada (Fascicule 31:12).

Les gens ont droit à l'expression culturelle à tous les niveaux: municipal, régional, provincial, territorial, fédéral et international. Les arts et la culture sont un domaine de compétence mixte. -- Greg Graham, directeur national, Front des artistes canadiens (Fascicule 20:75).

Après avoir revu les questions soulevées et obtenu l'avis de spécialistes en matière juridique, le Comité estime que le gouvernement fédéral, et les autres paliers de gouvernement, jouissent déjà de la latitude nécessaire et qu'il n'y a aucune raison de modifier la Constitution pour ce qui est des questions culturelles. Grâce au pouvoir de dépenser, d'établir ses propres institutions et d'adopter des lois pour assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement, le gouvernement fédéral possède les mécanismes nécessaires pour mettre en oeuvre des politiques et des initiatives culturelles de portée nationale. En se prévalant de ces pouvoirs, le gouvernement fédéral n'empêche pas les gouvernements provinciaux d'exercer leur autorité en matière culturelle au nom de leurs citoyens.

Grâce à la variété des sources, on est assuré qu'un large éventail d'activités artistiques seront financées. Si un organisme de financement provincial ne s'intéresse guère à la danse moderne, il est utile que les groupes de danse puissent se tourner vers d'autres sources. Mais un argument encore plus fort milite en faveur du maintien de nos institutions fédérales. La confédération de provinces qui constitue le Canada n'est pas simplement un marché commun... Il importe que de tels liens existent entre les régions, afin que nous puissions constater nos valeurs communes, et pas simplement

nos différences. -- Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada (Fascicule 23A:15).

Le Comité est en faveur d'un processus d'action intergouvernementale qui serait défini dans un accord cadre, l'Accord canadien sur la culture, qui reconnaîtrait la nature dynamique de la culture canadienne et ferait ressortir les composantes culturelles de chaque province et territoire, de même que celles de l'ensemble du pays.

Dans un tel contexte, il serait possible de conclure des ententes qui pourraient varier d'une province à l'autre, selon les circonstances. Toutes les ententes devraient toutefois être interdépendantes et interreliées de manière à atteindre des objectifs culturels nationaux. Un tel accord permettra de s'occuper des éléments distincts et différents de la culture canadienne, de se pencher sur les priorités à mesure qu'elles se manifesteront, et de maintenir malgré tout la diversité culturelle dans une perspective nationale de sorte qu'elle soit toujours le reflet de la réalité composite de notre pays. Selon nous, «constitutionnaliser» tout élément culturel, hormis notre engagement à l'égard de la culture, entraînerait la fragmentation, la diminution et l'inhibition de la richesse totale de notre potentiel culturel.

Dans un mémoire présenté au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada et à notre Comité, le Saskatchewan Arts Board a fait ressortir clairement ce point en décrivant les principes qui devraient guider l'élaboration d'un tel accord :

1) Toute la clarté nécessaire doit être apportée aux fins des négociations bilatérales en matière de culture. 2) Un plus haut niveau de collaboration et de consultation intergouvernementales doit être prévu pour les programmes et les initiatives du secteur culturel. 3) Le gouvernement fédéral doit envisager d'élaborer un cadre d'action national pour la culture, décrivant les principes fondamentaux du gouvernement fédéral dans le secteur de la culture. 4) Le document doit contenir des mesures plus précises pour affirmer la présence nationale sur la scène internationale des arts et de la culture. -- Saskatchewan Arts Board (Mémoire, p. 6-7).

...on a intérêt à ne pas rechercher une division bien nette des pouvoirs entre le fédéral et les provinces pour tout ce qui concerne la culture... En fait, on favorise beaucoup plus le développement culturel, la liberté et la diversité d'expression en ayant plusieurs sources de soutien et de financement... il est beaucoup plus facile de ménager une diversité d'opinions et de points de vue, une situation qui, à long terme, profitera certainement à la société. -- Roy

MacSkimming, directeur, Association des éditeurs canadiens
(Fascicule 11:26).

Même si les provinces se doivent de développer la culture chez elles, le gouvernement fédéral n'en a pas moins un rôle important, qui est de favoriser les échanges culturels et de développer une culture canadienne propre et une identité canadienne caractéristique. - Conseil ethnoculturel canadien (Mémoire p. 8).

Au niveau de la culture, on discute de la possibilité d'avoir des ententes provinciales-fédérales. Nous ne voyons pas beaucoup de nos provinces qui vont aller au pas de course pour conclure des ententes culturelles en ce qui nous concerne. Donc, pour nous, le maintien du pouvoir de dépenser et d'intervenir du fédéral est essentiel. Le niveau provincial n'assurera pas nécessairement notre développement culturel. -- Marc Godbout, directeur général, Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (Fascicule 33:51).

Notre Comité est de l'avis du gouvernement qu'il «existe des secteurs où ni le gouvernement fédéral ni les gouvernements provinciaux ne peuvent réaliser seuls des objectifs communs. Dans ces cas, une action concertée des gouvernements fédéral et provinciaux est essentielle pour gérer leur interdépendance dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens.» (Bâtir ensemble

l'avenir du Canada, p. 28.) Nous croyons que la culture se place dans cette catégorie. Nous sommes aussi d'accord avec le gouvernement que «le partage des compétences et les orientations de politiques en matière culturelle au Canada doivent être suffisamment souples pour laisser les gouvernements provinciaux jouer sans entrave les rôles qu'ils jugent appropriés dans ce domaine.» (*Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, p. 36.) Les gouvernements provinciaux semblent effectivement détenir un mandat constitutionnel pour promouvoir le développement culturel et la protection du patrimoine sur leur territoire, mais il leur manque de toute évidence les fonds nécessaires (et dans certains cas le bon vouloir) pour assumer les responsabilités culturelles qui leur incombent actuellement. Nous réitérons donc notre préférence pour la consultation et l'établissement de partenariats entre les gouvernements fédéral et provinciaux en matière culturelle, tout en reconnaissant la responsabilité première du fédéral lorsque son pouvoir de dépenser doit entrer en jeu pour permettre la réalisation d'objectifs communs. De nouveau, nous favorisons le concept d'un Accord canadien sur la culture comme le moyen national par excellence de mettre en oeuvre des initiatives fédérales-provinciales visant à optimiser le développement des valeurs culturelles d'un bout à l'autre du Canada.

De surcroît, notre Comité se préoccupe non seulement du maintien des institutions et des programmes culturels nationaux qui existent déjà, mais aussi de la création de nouveaux au besoin.

La proposition relative aux ententes fédérales-provinciales de cet ordre n'aborde aucunement ces questions de grande importance, et pourtant il faut absolument que les aspects interprovinciaux, nationaux et internationaux de ces institutions et programmes soient entièrement maintenus. De nouveau, nous sommes d'avis que ces questions sont plus facilement traitables sur une base nationale grâce à une série d'ententes fédérales-provinciales.

La réalité est qu'il n'y aurait pas vraiment de cinématographie québécoise, francophone au Canada sans l'ONF... Au Québec, si on lit attentivement les commentaires des artistes, on constate que l'ONF est considérée comme l'une des organisations essentielles à l'avenir culturel de cette province, comme toutes les autres. -- Joan Pennefather, présidente et commissaire du gouvernement à la cinématographie, Office national du film (Fascicule 10:22).

Nous avons pris clairement et publiquement position contre l'article 20. Nous estimons que la culture est à l'évidence une question de portée nationale. Aller encore plus loin qu'aujourd'hui dans la dévolution des pouvoirs culturels sera manifestement préjudiciable au sentiment d'unité nationale, et aussi à l'assise économique des industries culturelles canadiennes. -- Brian Chater, directeur exécutif, The Canadian Independant Record Production Association (Fascicule 17:5).

LA CULTURE -- Le Comité recommande qu'une politique culturelle nationale fasse l'objet d'un Accord canadien sur la culture qui s'appuierait sur une vision nationale partagée et refléterait toute la gamme des ententes fédérales-provinciales en matière culturelle; que ledit Accord soit revu et corrigé périodiquement; et qu'il ne soit pas inscrit dans la Constitution.

M. PROPOSITION 21 — LA RADIODIFFUSION

Nous sommes bien d'accord que «la radiodiffusion est un domaine important tant pour l'identité du Canada que pour l'expression de sa culture» (*Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, p. 36). Nos témoins ont tous appuyé l'idée d'élargir le rôle consultatif des provinces dans l'élaboration des politiques de radiodiffusion et de télécommunications, y compris la proposition visant à élargir le rôle des régions pour ce qui est des activités du CRTC. Cependant, cet appui a été exprimé avec beaucoup de prudence, et l'on constate une crainte manifeste et pratiquement unanime que ces nouvelles orientations ne donnent lieu à une double réglementation de la radiodiffusion et des télécommunications au Canada. Bref, la consultation des provinces et l'influence des régions sont acceptables, mais il importe que la réglementation continue de relever uniquement du gouvernement fédéral.

... nous serions extrêmement inquiets de tout fractionnement du mécanisme central de régulation. Ceci concerne non seulement le fractionnement du CRTC, mais toute forme de réglementation à deux niveaux entre les paliers provinciaux et fédéral. -- Sheelagh Whittaker, présidente et chef de la direction, Communications par satellite canadien Inc. (Fascicule 8:10).

Nous sommes d'avis qu'il est possible de permettre une participation accrue des provinces et des régions dans la structure et l'exploitation des services de radiodiffusion de télécommunication au Canada, mais que cela doit se faire en tenant compte des intérêts nationaux... Ce serait une erreur que de revenir en arrière, de réinstaurer deux compétences différentes, chacune d'elles poursuivant ses propres objectifs. Eldon Thompson, président et chef de la direction, Télésat Canada (Fascicule 10:33,43).

...s'est félicitée de voir que les propositions du gouvernement ne semblaient pas devoir se traduire par une double réglementation de la radiodiffusion canadienne. La câblodiffusion s'oppose depuis longtemps à un système de réglementation à deux niveaux en partant du principe qu'un tel système est coûteux, qu'il

entraînerait des conflits de compétence et qu'il contribuerait à un éclatement des normes nationales de radiodiffusion. Ken Stein, président-directeur général, Association canadienne de télévision par câble (Fascicule 20:36).

...ce qui nous préoccuperait en tant qu'industrie serait d'avoir une réglementation à deux paliers;... J.H. Farrell, président, Télécom Canada (Fascicule 24:13).

Il convient également de noter que de nombreux témoins ont exprimé clairement le besoin d'une politique canadienne améliorée et consolidée en matière de radiodiffusion et de télécommunications. Les technologies nouvelles, telles que les services satellites et numériques, remettent en doute la capacité du système de réglementation de contrôler adéquatement l'utilisation du spectre de la radiodiffusion. Il semble impossible, techniquement, d'envisager le blocage de signaux émis par le satellite américain SkyPix aux téléviseurs branchés dans les maisons canadiennes. De plus, la convergence des initiatives de radiodiffusion et de télécommunications crée déjà un déséquilibre et des conflits sur le plan de la réglementation. On constate également l'apparition de difficultés sérieuses d'ordre économique partout dans l'industrie de la radiodiffusion, et l'avènement de nouveaux développements concurrentiels importants à l'intérieur du réseau de télécommunications du Canada. Tous ces facteurs

démontrent le besoin de maintenir une autorité fédérale solide et unifiée dans ces domaines.

Le secteur de la radiodiffusion est sur le point de se faire concurrencer par la télé payante par émission et les satellites de radiodiffusion directe. Autrement dit, la technologie va priver le système de radiodiffusion canadien de la protection que nous avons pu lui accorder pour permettre aux téléspectateurs de voir des émissions à contenu canadien. Keith Kelly, directeur national, Conférence canadienne des arts (Fascicule 3:9).

La technologie est en voie de redéfinir complètement ce qu'il était jusqu'ici convenu d'appeler la «radiodiffusion». Le nombre de signaux par transpondeur susceptibles d'être transmis par les satellites actuels et par ceux des générations à venir est bien plus grand qu'on ne l'aurait jamais cru possible... Il semblerait en effet que ce service (SkyPix) et tous les autres du même genre échappent à toute tentative de réglementation dans la conjoncture politique et législative actuelle du Canada. Association canadienne des producteurs de films et de télévision (Fascicule 9A:18, 19).

Nous sommes en train d'examiner de très près le service SkyPix afin de déterminer quelle démarche réglementaire

sera la meilleure et la plus efficace pour permettre au système canadien de radiodiffusion de faire face aux dangers que peut représenter ce service. Empêcher les signaux électroniques de franchir nos frontières est une option que nous ne pouvons absolument pas envisager.

Keith Spicer, président, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (Fascicule 15:7).

...notre industrie réclame à cor et à cri une politique nationale des télécommunications... nous devrions pouvoir utiliser les capacités techniques dont nous disposons aujourd'hui pour offrir des services de télédiffusion à domicile. Il ne devrait pas y avoir de barrière artificielle pour nous interdire l'accès à ces secteurs. J.H. Farrell, président, Télécom Canada (Fascicule 24:24,27).

De façon générale, la population est en faveur d'un radiodiffuseur national public; le rôle de la SRC est généralement vu d'un bon oeil et on la considère comme un élément essentiel du système des communications au Canada. Bien que personne ne se soit prononcé au sujet de la proposition visant à donner aux gouvernements provinciaux et à leurs mandataires la possibilité de devenir des entreprises de radiodiffusion publiques à part entière et ayant une programmation variée, on se réjouit à l'idée que de telles activités provinciales seraient assujetties à la

réglementation du CRTC. Toutefois, si l'activité provinciale dans le domaine de la radiodiffusion devait être perçue comme un prélude à la fragmentation du réseau de la SRC en segments autonomes, dans les provinces ou les régions, nous croyons qu'il y aurait une vive opposition à un tel projet partout au pays.

Bien que le Comité recommande que la radiodiffusion et les télécommunications continuent de relever uniquement de la compétence fédérale, il ne croit pas nécessaire de l'inscrire dans la Constitution. Les décisions rendues par la Cour suprême à cet égard sont claires et suffisantes.

LA RADIODIFFUSION -- Le Comité recommande que la radiodiffusion et les télécommunications continuent de relever de la seule compétence fédérale; le Comité approuve et appuie par ailleurs la proposition du gouvernement visant, en matière de radiodiffusion, à consulter les provinces et les régions aux fins de l'application, à l'échelle nationale, d'une politique de communications globale, étant entendu que le processus d'audiences publiques est maintenu lorsqu'il est question de services nouveaux.

N. PROPOSITION 22 -- LE POUVOIR RÉSIDUEL

Des témoins de l'industrie des télécommunications se sont dit inquiets de la proposition du gouvernement visant à transférer aux provinces les pouvoirs concernant les questions qui ne sont pas de nature nationale, et qui n'ont pas été spécifiquement attribués au gouvernement fédéral en vertu de la Constitution ou par suite du jugement d'un tribunal. Le Comité sait que des jugements de la Cour suprême ont confirmé la compétence fédérale en matière de radiodiffusion et de télécommunications, et c'est en partie pour cette raison que nous avons recommandé de maintenir la compétence exclusive du gouvernement fédéral dans ces domaines.

Des témoins de l'industrie des télécommunications craignent néanmoins que, si des pouvoirs résiduels sont transférés aux provinces, l'évolution rapide de la technologie n'en vienne à entraver, au cours des prochaines décennies, la diffusion à l'échelle du pays des modes et des services de télécommunication qui feront alors leur apparition. Le conseiller principal de B.C. Telephone a formulé cette crainte de la façon suivante lors des séances :

Il est facile d'imaginer que dans le cas des technologies nouvelles qui empiètent sur la propriété et sur les droits civils, d'un côté, et sur la radiodiffusion et les télécommunications -- qui sont toutes deux fédérales -- la

délégation des pouvoirs résiduels aux provinces pourrait déboucher sur de nouvelles compétences provinciales. Je crois que cela se produira certainement au siècle prochain.-- Greg van Koughnett, conseiller supérieur, Contentieux et relations gouvernementales. Compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique (Fascicule 28:56).

L'Alliance canadienne des télécommunications de l'entreprise ajoutait à ce propos :

Nous nous inquiétons de la proposition visant à transférer tout pouvoir dans les domaines qui ne sont pas d'intérêt national et qui ne relèvent pas précisément du gouvernement fédéral, car nous estimons que cela aura pour effet de faire stagner le pouvoir fédéral en matière de réglementation et d'orientation en cristallisant, concrètement, les ordres de pouvoirs fédéraux à leur niveau actuel.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, la Cour suprême a statué en ce qui concerne la compétence en matière de télécommunications, mais nous espérons qu'à l'avenir on ne considérera pas que l'industrie et la technologie des communications sont du ressort provincial parce qu'elles n'appartiennent pas en propre à la compétence fédérale. --

Mairi MacDonald, avocate générale (Fascicule 23:12).

LE POUVOIR RÉSIDUEL -- Le Comité ne s'est pas penché sur les dispositions relatives au pouvoir résiduel en général, mais il appuie la proposition du gouvernement fédéral de conserver sa compétence sur les questions de nature nationale qui relèvent de lui par suite du jugement d'un tribunal, plus particulièrement dans les domaines de la radiodiffusion et des télécommunications, sans pour autant exclure de la compétence fédérale les services et les technologies à venir.

O. PROPOSITION 24 — SPHÈRES DE COMPÉTENCE PROVINCIALE

Il faut signaler que deux des domaines dont on propose de remettre la compétence exclusive aux provinces [le tourisme et les loisirs] comportent d'importantes ramifications culturelles. Par exemple, les festivals d'arts sont souvent à la base de programmes touristiques; les sports, la condition physique et les activités récréatives sont généralement perçus comme faisant partie intégrante de notre culture nationale; et, bien sûr, les gouvernements locaux jouent un rôle déterminant dans l'expansion et le soutien du développement culturel parmi la population, où il trouve fréquemment sa source. C'est pourquoi nous jugeons que la délégation aux provinces de toute compétence dans ces domaines

devrait reconnaître la compétence fédérale pour les aspects nationaux (et, de fait, interprovinciaux) et internationaux de ces questions particulières.

Nous avons suggéré l'élaboration d'un Accord canadien sur la culture qui définirait toutes les relations et les initiatives fédérales-provinciales en matière d'activités culturelles, et qui garantirait le maintien de la vision nationale tout en respectant et en réalisant les objectifs régionaux et provinciaux. De nouveau, dans ces sphères de compétence proposées, nous préférons une méthode parallèle exprimée en termes de politique à l'intérieur d'un document tel que l'Accord canadien sur la culture.

SPHÈRES DE COMPÉTENCE PROVINCIALE -- Le Comité recommande que le tourisme et les loisirs soient englobés dans un Accord canadien sur la culture pour refléter les ententes et objectifs fédéraux-provinciaux en vigueur dans ces domaines.

P. PROPOSITION 27 -- LE POUVOIR FÉDÉRAL DE DÉPENSER

Les membres du Comité sont d'avis que le gouvernement du Canada doit pouvoir continuer à effectuer des paiements de transfert à des particuliers canadiens et à des organisations. Le Comité a déjà recommandé que le gouvernement fédéral continue à

exercer son pouvoir en matière d'affaires culturelles, de radiodiffusion et de télécommunications. Pour ce qui est des affaires culturelles, le Comité a recommandé que des politiques et des programmes soient élaborés dans le cadre d'un Accord canadien sur la culture, y compris les institutions et les programmes actuels et futurs. Nombre de ces institutions et de ces programmes remplissent leur mandat en effectuant des paiements de transfert (subventions et bourses) à des artistes et à des organisations artistiques. Le Comité souhaite ainsi signaler la nécessité de maintenir ce pouvoir du gouvernement fédéral.

LE POUVOIR FÉDÉRAL DE DÉPENSER -- Le Comité ne s'est pas penché sur la question du pouvoir fédéral de dépenser d'une façon générale; cependant, il recommande que tout changement à ce chapitre ne fasse pas entrave à la capacité des institutions et des programmes culturels de portée nationale de continuer à effectuer des paiements de transfert à des artistes et à des organisations artistiques.

Q. **PROPOSITION 28 -- UN CONSEIL DE LA FÉDÉRATION**

La méthode de consultation fédérale-provinciale par l'entremise des conseils de ministres, tels que le Conseil canadiens des ministres des communications, a été efficace et nous

pensons qu'un document de travail sur les politiques nationales en matière d'affaires culturelles, comme l'Accord canadien sur la culture, serait en bonne main s'il était pris en charge et administré par un organisme de ce genre.

CONSEIL DE LA FÉDÉRATION -- Le Comité ne s'est pas penché sur la question d'un Conseil de la fédération de façon générale; il recommande toutefois l'établissement d'un Conseil officiel des ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux des affaires culturelles qui serait chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre un Accord canadien sur la culture qui refléterait pleinement l'application des ententes et objectifs fédéraux-provinciaux en matière culturelle.

Extrait du procès-verbal du mercredi 5 février 1992 :

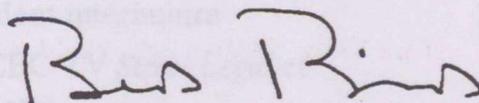
«Geoff Scott propose,—Que le mémoire, tel qu'amendé soit adopté et soumis au Comité spécial mixte sur le renouvellement du Canada; et

Que ledit mémoire soit paraphé par les membres du comité en leur qualité propre de députés.

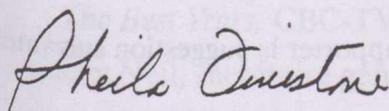
Après débat, la question, mise aux voix, est adoptée ainsi qu'il suit : OUI : 5; NON : 0.»

ATTESTÉ :

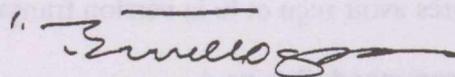
Le greffier du Comité
Timothy Ross Wilson



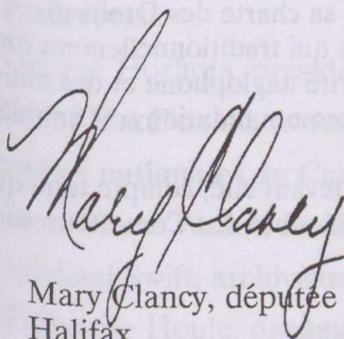
Bud Bird, député—président
Fredericton—York—Sunbury



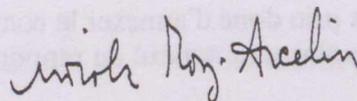
Sheila Finestone, députée
vice-présidente
Mont-Royal



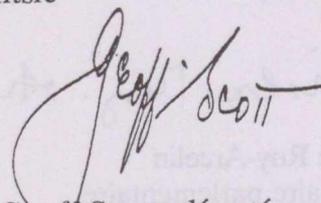
Jean-Pierre Hogue, député
vice-président
Outremont



Mary Clancy, députée
Halifax



Nicole Roy-Arcelin, députée
Ahuntsic



Geoff Scott, député
Hamilton—Wentworth



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA, CANADA
K1A 0A6

Secrétaire parlementaire
du ministre des Communications

Ottawa, le 17 mars 1992

Monsieur Bud Bird
Président
Comité permanent des communications
et de la culture
Pièce 232
Édifice de l'Ouest
Chambre des Communes

Monsieur Bird,

Comme vous le savez, j'ai approuvé le mémoire intitulé "Culture et communications: les liens qui nous unissent" que le Comité permanent des communications et de la culture présentait le 6 février 1992 au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada.

Après avoir reçu et lu la version française de ce mémoire, je désire apporter la suggestion suivante:

Recommandation no 4

"Le comité approuve" - à changer pour - "La majorité du comité approuve"... etc. et à la fin du texte ajouter "...cependant, un des membres du comité, madame Nicole Roy-Arcelin, députée (P.C. AHUNTSIC) recommande, compte tenu que le Québec possède déjà sa charte des Droits et Libertés et un ministère de la Culture et des Communautés culturelles qui traditionnellement ont toujours défendu de façon exemplaire les droits et libertés de la minorité anglophone et des autres communautés culturelles, que la deuxième partie du libellé de cette recommandation soit annulée.

Je vous prie donc d'annexer le contenu de cette lettre au mémoire ci-devant cité, compte tenu que ce mémoire sera annexé au rapport que notre comité déposera à la Chambre des Communes sous peu.

Veuillez agréer, monsieur Bird, l'assurance de ma considération distinguée.

Nicole Roy-Arcelin
Secrétaire parlementaire
du ministre des Communications

ANNEXE C

Liste des témoins

ORGANISATIONS OU PARTICULIERS	FASCICULE	DATE
AGT Limited		
Jim Pratt, vice-président, Politique de réglementation	22	25 novembre 1991
Angus Oliver, directeur, Politique de réglementation		
Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio		
Bruce MacLeod, président intérimaire	25	28 novembre 1991
Sonja Smits, vedette, CBC-TV <i>Street Legal</i> et comédienne de Toronto		
Cam Cathcart, vice-président, Conseil de journalistes de la radiodiffusion, coanimateur <i>The Best Years</i> , CBC-TV		
Garry Neil, secrétaire général		
Catherine Allman, directrice, Communications et recherche		
Alliance canadienne de télécommunications de l'entreprise		
George Horhota, président	23	26 novembre 1991
Mairi MacDonald, avocate générale		
Archives nationales du Canada		
Jean-Pierre Wallot, archiviste national	21	21 novembre 1991
Michael Swift, archiviste national adjoint		
Françoise Houle, directrice générale, Direction des politiques		
Derek Ballantyne, directeur général, Projet de logement de l'administration centrale		
Association canadienne des artistes de la scène		
Christopher Marston, directeur exécutif	4	2 octobre 1991
Jeff Braunstein, président		

ORGANISATIONS OU PARTICULIERS	FASCICULE	DATE
Association canadienne des bibliothèques		
Karen Adams, directrice générale	9	23 octobre 1991
Association canadienne des éditeurs de périodiques		
Lynn Cunningham, présidente, directrice exécutive, <i>Toronto Life Magazine</i>	24	27 novembre 1991
Jeff Shearer, président, Affaires politiques, éditeur, <i>Saturday Night Magazine</i>		
Catherine Keachie, directrice exécutive		
Association canadienne des organismes artistiques		
L. Peter Feldham, directeur général	29	5 décembre 1991
Association canadienne de production de film et télévision		
Charles Falzon, président	9	23 octobre 1991
Peter Mortimer, directeur, Politique et planification		
Association canadienne des radiodiffuseurs		
Michel Tremblay, vice-président exécutif	27	3 décembre 1991
Emmanuelle Gattuso, première vice-présidente, Affaires publiques		
Bernard Montigny, vice-président exécutif, A.C.R.T.F. (Association régionale du Québec)		
Association canadienne de télévision par câble		
Ken Stein, président et directeur général	20	20 novembre 1991
Roger Poirier, premier vice-président		
Guy Beauchamp, président sortant		

ORGANISATIONS OU PARTICULIERS	FASCICULE	DATE
Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement Brian Robertson, président	4	2 octobre 1991
Association of Canadian Publishers Roy MacSkimming, directeur	11	29 octobre 1991
Association des musées canadiens F. Morris Flewwelling, président John G. McAvity, directeur général	32	11 décembre 1991
Association des orchestres canadiens P. Diane Hoar, membre du Conseil, présidente du Comité de relations gouvernementales, présidente et directrice générale, Orchestre symphonique de Vancouver Betty Webster, directrice exécutive	24	27 novembre 1991
Association professionnelle des théâtres canadiens Mallory Gilbert, présidente et gérante du théâtre Tarragon Duncan McIntosh, directeur artistique	16	6 novembre 1991
Bibliothèque nationale du Canada Marianne Scott, directrice générale Gwynneth Evans, directrice, Relations externes Tom Delsey, directeur, Politique et planification	6	8 octobre 1991
British Columbia Telephone Company Jocelyne Côté-O'Hara, vice-présidente, Relations gouvernementales Norine Heselton, directrice, Affaires réglementaires et relations gouvernementales Greg van Koughnett, conseiller supérieur, Contentieux et relations gouvernementales	28	4 décembre 1991

ORGANISATIONS OU PARTICULIERS	FASCICULE	DATE
<i>Canadian Independent Record Production Association</i>		
Brian Chater, directeur exécutif	17	7 novembre 1991
Centre national des Arts		
Yvon Desrochers, directeur général	3	1 ^{er} octobre 1991
<i>Coalition to Restore Full RCI Funding</i>		
Wojtek Gwiazda, ancien réalisateur et animateur, Service anglais, Radio-Canada International	29	5 décembre 1991
Maggy Akerblom, ancienne réalisatrice et animatrice, Service allemand, Radio-Canada International		
Daniel Black, journaliste, Nouvelles françaises, Radio-Canada International		
Sheldon Harvey, président, Canadian International DX Club		
<i>Common Agenda Alliance for the Arts</i>		
Garry Conway, directeur exécutif Association of Canadian Publishers	30	9 décembre 1991
Roy MacSkimming, directeur exécutif, Association of Canadian Publishers		
Communications par satellite canadien inc. (CANCOM)		
Sheelagh D. Whittaker, présidente et chef de la direction	8	22 octobre 1991
Claude W. Lewis, premier vice-président		
Susan E. Cornell, vice-présidente, Réglementation, communications et affaires autochtones		
Conférence canadienne des arts		
Keith Kelly, directeur national	3	1 ^{er} octobre 1991
Susan Annis, directrice adjointe		

ORGANISATIONS OU PARTICULIERS	FASCICULE	DATE
Conseil des Arts du Canada		
Allan Gotlieb, président	31	10 décembre 1991
Jacques Lefebvre, vice-président		
Joyce Zemans, directrice		
Peter Brown, directeur adjoint principal, trésorier, directeur de l'administration et des finances		
Viviane Launay, secrétaire générale de la Commission canadienne pour l'UNESCO		
Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada		
John P. Fisher, président	23	26 novembre 1991
Blair Mascall, président-directeur général		
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes		
Keith Spicer, président	15	5 novembre 1991
Allan Darling, secrétaire général		
CTV Television Network Ltd.		
John Cassaday, président	33	11 décembre 1991
Gary Maavara, vice-président, Opérations et planification corporative		
Peter O'Neill, vice-président, Affaires publiques		
Denhez, Marc, avocat	26	2 décembre 1991
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada		
Marc Godbout, directeur général	33	11 décembre 1991
Sylvio Morin, directeur des communications		
Fondation canadienne des arts autochtones		
John Kim Bell, directeur national	15	5 novembre 1991
Front des artistes canadiens		
Greg Graham, directeur national	20	20 novembre 1991

ORGANISATIONS OU PARTICULIERS	FASCICULE	DATE
Héritage Canada		
Elizabeth Bayer, présidente du conseil	21	21 novembre 1991
Jacques Dalibard, directeur général		
P.M. Vachon, gouverneur pour le Québec		
Hogue, Jean-Pierre, député	28	4 décembre 1991
Ministère des Communications		
Ken Hepburn, sous-ministre adjoint principal, Coordination des politiques	33	11 décembre 1991
Perry Anglin, sous-ministre adjoint, Arts et patrimoine		
Paul Racine, sous-ministre adjoint, Politiques des communications		
Ministère de l'Environnement		
Aimée Lefebvre-Anglin, sous-ministre adjointe, Service des parcs	31	10 décembre 1991
George Ingram, directeur, Politique fédérale sur le patrimoine, Parcs et lieux historiques nationaux		
Musée des beaux-arts du Canada		
Shirley L. Thomson, directrice	5	3 octobre 1991
Kathleen Hermant, vice-présidente, Conseil d'administration		
Brydon Smith, directeur adjoint, Collections et recherche		
Office national du film du Canada		
Joan Pennefather, Commissaire du gouvernement à la cinématographie et présidente	10	24 octobre 1991
Marc Dorion, vice-président du conseil d'administration		
Michelle d'Auray, directrice, Affaires générales		
Ottawa Citizen (The)		
Clark Davey, éditeur	30	9 décembre 1991

ORGANISATIONS OU PARTICULIERS	FASCICULE	DATE
Presse canadienne		
Keith Kincaid, président	30	9 décembre 1991
Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN)		
Michael Rock, directeur général	30	9 décembre 1991
François Cousineau, vice-président		
Société Radio-Canada		
Gérard Veilleux, président	12	30 octobre 1991
Patrick Watson, président du conseil d'administration		
Anthony Manera, premier vice-président		
Michael McEwen, vice-président exécutif		
Joan Gordon, directrice, Relations parlementaires et communautaires nationales		
Trina McQueen, vice-présidente, Information, actualité et affaires mondiales, réseau de télévision anglais		
Télécom Canada		
J.H. Farrell, président	24	27 novembre 1991
E.L. Bebee, directeur général, Politiques et relations publiques		
Téléfilm Canada		
Pierre DesRoches, directeur général	20	20 novembre 1991
Michèle Fortin, directrice générale adjointe		
Pierre Pontbriand, directeur, Communications		
Télesat Canada		
Eldon D. Thompson, président et chef de la direction	10	24 octobre 1991
Christopher Frank, directeur, Réglementation et politiques		

Union des artistes

Serge Turgeon, président

19

19 novembre 1991

Serge Demers, directeur général

Unitel Communications Inc.Richard Stursberg, vice-président principal,
Affaires gouvernementales, juridiques et
environnementales

28

4 décembre 1991

Pierre Lamarche, vice-président, Questions
gouvernementales**Writers' Union of Canada (The)**

Susan Crean, présidente

13

31 octobre 1991

Penny Dickens, directrice exécutive

ANNEXE D

Liste des mémoires reçus

<i>Alberta Municipal Association for Culture</i>	12 novembre 1991
<i>Alberta Museums Association</i>	14 novembre 1991
<i>Alberta Society of Artists</i>	12 novembre 1991
<i>Alberta Theatre Projects</i>	22 novembre 1991
Anderson, Helene	24 novembre 1991
Arts et La Ville (Les)	13 novembre 1991
<i>Art Gallery of Greater Victoria</i>	16 janvier 1992
<i>Art Gallery of Windsor</i>	13 janvier 1992
<i>Assembly of British Columbia Arts Council</i>	15 janvier 1992
Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick	13 novembre 1991
Association canadienne des professeurs d'université	6 décembre 1991
Association des artistes de la Saskatchewan	14 novembre 1991
Association des cadres d'institutions culturelles	22 octobre 1991
Association des galeries publiques de l'Ontario	10 janvier 1992
Association des médias et de la technologie en éducation au Canada	16 novembre 1991
Association des musées de l'Ontario	9 décembre 1991
Association du Barreau canadien	1 décembre 1991
Association professionnelle des galeries d'art du Canada Inc.	15 novembre 1991
Association professionnelle des théâtres canadiens	1 novembre 1991
Association nationale des centres éducatifs et culturels	29 novembre 1991

Astral Communications	14 janvier 1992
<i>Baton Broadcasting Incorporated</i>	18 novembre 1991
<i>Beaverbrook Art Gallery</i>	16 octobre 1991
Beckel, Dorothy	13 novembre 1991
<i>Book and Periodical Council</i>	27 novembre 1991
<i>British Columbia Forest Museum</i>	4 novembre 1991
<i>Broadway Video</i>	8 janvier 1992
<i>Canadian Book Publishers' Council</i>	19 novembre 1991
<i>Canadian Federation of Friends of Museums</i>	27 janvier 1992
<i>Canadian Filmmakers Distribution Centre</i>	31 octobre 1991
Canadian Images Canadiennes 3	15 novembre 1991
<i>Canadian Institute of Adult Education</i>	24 octobre 1991
<i>Canadian Opera Company</i>	15 novembre 1991
Centre canadien d'architecture	29 novembre 1991
Centre de musique canadienne	12 novembre 1991
Centre de recherche action sur les relations raciales	2 décembre 1991
Centre pour danseurs en transition	12 novembre 1991
Chambers, P.	16 novembre 1991
<i>CHIN Radio/TV International</i>	29 novembre 1991
COGECO Inc.	3 décembre 1991
<i>College of Craft and Design</i>	4 novembre 1991
Commission des biens culturels du Québec	17 septembre 1991
Commission du droit d'auteur Canada	15 novembre 1991
Communauté électroacoustique canadienne	10 janvier 1992
Community Arts Council of Kamloops	29 janvier 1992

<i>Community Arts Council of Vancouver</i>	février 1992
Conseil canadien des métiers d'art	8 novembre 1991
Conseil des Arts du Manitoba	13 décembre 1991
Conseil des Arts du Nouveau – Brunswick	14 novembre 1991
Conseil ethnoculturel du Canada	7 janvier 1992
ConnaissART p.c.y. Inc.	14 novembre 1991
<i>Crossroads Christian Communications</i>	29 octobre 1991
<i>Dance Saskatchewan</i>	15 novembre 1991
De Laat, Clement	15 novembre 1991
<i>Design Exchange</i>	14 novembre 1991
Dickson, Jennifer	30 décembre 1991
<i>ED Video Media Arts Centre</i>	20 novembre 1991
<i>Expositor (The)</i>	4 décembre 1991
Fédération des sports	10 décembre 1991
Flaten, Barbara	20 novembre 1991
Fondation canadienne des arts autochtones	9 janvier 1992
<i>Fort Saskatchewan</i>	20 novembre 1991
<i>Fringe Festival of Toronto</i>	13 novembre 1991
Gallant, Edgar	9 décembre 1991
<i>Gallery Connexion</i>	18 novembre 1991
Giffen, Joan	18 décembre 1991
<i>Glenbow Museum</i>	19 décembre 1991
<i>Globe Theatre</i>	28 janvier 1991
<i>Great Canadian Theatre Company</i>	15 novembre 1991
<i>Green Thumb Theatre for Young People</i>	1 novembre 1991

Greene, Sandra	15 novembre 1991
Hammond, C. Wilson	1 novembre 1991
<i>Holocaust Remembrance Committee</i>	15 janvier 1992
<i>Inuit Broadcasting Corporation</i>	15 novembre 1991
Johnson–Vosberg, Colette	13 novembre 1991
<i>Kelowna Art Gallery</i>	29 octobre 1991
Krienke, Joan S.	29 novembre 1991
<i>Langley Community Music School Society</i>	8 novembre 1991
<i>League of Canadian Poets</i>	3 décembre 1991
Les grands ballets canadiens	27 décembre 1991
Les jardins botaniques royaux	23 octobre 1991
Ligue canadienne de compositeurs	8 novembre 1991
<i>MacKenzie Art Gallery</i>	29 janvier 1992
<i>Manitoba Registered Music Teachers' Association</i>	18 novembre 1991
<i>Manitoba Telecommunications Policy Office</i>	19 décembre 1991
Marchand, Nicole	20 novembre 1991
<i>McIntosh Gallery</i>	3 décembre 1991
<i>McClelland and Steward, The Canadian Publishers</i>	21 novembre 1991
McFarland, Bob	15 novembre 1991
Medecine Hat The Gas City	21 novembre 1991
<i>Mermaid Theatre of Nova Scotia</i>	16 novembre 1991
Musée canadien des civilisations	5 novembre 1991
Musée canadien de la nature	5 novembre 1991
Musée national des sciences et de la technologie	19 novembre 1991
Museum of Natural History Associates	16 janvier 1992

<i>National Aboriginal Communications Society</i>	20 janvier 1992
<i>New Brunswick Indian Arts and Crafts Association</i>	27 novembre 1991
NGL Consultants Ltée	18 mars 1992
Niemi, Helen E.	4 novembre 1991
<i>North Shore Arts Commission (The)</i>	12 décembre 1991
<i>Northwest Territories, Department of Culture and Communications, Prince of Wales Northern Heritage Centre</i>	15 novembre 1991
Nouvelle-Écosse – Conseil culturel acadien	12 novembre 1991
<i>Nova Scotia – Department of Education</i>	19 décembre 1991
<i>Nova Scotia – Department of Tourism and Culture</i>	15 novembre 1991
<i>Open Learning Agency</i>	15 novembre 1991
<i>Organization of Saskatchewan Arts Councils</i>	18 novembre 1991
Palmer, Don	28 novembre 1991
Parohl, Nadine	2 décembre 1991
Platt, Sandra	14 novembre 1991
Quinn, Norma	16 janvier 1992
<i>Red Deer & District Museum Society</i>	18 décembre 1991
<i>Red Deer and District Museum and Archives</i>	13 décembre 1991
<i>Regina Urological Group</i>	15 janvier 1992
Regroupement d'artistes des centres alternatifs	12 février 1992
Regroupement des professionnels de la danse du Québec	28 novembre 1991
Rickwood, Derek	8 novembre 1991
Rutledge, Susan	31 octobre 1991
<i>Saskatchewan Arts Alliance</i>	27 janvier 1992
<i>Saskatchewan Arts Board</i>	19 novembre 1991
<i>Saskatchewan Communications Network</i>	8 novembre 1991

<i>Saskatchewan History and Folklore Society Inc.</i>	14 novembre 1991
<i>Saskatchewan Writers Guild</i>	16 janvier 1992
<i>Schumiatcher Alberts – Barristers & Solicitors</i>	3 février 1992
Services des parcs et loisirs – Ville de Cornwall	22 novembre 1991
Sirén, Valerie	5 novembre 1991
Société historique du Canada	22 janvier 1992
Société d'exploitation de la Place Ontario	30 octobre 1991
Spicer, Ruth	15 octobre 1991
<i>St. Albert (Alberta) City of; Cultural Services</i>	7 novembre 1991
Statistique Canada	19 décembre 1991
<i>Strathcona County</i>	28 novembre 1991
<i>Surrey Museum (District of Surrey, B.C.)</i>	28 octobre 1991
<i>Swift Current National Exhibition Centre</i>	15 novembre 1991
<i>Symphony New Brunswick Inc.</i>	3 février 1992
<i>Telecommunications Workers Union</i>	18 novembre 1991
<i>Theatre New Brunswick</i>	23 décembre 1991
<i>Toronto Arts Council</i>	6 novembre 1991
Turner, Irene F.	10 janvier 1992
TV Ontario	20 décembre 1991
Université de Calgary	25 novembre 1991
Université de Victoria	28 janvier 1991
<i>Vancouver Foundation</i>	12 décembre 1991
<i>Western Canada Theatre Company</i>	19 novembre 1991
Young, Heather	13 novembre 1991
<i>Youtheatre Inc.</i>	10 décembre 1991

Demande de réponse adressée au gouvernement

Le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale conformément à l'article 109 du Règlement.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages (*fascicules n^{os} 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33 et 34 qui comprend le présent rapport du Comité permanent des communications et de la culture*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Bud Bird, député

Demande de réponse adressée au gouvernement

24 novembre 1991

- Saskatchewan Writers Guild 16 janvier 1992
- Schumacher Albert - Barristers & Solicitors 21 février 1991
- La Comité prie le gouvernement de déposer globalement 4 l'arrêté 10014/91.
- Lawson et al. - Ville de Cornwall
- 1991 ardois 08
- 1991 ardois 11
- 1991 ardois 07
- 1991 ardois 01
- 1991 ardois 02
- 1991 ardois 03
- 1991 ardois 04
- 1991 ardois 05
- 1991 ardois 06
- 1991 ardois 09
- 1991 ardois 10
- 1991 ardois 12
- 1991 ardois 13
- 1991 ardois 14
- 1991 ardois 15
- 1991 ardois 16
- 1991 ardois 17
- 1991 ardois 18
- 1991 ardois 19
- 1991 ardois 20
- 1991 ardois 21
- 1991 ardois 22
- 1991 ardois 23
- 1991 ardois 24
- 1991 ardois 25
- 1991 ardois 26
- 1991 ardois 27
- 1991 ardois 28
- 1991 ardois 29
- 1991 ardois 30
- 1991 ardois 31
- 1991 ardois 32
- 1991 ardois 33
- 1991 ardois 34
- 1991 ardois 35
- 1991 ardois 36
- 1991 ardois 37
- 1991 ardois 38
- 1991 ardois 39
- 1991 ardois 40
- 1991 ardois 41
- 1991 ardois 42
- 1991 ardois 43
- 1991 ardois 44
- 1991 ardois 45
- 1991 ardois 46
- 1991 ardois 47
- 1991 ardois 48
- 1991 ardois 49
- 1991 ardois 50
- 1991 ardois 51
- 1991 ardois 52
- 1991 ardois 53
- 1991 ardois 54
- 1991 ardois 55
- 1991 ardois 56
- 1991 ardois 57
- 1991 ardois 58
- 1991 ardois 59
- 1991 ardois 60
- 1991 ardois 61
- 1991 ardois 62
- 1991 ardois 63
- 1991 ardois 64
- 1991 ardois 65
- 1991 ardois 66
- 1991 ardois 67
- 1991 ardois 68
- 1991 ardois 69
- 1991 ardois 70
- 1991 ardois 71
- 1991 ardois 72
- 1991 ardois 73
- 1991 ardois 74
- 1991 ardois 75
- 1991 ardois 76
- 1991 ardois 77
- 1991 ardois 78
- 1991 ardois 79
- 1991 ardois 80
- 1991 ardois 81
- 1991 ardois 82
- 1991 ardois 83
- 1991 ardois 84
- 1991 ardois 85
- 1991 ardois 86
- 1991 ardois 87
- 1991 ardois 88
- 1991 ardois 89
- 1991 ardois 90
- 1991 ardois 91
- 1991 ardois 92
- 1991 ardois 93
- 1991 ardois 94
- 1991 ardois 95
- 1991 ardois 96
- 1991 ardois 97
- 1991 ardois 98
- 1991 ardois 99
- 1991 ardois 100

Procès-verbaux

LE LUNDI 27 JANVIER 1992

(46)

[Traduction]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 10 h 31, dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Nicole Roy-Arcelin.

Autre député présent: Simon de Jong.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux, John Thera et Mollie Dunsmuir, attachés de recherche.

Témoins: Du ministère des Communications: Eileen Sarhar, sous-ministre adjointe p.i., Gestion des politiques; Philip Palmer, conseiller général.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne.

Le Comité examine le projet de rapport.

À 13 h 04, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE LUNDI 27 JANVIER 1992

(47)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 14 h 18, dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Nicole Roy-Arcelin.

Autre député présent: Simon de Jong.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et John Thera, attachés de recherche.

Témoins: Du ministère des Communications: Eileen Sarhar, sous-ministre adjointe p.i., Gestion des politiques; Philip Palmer, conseiller général.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne.

Le Comité examine le projet de rapport.

Sur motion de Sheila Finestone, il est convenu,—Que le Comité retienne les services de Eunice Thorne, à compter du 27 janvier 1992, pour l'aider à mettre au point la version anglaise du rapport sur l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne; que le taux soit de 55 \$ l'heure, sans excéder 599 \$ par jour ouvrable, conformément à la politique de la Chambre en matière de contrats; que le montant total du contrat, incluant les dépenses, ne dépasse pas 3 500 \$ plus la TPS, le cas échéant.

Sur motion de Sheila Finestone, il est convenu,—Que le Comité retienne les services de Georges Royer à compter du 27 janvier 1992, pour l'aider à mettre au point la version française du rapport sur l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne; que le taux soit de 55 \$ l'heure, sans excéder 599 \$ par jour ouvrable, conformément à la politique de la Chambre en matière de contrats; que le montant total du contrat, incluant les dépenses, ne dépasse pas 3 500 \$ plus la TPS, le cas échéant.

Sur motion de Jean—Pierre Hogue, il est convenu,—Que le Comité retienne les services de Harry Hillman Chartrand à compter du 27 janvier 1992, comme consultant, pour lui fournir des observations écrites et revoir le rapport sur l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne; que le taux soit de 599 \$ par jour ouvrable, conformément à la politique de la Chambre en matière de contrats; que le montant total du contrat, incluant les dépenses, ne dépasse pas 3 000 \$ plus la TPS, le cas échéant.

Sur motion de Jean—Pierre Hogue, il est convenu,—Que le Comité retienne les services, à compter du 27 janvier 1992, d'un consultant en relations publiques, choisi par le président après les consultations d'usage, afin de l'aider à publier le rapport sur l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne; que le montant total du contrat, incluant les dépenses, ne dépasse pas 4 000 \$ plus la TPS, le cas échéant.

À 17 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE LUNDI 27 JANVIER 1992

(48)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 18 h 54, dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Jean—Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Nicole Roy—Arcelin.

Autre député présent: Simon de Jong.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et John Thera, attachés de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne.

Le Comité examine le projet de rapport.

À 21 h 25, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 28 JANVIER 1992

(49)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 9 h 29, dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Nicole Roy-Arcelin.

Autre député présent: Simon de Jong.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et John Thera, attachés de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne.

Le Comité examine le projet de rapport.

À 13 h 57, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 28 JANVIER 1992

(50)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 14 h 15, dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Nicole Roy-Arcelin.

Autre député présent: Simon de Jong.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et John Thera, attachés de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne.

Le Comité examine le projet de rapport.

À 17 h 24, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 4 FÉVRIER 1992

(51)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 16 h 40, dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (Hamilton—Wentworth).

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et John Thera, attachés de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne.

Le Comité examine le projet de rapport.

Lyle MacWilliam propose,—Que la recommandation n° 1 soit adoptée.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée.

À 18 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 5 FÉVRIER 1992

(52)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 18 h 23, dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (Hamilton—Wentworth).

Membre suppléant présent: Shirley Maheu remplace Mary Clancy.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et John Thera, attachés de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne.

Le Comité examine le projet de rapport.

Sur motion de Nicole Roy-Arcelin, il est convenu,—Que la maquette de la couverture, modifiée, soit adoptée.

Sur motion de Jean-Pierre Hogue, il est convenu,—Que le projet de mémoire au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada, modifié, soit adopté, et que le président soit autorisé à faire les corrections de forme jugées nécessaires.

Sur motion de Geoff Scott, il est convenu,—Qu'une délégation composée du président, des vice-présidents et du porte-parole néo-démocrate (Communications), soit autorisée à témoigner devant le Comité mixte spécial.

À 21 h 49, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 11 FÉVRIER 1992

(53)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 15 h 50, dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (Hamilton—Wentworth).

Autre député présent: Simon de Jong.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et John Thera, attachés de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne.

Le Comité examine le projet de rapport.

Sur motion de Mary Clancy, il est convenu,—Que le Comité retienne les services de Louis Majeau à compter du 18 février 1992, pour l'aider à mettre au point la version française du rapport sur l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne; que le taux soit de 55 \$ l'heure, sans excéder 599 \$ par jour ouvrable, conformément à la politique de la Chambre en matière de contrats; que le montant total du contrat, incluant les dépenses, ne dépasse pas 3 500 \$ plus la TPS, le cas échéant.

À 18 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 12 FÉVRIER 1992

(54)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 15 h 57, dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (Hamilton—Wentworth).

Autre député présent: Simon de Jong.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: John Thera, attaché de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne.

Le Comité examine le projet de rapport.

À 17 h 52, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 13 FÉVRIER 1992

(55)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 10 h 10, dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: John Thera, attaché de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne.

Le Comité examine le projet de rapport.

À 12 h 09, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 18 FÉVRIER 1992

(56)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 15 h 55, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (Hamilton—Wentworth).

Membre suppléant présent: Joseph Volpe remplace Mary Clancy.

Autre député présent: Simon de Jong.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et John Thera, attachés de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne.

Le Comité examine le projet de rapport.

À 18 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 25 FÉVRIER 1992

(57)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 15 h 29, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (Hamilton—Wentworth).

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et John Thera, attachés de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne.

Le Comité examine le projet de rapport.

À 16 h 29, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 10 MARS 1992

(58)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 15 h 44, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (Hamilton—Wentworth).

Membres suppléants présents: Simon de Jong remplace Lyle MacWilliam; Mac Harb remplace Mary Clancy.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et John Thera, attachés de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne.

Le Comité examine le projet de rapport.

Il est convenu,—Que les recommandations n^{os} 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 19, modifiées, soient adoptées.

À 17 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 11 MARS 1992

(59)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 16 h 16, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Sheila Finestone, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (Hamilton—Wentworth).

Membres suppléants présents: Simon de Jong remplace Lyle MacWilliam; Jim Edwards remplace Jean-Pierre Hogue.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et John Thera, attachés de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne.

Le Comité examine le projet de rapport.

Il est convenu,—Que les recommandations nos 3, 5, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, modifiées, soient adoptées.

À 18 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 18 MARS 1992
(61)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 15 h 45, dans la salle 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (Hamilton—Wentworth).

Membre suppléant présent: Simon de Jong remplace Lyle MacWilliam.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et John Thera, attachés de recherche.

Témoin: Roger Tassé, consultant.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne.

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

Sur motion de Geoff Scott, il est convenu,—Que la lettre de Nicole Roy-Arcelin, datée du 17 mars 1992, soit annexée à l'appendice B du rapport.

À 18 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 26 MARS 1992
(66)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 11 h 02, dans la salle 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (Hamilton—Wentworth).

Membres suppléants présents: Dave Worthy remplace Chuck Cook; Brian O'Kurley remplace Jean-Pierre Hogue.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et John Thera, attachés de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de l'influence des communications et de la culture sur l'unité canadienne.

Le Comité examine le projet de rapport.

Il est convenu,—Que, en dépit des décisions prises par le Comité les 10 et 11 mars 1992, les recommandations contenues dans le projet de rapport soient adoptées, telles qu'elles ont été modifiées, sous réserve de changements de forme.

Il est convenu,—Que, sous réserve de l'examen final des membres et de changements de forme, le projet de rapport, tel qu'il a été modifié, soit adopté à titre de premier rapport du Comité et qu'il soit intitulé : «Communications et culture : Les liens qui nous unissent»; et que le président soit autorisé à le présenter à la Chambre.

Il est convenu,—Que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à son premier rapport.

Il est convenu,—Que la proposition adoptée par le Comité le 11 février 1992, concernant Louis Majeau, soit modifiée de manière à se lire ainsi : «Il est convenu,—Que le Comité retienne les services de Louis Majeau à titre de réviseur du français, à compter du 10 février 1992, afin qu'il aide à la production du rapport sur les répercussions des communications et de la culture sur l'unité canadienne, et qu'il soit payé à un taux horaire de 55 \$, pour un montant maximal de 599 \$ par jour de travail, conformément à la politique d'adjudication de contrat de la Chambre des communes; la valeur totale du contrat, les dépenses y compris, ne doit pas dépasser 5 500 \$, la taxe sur les produits et services en sus, s'il y a lieu de l'appliquer.»

À 13 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson